

I,

(N^o 104)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Séance du 3 février 1914

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES
RENDU
POUR L'ANNÉE 1912

PAR
LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES
HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
112, RUE DE LOUVAIN, 112

1914

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

Note préliminaire	PAGES. 1— 2
-----------------------------	----------------

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1912	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1912	9 — 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1912.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1912	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1912	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1912	24— 25

COMPTE DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1911.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1911	28— 42
Budget de l'exercice 1911. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 71
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du budget	75—111
— — — — — par province, des recouvrements effectués	115—131
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	155—167
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du budget	169—353
Comparaison des dépenses de l'exercice 1911, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	356
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1910 inclusivement	357—349
Résultat général du budget de l'exercice 1911	351
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1911.	352

Compte provisoire du budget de l'exercice 1912.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1912.	354—357
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1912	358—359
Budget de l'exercice 1912. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1915.	362—365
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1915	366—387

Compte des opérations sur les exercices clos de 1907 à 1911.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1907 à 1911	390—392
Exercice périmé de 1907. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	395—397
Exercices en cours d'apurement de 1908 à 1911. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1915.	399—415

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1912.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1912	418
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1912, les opérations de l'année 1912 et la situation au 1 ^{er} janvier 1913	419—459

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1912.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1912	442—464
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1912	465—469

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1912 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1912**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1911*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1912, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1912*, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1913; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1907 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1908 à 1911.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1912, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1912, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1913.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1912, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1912.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1912 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1911.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1912 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1911 s'élevaient à fr. 22,385,731 43

Pendant l'année 1912, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 11,136,974 26

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1911 atteignaient. 53,492,705 69

Les recettes opérées en 1912 ayant été de 26,749,410 77

Une somme de. fr. 6,743,294 92
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1911.

Exercice 1912.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinares de 1912 se sont élevés à	fr. 772,001,207 42
Les recouvrements effectués en 1912 ont été de	739,366,301 94
Au 1 ^{er} janvier 1913, il restait à recouvrer	fr. 32,634,905 48

DÉPENSES.*Exercice 1911.*

Suivant le compte de l'année 1911, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1911 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1912, à	fr. 71,941,730 92
De cette dernière date au 31 octobre 1912, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	266,654,523 39
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1911 s'élevaient, en définitive, à	338,596,056 31
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	536,301,756 82
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 2,094,319 49

Exercice 1912.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1912 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1912 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 598,389,296 78
Les paiements effectués et justifiés sont de	518,888,995 20
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1913, à	fr. 79,500,301 58

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1907 à 1910, étaient de fr.	528,408 53
A REPORTER.	fr. 528,408 53

REPORT. fr. 528,408 55

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1911; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 2,094,319 49

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 2,622,728 04

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1912, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,884,413 55

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1913, à fr. 738,314 49

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1908	fr. 44,812 48
— 1909	70,465 »
— 1910	107,249 59
— 1911	515,787 42
SOMME ÉGALE.	fr. 738,314 49

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1912 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 10,490,219,638 53 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 3,275,027,259 99
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; dispositions du Trésor sur les caisses de ses correspondants à Paris et à Londres; produit de l'émission de bons du Trésor.)	fr. 682,768,344 98
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	6,532,424,033 58

ENSEMBLE. fr. 10,490,219,638 53

DÉPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1912 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 10,282,600,267 68 c^a,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 3,255,864,289 60
Service de la dette publique. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; remise de fonds par le Trésor à ses correspondants à Paris et à Londres, pour les dispositions sur leurs caisses; remboursement de bons du Trésor.)	533,843,286 88
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	6,492,892,691 20
ENSEMBLE.	fr. 10,282,600,267 68

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1912, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1911, mon-
taient à. fr. 2,572,878,032 14

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 113,024,909 72
Titres de la dette publique et autres valeurs	2,116,980,631 66
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables. 128,425,840 73
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.
	214,448,650 03
	Fr. 2,572,878,032 14

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1912 se sont élevées à fr. 11,256,335,351 26 c^a.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1911 . fr. 26,749,410 77	} 766,115,712 71
	de 1912 . . 739,366,301 94	
Opérations de Trésorerie.	10,490,219,638 55	
		11,256,335,351 26
ENSEMBLE.	fr. 13,829,213,383 40	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1912 s'élèvent à fr. 11,139,875,415 25 c.

Savoir :

Opérations sur les budgets	de 1911 . fr. 536,501,736 82	} 857,275,145 57
	de 1912 . . 518,888,995 20	
	clos. . . . 1,884,415 55	

Opérations de Trésorerie. 10,282,600,267 68

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 11,139,875,415 25

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1912,

Savoir :

Numéraire en caisse fr. 156,250,437 74

Titres de la dette publique et autres valeurs 2,153,428,598 16

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables. 152,597,909 15	} 247,061,025 10
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	
	comptes	

2,689,337,970 15

SOMME ÉGALE . . . fr. 13,829,213,383 40

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1912.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1912

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1912.

Numéraire en caisse	fr.	413,024,909 72
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,116,980,631 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr. 128,423,840 73	342,872,490 76
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes 214,448,650 03	
		2,572,878,032 14

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1911.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1912.	MODIFICATIONS apportées, en 1912, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1912.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	5,540,084 64	10,453,839 16	»	15,993,923 80	14,777,122 67	1,216,801 13
Péages	3,576,670 83	203,560 24	»	3,780,231 09	3,752,644 58	27,586 51
Capitaux et revenus	7,503,034 55	231,746 35	»	7,734,780 90	7,684,053 83	50,727 07
Remboursements	990,094 87	247,827 72	»	1,237,922 59	454,083 27	783,839 32
	17,609,884 91	11,136,973 47	»	28,746,858 38	26,667,904 35	2,078,954 03
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	25,118 51	»	»	25,118 51	»	25,118 51
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	142,518 56	»	»	142,518 56	42,229 41	100,289 15
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	740 »	0 79	»	740 79	740 79	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenne.	52,158 15	»	»	52,158 15	»	52,158 15
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	130,000 »	»	»	130,000 »	»	130,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Treizième annuité.	4,395,311 30	»	»	4,395,311 30	38,536 22	4,356,775 08
		11,136,974 26	»			
	22,355,731 43	11,136,974 26		33,492,705 69	26,749,410 77	6,743,294 92

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1912.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1911

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1912. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1912.		SUR ORDONNANCES en circulation.	SUR ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1907 à 1910) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État	88,381 92	2,845,025 88	2,907,316 93	26,090 87	»
Dépenses propres à l'exercice	68,659,877 56	263 809,299 51	330,509,432 94	1,959,744 43	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1911 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 7 août 1911 et à l'arrêté royal du même jour	3,193,471 44	»	3,084,986 95	108,484 49	»
	71,941,730 92	266,654,325 39		2,094,319 49	»
	338,596,056 31		336,501,736 82	2,094,319 49	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1912.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1912.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1912.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1913, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	315,914,986 28	309,428,453 47	6,486,532 81
Péages	376,774,170 82	373,714,688 73	3,059,482 09
Capitaux et revenus	38,839,682 43	23,572,522 32	15,267,160 11
Remboursements	13,317,145 69	10,946,258 76	2 370,886 93
	744,845,985 22	717,661,923 28	27,184,061 94
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Part revenant à l'État dans la onzième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900.	126,031 29	»	126,031 29
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	760,338 16	667,282 12	93,076 04
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	140,730 66	138,498 10	2,232 56
Prix de vente des terrains de l'ancien arsenal d'Anvers	1,325,000 »	1,325,000 »	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenden.	71,891 32	2,347 12	69,544 20
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) quatorzième annuité	5,040,387 43	10,428 »	5,029,959 45
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Amortissement d'un capital nominal de 15,500 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge ».	15,500 »	15,500 »	»
Remboursement de neuf actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	31,000 »	31,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	398 08	398 08	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	130,000 »	»	130,000 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 % (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1912.).	19,512,589 40	19,512,589 40	»
	772,001,207 42	739,366,301 94	32,634,905 48

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1912.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1912

	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1912.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1912.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1913, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1908 à 1911) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	63,895 67	31,834 80	32,060 87
Dépenses propres à l'exercice	451,807,496 97	376,189,970 78	75,618,226 19
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1912 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 15, 18, 20 mai et 28 décembre 1912 et à l'arrêté royal du 21 mai 1912	146,517,904 14	142,667,889 62	3,850,014 52
	598,389,296 78	518,888,995 20	79,500,301 58

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,879,484,509 97	}	3,275,027,239 99
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	1,354,822,349 98		
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	40,720,400 04		
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	140,947,387 93	}	682,768,344 98
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	41,805,121 21		
	Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour construction d'écoles	1,335 84		
	Produit des émissions de bons du Trésor.	500,014,500 »		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets				6,532,424,033 58
				10,490,249,638 55

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	1,871,935,801 94	
Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	1,354,727,091 09	3,255,864,289 60
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	29,201,396 57	
	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	140,623,885 88	
Service de la dette publique.	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	41,624,901 »	553,843,286 88
	Remboursements de bons du Trésor	351,594,500 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			6,492,892,691 20
			10,282,600,267 68

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets — RECETTES.</i>	{ Exercice 1911 fr.	26,749,410 77	}	766,145,712 71
	{ — 1912	739,366,301 94		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>				10,490,219,638 55
TOTAL DES RECETTES fr.				11,236,335,351 26
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1912				2,572,878,032 14
TOTAL GÉNÉRAL. fr.				13,829,213,383 40

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1912.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1913.

Numéraire en caisse		136,250,437 74
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,133,428,598 46
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables 132,597,909 45 en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. 247,061,023 10	379,658,934 25
		2,689,337,970 15

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1912.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	Exercice 1911 fr.	336,501,736 82	837,275,145 57
	— 1912	518,888,995 20	
	Exercices clos	1,884,413 55	
Opérations de Trésorerie.			10,282,600,267 68
TOTAL DES DÉPENSES fr.			11,439,875,413 25
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1913.			2,689,337,970 15
TOTAL GÉNÉRAL fr.			13,829,213,383 40

*Certifié exact par l'Administrateur-Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1912

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		COMPTABLES			
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et octrois.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.						
Budget de l'exercice 1911	14,561,172 84	949,821 14	1,648 923 91	2,039,043 30	»	
— — 1912	224,083,983 48	98,437,971 79	322,338,306 88	45,921,353 »	7,428,915 12	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.						
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	73,007,104 33	2,537,374 91	23,635,163 96	1,307,316,863 46	»	
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette	44,426,261 14	16,474,186 90	112,483,933 53	1,113,036,786 28	68,896 13	
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	34,402,490 53	19,100,318 77	107,609,627 23	958,637,274 73	»	
TOTAL DES RECETTES. fr.	390,481,012 34	137,819,703 51	897,765,979 53	3,438,913,292 77	7,497,811 25	

faites par l'administration des finances pendant l'année 1912.

		CAISSIER	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL	Observations.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services regis par L'ÉTAT.	de L'ÉTAT.	produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	des RECETTES.	
83,467 63	320,406 60	7,143,893 33	»	682 »	26,749,410 77	
495,175 62	637,640 71	36,214,790 24	»	3,758,163 10	739,266,301 94	
»	»	472,626,310 55	200 »	339,190 76	1,879,484,509 97	
615,162 13	5,696,831 85	»	»	»	1,331,822,349 98	
»	»	40,720,400 04	»	»	40,720,400 04	
»	»	500,014,500 »	»	182,753,844 98	682,768,344 98	
»	»	3,081,123,023 23	»	2,031,251 269 07	6,532,421,033 58	
1,194,105 40	6,654,879 16	4,137,844,917 39	200 »	2,218,103,449 91	11,256,335,351 26	

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et recises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1911-1912).	33,154,369 54	6,629,873 57	131,046,728 39	31,413,649 21	4,936 45	»	»
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	8 993,458 89	»	9,805,240 87	262 354,518 02	»	»	»
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compa- bles qui en ont opéré la recette	43 476,777 84	19,824,065 88	142,328,863 99	1,142,089,864 91	69,228 48	616,125 57	5,722,164 39
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	1,299,394 14	146,717 56	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DÉTTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	305,746,174 98	111,312,950 53	611,067 512 99	2,020,468,800 50	7,897,182 »	575,177 01	949,449 22
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.	391,370,781 25	137,766,889 98	893,547,740 38	3,437,073,550 23	7,471,346 93	1,191,302 58	6,671,613 61

faits par l'administration des finances pendant l'année 1912.

Caissier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL	DIFFÉRENCES		MONTANT
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SAUS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Attestés de ver- sement concer- nant les produits réalisés (in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	des PAYEMENTS.	Résultant du mouvement pendant l'an- née 1912, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	des PAYEMENTS reconnus dans le compte rendu des opérations de l'année 1912.
534,765,922 84	11,881,083 12	»	141,180,973 04	890,077,536 16	»	34,686,804 14	855,390,732 02
1,848,757 17	»	»	35,656 38	1,884,413 55	»	»	1,884,413 55
420,735,267 64	57,050,284 72	»	1,413,100,388 28	1,872,039,038 30	»	103,256 43	1,871,935,801 94
»	»	»	»	1,334,727,091 00	»	»	1,334,727,091 00
28,255,273 76	»	»	11 11	29,701,396 57	»	500,000 »	29,201,396 57
62,320,315 38	399,108,978 44	»	72,660,505 09	534,089,798 91	»	246,512 03	533,843,286 88
24,471,935 44	2,819,777,292 52	200 »	591,126,016 01	6,492,892,691 20	»	»	6,492,892,691 20
772,397,472 20	3,287,817,638 80				»	35,536,572 62	
4,060,215,111 »		200 »	2,218,103,140 91	11,175,411,985 87		35,536,572 62	11,139,875,413 25

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DESIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1912.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1912.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régulari- sation dans les Départements, mi- nistériels et à la fin des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	44,160,281 10	»	»	390,481,012 34
— de l'enregistrement et des domaines	2,667,116 67	»	»	137,819,703 51
Comptables de l'administration des chemins de fer	16,124,439 39	»	»	897,763,979 53
— — des postes et télégraphes.	96,908,258 29	»	»	3,458,913,292 77
— — de la marine.	203,506 09	»	»	7,497,811 25
— — des prisons	243,235 13	»	»	1,194,103 40
— des établissements et services régis par l'État. . .	570,116 53	»	»	6,634,879 16
Caissier de l'État.	2,161,957,874 21	»	»	4,137,844,917 39
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	»	»	200 »
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	32,594,551 70	214,448,650 03	2,218,103,440 94
	2,325,831,830 41	32,594,551 70	214,448,650 03	4,256,335,351 26

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1912.

TOTAL au 31 décembre 1912.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1912.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1913.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
434,641,296 44	391,370,781 25	»	»	43,270,515 19	
140,486,820 18	137,766,889 98	»	»	2,719,930 20	
913,890,418 92	895,547,740 38	»	»	18,342,678 54	
3,535,881,551 06	3,437,073,350 23	»	»	98,808,000 83	
7,701,317 34	7,471,346 93	»	»	229,970 41	
1,437,340 53	1,191,302 58	»	»	246,037 95	
7,224,995 69	6,671,613 61	»	»	553,382 08	
6,302,802,791 60	4,060,215,111 »	»	»	2,242,587,680 60	
200 »	200 »	»	»	»	
2,465,146,631 65	2,218,103,449 91	247,061,025 10	35,518,749 25	»	
	11,175,411,988 87				
	a) 35,536,572 62				a) La somme de fr. 35,536,572 62 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1912 sur les pièces régularisées pendant la même année.
13,829,213,383 40	11,130,875,113 25	247,061,025 10	35,518,749 25	2,406,758,195 80	

COMPTE DES BUDGETS



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1911 a eu lieu le 31 octobre 1912.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1912, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances rendu pour l'année 1911.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1911 au 31 octobre 1912).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1911 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1910, à fr. 658,724,844 .

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à. 648,601,945 88
et pour les dépenses exceptionnelles, à 15,745,978 »

TOTAL fr. 664,347,923 88

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	
Dettes publiques.	7 août 1911.	193,251,045 88	»	193,251,045 88
Dotations.	30 déc. 1910.	5,326,128 »	»	5,326,128 »
Justice.	12 août 1911.	28,538,200 »	1,950,000 »	30,288,200 »
Affaires Étrangères.	10 id.	4,560,853 »	»	4,560,853 »
Intérieur.	27 juill. 1911.	6,703,035 »	755,000 »	7,458,035 »
Sciences et Arts.	12 août 1911.	35,815,777 »	1,312,066 »	37,127,843 »
Industrie et Travail.	8 id.	22,936,167 »	750,000 »	23,686,167 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	12 id.	234,493,576 »	2,860,000 »	237,353,576 »
Guerre.	3 id.	54,341,070 »	5,594,310 »	59,935,440 »
Corps de la Gendarmerie.	3 id.	8,436,500 »	722,960 »	9,159,460 »
Finances.	7 id.	22,937,675 »	8,000 »	22,945,675 »
Agriculture et Travaux publics.	12 id.	27,578,449 »	1,793,582 »	29,372,031 »
Colonies.	29 mars 1911.	1,082,470 »	»	1,082,470 »
Non-Valeurs et Remboursements.	7 août 1911.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
ENSEMBLE fr.		648,601,945 88	15,745,978 »	664,347,923 88

Les Budgets de l'exercice 1911 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 5,623,079 88

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses ; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	24,241,008 03	5,877,010 99	30,088,019 02
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1907, 1908, 1909 et 1910 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	3,133,635 72	740,133 55	3,843,769 27
ENSEMBLE . . . fr.	27,344,643 75	6,587,144 54	33,931,788 29

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 658,724,844 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 675,946,589 63 }
 { Dépenses exceptionnelles. 22,333,122 54 } 698,279,712 17

EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 59,554,868 17

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1911 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 97,700 »

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 500,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. 100,000 »

A REPORTER . . fr. 497,700 »

REPORT. . . fr. 497,700 ,

Prix de vente de terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 13^e annuité). 540,000 ,

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1911) 41,751,969 77

ENSEMBLE. . . . fr. 42,789,669 77

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1911 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1909. — Art. 41 de la loi du
17 août 1909 fr. 411,819,535 57

b) De l'exercice 1910. — Art. 40 de la loi du
25 mai 1910 48,476,894 72

160,296,430 09

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 7 août 1911	{	Art. 1 ^{er} fr.	416,401,883 01
		— 2	2,000,000 »
		— 3	100,000 »
		— 4	10,801,250 75

129,003,133 76

TOTAL. . . . fr. 289,299,563 85

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 289,299,563 85
on place les ressources extraordinaires 42,789,669 77

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 246,509,894 08

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 658,724,844 »	
— extraordinaires	42,789,669 77	
		701,514,513 77
Services ordinaires	fr. 698,279,712 17	
— extraordinaires	289,299,563 85	
		987,579,276 02
Soit un excédent de crédits de	fr. 286,064,762 25	

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 701,514,513 77

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 744,766,933 94

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 758,023,658 99

Il est resté à recouvrer . . . fr. 6,743,294 92

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts.	Contribut' directes, douanes et accises.	»	»	»
	Enregistrement et domaines.	745,677 26	471,123 87	1,216,801 13
Péages.	Enregistrement et domaines.	4 17	0 83	5 »
	Chemins de fer, etc.	12,724 37	14,857 14	27,581 51
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	11,918 82	0 04	22,509 71
	Prisons	»	1,819 60	1,819 60
Remboursements	Trésorerie générale, etc.	636 44	13,842 46	14,478 90
	Enregistrement et domaines.	32,575 62	141,589 46	174,165 08
Remboursements	Prisons	»	»	»
	Trésorerie générale, etc.	260 56	609,413 68	609,674 24
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900.		»	25,118 51	25,118 51
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	100,289 15	100,289 15
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.)		»	4,356,775 08	4,356,775 08
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenye.		»	52,158 15	52,158 15
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	130,000 »	130,000 »
TOTAUX. . . . fr.		803,797 24	0 04 5,939,497 64	6,743,294 92
			5,939,497 68	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 701,514,513 77
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 738,023,638 99

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 36,509,125 22

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	»	14,148,661 22
	Enregistrement et domaines	»	6,340,529 95
<i>Piages</i>	Enregistrement et domaines	506,236 96	»
	Chemins de fer, etc.	»	11,993,014 68
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	»	288,170 44
	Chemins de fer, etc.	»	18,014 26
	Prisons	»	78,599 58
	Trésorerie générale, etc.	»	3,961,932 23
<i>Remboursements</i>	Contributions	»	163,672 68
	Enregistrement et domaines	»	195,052 70
	Prisons	»	»
	Trésorerie générale, etc.	154,018 69	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		24,204 35	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	300,230 58
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	114,081 74
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 13 ^e annuité).		460,305 73	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenyue		»	1,564 74
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»	1,335 84
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»	230 31
Remboursement de douze actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo		»	34,000 »
Amortissement d'un capital nominal de 15,000 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge ».		»	15,000 »
		1,144,965 73	37,654,090 95
Soit fr.		36,509,125 22	

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1911 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 698,279,712 17

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1914 montent à fr. 689,165,667 52

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . 687,179,852 52

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,983,855 »

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1916, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 57 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr 698,279,712 17 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 689,165,667 52 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 9,114,044 85

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 3,280,569 68 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 3,280,569 68

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 12,394,414 53

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère de la justice fr.	4,118 10	
— des chemins de fer, etc.	18,556 14	
— des travaux publics	1,600 »	
		24,074 24

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1909 :

Ministère de la guerre fr.	2 40	
— des travaux publics	3,245 »	
		3,247 40

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1910 :

Ministère de la justice. fr.	1,674 19	
— des chemins de fer, etc.	20,554 54	
— de la guerre	3,200 65	
Corps de la gendarmerie.	2,175 55	
Ministère des travaux publics	28,860 89	
		56,465 82

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1911 :

Dette publique. fr.	2,546,242 31	
Dotations	Sénat.	11,218 »
	Chambre des représentants.	69 57
	Cour des comptes.	412 22
Ministère de la justice	605,567 16	
— des affaires étrangères	248,950 15	
— de l'intérieur	178,162 73	
— des sciences et des arts.	567,075 25	
— de l'industrie, etc.	268,025 58	
— des chemins de fer, etc.	2,746,602 98	
— de la guerre	156,476 26	
Corps de la gendarmerie	61,140 67	
Ministère des finances	170,339 76	
— de l'agriculture et des travaux publics	1,008,536 72	
— des colonies	25,812 87	
Non-valeurs et remboursements	82,398 73	
		8,656,830 94
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		8,740,618 40
A REPORTER. fr.		8,740,618 40

REPORT. fr. 8,740,618 40

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1912, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

Savoir :

a. Crédits transférés de l'exercice 1908 :

Ministère des sciences et des arts fr.	25,000	»	
— de la guerre	20,000	»	
— des travaux publics	1,600	»	
			46,600 »

b. Crédits transférés de l'exercice 1909 :

Ministère de la justice fr.	27,858	33	
— des finances	413	76	
— des travaux publics	1,600	»	
			29,872 09

c. Crédits transférés de l'exercice 1910 :

Ministère de la justice fr.	303,784	97	
— de l'intérieur	3,000	»	
— des chemins de fer, etc.	305,368	44	
— de la guerre	2,790	»	
— des travaux publics	48,551	84	
			661,495 25

d. Crédits propres à l'exercice 1911 :

Dette publique fr.	38,928	30	
Ministère de la justice	258,726	48	
— des sciences et des arts	10,894	41	
— de l'industrie, etc.	1,449,500	»	
— des chemins de fer, etc.	152,267	21	
— de la guerre	456,861	76	
Corps de la gendarmerie	15,881	73	
Ministère des finances	719	49	
— de l'agriculture et des travaux publics	554,049	41	
			2,915,828 79

Montant des crédits transférés à l'exercice 1912, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 3,655,796 15

ENSEMBLE. fr. 12,394,414 53

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1914 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 289,299,563 85

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1909. fr.	414,819,535 57
— — — — — 1910. .	48,476,894 72
Crédits votés dans le cours de l'exercice	129,005,133 76
Fr.	289,299,563 85

Les dépenses liquidées pendant l'année 1914 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 121,760,768 40

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1912, époque de la clôture de l'exercice, sont de 121,652,283 61

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 108,484 49

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1914. fr. 121,760,768 40

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 167,558,795 75
qui a été transféré à l'exercice 1912, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 7 août 1911, à concurrence de 159,488,604 90

Le surplus, soit fr. 8,050,193 85
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1914 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	687,179,832 52	} 808,852,415 95
Services extraordinaires	121,652,283 61	

A REPORTER. . . . fr. 808,852,415 95

REPORT. fr. 808,832,115 93

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	4,985,855 »	}	2,094,519 49
Services extraordinaires.	108,484 49		

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice fr. 810,926,435 42

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1907 fr.	24,074 24
		— — 1909	3,247 40
		— — 1910	56,465 82
		Crédits de l'exercice 1911	8,656,850 94
			8,740,618 40

Services extraordinaires. — (Art. 11 de la loi du 17 août 1909 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.) . . . 8,050,495 85

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 16,790,812 25

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1912 :

a. Service ordinaire (art. 50 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1908. fr.	46,600 »	}	5,635,796 13
— — 1909.	29,872 09		
— — 1910.	661,495 25		
Crédits de l'exercice 1911	2,915,828 79		

b. Services extraordinaires (art. 11 de la loi du 7 août 1911) . 159,488,601 90

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1912. fr. 163,142,598 03

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 990,859,645 70

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 987,579,276 02

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1911, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 5,280,569 68

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y^{bis}.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911 ET DES EXERCICES ANTERIEURS

La situation définitive du budget de l'exercice 1911 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 695,252,236 09
Dépenses	689,165,667 32
Excédent de recettes (boni)	fr. 6,086,568 77

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 42,771,402 90
Dépenses	421,760,768 10
Excédent de dépenses	fr. 78,989,365 20

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	Services ordinaires	fr. 695,252,236 09	} 738,023,638 99
	— extraordinaires	42,771,402 90	
Dépenses .	Services ordinaires	fr. 689,165,667 32	} 810,926,435 42
	— extraordinaires	421,760,768 10	

Excédent de dépenses pour 1911. fr. 72,902,796 45

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1910, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 258,796,576 29

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1911, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 511,699,372 72, se décomposant comme il suit :

Services extraordinaires. — Excédents de dépenses. fr. 554,229,517 92	} 511,699,372 72
Services ordinaires. — Bonis 242,550,145 20	

L'excédent des dépenses extraordinaires sur les recettes de même nature peut, conformément à diverses lois, être couvert par l'emprunt.

Les emprunts dont l'émission a ainsi été autorisée et qui, au 31 décembre 1911, restaient encore à réaliser, sont détaillés dans la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1912 (pp. 12 et 13); ils permettent de couvrir entièrement cet excédent de dépenses.

Il eût donc suffi au Gouvernement de négocier une partie de ces emprunts pour transformer l'excédent de dépenses de fr. 511,699,372 72, constaté ci-dessus, en un excédent de recettes.

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1911, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget
de l'exercice 1911 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 286,064,762 25

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excé-
dent de dépenses de fr. 72,902,796 43.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 16,790,812 25

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci. 3,280,569 68

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 13,510,442 57

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'Etat, transférées à l'exercice 1912,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité. . . . 3,655,796 13

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 11 de la loi
du 7 août 1911 159,488,601 90

Fr. 176,652,840 60

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 56,509,125 22

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1911 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 213,161,965 82

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 72,902,796 43

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1910 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1911, est inséré un tableau, sub litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1910 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quatre-vingt-un exercices (ceux de 1830 à 1909 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 19,838,046,121 09

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales.	145,104,585 55
2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget	309,647,944 73
3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales.	5,461,122,170 94
Elles s'élèvent donc, en définitive, à	25,753,920,622 31

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de fr. 19,957,944,268 53

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à.	762,942,725 29
2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires	119,808,578 32
3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci	4,259,676,589 46

A REPORTER. fr. 25,100,571,761 50 25,753,920,622 31

REPORT. . . fr. 25,100,371,761 30 23,753,920,622 31

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1911 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 3,843,769 27

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 25,096,527,992 03

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 1,342,607,369 72

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 24,461,837,123 06 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 707,916,500 75

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 24,700,633,699 35 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 393,894,292 68

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 1,103,810,793 45

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 238,796,576 29

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1911, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1911

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de l'exercice des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
—		
LIT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises	207,547,750 »
— C.	 { Enregistrement et domaines	74 703 000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines	3 080 000 »
— G.	 { Chemins de fer, postes, etc.	340,335 330 »
— H.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines	4 945 000 »
— I.	 { Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
— J.	 { Prisons	450 000 »
— K.	 { Trésorerie générale, etc.	19,198,040 »
— L.	REBOURSEMENTS . . { Contributions directes, etc.	1,040,000 »
— L ^{bis} .	 { Enregistrement et domaines	670,000 »
— M.	 { Prisons	22,984 »
	 { Trésorerie générale, etc.	6 417 740 »
TOTAUX. fr.		658,724,844 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
—		
Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		97,700 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		300,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		100,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 15 ^e annuité).		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyne		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»
À REPORTER. fr.		1,037,700 »

L'EXERCICE 1911.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour le RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1911.	En 1912.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
221 696 414 22	207,218,433 85	14,477,977 37	221 696 414 22	»	»	14,448 661 22	221,696,414 22
82,260,331 08	80,744,384 65	299,145 30	81,043,529 95	1,216,801 43	»	6,340,529 95	81 043,529 95
2,573,768 04	2,509,085 67	64 677 37	2,573,763 04	5 »	506,236 96	»	2,573 763 04
352 378 926 19	348,660,377 47	3,687,967 21	352,348,344 68	27,581 51	»	11,993,014 68	352 348,344 68
5,267 529 01	4,872,239 54	360,930 90	5,233,170 44	34,428 57	»	288,170 44	5 233,170 44
313,014 26	313,014 26	»	313,014 26	»	»	18,014 26	313,014 26
530 419 48	445,131 93	83,467 65	528,599 58	1,819 60	»	78,599 58	528,599 58
23,174,451 13	15,920,316 95	7,239,635 28	23,159,972 23	14,478 90	»	3,961,932 23	23,159,972 23
1,203,672 68	1 120,477 21	83,495 47	1,203,672 68	»	»	463,672 68	1,203,672 68
4,039,217 78	724,491 55	143,561 15	863,052 70	174,165 08	»	493,032 70	863,032 70
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	»	»	22 984 »
6,873,395 35	6,036,394 66	227,326 65	6,263,721 31	609,674 24	154,018 69	»	6,263,721 31
697,331,190 42	668,584,331 74	26,667,904 35	695,252,236 09	2,078,954 03	660,255 65	37,187,647 74	693,252,236 09
98,614 16	73,495 65	»	73,495 65	25,118 51	24,204 35	»	73,495 65
700,519 73	558,001 47	42,299 41	600,230 58	100,239 15	»	300,230 58	600,230 58
214,081 74	213,340 95	740 79	214,081 74	»	»	114,081 74	214,081 74
4,436,269 35	40,958 03	38,536 22	79,494 27	4,356,775 08	460,505 73	»	79,494 27
53,722 89	1,564 74	»	1,564 74	52,158 15	»	1,564 74	1,564 74
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
230 31	230 31	»	230 31	»	»	230 31	230 31
5,504,774 02	888,926 71	81,506 42	970,433 13	4,534,340 89	484,710 08	447,443 21	970,433 13

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,037,700 »
Remboursement de douze actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Amortissement d'un capital nominal de 15,000 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1914.)	41,751,969 77
TOTAUX. fr.	42,789,669 77
PORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	658,724,844 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	701,514,513 77

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1911.	En 1912.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVREMENTS.	
3,504,774 02	888,926 71	81 506 42	970,433 13	4,534,340 89	484,710 08	417,443 21	970,433 13
34,000 »	34,000 »	»	34,000 »	»	»	34,000 »	34,000 »
15,000 »	15,000 »	»	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »
130,000 »	»	»	»	130,000 »	»	»	»
41,751,969 77	41,751,969 77	»	41,751,969 77	»	»	»	41,751,969 77
47,435,743 79	42,689,896 48	81,506 42	42,771,402 90	4,664,340 89	484,710 08	466,443 21	42,771,402 90
697,331,190 12	668,584,331 74	26,667,904 35	695,252,236 09	2,078,954 03	660,255 65	37,187,647 74	695,252,236 09
744,766,933 91	711,274,228 22	26,749,410 77	738 023,638 99	6,743,294 92	1,144,965 73	37,634,090 95	738,023,638 99
					36,509,125 22		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1911.	En 1912.	
SERVICE ORDINAIRE.							
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>							
Exercice 1907.							
Ministère de la Justice	»	6,527 40	6,527 40	2,409 30	»	»	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	19,044 14	»	19,044 14	688 »	»	688 »	
— des Travaux publics	1,600 »	»	1,600 »	»	»	»	
	20,644 14	6,527 40	27,171 54	3 097 30	»	688 »	
Exercice 1908.							
Ministère des Sciences et des Arts	25,000 »	»	25,000 »	»	»	»	
— de la Guerre	»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
— des Travaux publics	1,600 »	»	1,600 »	»	»	»	
	26,600 »	20,000 »	46,600 »	»	»	»	
Exercice 1909.							
Ministère de la Justice.	»	81,858 33	81,858 33	54,000 »	»	54,000 »	
— de l'Agriculture.	505 60	»	505 60	505 60	»	505 60	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	72 22	»	72 22	72 22	»	72 22	
— de la Guerre.	13,104 »	»	13,104 »	13,101 60	»	13,101 60	
— des Finances	413 76	»	413 76	»	»	»	
— des Travaux publics	9,690 »	»	9,690 »	4,845 »	»	4,845 »	
	23,785 58	81,858 33	105,643 91	72,524 42	»	72,524 42	
Exercice 1910.							
Ministère de la Justice.	»	409,365 80	409,365 80	103,906 64	80,468 »	23,438 64	
— de l'Intérieur	»	3,000 »	3,000 »	»	»	»	
— de l'Agriculture.	3,660 59	»	3,660 59	3,660 59	»	3,660 59	
— des Sciences et Arts	2,000 »	21,875 »	23,875 »	23,875 »	4,000 »	18,875 »	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	2,741,986 32	27 447 »	2,769,433 32	2,445,510 34	»	2,445,510 34	
— de la Guerre.	33,137 52	11,987 45	45,124 97	39,134 32	4,138 67	34,995 65	
Corps de la Gendarmerie	»	58,222 07	58,222 07	56,046 52	»	56,046 52	
— des Travaux publics	281,821 57	69,850 50	351,672 07	274,259 34	»	251,577 77	
	3,062,606 »	601,747 82	3,664,353 82	2,946,392 75	88,606 67	2,834,104 51	

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET				Observations.
	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CREDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CREDITS à transférer à l'exer- cice 1912, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	
»	2,409 30	»	2,118 40	»	»	4,118 10	»	2,409 30	
688 »	»	»	18,356 14	»	»	18,356 14	»	688 »	
»	»	»	1,600 »	»	»	1,600 »	»	»	
688 »	2,409 30	»	22 074 24	»	»	24,074 24	»	3,097 30	
»	»	»	25,000 »	»	»	»	25,000 »	»	
»	»	»	20,000 »	»	»	»	20 000 »	»	
»	»	»	1,600 »	»	»	»	1,600 »	»	
»	»	»	46,600 »	»	»	»	46,600 »	»	
54,000 »	»	»	27,858 33	»	»	»	27,858 33	54,000 »	
505 60	»	»	»	»	»	»	»	505 60	
72 22	»	»	»	»	»	»	»	72 22	
13,101 60	»	»	2 40	»	»	2 40	»	13,101 60	
»	»	»	413 76	»	»	»	413 76	»	
4,845 »	»	»	4,845 »	»	»	3,245 »	1,600 »	4,845 »	
72,524 42	»	»	33,419 40	»	»	3,247 40	29,872 09	72,524 42	
403,906 64	»	»	305,459 16	»	»	1 674 19	303,784 97	403,906 64	
»	»	»	3,000 »	»	»	»	3,000 »	»	
3 660 59	»	»	»	»	»	»	»	3,660 59	
22,875 »	4,000 »	»	»	»	»	»	»	23,875 »	
2,445,510 34	»	»	323,922 98	»	»	20,554 54	303,368 44	2 445,510 34	
39 134 32	»	»	5,900 65	»	»	3,200 65	2,790 »	39,134 32	
56,046 52	»	»	2,175 55	»	»	2,175 55	»	56,046 52	
251,577 77	22,681 57	»	77,412 73	»	»	28,860 89	48,551 84	274,239 34	
2,922,711 18	23,681 57	»	717,961 07	»	»	56,465 82	661,495 25	2,946,392 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS considérés et ordonnances au profit des caissiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1911.	En 1912.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. IV.	Dette publique	193,646,045 88	»	193,646,045 88	191,060,875 27	152,510,775 61	37,996 992 93
	Liste civile.	3,300,000 »	»	3 300,000 »	3 300,000 »	3,300,000 »	»
	Dotation de Son Altesse Royale la comtesse de Flandre . . .	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
— O.	Dotations Sénat	345,000 »	»	345 000 »	333,782 »	328,782 »	5,000 »
	Chambre des Représentants . .	1,163,628 »	»	1,163,628 »	1,163,558 43	1,132 922 46	30,635 97
	Cour des comptes	467,500 »	»	467,500 »	467,087 78	441,833 90	25,233 88
— P.	Ministère de la Justice.	28,327,558 33	2,506,000 »	31,033,558 33	31,831,337 44	21,796,926 38	10 010,031 35
— Q.	— des Affaires Étrangères . . .	4,792,262 77	»	4,792,262 77	4,543,312 64	3 827,603 01	687,674 89
— R.	— de l'Intérieur	6,705,474 66	790,000 »	7,495,474 66	7 330,399 76	5,828,003 85	1,452,271 31
— S.	— des Sciences et des Arts . . .	36,406,437 13	2 703 539 60	39,111,996 73	38,542,524 49	25,576 472 40	12,490,025 67
— T.	— de l'Industrie, etc	23,012,973 »	2,513,317 39	25,526,490 39	23,821,610 81	21,350 146 38	2 401,410 45
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	251,031,441 51	2,925,000 »	253,956,441 51	251,645,332 08	84 475,899 48	467,066,353 93
— V.	— de la Guerre	56,900,020 »	7,594 370 »	64 494,390 »	63,901,051 98	11,317,097 17	52 126,437 89
— W.	Corps de la Gendarmerie	8,571,500 »	722,960 »	9,294,460 »	9,219,437 60	1,023,858 03	8,165,492 84
— X.	Ministère des Finances.	23,368,190 20	8,000 »	23,376,190 20	23,411,759 15	3,697,079 46	19,762,782 77
— Y ^{bis}	— de l'Agriculture et des Travaux publics {	TABLEAU A. 11,715,320 43	541,000 »	12 256,320 43	12,079,499 31	7,349,723 47	4,459 586 37
	TABLEAU B. 18,882,532 »	1,316,582 »	20,199,114 »	18 833,548 99	8,227,790 81	10,398,630 90	
— Y.	— des Colonies	1,123,070 »	»	1,123,070 »	1,097,427 13	1,023,218 67	74,163 51
— Y ^{bis}	Non-Valeurs et Remboursements . .	2,801,000 »	»	2,801 000 »	3,491,087 99	4 6 323 01	3,013 711 08
		672,812,953 91	21,622,988 99	694,435,942 90	686,143,682 85	353,671,475 78	330,509,432 94

CICE 1911 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS Atteindra l'exer- cice 1912, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911	
Total.									
190,537,768 54	523 106 73	»	2,585,170 61	»	»	2,546,242 31	38,928 30	191,060 875 27	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,300,000 »	
50,000 »	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	
333,782 »	»	»	11,218 »	»	»	11,218 »	»	333 782 »	
4,463,558 43	»	»	69 57	»	»	69 57	»	4,463,558 43	
467,087 78	»	»	412 22	»	»	412 22	»	467,087 78	
31,806,957 93	44,399 51	»	864,293 64	1,682,092 75	1,682,092 75	605,567 16	258,726 48	31 851 357 44	
4,545,274 90	28,037 74	»	248,950 13	»	»	248,950 13	»	4 543,312 64	
7,280,275 18	50,124 61	»	178 162 73	13,087 83	13,087 83	178,162 73	»	7,330,399 76	
38 066,497 77	476,026 72	»	577,969 66	8,497 42	8,497 42	567,075 25	10,894 41	38 542,524 49	
23,751 356 83	70,053 98	»	1,717,525 58	12 646 »	12,646 »	268,023 58	1,449,500 »	23,821,610 81	
251,582,223 41	63,073 67	»	2,898,870 19	584 760 76	584,760 76	2,746,602 98	152,267 21	251,645,332 08	
63,743 535 06	157,516 92	»	593,338 02	»	»	136,476 25	456,861 76	63,901,051 98	
9,192,350 87	27,086 73	»	75 022 40	»	»	61,140 67	13,881 73	9 219,437 60	
23,369 862 23	41,896 92	»	171 059 25	206,628 20	206,628 20	170,339 76	719 49	23,411,759 15	
11,809,309 84	270,189 47	»	176,821 12	»	»	169,746 15	7,074 97	12,079,499 31	
13,626,421 71	207,127 28	»	1,365,565 01	»	»	838,590 57	526,974 44	18,833,548 99	
1,097 382 18	14 95	»	25,812 87	170 »	170 »	25,812 87	»	1,097,427 13	
3,490,014 09	1 053 90	»	82,398 73	772,486 72	772,486 72	82,398 73	»	3,491,087 99	
684,183,908 72	1,959,744 13	»	11,572,639 75	3,280,369 68	3,280 369 68	8,656,830 94	2,915,828 79	686,143,652 85	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1911	Articles de l'année royale du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	"	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un hôtel avec dépendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	30,024 55	"	"	30,024 55	30,024 55
2	4a	"	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	"	"	8,974 20	8,974 20	4,460 "
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	30,024 55	"	8,974 20	38,998 75	34,484 55
			Ministère de l'Intérieur.					
3	"	3	Tir national — Etablissement d'une zone de protection	"	299,400 47	"	299,400 47	3,151 96
4	"	6a	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	"	114,769 "	"	114,769 "	114,769 "
5	3	"	Sources minérales de Spa — Frais d'études et premiers travaux d'aménagement.	"	"	100,000 "	100,000 "	1,793 15
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur . . fr.	"	114,169 47	100,000 "	514,169 47	119,714 41
			Ministère des Finances.					
			Domaines.					
6	"	7a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	200,000 "	"	400,000 "	49,514 80
6a	36	"	Id. id.	"	"	200,000 "	"	"
7	"	8a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	137,688 20	"	"	737,688 20	137,688 20
7a	"	8b	Id. id.	"	300,000 "	"	"	300,000 "
7b	37	"	Id. id.	"	"	300,000 "	"	192,054 31
8	"	10	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires	512,422 38	"	"	612,422 38	244,138 23
8a	"	10a	Id. id.	"	100,000 "	"	"	"
			Totaux . . . fr.	650,110 58	600,000 "	500,000 "	1,750,110 58	923,425 54

CICE 1914 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 41 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911.	
29,422 37	602 18	30,024 55	»	»	»	»	»	30,024 55	
4,460 »	»	4 460 »	»	»	4,514 20	»	4,514 20	4,460 »	
33,882 37	602 18	34,484 55	»	»	4,514 20	»	4,514 20	34,484 55	
3,151 96	»	3,151 96	»	»	296,248 51	»	296,248 51	3,151 96	
114,769 »	»	114,769 »	»	»	»	»	»	114,769 »	
1,793 45	277 90	1,793 45	»	»	98,206 85	»	98,206 85	1,793 45	
119,436 21	277 90	119,714 11	»	»	394,455 36	»	394,455 36	119,714 11	
41,535 50	8,009 30	49,544 80	»	»	150,455 20	»	150,455 20	49 544 80	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
137,688 20	»	137,688 20	»	»	»	»	»	137,688 20	
300,000 »	»	300,000 »	»	»	»	»	»	300,000 »	
191,997 41	57 20	192,054 31	»	»	107,945 69	»	107,945 69	192,054 31	
241,052 66	85 57	244,138 23	»	»	268,284 45	268,284 45	»	244,138 23	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100 000 »	»	
915,273 47	8,152 07	923,425 54	»	»	826,685 04	268,284 45	558,400 89	923,425 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			<i>Divers.</i>					
9	19	"	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	"	"	2,000,000	2,000,000	2,000,000
10	40	"	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	"	"	20,000	20,000	"
11	162	"	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	"	"	10,408,000	10,408,000	4,000,000
12	"	14	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	"	250,000	"	250,000	"
13	"	40a	Société pour la construction et l'exploitation d'un port de pêche à La Panne. — Souscription de la moitié du capital.	"	1,000,000	"	1,000,000	"
			TOTAUX.fr	"	1,250,000	12,428,000	13,678,000	6,000,000
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. . . .fr.	650,110 58	1,850,000	12,928,000	15,428,110 58	6,923,425 54
			 Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.					
			SERVICES DE L'AGRICULTURE.					
			<i>Eaux et Forêts.</i>					
14	"	4b	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	"	467,031 66	"	467,031 66	147,031 66
14a	1	"	Id.	"	"	200,000	367,031 66	19,763 83
			<i>Voirie vicinale.</i>					
15	"	3b	Voirie vicinale. Travaux de construction	"	6,232	"	6,232	6,232
15a	"	"	Id.	"	"	3,000,000	3,006,232	1,947,967
			TOTAUX.fr.	"	173,263 66	3,200,000	3,373,263 66	2,090,994 49

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les Dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911.	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	»	»	»	2,000,000 »	
»	»	»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	»	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	6,408,000 »	»	6,408,000 »	4,000,000 »	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
6,000,000 »	»	6,000,000 »	»	»	7,678,000 »	»	7,678,000 »	6,000,000 »	
6,915,273 47	8,452 07	6,923,425 54	»	»	8,504,685 04	268,284 15	8,236,400 89	6,923,425 54	
147,031 66	»	147,031 66	»	»	20,000 »	»	20,000 »	147,031 66	
18,494 69	1,569 44	19,763 83	»	»	180,236 17	»	180,236 17	19,763 83	
6,232 »	»	6,232 »	»	»	»	»	»	6,232 »	
1,582,760 »	365,198 »	1,917,967 »	»	»	1,082,033 »	»	1,082,033 »	1,917,967 »	
4,724,227 35	366,767 14	2,090,994 49	»	»	1,282,269 17	»	1,282,269 17	2,090,994 49	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.					
			<i>Routes et Bâtiments civils.</i>					
46	"	45a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	47,602 06	"	"		3,231 90
46a	"	45b	Id.	"	4,023,999 04	"	16,043,601 40	3,994,774 92
16b	3	"	Id.	"	"	12,000,000 "		4,725,380 66
17	"	16a	Mont des Arts — Expropriations et travaux . .	"	210,000 "	"		7,375 75
17a	4	"	Id.	"	"	381,753 01	591,753 01	133,986 21
18	"	17a	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	"	53,294 48	"	53,294 48	37,862 57
19	"	18a	Palais du Cinquantenaire — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	74,990 58	"	"		74,990 58
19a	"	18b	Id — Exposition d'art en 1910	"	949,363 48	"	1,024,374 06	149,205 30
20	"	19a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	204,938 29	"	"		204,938 29
20a	"	19b	Id.	"	1,000,000 "	"	1,204,938 29	832,963 32
21	"	21	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte . .	37,322,196 41 ⁽¹⁾	"	"	37,322,196 41	1,705,491 76
			TOTAUX fr.	37 819,727 34	6,238,677 "	12,381,753 01	56,440,159 35	11,866,404 26
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
22	"	22a	Meuse. — Expropriations et travaux	600,000 "	"	"		600,000 "
22a	"	22b	Id.	"	1,150,000 "	"	2,650,000 "	810,061 42
5	"	"	Id.	"	"	900,000 "		"
23	"	23	Ourthe. — Expropriations et travaux	102 399 13	"	"		37,406 79
23a	"	23a	Id.	"	360,000 "	"	482,399 13	500 "
23b	7	"	Id.	"	"	20,000 "		"
24	"	24a	Sambre. — Expropriations et travaux	"	1,377,931 45	"	1,797,931 45	215,459 03
24a	6	"	Id.	"	"	420,000 "		"
			A REPORTER fr.	702,399 13	2,887,931 45	1,340 000 "	4,930,330 58	1,693,427 24

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant le DÉPENSIS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911.	
3,231 90	»	3,231 90	»	»	14,370 16	14,370 16	»	3,231 90	
3,978,150 76	16,143 53	3,994,294 29	480 63	»	31,224 12	»	31,224 12	3,994,774 92	
4,387,126 55	328,753 04	4,715,879 59	9,501 07	»	7,274,619 31	»	7,274,619 34	4,725,380 66	
3,323 65	4,252 10	7,575 75	»	»	202,424 25	»	202,424 25	7,575 75	
133,986 21	»	133,986 21	»	»	247,768 80	»	247,768 80	133,986 21	
33,862 57	»	33,862 57	»	»	19,431 91	»	19,431 91	33,862 57	
74,990 58	»	74,990 58	»	»	»	»	»	74,990 58	
149,205 30	»	149,205 30	»	»	800,178 18	»	800,178 18	149,205 30	
204,938 29	»	204,938 29	»	»	»	»	»	204,938 29	
832,963 32	»	832,963 32	»	»	167,036 68	»	167,036 68	832,963 32	
1,698,095 53	1,399 21	1,703,494 76	»	»	35,816,701 65	»	35,816,701 65	1,703,494 76	
11,499,874 68	356,547 88	11,856,422 56	9,981 70	»	44,573,755 09	14,370 16	44,559,384 93	11,866,404 26	
600,000 »	»	600,000 »	»	»	»	»	»	600,000 »	
756,929 27	83,132 15	840,061 42	»	»	309,938 58	»	309,938 58	840,061 42	
»	»	»	»	»	900,000 »	»	900,000 »	»	
20,806 04	16,600 75	37,406 79	»	»	64,992 34	64,992 34	»	37,406 79	
»	500 »	500 »	»	»	359,500 »	»	359,500 »	500 »	
»	»	»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	»	
215,090 75	368 28	215,459 03	»	»	1,162,472 42	»	1,162,472 42	215,459 03	
»	»	»	»	»	420,000 »	»	420,000 »	»	
1,592,826 06	100,601 18	1,693,427 24	»	»	3,236,903 34	64,992 34	3,171,911 »	1,693,427 24	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1911	Articles de l'exercice 1910, du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits, — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			REPORT. . . fr.	702,399 43	2,887,931 45	1,340,000 »	4,930,330 58	1 693 427 24
25	»	25a	Escaut. — Expropriations et travaux	28 50	»	»		28 50
25a	»	25b	Id. id.	»	19,821 98	»	1,829,850 48	19,792 93
25b	10	»	Id. id.	»	»	1,810,000 »		1,101,337 41
26	»	26	Lys. — Expropriations et travaux	123,979 49	»	»		123,979 49
26a	»	26a	Id. id.	»	675,000 »	»	1,218,979 49	470,447 86
26b	11	»	Id. id.	»	»	420 000 »		»
27	»	27	Durme. — Expropriations et travaux	»	19,655 »	»		19 655 »
27a	12	»	Id. id.	»	»	65,000 »	84,655 »	19,477 24
28	»	28a	Rupel. — Expropriations et travaux	97,180 34	»	»		97,180 34
28a	»	28b	Id. id.	»	1 000,000 »	»	1,547,180 34	950 270 48
28b	29	»	Id. id.	»	»	450,000 »		»
29	»	29	Nèthes. — Expropriations et travaux	98,132 91	»	»		75 963 29
29a	15	»	Id. id.	»	»	50,000 »	148,132 91	500 »
30	»	30a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	128,092 30	»		32,763 79
30a	13	»	Id. id.	»	»	150,000 »	278,092 30	»
31	14	»	Démer. — Expropriations et travaux	»	»	60,000 »	60,000 »	49,252 80
32	»	31b	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	»	975,649 96	»	2,675,649 96	975,649 96
32a	16	»	Id. id.	»	»	1,700,000 »		735,825 81
33	»	32a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	25,000 »	»	»	25,000 »	25,000 »
34	17	»	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	»	»	75,000 »	75,000 »	»
35	»	33a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»	100,000 »	5,442 73
35a	20	»	Id. id.	»	»	50,000 »		»
36	»	34b	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	»	912,419 31	»	1,342,419 31	795,733 56
36a	18	»	Id. id.	»	»	430,000 »		»
37	»	35a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	78,372 73	»	»		78,372 73
37a	»	35b	Id. id.	»	1,850,000 »	»	2,228,372 73	1,035,247 23
37b	19	»	Id. id.	»	»	300 000 »		»
38	»	36	Canal de Burgh à Saint-Gillis (Waes). — Études — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»	200,000 »	»
38a	»	36a	Id. id.	»	100,000 »	»		»
			A REPORTER . . . fr.	1,275,093 40	8,568,270 »	6,900,000 »	16,743,363 10	8 305,348 39

CICE 1944 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1944.	En 1943.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1945, en vertu de l'art. 4 de la loi du 7 août 1944.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1944.	
1,592,826 06	100,601 48	1,693,427 24	"	"	3,236,903 34	64,992 34	3,471,941 "	1,693,427 24	
28 50	"	28 50	"	"	"	"	"	28 50	
19,767 79	23 14	19,792 93	"	"	29 05	"	29 05	19,792 93	
1,049,289 07	52,046 99	1,101,336 06	4 35	"	708,662 59	"	708,662 59	1,101,337 41	
123,979 49	"	123,979 49	"	"	"	"	"	123,979 49	
469,747 86	700 "	470,447 86	"	"	204,552 14	"	204,552 14	470,447 86	
"	"	"	"	"	420,000 "	"	420,000 "	"	
19,530 "	125 "	19,655 "	"	"	"	"	"	19,655 "	
19,352 24	125 "	19,477 24	"	"	45,522 76	"	45,522 76	19,477 24	
97,180 34	"	97,180 34	"	"	"	"	"	97,180 34	
950,012 43	258 05	950,270 48	"	"	49,729 52	"	49,729 52	950,270 48	
"	"	"	"	"	450,000 "	"	450,000 "	"	
5,809 79	153 50	5,963 29	70 000 "	"	22,169 62	22,169 62	"	75,963 29	
"	500 "	500 "	"	"	49,500 "	"	49,500 "	500 "	
32,663 79	100 "	32,763 79	"	"	95,328 51	"	95,328 51	32,763 79	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
252 80	49,600 "	49,252 80	"	"	10,747 20	"	10,747 20	49,252 80	
975,649 96	"	975,649 96	"	"	"	"	"	975,649 96	
685,025 81	50,800 "	735,825 81	"	"	964,174 19	"	964,174 16	735,825 81	
25,000 "	"	25,000 "	"	"	"	"	"	25,000 "	
"	"	"	"	"	75,000 "	"	75,000 "	"	
5,317 73	125 "	5,442 73	"	"	44,557 27	44,557 27	"	5,442 73	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
735,113 56	60,620 "	795,733 56	"	"	146,385 75	"	146,385 75	795,733 56	
"	"	"	"	"	430,000 "	"	430,000 "	"	
78,372 73	"	78,372 73	"	"	"	"	"	78,372 73	
1,034,986 29	260 94	1,035,247 23	"	"	814,752 77	"	814,752 77	1,035,247 23	
"	"	"	"	"	300,000 "	"	300,000 "	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
7,919,906 24	315,440 80	8,235,347 04	70,001 35	"	8,438,014 71	231,719 23	8,206,295 48	8,305,348 39	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'ancien budget de 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			REPORT . . . fr.	1,273,093 10	8,368,270 »	6,900,000 »	16,743,363 10	8,303,318 39
39	"	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	500,000 »	"	"	4,500,000 »	451,751 46
39a	9	"	Id.	"	"	1,000,000 »	"	"
40	30	"	Amélioration du canal de Louvain à la Dyle et prolongement de ce canal jusqu'à Hasselt. — Frais d'études	"	"	50,000 »	50,000 »	1,372 80
41	"	38	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	484 931 19	"	"	"	81,276 26
41a	"	38a	Id.	"	200,000 »	"	1,184,951 19	"
41b	27	"	Id.	"	"	500,000 »	"	"
42	"	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	629,830 30	"	"	"	629 830 30
42a	"	39b	Id.	"	2,950,000 »	"	6,659,830 30	2,487,397 16
42b	8	"	Id.	"	"	3,080,000 »	"	"
43	"	41a	Port de Nieuport	"	500,000 »	"	500,000 »	22,479 16
44	"	42	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	"	1,450 000 »	"	"	936,241 98
44a	24	"	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port. Construction d'un port de pêche sur la rive est du chenal. Etablissement d'un pont à transbordeur sur le chenal	"	"	3,000,000 »	4,450,000 »	"
45	"	43a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	150,000 »	"	"	200,000 »	5,055 77
45a	25	"	Id.	"	"	50,000 »	"	"
46	"	44a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires	1,000,000 »	"	"	1,580,000 »	764,264 78
46a	26	"	Id.	"	"	580 000 »	"	"
47	"	45a	Côtes. — Expropriations et travaux	"	430,000 »	"	1,330 000 »	429,469 20
47a	28	"	Id.	"	"	900,000 »	"	329,606 88
			A REPORTER . . . fr.	4,039,874 59	14,098,270 »	16,060,000 »	34,198,144 59	14,444,154 16

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911	En 1912.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS COMPENSÉS de l'exercice 1911.	
7,919,906 24	315,440 80	8,235,347 04	70,001 35	"	8,438,014 71	231,719 23	8,206,295 48	8,305,348 39	
416,704 81	35,046 67	451,751 48	"	"	48,248 52	48,248 52	"	451,751 48	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
172 50	1,200 30	1,372 80	"	"	48,627 20	"	48,627 20	1,372 80	
81,276 26	"	81,276 26	"	"	403,674 93	403,674 93	"	81,276 26	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
629,830 30	"	629,830 30	"	"	"	"	"	629,830 30	
2,476,849 17	10,577 99	2,487,397 16	"	"	462,602 84	"	462,602 84	2,487,397 16	
"	"	"	"	"	3,080,000 "	"	3,080,000 "	"	
22,479 16	"	22,479 16	"	"	477,520 84	"	477,520 84	22,479 16	
935,913 48	328 50	936,241 98	"	"	513,758 02	"	513,758 02	936,241 98	
"	"	"	"	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	
5,055 77	"	5,055 77	"	"	144,944 23	144,944 23	"	5,055 77	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
728,951 67	35,313 11	764,264 78	"	"	235,735 22	235,735 22	"	764,264 78	
"	"	"	"	"	580,000 "	"	580,000 "	"	
429,469 20	"	429,469 20	"	"	530 80	"	530 80	429,469 20	
319,613 85	10,033 03	329,646 88	"	"	570,333 12	"	570,333 12	329,646 88	
13,966,192 41	407,960 40	14,374,152 81	70,001 35	"	19,783,990 43	1,064,322 13	18,689,668 30	14,444,151 16	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'année royale du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances en profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			REPORT. fr.	4,039,874 59	14,098,270 »	16,060,000 »	34 198,144 59	14,441,154 16
48	"	46a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyves ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Freda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers, du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art 1er et art 2 1er de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (art 5, 1er, de la dite loi)	2,194,172 00	"	"	"	2,194,139 03
48a	"	46b	Id. id.	"	1,250,000 »	"	"	8 986,674 24
48b	22	"	Id. — Id. Expropriations en vue de l'agrandissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords, résultant de la transformation des quartiers, par suite de la suppression de l'enceinte actuelle; exécution des conventions avec la ville d'Anvers, la commune de Meixem et la commune de Beichem.	"	"	5,350,000 »	11,794 172 03	85,500 »
49	"	47a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages; de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2°, de la dite loi)	467,774 46	"	"	"	467,771 16
49a	"	47b	Id. id.	"	2,200,000 »	"	5,917,771 16	695,346 20
49b	23	"	Id. id.	"	"	3,250,000 »	"	"
50	"	48a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages.	"	491,637 47	"	3,351,637 47	397 778 08
50a	24	"	Id. id.	"	"	4,950,000 »	"	1,307,953 03
TOTALS. fr.				6,701,817 78	20,949,907 47	29 610,000 »	57,261,725 25	23 579 315 87
TOTALS pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. fr.				14,521,545 12	27,361 848 13	45 191,755 01	115,075,458 26	27 536,714 62

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 4 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler de l'exercice 1911	
13 966 192 41	407 960 40	14 374 152 81	70 001 35	»	19 733 990 43	1 064 322 13	18 669 668 30	14 444 134 16	
2 194 139 03	»	2 194 139 03	»	»	33 »	33 »	»	2 194 139 03	
3 854 943 27	131 730 91	3 986 674 21	»	»	263 325 79	»	263 325 79	3 986 674 21	
43 500 »	42 000 »	85 500 »	»	»	5 264 500 »	»	5 264 500 »	85 500 »	
467 771 16	»	467 771 16	»	»	»	»	»	467 771 16	
695 316 20	»	695 316 20	»	»	1 504 653 80	»	1 504 653 80	695 316 20	
»	»	»	»	»	3 250 000 »	»	3 250 000 »	»	
397 778 08	»	397 778 08	»	»	3 859 39	»	3 859 39	397 778 08	
1 307 513 03	410 »	1 307 953 03	»	»	3 612 046 97	»	3 612 046 97	1 307 953 03	
22 927 213 18	582 101 34	23 509 314 52	70 001 35	»	13 682 109 38	1 064 355 13	32 618 054 25	23 579 313 87	
36 151 313 21	1 305 416 36	37 456 734 57	79 983 05	»	79 538 433 64	1 078 725 29	78 459 708 35	37 536 714 62	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.					
51	"	49a	Chemins de fer — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	181,102 61	"	"		181,102 61
51a	"	49b	Id.	"	5,412,499 01	"	42,327,193 62	5,403,017 20
51b	31	"	Id.	"	"	36,733,392 "		28,443,903 28
52	"	50	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	22,199,626 21 ⁽¹⁾	"	"	22,199,626 21	6,372,311 23
53	"	51	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	"	340,583 78	"	340,583 78	236,430 04
54	"	52a	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	17,500 "	"	"	24,196 30	17,500 "
54a	40b	"	Id.	"	"	6,696 30		6,696 30
55	"	53a	Chemins de fer. — Traction et matériel	16 24	"	"		16 24
55a	"	53b	Id.	"	6,617,948 51	"	26,683,500 75	6,612,372 72
55b	32	"	Id.	"	"	20,065,536 "		11,930,012 14
56	"	54a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc	100,000 "	"	"		100,000 "
56a	"	54b	Id.	"	467,450 "	"	1,853,450 "	467,356 99
56b	33	"	Id.	"	"	1,286,000 "		615,770 33
A REPORTER. fr.				2,498,245 06	12,838,481 30	58,031,824 30	93,428,550 66	60,386,489 10

(1) Des imputations pourront être faites sur ce crédit, jusqu'au 31 décembre 1915.

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 4 ^{er} de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911.	
177,602 61	3,500 »	181,102 61	»	»	»	»	»	181,102 61	
5,388,228 89	12,450 73	5,400,679 62	2,337 58	»	9,481 81	»	9,481 81	5,403,017 20	
27,412,332 35	1 007,519 97	28,419,872 32	24,030 96	»	8,289,688 72	»	8,289,688 72	28,443,903 28	
6,099,039 79	273,251 46	6,372,314 25	»	»	15,827,314 96	»	15,827,314 96	6,372 314 25	
228,162 25	6,229 29	234,391 54	2 038 50	»	104,153 74	»	104,153 74	236,430 04	
17,500 »	»	17,500 »	»	»	»	»	»	17,500 »	
6,696 30	»	6,696 30	»	»	»	»	»	6,696 30	
16 24	»	16 24	»	»	»	»	»	16 24	
6,612,372 72	»	6,612,372 72	»	»	5,575 79	»	5,575 79	6,612 372 72	
11,810,164 63	119,847 49	11,930,012 14	»	»	8,135,523 86	»	8,135,523 86	11,930,012 14	
99,885 33	114 67	100 000 »	»	»	»	»	»	100,000 »	
467,125 99	231 »	467,356 99	»	»	93 01	»	93 01	467,356 99	
613 582 94	2,187 39	615,770 33	»	»	670,229 67	»	670,229 67	615,770 33	
58,932,750 06	1,425,332 »	60,358,082 06	28,407 04	»	33,042,061 56	»	33,042,061 56	60,386 489 10	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911	Articles de l'article royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES traitant des services faits — PRODUITS constatés et ordonnances au profit des services de l'Etat.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.			
			REPORT. fr.	22,498,245 06	12,838,481 30	58,091,824 30	93,428,510 66	60,386,489 10
57	"	55a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	4,893,957 88	"	"		4,893,957 88
57a	"	55b	Id.	"	5,475,500	"	18,194,457 88	3,709,016 "
57b	34	"	Id.	"	"	10,825,000	"	"
58	35	"	Direction de l'électricité. — Premier établissement et extension d'installations électriques	"	"	1,500,000	1,500,000	55,510 61
59	46 ^{bis}	"	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut	"	"	77,028 83	77,028 83	24,783 12
60	"	57	Marine. — Acquisition d'une machine à turbines	804 61	"	"	340,635 89	"
60a	"	57a	Marine	"	339,831 28	"		58,051 98
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	24,393,007 55	18,653,812 58	70,493,853 13	113,510,673 26	66,127,808 69
Ministère de la Guerre								
61	4d ¹⁰	"	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	"	"	278,038 78	278,038 78	108,555 77
62	"	59	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre Sainte-Catherine	1,510,242 96	"	"	1,510,242 96	848,034 31
63	"	60	Achat de coupoles	"	197,064 54	"	197,064 54	"
64	"	61	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée — Nouveau dispositif de défense — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6)	34,673,000 ⁽¹⁾	"	"	34,673,000	10,000,000 "
65	"	62	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers.	6,000,000	"	"	6,000,000	"
66	4d ¹¹	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	"	"	2,512 61	2,512 61	597 05
67	"	64	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaat	11,604 61	"	"	11,604 61	1,433 45
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . . fr.	42,224,847 57	197,064 54	280,551 42	42,702,463 53	11,018,620 59

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS résultant de l'exercice ou à justifier		CRÉDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1911.	En 1912	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DEPENSES.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1911.	
58,932,750 00	1,425,332 »	60,358,082 00	28,407 04	»	33,042,061 56	»	33,042,061 56	60,386,489 10	
1,893,957 88	»	1,893,957 88	»	»	»	»	»	1,893,957 88	
3,541,441 27	467,480 33	3,708,921 60	94 40	»	1,766,484 »	»	1,766,484 »	3,709,016 »	
»	»	»	»	»	10,825,000 »	»	10,825,000 »	»	
34,376 95	24,133 66	55,510 61	»	»	1,444,489 39	»	1,444,489 39	55,510 61	
24,783 12	»	24,783 12	»	»	52,245 71	»	52,245 71	24,783 12	
»	»	»	»	»	804 61	804 61	»	»	
58,051 98	»	58,051 98	»	»	281,779 30	»	281,779 30	58,051 98	
64,483,361 26	1,613,945 99	66,099,307 25	28,501 44	»	47,412,864 57	804 61	47,412,059 96	66,127,808 69	
11,963 32	156,592 43	168,555 77	»	»	109,483 01	»	109,483 01	168,533 77	
848,034 32	»	848,034 32	»	»	692,208 64	692,208 64	»	848,034 32	
»	»	»	»	»	197,064 54	»	197,064 54	»	
10,000,000 »	»	10,000,000 »	»	»	24,673,000 »	»	24,673,000 »	10,000,000 »	
»	»	»	»	»	6,000,000 »	6,000,000 »	»	»	
597 05	»	597 05	»	»	1,915 59	»	1,915 59	597 05	
1,433 45	»	1,433 45	»	»	10,171 16	10,171 16	»	1,433 45	
10,862,028 14	156,592 43	11,018,620 57	»	»	31,683,842 94	6,702,379 80	24,981,463 14	11,018,620 59	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 7 août 1911.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS.
	de	de			DROITS constatés et ordonnancés au profit des caissiers de l'Etat.
	l'exercice 1909.	l'exercice 1910.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Etrangères.	30,024 55	»	8,974 20	38,998 75	34,484 55
— — de l'Intérieur	»	414,169 47	100,000 »	514,169 47	119,714 11
— — des Finances	650,110 58	1 850,000 »	12,928,000 »	15 428 110 58	6,923,423 54
— — de l'Agriculture et des Travaux publics. . .	44,521,545 12	27,361,848 13	45,191,753 01	117,073,143 26	37,536,714 62
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	24 393,007 55	18 653,812 58	70,493,853 13	113 540,673 26	66,127,808 69
— — de la Guerre	12,224,847 57	197,064 54	280,551 42	42 702,463 53	11,018 620 59
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	111,819,535 37	43,476 894 72	129 003,133 76	289,299,563 85	121,760,768 10

CICE 1911 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1911.	En 1912.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1911.	
33 882 37	602 18	34 484 55	»	»	4 514 20	»	4 514 20	34 484 55	
119 436 21	277 90	119 714 11	»	»	394 455 36	»	394 455 36	119 714 11	
6 915 273 47	8 152 07	6 923 425 54	»	»	8 504 685 04	268 284 15	8 236 400 89	6 923 425 54	
36 151 315 21	1 305 416 36	37 456 731 57	79 983 05	»	79 538 433 64	1 078 723 29	78 459 708 35	37 536 714 62	
64 485 361 26	1 613 945 99	66 099 307 25	28 501 44	»	47 412 864 57	804 61	47 412 059 96	66 127 808 69	
10 862 028 14	156 592 45	11 018 620 59	»	»	31 683 842 94	6 702 379 80	24 981 463 14	11 018 620 59	
118 567 206 66	3 084 986 95	121 652 193 61	108 484 49	»	167 538 793 72	8 050 193 85	159 488 601 80	121 760 768 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	accordés PAR LE BUDGET principal et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des recettes de l'État.	En 1911.	En 1912.
RÉCAPITUL				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1907	27,171 54	3,097 30	»	688 »
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1908	46,600 »	»	»	»
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1909	105,643 91	72,524 42	»	72,524 42
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1910	3,664,353 82	2,946,302 75	88,606 67	2,834,104 54
Dépenses propres à l'exercice	694,435,942 90	686,142,652 83	353,674,475 78	350,509,432 94
	698,279,712 17	689,165,667 32	353,763,032 45	333,416,749 87
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1911 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 7 août 1911 et à l'arrêté royal du même jour	289,299,563 85	121,760,768 10	118,567,296 66	3,084,986 95
	987,579,276 02	810,926,435 42	172,330,379 41	336,501,736 82
Dépenses à l'exercice 1911 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1910, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub litt Z)	238,796,576 29	238,796,576 29		
	1,226,373,832 31	1,049,723,011 71		

de la clôture de l'exercice (suite).

[illegible]

79)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911

RECETTES

Développement par nature de perception et par article du Budget.

TABLEAU LIII. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1911.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	29,305,000 »	29,335,280 92	29,335,280 92	28,007,988 82
<i>Personnel</i>	25,903,000 »	25,960,288 80	25,960,288 80	24,679,853 89
{ Principal 21,130,000 »				
{ 15 centimes additionnels ordinaires 3,169,500 »				
{ 20 id. id. extraordinaires 1,582,000 »				
{ Frais d'expertise 21,500 »				
<i>Patentes</i>	14,800,000 »	17,944,954 89	17,944,954 89	7,210,802 83
{ Principal 12,333,300 »				
{ 20 centimes additionnels 2,466,700 »				
<i>Redevances sur les mines</i>	760,000 »	775,728 51	775,728 51	716,178 40
{ Principal 608,000 »				
{ 25 centimes additionnels 152,000 »				
<i>Douanes</i>	55,727,650 »	62,736,923 72	62,736,923 72	59,996 98
{ Eaux-de-vie étrangères 2,308,654 07				2,308,654 07
{ Bières 911,393 31				911,393 31
{ Vinaigres et acides acétiques 59,996 98				59,996 98
{ Sucres bruts et raffinés 415,880 49				115,880 49
{ Sirops et mélasses 10,910 25				10,910 25
{ Tabacs 5,182,384 79				5,182,384 79
{ Autres marchandises 54,147,702 43				54,147,702 43
<i>Impôts</i>	79,751,100 »	83,777,714 92	83,777,714 92	48,910 33
{ Vins étrangers 4,835,970 85				4,826,114 85
{ Vins mousseux 16,478 81				16,478 81
{ Vins de fruits secs 1,247 06				1,247 06
{ Eaux-de-vie indigènes 46,981,315 31				46,205,600 01
{ Bières 13,918,436 24				13,918,429 74
{ Vinaigres { de bières 7,898 67				7,898 67
{ autres que de bières 24,700 »				24,700 »
{ Acide acétique 91,006 48				91,006 48
{ Sucres de canne et de betterave 13,369,312 44				13,369,312 44
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables 1,176,044 59				1,176,044 59
{ Margarine 541,957 91				541,957 91
{ Tabacs étrangers 1,395,610 74				1,395,610 74
{ Id. indigènes 1,230,028 79				1,230,028 79
<i>Recettes diverses au profit de l'Etat</i>	1,301,000 »	1,165,519 46	1,165,519 46	565 15
{ Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent 3,210 25				3,210 25
{ Loyers de bâtiments 29,190 84				29,190 84
{ Extraits cadastraux 153,285 71				153,285 71
{ Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires 636,600 »				631,236 »
{ Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures 98,421 08				60,935 53
{ Taxes sur les unions professionnelles 230 44				233 60
{ Remboursements relatifs aux irrigations en Campine 565 15				565 15
{ Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs 11,419 87				11,419 87
{ Contributions du territoire neutre de Moresnet 1,264 02				1,264 02
{ Recettes extraordinaires de toute nature 89,607 60				89,607 60
{ Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers 31,866 »				33,264 »
{ Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures 50,677 50				50,677 50
{ Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs 1,844 »				1,828 »
{ Produit des plaques pour automobiles 20,951 »				20,951 »
{ Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers 6,333 »				6,333 »
{ Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance 3,000 »				3,000 »
TOTAUX. fr.	207,547,750 »	221,696,411 22	221,696,411 22	207,218,433 85

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES		COMPARAISON		Observations.	
En 1912.	TOTAL		A RECOURVER	ARTICLES annulés et sommes portées en suscompte indéfinies.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		reportés à l'exercice suivant.	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT de recouvrements
1,327,292 40	20,335,280 92	29,335,280 92	»	»	»	»	»	30,280 92	
1 280,434 91	25,960,288 80	25,960,288 80	»	»	»	»	»	37,288 80	
10 734,132 06	17,944,954 89	17,944,954 89	»	»	»	»	»	3,144,954 89	
59,550 41	775,728 51	775,738 51	»	»	»	»	»	15,728 51	
»	2,308,654 07								
»	911,305 31								
»	59,996 98								
»	115,880 19	62,736,923 72	»	»	»	»	»	7,009,273 72	
»	10,910 25								
»	5,182,384 79								
»	54,147,702 43								
9,856 »	4,835,970 85								
»	16,478 81								
»	1,247 06								
776,715 30	46,981,315 31								
6 50	13,918 436 24								
»	7,898 67								
»	15,910 33	83,777,714 92	»	»	»	»	»	4,026,614 92	
»	91,006 48								
226,466 70	13,595,779 14								
30 30	1,176,974 89								
»	511,957 91								
»	1,395,610 74								
»	1,230,028 79								
»	3,210 25								
»	29,190 84								
»	153,285 71								
25,364 »	656,600 »								
»	4,044 »								
37,485 55	98,421 08								
5 84	239 44								
»	565 15	1,165,519 46	»	»	»	»	135,480 54	»	
»	11,419 87								
»	1,264 02								
»	89,607 60								
1,602 »	34,866 »								
»	50,677 50								
46 »	1,844 »								
»	20,951 »								
»	6,333 »								
»	3,000 »								
14,477,977 37	221,606,411 22	221,606,411 22	»	»	»	»	135,480 54	11,284,141 76	
14,148,661 22									

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1914.
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	37,000,000 »	37,674,698 98		37,674,698 98
	— sous seing privé		1,063,059 76		1,063,059 76
	— judiciaires		1,077,616 33	41,412,150 63	1,077,616 33
	— d'huissiers		1,988,220 56		1,988,220 56
	Lettres de noblesse		2,610 »		2,610 »
	Permis de changer de nom de famille		5,945 »		5,945 »
Greffes . . .	Mise au rôle	1,040,000 »	320,739 97		320,739 97
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		814,548 22	1,141,189 14	814,548 22
	Légalisations et recherches		5,900 95		5,900 95
Hypothèques. — Droits d'inscription		400,000 »	470,427 49	470,427 49	470,427 49
Successions.	Droits de succession	25,500,000 »	23,422,832 63		21,935,361 65
	— de mutation { par décès		557,526 69	27,097,782 82	549,653 52
	— de mutation { sur les successions en ligne directe		2,682,706 93		2,680,304 62
	— dus par les époux survivants		434,716 57		434,598 85
Timbre . . .	Formules pour actes de protêt { Huissiers	9,500,000 »	153,600 »		153,600 »
	Formules pour actes de protêt { Postes		80,075 »		80,075 »
	Timbres fixes { Passeports à l'intérieur		»		»
	Timbres fixes { Passeports à l'étranger		11,872 »		11,872 »
	Timbres fixes { Permis de port d'armes de chasse		650,685 »		650,685 »
	Timbres fixes { Permis de chasse au lévrier		315 »		315 »
	Débit { Timbres proportionnels pour effets de commerce		675,639 30		675,639 30
	Débit { Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger { Payables en Belgique		567,626 45		567,626 45
	Débit { Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger { — à l'étranger		42,869 92		42,869 92
	Timbres adhésifs pour affiches		499,232 12		499,232 12
Timbre . . .	Timbres de dimension	9,500,000 »	2,554,203 32	11,007,540 51	2,554,203 32
	Visa { Timbres proportionnels		233,172 66		233,172 66
	Visa { Timbres de dimension		76,362 98		76,362 98
	Timbres fixes. Warrants		1,607 50		1,607 50
	Extraordinaire { Timbres proportionnels { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		2,646,124 60		2,646,124 60
	Extraordinaire { Timbres proportionnels { Billets au porteur		426,355 56		426,355 56
	Extraordinaire { Timbres proportionnels { Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		1,867,632 35		1,867,632 35
	Timbres de dimension { Papiers blancs pour actes, etc.		471,962 65		470,979 65
	Timbres de dimension { Affiches		48,204 10		48,204 10
	A REPORTER	73,440,000 »	80,829,090 59	80,829,090 59	79,330,243 41

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1912.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en versance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.						
»	37,674,698 98							
»	4,063,059 76							
»	4 077,616 33	41,112,150 63	»	»	»	»	»	4,112,150 63
»	4,288,220 56							
»	2 610 »							
»	5,945 »							
»	320,739 97							
»	814,548 22	4,141,189 14	»	»	»	»	»	401,189 14
»	5,900 95							
»	470,427 49	470,427 49	»	»	»	»	»	70,427 49
289,033 34	22,224,394 99							
6,369 23	356,022 73	23,897,570 83	4,200 214 99	740,003 90	»	460 208 09	»	397,570 83
2,131 90	2 682,436 52							
117 72	434,716 57							
»	153,600 »							
»	80,075 »							
»	»							
»	11,872 »							
»	650,685 »							
»	315 »							
»	675 639 30							
»	567,626 45							
»	42,869 92							
»	409,232 12							
»	2,554,203 32	11,007,130 51	410 »	157 »	»	253 »	»	4,507 130 51
»	233,172 66							
»	76 362 98							
»	1,607 80							
»	2,646 124 60							
»	426,335 56							
»	1,867,632 33							
573 »	471 552 65							
»	48,204 10							
298,225 19	79,628,468 60	79,628,468 60	1,200,621 99	740,160 90	»	460,461 09	»	6,188,468 60

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1911.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	73,410,000 »	80,829,090 59	80,829,090 59	79,330,243 41
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	13,000 »	4,500 »	5,500 »	4,500 »
— de grande naturalisation		1,000 »		1,000 »
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement et transcription	400,000 »	122,754 74	408,748 85	122,754 74
Greffe.		40 »		40 »
Successions.		255,791 09		238,691 84
Timbre		30,163 02		30,163 02
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts. { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	850,000 »	1,013,977 62	1,016,991 64	1,013,977 62
(en totalité		3,014 02		3,014 02
(en partie.				
TOTAUX.fr	74,703,000 »	82,260,331 08	82,260,331 08	80,744,384 65

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1912.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant,	mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
298,225 19	79,628,468 60	79,628,468 60	1,200,621 99	740,160 90	»	460,461 09	»	6,188,468 60	
»	4,500 »	5,500 »	»	»	»	»	7,500 »	»	
»	1,000 »								
»	122,754 74								
»	40 »	392,569 71	16,179 14	5,516 36	»	10 662 78	7,430 29	»	
920 11	239,611 95								
»	30,163 02								
»	1,013,977 62	1,016,991 64	»	»	»	»	»	166,991 64	
»	3,014 02								
299,145 30	81,043,529 95	81,043,529 95	1,216,801 13	745,677 26	»	471,123 87	14 930 29	6,355,460 24	
				1,216,801 13			6,340,529 95		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1911.	
			PAR NATURE perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Rivières et canaux.	DOMAINES.					
	Liège à Maestricht		230,849 30		225,990 60	
	Maestricht à Bois-le-Duc.		288,595 95		280,290 35	
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		555,377 64		547,675 82	
	Embranchement vers le camp de Beverloo		7,388 54		7,032 65	
	— vers Hasselt		21,246 54		20,766 21	
	— vers Turnhout		56,308 87		54,379 25	
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		105,248 96		103,087 86	
	Sambre.		152,753 03		151,649 90	
	Canal du Centre		3,605 45		3,303 33	
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		153,408 60		152,816 »	
	Mons à Condé.		34,628 12		33,502 94	
	Pommerœul à Antoing		34,994 73		34,184 52	
	Dérivation de) Deynze à Schipdonck.		7,455 66		7,221 25	
	la Lys.) Schipdonck à Balgerhoeke		10,368 52		10,181 13	
	Roulers à la Lys		5,864 37		5,399 47	
	Gand à Ostende		79,347 32		76,877 67	
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	2,100,000 »	30,314 80	2,506,914 92	29,870 35	
	Moervaert		4,242 01		3,826 74	
	Furnes à Bergues.		262 09		262 09	
	Petite Nèthe (canalisée).		1,106 63		1,004 40	
	Bossuyt		6,110 07		5,890 13	
	Gand à Terneuzen		56,457 75		53,841 10	
	Meuse		270,078 90		267,658 43	
	Ourthe		2,413 76		2,413 76	
	Escaut		254,466 76		250,724 84	
	Lys		79,173 17		76,329 67	
	Yser.		7,922 16		7,922 16	
	Ypres à l'Yser.		2,662 91		2,662 91	
	Loo.		2,153 70		2,153 70	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor			18 89		18 89
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau			40,935 32		22,859 32
Redevances de sociétés nautiques			754 40		754 40	
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		900,000 »	»	»	»	
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		40,000 »	41,465 68	41,465 68	40,946 37	
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand.		40,000 »	25,387 44	25,387 44	25,387 44	
TOTAUX fr.		3,080,000 »	2,573,768 04	2,573,768 04	2,509,085 67	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1912	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus aux indemnités	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.			mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs			
1.858 70	230.849 30								
8.305 60	288.595 95								
7.701 82	5.537 64								
355 89	7.388 54								
480 33	21.216 54								
1.929 62	56.308 87								
2.161 10	105.248 96								
1.103 13	152.753 03								
302 10	3.605 45								
592 60	153.408 60								
1.125 18	34.628 12								
810 21	31.994 73								
234 41	7.455 66								
387 39	10.568 52								
264 90	5.864 37								
2.669 65	79.547 32								
444 45	30.314 80	2.506.909 92	5 "	4 17	"	" 83	"	406.909 92	
415 27	4.242 01								
"	262 09								
102 23	1.106 63								
219 94	6.110 07								
2.616 65	56.457 75								
2.420 47	270.078 90								
"	2.413 76								
3.741 92	254.466 76								
2.843 50	79.173 17								
"	7.922 16								
"	2.662 91								
"	2.153 79								
"	18 89								
18.071 "	40.930 32								
"	754 40								
"	"	"	"	"	"	"	900.000 "	"	
519 31	41.465 68	41.465 68	"	"	"	"	"	1.165 68	
"	25.387 44	25.387 44	"	"	"	"	14.612 56	"	
61.671 37	2.573.763 04	2.573.763 04	5 "	4 17	"	" 83	914.612 56	408.375 60	
				5 "			506.236 96		

TABLEAU LIII. D.

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		96,418,486 93	
	Bagages		2,697,431 38	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	296,200,000 »	205,240,274 56	306,488,364 53
	Produits extraordinaires		2,132,471 66	
TOTAUX. fr.		296,200,000 »	306,488,364 53	306,488,364 53

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
304,839,440 62	1,648,923 91	306,488,364 53	»	»	»	10,288,364 53	
304,839,440 62	1,648,923 91	306,488,364 53	»	»	»	10,288,364 53	

TABLEAU LXXI. E.

PEAGES. — CHEMINS DE FER.

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.		18,160,000 »	19,307,291 82	19,307,291 82
Postes.	Taxes des correspondances en général	fr. 21,926,470 »	22,405,618 44	
	— sur les mandats et bons de poste	663,160 »	724,798 74	
	— sur les versements et les paiements en compte courant	26,000 »	40,907 »	
	— sur les abonnements	87,000 »	103,046 45	24,712,886 35
	— sur les effets de commerce	1,390,000 »	1,428,651 85	
	— sur les permis de pêche.	10,000 »	9,864 20	
TOTALS.		fr. 24,102,330 »	24,712,886 35	24,712,886 35

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
18,362,430 37	918,637 15	19,281,067 52	19,281,067 52	1) 26,224 30	»	1,121 067 52	(1) Soit fr. 15,499 95 à re- couvrir sur les débiteurs et fr. 12,724 37 de droits annulés.
		22,404,260 93			»	478,090 93	(1) Il restait dû, à la clôture de l'exercice, par le Pérou, fr. 9,66, par le Venezuela, fr. 2,290.69, total, fr. 2,300 35, soit, après deduction de 41 %, au profit du fonds communal, fr. 1,357.21. Ces créances sont en voie de liquidation.
		724,798 71			»	61,638 71	
		40,907 »			»	14,907 »	
23,591,122 99	1,120,406 15	103,046 45	24,711,529 14	1) 1,357 21	»	16,046 45	
		1,428,651 85			»	38,651 85	
		9,864 20			135 80	»	
23,591,122 99	1,120,406 15	24,711,529 14	24,711,529 14	1,357 21	135 80	609,334 94	
					609,199 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	4,758,000 »	1,717,836 04	1,717,836 04
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	135,000 »	149,547 45	149,547 45
TOTAL	4,893,000 »	1,867,383 49	1,867,383 49

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,717,836 04	»	1,717,836 04	1,717,836 04	»	40,163 96	»	
149,547 45	»	149,547 45	149,547 45	»	»	14,547 45	
1,867,383 49	»	1,867,383 49	1,867,383 49	»	40,163 96	14 547 45	
					+ 25,616 51		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1911.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		18,235 39		18,235 39
	Routes.		46,384 23		46,397 04
Produit d'autres aliénations d'immeubles			21,584 09		21,351 80
Produits	des successions en déshérence.		85,853 29		85,737 24
	nets des épaves		1,392 32		1,392 32
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			2,190 46		2,190 46
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			391 50		391 50
	provenant du Département des Affaires étrangères.		"		"
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics		70,230 60		70,230 60
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		195,301 28		195,301 28
	— — des Colonies		"		"
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	des Finances		31,326 17		29,491 69
	de la Guerre		187,686 07		187,676 07
	de l'Industrie et du Travail	360,000 "	"	746,261 76	"
	de l'Intérieur		265 35		265 35
	de la Justice		25,433 35		25,675 34
	des Sciences et des Arts		399 "		399 "
	de la Cour des comptes		"		"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de créances ordinaires		"		"
Rachat et transfert de rentes			135 73		135 73
Transactions en matière domaniale			29 83		29 83
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			44,901 23		44,901 23
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			"		"
Produit d'objets saisis et confisqués			12,133 65		12,133 65
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			2,188 22		2,188 22
A REPORTER. . . . fr.		360,000 "	746,261 76	746,261 76	742,123 74

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés a la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1912.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sur-séance indéfinie.	DROITS reportés a l'exercice suivant, mis a la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
»	18,235 39								
»	46,397 04								
232 29	21,584 09								
94 80	85,832 04								
»	1,392 32								
»	2,190 46								
»	391 50								
»	»								
»	70,230 60								
»	195,301 26								
»	»								
1,834 48	31,326 17								
10 »	187,686 07								
»	»	746,053 32	208 44	»	»	208 44	»	186,053 32	
»	265 35								
1,758 01	25,433 35								
»	399 »								
»	»								
»	»								
»	»								
»	135 73								
»	29 83								
»	44,901 25								
»	»								
»	12,133 65								
»	2,188 22								
3,929 58	746,053 32	746,053 32	208 44	»	»	208 44	»	186,053 32	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1911.
			PAR NATURE perception.	PAR ARTICLE ou budget.	
	REPORT fr.	560,000 »	746,261 76	746,261 76	742,123 74
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois		441,237 50		435,434 50
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.		61,940 38		61,348 73
	— de glandée, pannage, foin et herbages		949 50		949 50
	Fermages de propriétés dépendant des forêts		28,149 95		28,149 95
	— du droit de chasse.	750,000 »	56,894 47	615,429 46	53,369 47
	— — de pêche (baux et licences).		2,549 25		1,786 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		3,904 50		3,904 50
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		19,483 61		19,483 61
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		65,150 07		59,369 68
	— de bâtiments		613,794 85		437,426 89
Dépendances du chemin de fer.	— d'herbages, d'oseraies, etc.		2,175 82		2,115 82
	Redevances sur les mines (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42)		202 25		196 14
	Argent non réclamé.	750,000 »	5,508 94	794,849 93	5,508 94
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		32,388 10		32,388 10
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		34,422 49		34,422 49
	— d'objets non réclamés		30,481 06		30,481 06
	d'arbres, plantations, herbages, etc.		10,726 35		10,726 35
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		15,362 60		15,362 60
	{ Produits des ventes d'objets divers		270 »		270 »
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		271 48		271 48
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	35,000 »	15,768 »	41,255 78	15,648 »
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		70 »		70 »
	Section normale d'enseignement moyen pour filles		9,064 »		8,944 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		450 »		450 »
	A REPORTER. fr.	2,095,000 »	2,197,496 63	2,197,496 63	1,990,202 »

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1912	TOTAL			ARTICLES numérotés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.					
	3,929 58	746,053 32	746,053 32	208 44	»	»	208 44	»	186,053 32	
»	1,665 »	437,099 50								
	1 65	64,350 38								
»	»	949 50								
»	»	28,449 95								
13,525 »	56,894 47	610,381 46	4,748 »	»	»	4,748 »	139,618 84	»		
762 50	2,549 25									
»	3,904 50									
»	49,483 61									
5,203 81	64,573 49									
164,188 44	601,615 33									
60 »	2,175 82									
6 41	202 25									
»	5,508 94	782,093 83	42,756 10	9,761 06	0 01	2,995 03	»	32,093 83		
»	32,388 10									
»	34,422 49									
»	30,481 06									
»	10,726 35									
»	15,362 60									
»	270 »									
»	271 48									
420 »	13,768 »	41,255 78	»	»	»	»	»	»	6 255 78	
»	70 »									
420 »	9,064 »									
»	450 »									
189,582 09	2,179,784 09	2,179,784 09	47,712 54	9,761 06	0 01	7,951 47	439,618 84	224,402 93		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1911.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. . . . fr.		2,095,000 »	2,197,496 63	2,197,496 63	1,990 202 »
Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires.	Produits des examens universitaires		48,903 »		48,903 »
	— des examens et visa des diplômes		104,173 50		104,173 50
	— divers		900 »		900 »
	— des brevets d'invention		873,920 »		873,920 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		69,959 50		69,959 50
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation		8 »		8 »
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce		15,120 »		15,120 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Fraternité		3,050 »	1,157,904 01	3,050 »
	Restitutions volontaires	1,050,000 »	110 »		110 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		750 »		750 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		6 65		6 65
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		156 56		156 56
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		32,021 03		32,021 03
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		173 77		173 77
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves		»		»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,650 »		2,650 »
	Abonnement de la province de la Flandre orientale au chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		6,000 »		6,000 »
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		1,373 239 30		1,205,154 55
	Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres		20,451 58		19,622 30
	} Menus produits		9,810 10		9,810 10
	Génie militaire. } Location de biens-fonds et de bâtiments		38,284 05		37,203 03
	} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		31,880 68		31,880 68
	} Fermages de pêche et de chasse		14 365 46		14,365 45
	Arrérages de rentes		96 11		96 11
	Redevances pour concessions de prises d'eau		24,681 55		24,664 32
	Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État		12,145 »		12,145 »
	Abbaye de Villers. — Menus produits		»		»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
	— — de créances ordinaires	1,800,000 »	603 77	1,912,198 37	603 77
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		379 03		379 03
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)		2,436 31		2,414 30
	Location d'immeubles provenant } Rivières et canaux		109,171 46		100,836 47
	} d'emprises		32,915 27		32,338 48
	Vente d'arbres, plantations, } Rivières et canaux		61,188 02		61,040 38
	} herbages, etc.		139,310 56		139,264 49
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		38,690 87		29,765 62
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		26 25		26 25
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État		63 »		63 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		2,460 »		2,460 »
TOTAUX fr.		4,945,000 »	5,267,599 01	5,267,599 01	4,872,239 54

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
TOTAL			A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
En 1912.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant mis à la charge des recouvreurs à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
189,582 09	2,179,784 09	2,179,784 09	17,712 54	9,761 06	0 01	7,984 47	139,618 84	224,402 93	
»	48,903 »								
»	104,175 30								
»	900 »								
»	873,920 »								
»	69,959 50								
»	8 »								
»	»								
»	15,120 »								
»	3,050 »	4,457,904 01	»	»	»	»	»	107,904 01	
»	110 »								
»	750 »								
»	6 65								
»	156 56								
»	32,021 03								
»	173 77								
»	»								
»	2,650 »								
»	6,000 »								
153,191 41	1,358 345 66								
802 52	20,424 82								
»	9,810 10								
740 41	37,043 44								
»	31,880 68								
01	14,365 46								
»	96 11								
17 23	24,681 55								
»	12,145 »								
»	»								
»	»								
»	603 77	1,895,482 34	16,716 03	2,157 76	0 03	14,558 24	»	95,482 34	
»	379 03								
21 24	2,435 54								
7,519 24	108,355 74								
526 79	32,865 27								
147 44	61,188 02								
46 07	139,310 56								
8,336 75	38,102 37								
»	26 25								
»	63 »								
»	2,460 »								
360,930 90	5,233,170 44	5,233,170 44	34,428 57	11,918 82	0 04	22,509 71	139,618 84	427,789 28	
				34,428 57			288,170 44		

TABLEAU LIII. II.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR TITRE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		25,100 48	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		35,212 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		9,285 »	
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i> .		30,961 04	
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i> . . .	95,000 »	314 77	103,866 26
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		733 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		229 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . .		1,380 »	
	— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .		572 02	
	— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i> .		78 43	
Produit de la vente des permis de pêche		200,000 »	209,148 »	209,148 »
TOTAUX. fr.		295,000 »	313,014 26	313,014 26

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	450,000 »	530,419 48	530,419 48

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1914.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
445,131 93	83,467 65	528,599 58	528,599 58	1,819 60	»	78.599 58	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	3,006,550 97	3,006 550 97
— des droits de chancellerie	10,800 »	13,810 »	13,810 »
— des actes des commissariats maritimes	215,000 »	233,124 34	233,124 34
— des droits de pilotage	5,023,500 »	5,102,663 05	5,102,663 05
— — d'écluse	6,000 »	4,190 90	4,190 90
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	230,000 »	292,400 68	292,400 68
— des établissements de bienfaisance de l'État.	146,000 »	165,728 11	165,728 11
— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	133,902 60	133,902 60
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,600,000 »	6,356,918 96	6,356,918 96
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,400,000 »	2,959,281 75	2,959,281 75
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	702,961 72	702,961 72
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	980,000 »	1,008,520 »	1,008,520 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,800,000 »	2,833,322 05	2,833,322 05
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	197,336 »	197,336 »
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1910 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	»	»
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	163,740 »	163,740 »	163,740 »
TOTAUX. . . . fr. . . .	19,198,040 »	23,174,451 13	23,174,451 13

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.]

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
3,006,550 97	»	3,006,550 97	3,006,550 97	»	»	6,550 97	
12,676 60	1,133 40	13,810 »	13,810 »	»	»	3,010 »	
233,124 34	»	233,124 34	233,124 34	»	»	18,124 34	
5,102,663 05	»	5,102,663 05	5,102,663 05	»	»	77,163 05	
4,190 90	»	4,190 90	4,190 90	»	1,809 10	»	
227,041 64	65,305 05	292,346 69	292,346 69	(1) 53 99	»	62,346 69	(1) Articles annulés . 53 99
81,264 35	72,528 »	153,792 35	153,792 35	11,935 76	»	7,792 35	
102,125 20	29,288 25	131,413 45	131,413 45	(2) 2,489 15	8 586 55	»	(2) Articles annulés. 582 45 — reportés . 1 906 70 fr. 2,489 15
2,723,274 12	3,633,644 84	6,356,918 96	6,356,918 96	»	»	3,756,918 96	
1,430,343 73	1,528,938 02	2,959,281 75	2,959,281 75	»	»	559,281 75	
»	702,961 72	702,961 72	702,961 72	»	397,038 28	»	
»	1,008,520 »	1,008,520 »	1,008,520 »	»	»	28,520 »	
2,833,322 05	»	2,833,322 05	2,833,322 05	»	»	33,322 05	
»	197,336 »	197,336 »	197,336 »	»	»	16,336 »	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	
163,740 »	»	163,740 »	163,740 »	»	»	»	
15,920,316 95	7,239,655 28	23,159,972 23	23,159,972 23	14,478 90	607,433 93	4,569,366 16	
					3,961,932 23		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	800,000 »	180,390 93	902,387 47
— — communaux		721,996 54	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	240,000 »	301,283 21	301,283 21
TOTAUX	1,040,000 »	1,203,672 68	1,203,672 68

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DESIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1911.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés par la Cour des comptes. — Débits des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	20,000 »	228 77	239,757 31	228 77
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		107 56		107 56
	Recouvrements par prélèvement sur caution- nements		52,041 63		5,475 77
	Recouvrements divers		187,379 35		19,390 26
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		578 44		567 70
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		2,565 27		2,565 27
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,739 15		3,739 15
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		3,073 »		3,073 »
	Rétribution des surnuméraires		103,982 32		23,645 39
	Restitution de droits		0 11		0 11
	Remboursements divers		17,234 36		7,454 76
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .		1,456 80		1,456 80
	Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls		»		»
	Ministère des Sciences et des Arts.		6,590 17		»
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Restitution de droits	650,000 »	»	799,460 47	»
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		182,040 27		182,040 27
	— en matière de simple police		154,385 33		154,385 33
	— — de faillite		241 70		241 70
	— militaire		250 65		250 65
	— résultant de l'exécution de com- missions rogatoires étrangères.		753 90		753 90
	Frais de poursuites en matière forestière . .		7,065 90		6,863 50
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe		2,283 33		555 45
	Remboursements divers		1,000 »		1,000 »
	Restitution de droits		»		»
	Ministère de l'Intérieur		14,657 78		14,657 78
	Restitution de droits		»		»
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.		270,620 46		267,796 90
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		9,655 »		9,355 »
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		»		»
	Restitution de droits.		249 81		249 81
	Remboursements divers		»		»
	Restitution de droits.		»		»
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	Remboursements divers.		»		»
			17,066 72		15,666 72
TOTAL. fr.		670,000 »	1,039,217 78	1,039,217 78	721,491 55

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1912.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
»	228 77								
»	407 56								
		73,143 14	466,614 47	31,825 62	»	434,788 55	»	53,143 14	
46,565 86	52,041 63								
1,374 92	20,765 18								
»	567 70								
»	2,565 27								
»	3,739 15								
»	3,073 »								
80,336 93	103,982 32								
»	0 11								
9,029 60	16,484 36								
»	1,456 80								
»	»								
»	»								
»	»								
»	182,040 27								
»	154,385 33								
»	211 70								
»	250 65	791,909 56	7,550 91	750 »	»	6,800 91	»	141,909 56	
»	753 90								
202 40	7,065 90								
1,727 88	2,283 33								
»	1,000 »								
»	»								
»	14,657 78								
»	»								
2,823 56	270,620 46								
100 »	9,455 »								
»	»								
»	249 81								
»	»								
»	»								
1,400 »	17,066 72								
143,561 15	865,052 70	865 052 70	174,165 08	32,575 62	»	141,589 46	»	193,052 70	
				174,165 08		193,052 70			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice ; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22 984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	»	22,984 »	22,984 »	»	»	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	275,739 27	275,739 27
Recettes diverses et accidentelles.	1,000 000 »	1,249,633 69	1,249,633 69
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	6,533 10	6,533 10
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	45,905 66	45,905 66
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »	230 000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	31,580 »	31,580 »	31,580 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	3,375,600 »	3,336,085 33	3,336,085 33
Établissements de bienfaisance	365,000 »	370,858 04	370,858 04
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,294,000 »	1,305,700 46	1,305,700 46
TOTAUX. fr.	6,417,740 »	6,873,395 55	6,873,395 55

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	En 1912	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
82,517 88	19,528 47	102,046 05	102 046 05	173,693 22	»	42,046 05	
1,249,633 69	»	1,249,633 69	1 249,633 69	»	»	249,633 69	
»	1,360 »	1,360 »	1,360 »	»	»	»	
3,649 92	2,883 48	6,533 40	6,533 40	»	3,666 90	»	
45,905 66	»	45,905 66	45,905 66	»	»	45,905 66	
230,000 »	»	230,000 »	230,000 »	»	»	»	
1,340 »	30,270 »	31,580 »	31,580 »	»	»	»	
3 238,655 78	»	3,238,655 78	3,238 655 78	97,429 55	136,944 22	»	
211,602 72	153,285 30	364,888 02	364,888 02	(1) 5,970 02	111 98	»	(1) Articles annulés 260 56 — reportés . 3,709 46 fr. 3,970 02
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
973,119 01	»	973,119 01	973,119 01	332 581 45	320,880 99	»	
6,036,394 66	227,326 65	6,263,721 31	6,263,721 31	609,674 24	461,604 09	307,585 40	
					154,018 69		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	126,146 49	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus, pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature . . .	29,013 63	
Restitutions anonymes . . .	634 »	
Restitution de frais d'entretien d'indigents . . .	49,284 96	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi . . .	2,752 58	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, de retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins . . .	3,363 97	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1910 . . .	74,147 23	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes pendant l'année 1914. . .	20,626 31	
Reliquat au 31 décembre 1910 de la pension payée par les élèves de l'école militaire. . .	53 81	
Restitution de bourses d'études . . .	29 75	
		278,252 43
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie . . .	844 76	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre . . .	269 »	
Retenue de $\frac{1}{2}$ % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire . . .	23,847 35	
Frais relatifs au service des titres de la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . .	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1910 . . .	4,015 20	
Frais d'imprimés fournis en 1910-1911 pour le compte des usagers de l'ancienne gruerie d'Arlon . . .	49 65	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1910 . . .	900 »	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1911. . .	4,463 68	
Remboursement des frais d'envoi de fonds à Paris, effectués en 1910, pour le paiement des intérêts de la dette congolaise. . .	8,833 74	
Remboursement par le fonds de prévision monétaire du montant des dépenses de personnel administratif et de matériel nécessitées par le contrôle et la vérification des monnaies fabriquées à l'entreprise. (Arrêté ministériel du 18 novembre 1909.) . . .	23,464 21	
A REPORTER . . . fr.	74,707 59	278,252 43

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT fr.	74,707 59	278,252 43
Remboursement par le fonds de prévision monétaire des frais de réfection et d'entretien des locaux de l'Hôtel des monnaies pendant le 4 ^{er} semestre 1911	5,889 20	
Prélèvement effectué sur le fonds de remploi relatif à l'inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. (Art. 4 de la loi du 7 août 1911 allouant des crédits supplémentaires.)	150,000 »	
		230,596 79
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-payement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Deux à 2 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1905, janvier et juillet 1906	948 09	
— à 3 p. c., 1 ^{re} série. — Échéances de juillet 1905, janvier et juillet 1906	5,425 88	
— à 3 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1905, mai et novembre 1906	33,520 46	
— à 3 p. c., 3 ^e série. — Échéances de février et août 1905, février et août 1906	2,230 50	
Servitudes militaires à 3 p. c. — Échéance du 13 avril 1906	1,379 08	
— — — Échéance du 1 ^{er} septembre 1906	1 523 70	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéances de juillet 1905 et janvier 1906.	175 »	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht. — Échéances de juillet 1905 et janvier 1906	427 50	
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse. — Échéances de juillet 1905 et janvier 1906	415 »	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand. — Échéance de janvier 1906	7 50	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1911	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et quittances d'encaissement de l'exercice 1905, frappés de prescription	16,892 83	
		62,345 56
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, SAVOIR :		
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État	31,337 95	
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	3,105 »	
A REPORTER fr.	34,442 95	571,194 78

Détail des recouvrements effectués

	REPORT. fr.	34,442 93	571,494 78
Titres de la Compagnie du chemin de fer de l'Est-belge		4,027 50	
— — d'Anvers à Gand		682 50	
— — d'Eecloo à Gand		285 »	
— — de Tongres à Bilsen		187 50	
— — Liégeois-Limbourgeois		1,395 »	
— — de Liège à Maestricht.		292 50	
— — de la Flandre occidentale		3,151 50	
— — de l'Entre-Sambre et Meuse.		7 50	
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de 160,364,294.13 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910.)		200,803 53	
Bénéfice de change sur la négociation de bons du Trésor à l'étranger		294,168 15	
Intérêts bonifiés par la Grèce sur le compte-courant ouvert du chef du rapatriement de ses monnaies divisionnaires		16,609 22	
Prime de change afférente à un effet sur Paris remis en couverture par le Gouvernement hellénique.		22 41	
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		1 72	
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, pour la liquidation de décomptes établis entre l'administration des postes belges et les administrations postales étrangères		11,453 24	
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, au nom de M. le Ministre des Colonies.		1,406 96	
Versements effectués dans la Caisse de l'État, pendant les années 1867 à 1900, et dont les récépissés n'avaient pas été produits en dépense par les comptables à la date du 31 décembre 1911		49 348 27	
			618,285 47
PRODUITS DIVERS.			
Produit d'expédition d'archives		324 50	
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale		230 45	
— — de publications du Ministère de la Justice		231 30	
— — de publications du Ministère des Colonies		5,122 80	
— — de publications du Ministère des Sciences et des Arts		1,100 05	
— — de publications du Ministère des Affaires Étrangères.		4 »	
— — de publications du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics		331 20	
	A REPORTER fr.	7,344 30	1,189,480 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORTfr.	7,344 30	1,189,480 25
Produit de la vente de publications de la Commission royale d'histoire	504 06	
— — de publications de l'Académie royale flamande.	150 75	
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	274 80	
— — de publications de la Bibliothèque royale	60 93	
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'État	78 75	
Part de la Belgique dans les recettes effectuées, en 1910, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	5,814 06	
Produit des analyses du Laboratoire du service de santé	6,274 50	
Produit de la démolition de diverses constructions, sises dans le Quartier du Heysel	15,000 »	
Parts non réclamées dans des sommes retenues sur traitements, etc., par suite de saisies-arrêts ou oppositions.	684 56	
Indemnité allouée par la municipalité de Venise pour l'utilisation du Pavillon belge érigé à l'Exposition des beaux-arts de la dite ville	2,500 »	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie au chef de la fabrication :		
1° De monnaies de bronze et de nickel pour le Siam	11,935 40	
2° De monnaies d'argent pour le Salvador	2,000 15	
3° De monnaies d'argent pour la Roumanie	800 03	
Redevance supplémentaire payée pour frais de vérification des monnaies frappées pour le Siam, la Roumanie, la Perse et le Salvador	6,731 15	-
		60,153 44
TOTALfr.		1,249,633 69

119

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

RECETTES.

Développements, par province, des recouvrements effectués.

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *d.*

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développements, par province,

DESIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE	
Contributions directes.	Foncier fr.	3,213,262 24	7,001,014 93	3,119 407 20	
	Personnel.	4,634,134 75	8,002,064 66	2,678 764 85	
	Patentes	3,505,713 38	6,672,922 05	976 133 47	
	Relevances sur les mines	"	"	"	
Douanes. Droits d'entrée.	Eaux-de-vie étrangères.	399,408 21	1,002,760 84	202,900 86	
	Bières	231 677 81	437,611 71	27,983 38	
	Vinaigres et acides acétiques	6,340 "	33,039 06	2,616 42	
	Sucres bruts et raffinés.	71,736 75	38 481 35	430 65	
	Sirups et mélasses	9,863 26	1 029 21	9 78	
	Tabacs.	2,645,677 53	1,014 642 51	102,151 06	
	Autres marchandises	17,283,138 53	46,816 267 27	3,525 633 24	
Accises	Vins étrangers	869,559 40	1,959,749 98	214 582 40	
	Vins mousseux	16,425 81	53 "	"	
	Vins de fruits secs	"	1,247 06	"	
	Eaux-de-vie indigènes	9,799,968 67	3,377,154 04	7,469,910 41	
	Bières.	1,767,966 08	4,104,582 58	2,080,326 76	
	Vinaigres { de bières	"	"	3,486 60	
	{ autres que de bières	175 99	11,252 22	"	
	Acide acétique	"	"	"	
	Sucres de canne et de betterave	3,353,156 03	3,942,420 43	49,338 51	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	160,882 58	380,332 08	"	
	Margarine.	389,888 05	100 257 60	"	
	Tabacs étrangers	709,313 89	281,069 69	28 569 24	
	Tabacs indigènes	1,432 75	67,099 64	880 536 04	
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	3,210 25	"	
	Loyers de bâtiments.	4,235 45	1,200 "	1,933 31	
	Extraits cadastraux	11,348 85	34 244 18	14,517 48	
	Taxes pour travaux extraor- dinares de chargement et de déchargement de navires	{ en dehors des heures réglemen- taires en dehors des lieux ordinaires	590,529 " 2,819 " 30,626 18	4,325 " " 16,167 45	30,173 " 500 " "
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	11,763 50	30,626 18	16,167 45	
	Taxes sur les unions professionnelles	65 56	"	"	
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"		
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	882 77	9,758 40	12 73		
Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"		
Recettes extraordinaires de toute nature.	9,752 83	37,487 30	1,042 53		
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	15,490 "	7,392 "	1,588 "		
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	4,250 "	4,350 "	"		
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	80 "	398 "	"		
Produit des plaques pour automobiles	2,665 "	6,995 "	1,306 "		
Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers	420 "	6 "	1,865 "		
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	"	3 000 "	"		
TOTAL. fr.		49,729,308 82	57,420,644 22	21,431,906 37	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3 700,715 53	5,275 520 94	3,532,448 23	984 213 26	734,639 59	4,774,039 »	29,335,280 92	29,335 280 92
3,010 187 88	3,270 565 77	2 515 271 60	453,387 15	387,903 22	978,008 92	25 960 288 80	25,960,288 80
1 212,778 11	2,141,161 53	2,409,090 71	206,904 64	144,200 86	646 119 79	17,944,954 89	17,944,954 89
»	522,833 18	223,113 02	3,528 99	1,643 36	24,609 96	773,728 51	773,728 51
76,325 19	371,487 26	142,404 68	39,504 74	25,729 42	48,132 87	2,308,654 07	
21,113 45	34,017 83	105,971 52	9,808 92	39,370 64	610 35	911,395 31	
2,220 70	8 136 48	6,080 06	178 37	29 93	1,055 96	59,906 98	
2,504 32	841 65	1,604 56	43 41	5 63	231 87	115 880 49	62,736,923 72
»	6 24	» 59	1 17	»	»	10,910 25	
474,112 96	190,861 99	413 395 »	304 298 72	56,532 40	20,712 92	5,182,384 79	
4,033,270 86	2,304 526 21	6,663,159 68	1,093 592 38	1,543,120 19	884,993 77	54,147 702 13	
230,220 67	1 052,574 74	336,985 66	12,983 09	32,018 99	127 295 92	4 835,970 85	
»	»	»	»	»	»	16,478 81	
»	»	»	»	»	»	1,247 06	
3,856 449 96	13,739 619 21	892,337 10	4,489,013 73	52,178 04	1,294,684 16	46,981,315 31	
2,402 469 90	2,410,075 53	365,802 39	263,288 55	143,977 80	377 946 65	13,918,436 24	
4,412 07	»	»	»	»	»	7 898 67	
»	»	4,482 12	»	»	»	15,910 33	83,777,744 92
91,006 18	»	»	»	»	»	91,006 18	
379,540 85	845,773 76	4,470,479 39	78,851 50	»	171,218 67	13,595,779 14	
634,860 23	»	»	»	»	»	1,176,074 89	
1,717 36	»	»	19,844 90	»	250 »	511 957 91	
127,320 94	32 961 35	112,657 50	82,642 78	15,417 50	5,657 85	1 393,610 74	
96 575 55	132,880 64	1 20	»	12,462 45	39,297 52	1 230,028 79	
»	»	»	»	»	»	3,210 25	
1 430 »	8,325 56	753 33	5,618 02	2,661 84	3,033 33	29,190 84	
15,200 35	26,377 50	23 690 30	6,985 65	9,994 70	10,926 70	133,285 71	
31,330 »	»	243 »	»	»	»	656,600 »	
725 »	»	»	»	»	»	4,044 »	
7,856 80	17,125 55	10,226 05	1,733 55	1,029 05	1,892 95	98,421 08	
»	»	120 38	»	53 50	»	239 44	
»	»	»	»	»	»	565 15	
115 »	139 46	104 11	1 50	»	105 90	14,419 87	1,165,549 46
»	»	1,264 02	»	»	»	1,264 02	
19,293 25	1,686 76	1,255 47	18,815 20	187 99	56 18	89,607 60	
2,972 »	1 002 »	3,371 »	»	48 »	»	34,866 »	
4 500 »	14,352 50	7,625 »	3,000 »	»	12,000 »	50 677 50	
850 »	82 »	208 »	154 »	72 »	»	1,814 »	
1 190 »	2,690 »	4,040 »	365 »	470 »	1,230 »	20,951 »	
42 »	1 234 »	924 »	180 »	870 »	792 »	6 333 »	
»	»	»	»	»	»	3,000 »	
20,516,307 11	32 340 059 65	22 249 115 67	8,078,969 31	3 204,816 80	6,725 283 24	221,696,411 22	221,696,411 22

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	6,625,895 83	12,862,878 76	3,247,564 44	
	— sous seing privé	123,647 68	285,315 76	235,050 28	
	— judiciaires	191,696 38	412,407 65	60,161 16	
	— d'huissiers	170,414 60	481,229 33	83,907 68	
	Lettres de noblesse	"	2,610 "	"	
	Permis de changer de nom de famille	145 "	580 "	4,785 "	
Greffes.	Mise au rôle	45,310 50	129,269 "	15,232 67	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	126,572 40	292,514 27	51,465 12	
	Légalisations et recherches	713 50	1,735 25	549 25	
Hypothèques. — Droits d'inscription		88,185 49	167,552 63	34,593 15	
Successions.	Droits de succession	2,376,276 10	7,809,600 79	2,277,111 40	
	— de mutation { par décès	7,818 41	203,541 48	167,196 10	
		sur les successions en ligne directe	343,802 70	745,514 45	207,281 18
	— dus par les époux survivants	65,279 91	118,717 63	31,422 44	
Timbre.	Timbres fixes { Formules pour { Huissiers	20,975 "	63,275 "	8,350 "	
		actes de protêt. { Postes	4,475 "	13,675 "	5,050 "
	Timbres fixes { Passeports à l'intérieur	"	"	"	
		Passeports à l'étranger	968 "	5,384 "	328 "
		Permis de port d'armes de chasse	53,620 "	114,415 "	44,590 "
		Permis de chasse au lévrier	70 "	"	245 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		60,183 80	235,305 70	51,136 50
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	134,500 40	293,031 75	9,985 05	
		— à l'étranger	28,405 56	5,498 51	71 47
		pour affiches	61,623 93	185,194 17	35,174 79
	Timbres de dimension		307,587 70	790,655 "	180,785 80
Visa	Timbres proportionnels		148,350 51	3,709 96	10,009 96
	Timbres de dimension		10,797 75	20,916 72	4,904 14
	Timbres fixes. — Warrants		1,240 "	324 "	"
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc	1,082,775 05	770,430 15	66,723 30	
		"	426,339 06	"	
		Billets au porteur			
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		349,413 "	1,322,215 35	14,645 "
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	104,883 20	177,956 05	31,313 50	
Affiches		9825 63	32,796 08	131 88	
A REPORTER fr.		12,545,452 76	27,974,638 50	6,879,760 86	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

des recouvrements effectuels.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,147,389 83	1,391,261 64	3,801,171 49	745,593 32	821,781 26	1,731,249 71	31,674,698 98	41,112,450 63
79,062 07	146,663 36	71,493 18	32,800 23	48,487 62	40,537 58	1,063,059 76	
73,196 23	144,413 96	127,419 91	13,824 23	17,669 48	36,917 33	1,077,616 33	
96,903 32	202,037 24	146,780 04	19,557 77	21,450 91	65,909 67	1,288,220 56	
"	"	"	"	"	"	2,610 "	
"	145 "	145 "	"	"	145 "	5,945 "	1,141,189 14
21,193 30	48,191 50	40,974 "	4,271 "	5,299 "	14,002 "	320,739 97	
63,774 26	111,687 46	405,137 17	47,728 49	47,361 48	28,277 57	814,548 22	
468 75	952 "	612 "	105 75	239 50	504 95	5,900 95	
29,337 42	56,531 23	51,097 70	40,758 70	8,912 09	23,459 08	470,427 49	470,427 49
3,100,219 67	2,667,440 46	2,429,982 59	718,092 71	367,928 59	777,742 68	22,224,394 99	25,897,370 83
14,798 55	47,820 72	11,594 79	8,872 93	7,553 04	87,327 03	556,022 73	
265,322 62	370,644 50	301,995 70	84,440 21	79,618 15	286,817 04	2,682,436 52	
46,177 31	69,229 33	56,855 47	7,250 08	10,686 29	29,098 14	434,716 57	
11,625 "	22,975 "	18,875 "	1,700 "	1,975 "	3,850 "	153,600 "	
3,500 "	28,000 "	10,625 "	2,350 "	3,425 "	8,975 "	80,075 "	41,007,130 51
"	"	"	"	"	"	"	
856 "	400 "	2,600 "	64 "	232 "	1,040 "	11,872 "	
35,415 "	132,650 "	87,500 "	29,085 "	53,200 "	90,510 "	650,685 "	
"	"	"	"	"	"	315 "	
60,681 05	149,753 20	72,680 45	12,352 60	8,770 80	24,775 "	675,639 30	41,007,130 51
52,382 65	20,155 55	49,353 60	233 45	4,856 60	5,127 40	567,626 45	
332 62	6,674 43	1,439 77	4 13	393 98	49 75	42,869 92	
38,873 57	72,996 59	64,104 41	5,867 88	10,952 83	24,447 25	499,232 42	
235,114 57	417,876 30	307,218 85	84,914 "	90,156 90	139,894 20	2,554,203 32	
13,816 65	29,358 85	22,022 80	4,125 80	351 05	1,427 05	233,172 66	41,007,130 51
5,125 26	9,155 03	9,639 92	1,547 50	1,394 21	9,832 45	76,362 98	
31 "	"	12 50	"	"	"	1,607 50	
212,833 50	106,519 85	183,163 30	16,913 20	29,706 75	147,038 50	2,646,124 60	
"	"	16 50	"	"	"	426,355 56	
22,617 "	48,220 "	96,829 50	1,692 "	383 50	14,717 "	1,867,632 35	41,007,130 51
47,550 65	34,075 25	42,368 55	6,604 20	2,161 15	24,640 10	471,582 65	
2,235 39	60 74	2,951 21	431 59	10 53	52 25	48,204 10	
7,900,443 24	9,335,441 19	7,816,707 10	1,857,800 57	1,617,860 71	3,610,363 67	79,628,468 60	79,628,468 60

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr		12,545,452 76	27,974,638 50	6 879,760 86
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	250 »	1,250 »	250 »
	Droits de grande naturalisation	»	1,000 »	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	12,656 93	34,324 79	13,938 80
	Grefle	»	»	»
	Successions	28,474 43	70,307 34	45,610 28
	Timbre	5,202 25	7,875 48	2,592 69
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.)	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	427,331 29	275,592 57
		en partie. . .	46 »	456 27
TOTALS. fr		12,719,383 36	28,363,144 95	7,022,348 16

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,990,413 24	9,335,441 19	7,816,707 40	4,857 800 57	4,617,860 74	3,610,363 67	79,628 468 60	79 628,468 60
"	750 "	250 "	500 "	500 "	750 "	4,500 "	5,500 "
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
16,092 07	22,185 33	8,424 48	6,515 55	4,295 21	4,321 60	122,714 74	392,569 71
40 "	"	"	"	"	"	40 "	
39,868 43	30,385 72	24,983 83	8,381 84	9,061 07	12,539 31	239,611 95	
3,568 29	4,427 20	3,767 94	635 "	614 67	1,479 50	30,163 02	
116,333 64	179,320 17	107,366 05	21,421 93	27,385 07	49 038 09	1,013,977 62	1,016,991 64
269 19	2,277 47	210 08	54 54	23 75	"	3,014 02	
8,166,614 86	9,574,787 08	7,961,709 48	1893,309 41	1,659,740 48	3,678,492 17	81,043,529 95	81,043,529 95

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développements, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	348,839 14	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo	»	»	»
	— vers Hasselt	15,608 69	»	»
	— vers Turnhout	56,308 87	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	103,248 96	»	»
	Sambre	»	»	»
	Canal du Centre	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	58,716 40	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	»	»	»
	Roulers à la Lys	»	»	5,864 37
	Gand à Ostende	»	»	13,663 37
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	»	»	30,314 80
	Moervaert	»	»	»
	Furnes à Bergues	»	»	262 09
	Petite Nèthe (canalisée)	1,406 63	»	»
	Bossuyt	»	»	6,410 07
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut	»	»	984 14
	Lys	»	»	46,005 77
	Yser	»	»	7,922 16
	Ypres à l'Yser	»	»	2,662 91
	Loo	»	»	2,453 70
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		»	»	18 89
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		5,896 50	9 »	157 50
Redevances de sociétés nautiques		334 »	»	92 40
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		»	»	»
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		»	»	41,465 68
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		»	»	»
TOTAL. fr.		533,342 76	58,725 40	157,683 85

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1941.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
»	»	109,110 50	121,738 80	»	»	230,849 30	2,506,909 92
»	»	»	288,595 95	»	»	288,595 95	
»	»	»	206,538 53	»	»	555,377 64	
»	»	»	7,388 54	»	»	7,388 54	
»	»	»	5,637 85	»	»	21,246 54	
»	»	»	»	»	»	56,308 87	
»	»	»	»	»	»	105,248 96	
»	90 295 68	»	»	»	62,457 35	152,753 03	
»	3,605 45	»	»	»	»	3,605 45	
»	94,692 20	»	»	»	»	153,408 60	
»	34,628 12	»	»	»	»	34,628 12	
»	34,994 73	»	»	»	»	34,994 73	
7,455 66	»	»	»	»	»	7,455 66	
10,568 52	»	»	»	»	»	10,568 52	
»	»	»	»	»	»	5,864 37	
65,877 95	»	»	»	»	»	79,547 32	
»	»	»	»	»	»	30 314 80	
4,242 01	»	»	»	»	»	4,242 01	
»	»	»	»	»	»	262 09	
»	»	»	»	»	»	1,106 63	
»	»	»	»	»	»	6,110 07	
56,457 75	»	»	»	»	»	56,457 75	
»	»	133,869 79	»	»	136,209 11	270,078 90	
»	»	2,413 76	»	»	»	2,413 76	
131,354 42	122,128 20	»	»	»	»	254,466 76	
33,167 40	»	»	»	»	»	79,173 17	
»	»	»	»	»	»	7,922 16	
»	»	»	»	»	»	2,662 91	
»	»	»	»	»	»	2,153 70	
»	»	»	»	»	»	18 89	
13,986 70	46 »	14,782 25	729 87	10 »	5,312 50	40,930 32	
259 20	32 »	»	»	»	36 80	754 40	
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	41,465 68	41,465 68
25,387 44	»	»	»	»	»	25,387 44	25,387 44
348,757 05	380,422 38	260,176 30	630,629 54	10 »	204,015 76	2,573,763 04	2,573,763 04

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	640 »	10,628 39	20 »
	{ Routes	357 81	10,864 26	20,209 15
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	469 80	15,830 81	»
	Produits { des successions en déshérence	698 77	53,929 37	16,866 96
	{ nets des épaves.	»	»	1,392 32
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	»	759 32	»
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	»	391 50	»
	provenant du Département des Affaires étrangères	»	»	»
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	9,121 52	41,781 25	9,470 25
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	186 50	62,005 28	133,109 50
	— — des Colonies	»	»	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { des Finances	735 »	30,544 17	35 »
	{ de la Guerre	32,824 29	46,193 45	14,384 60
	— — de l'Industrie et du Travail	»	»	»
	— — de l'Intérieur.	»	144 »	»
	— — de la Justice	979 72	4,479 15	11,414 62
	— — des Sciences et des Arts.	»	369 »	»
	— de la Cour des comptes.	»	»	»
	Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	{ de créances ordinaires.	»	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	»	»	»
	Transactions en matière domaniale	»	»	29 63
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	2,211 72	32,675 73	2,152 24
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	»	»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,879 47	5,516 10	674 28
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	»	»	»
A REPORTER fr.		50,104 60	286,111 78	209,958 75

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
	6,900 »	»	»	»	47 »	18,235 39	
393 50	2,034 77	5,532 14	1,412 98	1,890 10	3,705 33	46,397 04	
1,485 »	2,358 29	468 »	1,117 17	»	155 02	21,584 09	
4,795 82	2,586 06	6,885 52	39 90	»	29 64	85,832 04	
»	»	»	»	»	»	1,392 32	
8 »	21 04	1,323 89	58 21	»	20 »	2,190 46	
»	»	»	»	»	»	391 50	
»	»	»	»	»	»	»	
26,170 64	6,887 30	3,480 34	1,058 70	136 20	2,124 40	70,230 60	
»	»	»	»	»	»	195,301 28	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	42 »	»	»	»	31,326 17	
20,421 69	36,323 79	13,197 »	4,704 »	149 10	19,288 15	187,686 07	746,053 32
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	121 35	»	265 35	
2,664 06	1,328 07	503 44	10 49	1 946 53	2,107 27	25,433 35	
»	30 »	»	»	»	»	399 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	135 73	»	»	135 73	
»	»	»	»	»	»	29 83	
2,377 30	3,506 19	1,689 38	151 50	42 79	94 38	44,901 23	
»	»	»	»	»	»	»	
749 40	721 65	2,033 82	22 45	99 30	437 18	12,133 65	
»	38 »	2,150 22	»	»	»	2,188 22	
59,065 41	62,732 16	36,975 75	8,744 13	4,385 37	28,008 37	746,053 32	746,053 32

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . fr.		50,104 60	286,111 78	209,958 75	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	28 »	193,626 50	1,522 »	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	245 »	19,005 71	»	
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»	
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	»	23,711 41	35 70	
	— du droit de chasse	75 »	»	150 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	1,372 »	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	2,070 50	»	
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		»	12,734 53	»	
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	8,554 98	33,967 26	2,472 63	
	Location de bâtiments	7,091 35	548,654 52	12,822 95	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	220 »	»	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 12.)	»	»	»	
	Argent non réclamé	»	4,542 37	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,540 50	2,736 »	»	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,309 »	13,802 49	8,755 »	
	— d'objets non réclamés	3,764 13	18,998 60	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	311 »	4,213 »	3,419 50	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	Ecole vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	»	15,362 60
Produit des ventes d'objets divers			»	270 »	»
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		24 90	107 »	5 10	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,058 »	1,494 »	
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres . .		»	»	»	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	9,064 »	»	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	450 »	»	
A REPORTER . . . fr		73,960 66	1,493,078 27	240,635 63	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
59,065 41	62,732 46	36,975 75	8,714 13	4,385 37	28,008 37	746,053 32	746,053 32
»	41,107 50	42,971 50	4,452 50	106,862 »	49,829 50	437,099 30	610,381 46
»	7 »	45,630 82	»	25,503 50	958 35	61,350 38	
»	735 »	202 50	»	12 »	»	949 50	
»	»	4,197 94	»	204 90	»	28,149 95	
»	5,465 »	8,552 47	270 »	36,622 »	5,760 »	56,894 47	
»	»	944 50	»	232 75	»	2,349 25	
»	»	»	»	1,824 »	10 »	3,904 30	
»	»	74 »	367 20	6,302 63	8 25	19,483 61	
3,533 75	5,790 43	5,190 17	1,553 64	1,442 06	2,068 87	64,573 49	782,093 83
1,792 30	8,384 23	17,876 98	1,998 50	168 »	2,896 30	601,615 33	
52 50	475 60	840 52	116 55	120 »	350 65	2,175 82	
»	104 89	66 25	8 81	»	22 30	202 25	
»	»	966 57	»	»	»	5,508 94	
45,318 35	4,762 21	5,076 76	»	73 »	2,881 28	32,388 10	
5,239 »	358 »	4,284 »	»	»	655 »	34,422 49	
3,386 70	1,727 25	1,697 90	»	218 45	628 03	30,481 06	
1,502 »	182 »	337 60	»	444 25	317 »	10,726 35	41,255 78
»	»	»	»	»	»	15,362 60	
»	»	»	»	»	»	270 »	
66 01	31 67	36 50	»	»	»	271 18	
1,788 »	2,658 »	2,052 »	1,236 »	1,386 »	2,184 »	15,768 »	
»	»	»	»	»	70 »	70 »	
»	»	»	»	»	»	9,064 »	
»	»	»	»	»	»	450 »	
91,694 02	134,520 64	147,971 73	15,414 33	185,860 91	96,647 90	2,179,784 09	2,179,784 09

CAPITAIN ET REVENUS.

Développement, par province,

DESIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		73,960 66	1,193,078 27	240,635 63
Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.	Produits des examens universitaires	1,486 »	19,944 »	1,312 50
	— et visa des diplômes.	3,315 »	60,449 50	2,981 »
	— divers.	900 »	»	»
	— des brevets d'invention	11,130 »	751,570 »	2,800 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	7,468 29	16,633 67	7,353 36
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	» 50	» 75	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	2,010 »	9,140 »	430 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au labora- toire d'expériences de Frameries	»	»	»
	Restitutions volontaires	»	»	110 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	1 50 »	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	23 75	132 81	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,437 47	2,232 42	9,072 89
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	2 50	»	»
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	»	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»	
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	752,214 25	371,494 60	87,951 85	
Domaine de Tervueren { Fermages et vente d'arbres	»	20,424 82	»	
{ Menus produits.	»	9,810 10	»	
Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments	20,119 83	7,462 99	288 20	
militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,180 95	1,109 »	»	
{ Fermages de pêche et de chasse	8,675 79	605 85	»	
Arrérages de rentes	»	»	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	125 »	10,364 62	6,612 62	
Produits des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État.	»	12,145 »	»	
Abbaye de Villers. — Menus produits.	»	»	»	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— — de créances ordinaires	603 77	»	»	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	30 »	»	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés).	»	»	»	
Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	17,473 38	7,602 77	19,316 60	
{ d'emprises / Routes	1,376 23	12,029 25	2,632 58	
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	12,174 26	2,598 05	13,193 24	
herbages, etc. / Routes	7,205 45	33,376 90	14,567 76	
Droits de pêche. (Rivières et canaux).	2,798 15	1,562 50	2,971 50	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	»	»	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	»	»	»	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	»	»	300 »	
TOTAUX. fr.		939,431 23	2,543,797 87	412,609 73

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1911.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
91,694 02	134,520 64	147,971 73	15,414 33	185,860 91	96,647 90	2,179,784 09	2,179,784 09
4,342 »	700 »	2,659 »	70 »	380 »	18,002 50	48,903 »	
10,934 »	4,067 »	15,686 »	4,029 »	4,062 »	4,652 »	404,175 50	
»	»	»	»	»	»	900 »	
3,330 »	43,860 »	88,890 »	200 »	490 »	4,930 »	873,920 »	
8,465 34	11,512 42	8,070 02	2,861 66	3,393 81	4,201 24	69,959 50	
» 75	»	»	»	»	6 »	8 »	
»	»	»	»	»	»	»	
930 »	4,020 »	4,140 »	200 »	80 »	200 »	15,120 »	
»	3,050 »	»	»	»	»	3,030 »	1,157,904 01
»	»	»	»	»	»	410 »	
»	350 »	200 »	50 »	»	»	750 »	
»	6 65	»	»	»	»	6 65	
»	»	»	»	»	»	456 56	
3,327 97	4,005 75	4,247 57	2,185 32	3,586 42	1,925 32	32,021 03	
99 92	49 50	»	17 »	4 85	»	473 77	
»	»	»	»	»	»	»	
2,500 »	»	450 »	»	»	»	2,650 »	
6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
118,231 79	9,369 97	10,725 90	105 »	2,721 60	5,530 70	1,358,345 66	
»	»	»	»	»	»	20,424 82	
»	»	»	»	»	»	9,810 40	
7,396 72	106 40	1,651 78	90 50	14 40	513 22	37,943 44	
482 40	200 50	4,787 36	17,418 77	2 »	»	31,880 68	
4,616 32	367 50	»	100 »	»	»	14,365 46	
»	49 08	25 »	52 06	»	»	96 41	
40 50	4,201 38	350 »	2,190 »	»	767 23	24,681 55	
»	»	»	»	»	»	12,445 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	603 77	1,895,482 34
»	»	349 03	»	»	»	379 03	
»	162 82	2,149 89	59 30	»	93 53	2,435 54	
10,773 07	24,007 84	19,409 09	3,772 23	25 88	5,944 85	108,355 71	
591 52	5,650 18	4,799 60	515 45	689 43	4,561 33	32,865 27	
44,139 49	14,800 36	3,041 96	3,654 45	»	346 21	61,188 02	
30,793 41	9,649 69	5,426 49	23,387 33	4,078 91	11,214 92	139,310 56	
3,149 30	3,014 50	10,973 50	3,621 47	2,729 05	7,282 40	38,402 37	
»	26 25	»	»	»	»	26 25	
»	»	63 »	»	»	»	63 »	
2,460 »	»	»	»	»	»	2,460 »	
323,944 92	241,718 »	326,376 92	76,693 57	204,848 66	163,809 54	5,233,170 44	5,233,170 44

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	16,925 79	48,791 20	17,825 81
— — communaux	100,136 63	197,749 15	77,553 70
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	49,582 67	71,472 70	36,854 25
TOTAUX.fr.	165,645 09	318,013 05	132,233 76

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
13,138 42	32,560 54	15,438 36	3,911 68	5 370 72	7,428 41	180,390 93	902,387 47
60,102 21	113,882 49	94,129 35	18,198 60	18,090 33	42,154 08	721,996 54	
38,201 56	62,972 49	25,046 12	3,785 »	2,630 70	10,739 72	301 285 21	301,285 21
111,442 19	229,415 52	134,613 83	25,895 28	26,091 75	60,322 21	1,203,672 68	1,203,672 68

REMBOURSEMENT. — ENRE

Développement, par province,

DESIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats des comp- tes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	»	218 87	»
	Actes de chargement de divers chefs	»	0 06	8 64
<i>Débits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	20,635 92	48,952 97	3,411 33
	— divers	1,361 83	3,848 34	»
<i>Recouvrements d'av- ances faites par les divers Départe- ments.</i>	Frais de poursuites et d'instances	38 11	458 15	12 39
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	6 48	2,424 95	107 11
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	495 97	1,693 30	291 90
	Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	419 50	1,266 50	167 »
	Rétributions des surnuméraires	16,863 94	20 388 81	13,795 20
	Restitution de droits	0 11	»	»
	Remboursements divers	223 80	14,327 52	219 41
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	»	1,456 80	»
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»	»
	Ministère des Sciences et des Arts Remboursement de subsides	»	»	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	14,067 34	48,441 91	10,124 14
	— en matière de simple police.	14,693 20	41,018 39	21,856 34
	— en matière de faillites	56 30	107 40	»
	— militaire	20 35	109 20	1 70
	— résultant de l'exécution de com- missions rogatoires étrangères.	»	753 90	»
	Frais de poursuites en matière forestière	»	7,065 90	»
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	1,707 43	231 26	178 62
	Remboursements divers	»	»	»
	Restitution de droits	»	»	»
Ministère de l'Intérieur	Frais de justice en matière de garde civique	5,032 66	4,672 21	427 45
	Restitution de droits	»	»	»
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,232 29	6,151 85	2,541 46
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés	100 »	1,000 »	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	»	249 81	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Restitution de droits.	»	»	»
	Remboursements divers.	»	»	»
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie		»	17,006 72	»
TOTAUX. fr.		89,655 23	492,405 02	53,112 69

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	9 90	»	»	»	228 77	73.143 14
11 78	87 08	»	»	»	»	407 56	
3,041 41	»	»	»	»	»	32,041 63	
6,462 38	7,751 75	440 96	»	»	899 92	20,765 18	
7 42	33 19	»	2 »	»	46 44	567 70	
»	»	26 73	»	»	»	2,565 27	791,909 56
481 91	729 82	518 16	27 49	44 72	56 18	3,739 15	
232 50	459 50	377 50	34 »	39 50	77 »	3,073 »	
11,118 08	11,662 44	8,324 58	6,753 87	9,008 31	5,867 39	103,982 32	
»	»	»	»	»	»	0 11	
535 13	863 50	315 »	»	»	»	16,484 36	
»	»	»	»	»	»	4,456 80	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
22,047 77	31,398 93	39,438 89	3,301 20	6,369 62	6,847 38	182,040 27	
14,299 46	20,488 72	22,197 75	5,162 70	3,884 96	10,783 82	154,385 33	
»	»	»	»	48 »	»	211 70	
21 40	20 »	78 »	»	»	»	250 65	
»	»	»	»	»	»	733 90	
»	»	»	»	»	»	7,065 90	
20 68	33 25	40 16	6 43	60 25	5 25	2,283 33	865,052 70
»	1,000 »	»	»	»	»	1,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	
437 65	2,061 47	1,399 78	60 22	97 87	448 47	14,657 78	
»	»	»	»	»	»	»	
3,742 71	32,830 07	26,370 66	14,716 47	103,836 48	72,258 47	270,620 46	
1,270 »	2,935 »	4,150 »	»	»	»	9,455 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	249 81	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	17,066 72	
63,119 98	112,354 42	103,688 07	30,067 26	123,389 71	97,260 32	865,052 70	865,052 70

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
Contributions directes.	Foncier fr.	29,335,280 92	28,980,753 44
	Personnel.	23,960,288 80	25,455,816 56
	Patentes	17,944,954 89	17,981,702 13
	Redevances sur les mines	775,728 51	880,193 06
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères.	2,308,654 07	3,373,136 78
	Bières	914,395 31	887,220 10
	Vinaigres et acide acétique	59,996 98	69,876 85
	Sucres bruts et raffinés	115,880 19	122,218 73
	Sirops et mélasses	10,910 25	1,005 49
	Tabacs	5,182,384 79	5,262,801 56
	Autres marchandises	54,117,702 13	54,344,285 09
Accises	Vins étrangers	4,835,970 85	8,137,789 16
	Vins mousseux	16,478 81	16,158 40
	Vins de fruits secs	1,217 06	817 88
	Eaux-de-vie indigènes	46,981,315 31	39,639,198 99
	Bières.	12,918,436 24	13,306,781 47
	Vinaigres } de bières	7,898 67	7,990 53
	} autres que de bières	15,910 33	22,796 24
	Acide acétique	91,006 18	79,146 76
	Sucres de canne et de betterave	13,595,779 14	12,586,331 99
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	1,476,074 89	1,043,471 99
Recettes diverses au profit de l'Etat.	Margarine	511,957 91	459,369 92
	Tabacs étrangers	1,395,610 74	1,419,446 89
	Tabacs indigènes	1,230,028 79	1,191,279 50
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,210 25	2,734 86
	Loyers de bâtiments	29,190 84	28,165 65
	Extraits cadastraux.	153,285 71	150,998 58
	Taxes pour travaux extraordinaires de char-	636,600 »	546,228 »
	gement et de déchargement de navires } en dehors des heures réglementaires.	4,044 »	2,891 »
	} en dehors des lieux ordinaires.		
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	98,421 08	94,724 03
	Taxes sur les unions professionnelles.	239 14	242 29
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	1,130 30
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	11,419 87	1,210 28
	Contribution du territoire neutre de Moresnet	1,264 02	1,446 83
	Recettes extraordinaires de toute nature	89,607 60	42,151 25
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	34,866 »	31,192 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	50,677 50	53,921 »
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	1,844 »	1,940 »
	Produit des plaques pour automobiles	20,951 »	53,771 »
Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers	6,333 »	6,725 »	
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	3,000 »	3,000 »	
Totaux. fr.		221,696,411 22	216,298,359 28

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
334,527 78	»	Accroissement normal provenant de l'imposition de nouvelles constructions.
501,172 21	»	Accroissement résultant de l'imposition de nouvelles constructions et de l'augmentation de la richesse publique.
»	36,747 24	Diminution provenant de ce qu'en 1910, une imposition importante avait été établie, par rappel de droit à charge de la société anonyme en liquidation des chemins de fer de la Flandre occidentale.
»	104,464 53	Conséquence de la diminution du produit de l'extraction.
»	1,064,182 71	Cette différence provient du surcroît d'importation qui se produisit en 1910, immédiatement après le dépôt à la Chambre des Représentants du projet de loi — devenu caduc plus tard par suite de la dissolution des Chambres — portant entre autres augmentation des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères. — En 1911, l'importation fut de nouveau normale.
24,175 21	»	Différence sans cause déterminée.
»	9,879 87	Idem.
»	6,338 54	Idem.
9,904 76	»	Idem.
»	80,416 77	Idem.
»	196,382 96	Différence peu notable due aux fluctuations des affaires commerciales et industrielles; elle porte notamment sur les articles suivants: Citrons, limons et oranges. — Conserves au sucre. — Meubles. — Tissus de soie. — Vêtements pour femmes, etc.
»	3,301,818 31	La différence en moins doit être attribuée à une diminution des importations due aux approvisionnements extraordinaires faits en 1910 en prévision d'une augmentation éventuelle des droits sur les vins français.
320 41	»	Augmentation sans importance.
429 18	»	Augmentation résultant de l'installation d'une nouvelle fabrique de vins de fruits secs dans le Brabant.
7,342,116 32	»	L'augmentation est due à la circonstance que des quantités exceptionnelles d'alcools ont été demandées en vue de la dénaturation pendant les derniers mois de 1910 et que les décharges de droits afférentes à ces quantités ont été imputées sur des termes de crédit échéant à la fin des dits mois. Par ce fait les paiements qui normalement auraient dû apurer ces termes, ont été retardés jusqu'en 1911.
611,654 77	»	Augmentation de la consommation.
»	91 86	Diminution sans importance.
»	6,885 91	Diminution due à l'extension de la fabrication des vinaigres d'alcool.
14,859 42	»	Augmentation sans cause déterminée.
1,009,447 15	»	Augmentation de la consommation.
132,602 90	»	Idem.
52,587 99	»	Idem.
»	23,836 15	Diminution peu importante sans cause appréciable.
35,749 29	»	Augmentation de la consommation.
475 39	»	Augmentation résultant de l'application de l'article 6 de la loi du 29 décembre 1909 qui autorise l'essai et la détermination des titres des lingots et matières d'or, d'argent et de platine.
725 19	»	Augmentation sans importance.
2,287 13	»	Augmentation du nombre de demandes d'extraits cadastraux.
110,372 »	»	Cette différence est due à l'incessante augmentation du trafic du port d'Anvers.
4,153 »	»	Différence sans cause déterminée.
3,697 05	»	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
»	2 85	Disparition de deux cotes.
»	365 15	»
10,209 59	»	»
»	182 81	»
47,456 35	»	Augmentation provenant du recouvrement en 1911 de cotes qui avaient été admises en non-valeurs.
674 »	»	Différence sans cause déterminée.
»	3,243 50	Diminution due à la circonstance qu'une usine est restée inactive pendant l'année 1911 et que deux autres ont été supprimées dans le courant de la dite année.
»	96 »	Différence non appréciable.
»	32,820 »	Diminution du nombre de déclarations de possession d'automobiles.
»	390 »	Diminution sans importance.
»	»	»
40,266,897 42	4,868,845 18	
5,398,051 94		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1911.	1910.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	37,674,698 98	35,649,248 31	
	— sous seing privé	1,063,039 76	1,020,199 33	
	— judiciaires	1,077,616 33	1,180,364 50	
	— d'huissiers.	1,288,210 56	1,270,967 63	
	Lettres de noblesse	2,610 »	3,770 »	
	Permis de changer de nom de famille.	5,945 »	1,160 »	
Greffes	Mise au rôle	320,739 97	322,563 55	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	814,548 22	811,903 02	
	Légalisations et recherches	5,900 95	6,218 25	
Hypothèques. — Droits d'inscription		470,427 49	442,696 86	
Successions	Droits de succession.	22,224,394 99	22,679,855 55	
	— de mutation { par décès	556,022 75	372,947 25	
		sur les successions en ligne directe.	2,682,436 52	2,748,553 23
	— dus par les époux survivants	434,716 37	407,909 69	
	Timbres.	Timbres fixes.	Formules pour actes de protêts. { Huissiers.	153,600 »
Postes			80,075 »	79,548 50
Passeports à l'intérieur			»	»
Passeports à l'étranger			11,872 »	9,480 »
Permis de port d'armes de chasse			650,685 »	624,855 »
Débit		Permis de chasse au lévrier	315 »	350 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	675,639 30	641,062 »
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	567 626 45	485,211 »
			— à l'étranger	42,869 92
		Timbres adhésifs pour affiches	499,232 12	507,532 80
Visa	Timbres de dimension	2,554,203 32	2,555,898 85	
	Timbres proportionnels	233,172 66	166,691 96	
	Timbres de dimension	76,362 98	70,047 47	
	Extraordi- naire . .	Timbres fixes. — Warrants.	1,607 50	1,640 75
		Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	2,646,124 60	2,537,363 80
Billets au porteur			426,355 56	396,984 01
Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc			1,867,632 35	1,867,190 82
Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.		471,552 65	456,448 10	
Affiches.	48,204 10	53,675 11		
A REPORTER. . . fr.		79,628,468 60	77,543,917 94	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,025,450 67	»	Les différences en plus que l'on remarque sous les rubriques : « Enregistrement et transcription » et « Timbre », sont corrélatives à l'accroissement, pour ainsi dire ininterrompu, des transactions civiles et commerciales. Quant au fléchissement des droits de successions, il est inhérent au caractère essentiellement aléatoire de ces droits. Le rendement des amendes de condamnation est redevenu normal; celui de 1910, influencé par les mesures de clémence qui ont été prises à l'occasion de l'avènement au trône du roi Albert n'était qu'accidentel.
42,860 43	»	
»	102,748 17	
17,252 93	»	
»	1,160 »	
4,785 »	»	
»	1,823 58	
2,645 20	»	
»	317 30	
27,730 63	»	
»	455,460 56	
183,075 50	»	
»	66,118 71	
26,806 88	»	
5,000 »	»	
526 50	»	
»	»	
2,392 »	»	
25,830 »	»	
»	35 »	
34,577 30	»	
82,415 45	»	
19,891 32	»	
»	8,300 68	
»	1,695 53	
66,480 70	»	
6,315 51	»	
»	33 25	
108,760 80	»	
29,371 55	»	
441 53	»	
15,104 55	»	
»	5,471 01	
2,727,714 45	643,163 79	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
	REPORT. fr.	79,628,468 60	77,543,917 94
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	4,500 »	31,000 »
	Droits de grande naturalisation	4,000 »	7,750 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	122,734 74	129,326 63
	Greffe.	40 »	»
	Successions	239,611 95	222,750 79
	Timbre	30,163 02	27,052 93
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	4,013,977 62
		en partie	3,014 02
	TOTAUX. fr.	81,043,529 93	78,539,280 02

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,727,714 45	643,163 79	
»	26,500 »	
»	6,750 »	
»	6,571 91	
40 »	»	
16,861 16	»	
3,110 07	»	
418,595 57	»	
914 38	»	
3,167,235 63	682,985 70	
2,484,249 93		

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	230,849 30	233,982 51
	Maestricht à Bois-le-Duc	288,595 95	286,437 10
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	555,377 64	520,514 36
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	7,388 54	6,858 55
	{ vers Hasselt	21,246 54	20,122 44
	{ vers Turnhout	56,308 87	45,970 42
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	105,248 96	88,368 97
	Sambre	152,753 03	144,766 74
	Canal du Centre	3,605 45	2,175 13
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	155,408 60	160,753 54
	Mons à Condé	34,628 42	36,734 59
	Pommerœul à Antoing	34,994 73	44,145 85
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schiplonck	7,453 66	5,972 60
	{ Schiplonck à Balgerhocke	10,568 52	9,504 13
	Roulers à la Lys	5,864 37	6,475 90
	Gand à Ostende	79,347 32	74,676 21
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	30,314 80	35,079 95
	Moervaert	4,242 01	3,623 18
	Furnes à Bergues	262 09	312 55
	Petite Nèthe (canalisée)	1,106 63	1,170 81
	Bossuyt	6,110 07	6,550 40
	Gand à Terneuzen	56,457 75	54,442 44
	Meuse	270,078 90	274,860 49
	Ourthe	2,413 76	2,624 61
	Escaut	254,466 76	227,683 21
	Lys	79,173 17	70,029 07
	Yser	7,922 16	7,451 14
	Ypres à l'Yser	2,662 91	2,537 30
	Loo	2,153 70	2,280 41
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		18 89	30 03
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		40,930 32	42,915 78
Redevances de sociétés nautiques		754 40	671 20
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		»	1,790,000 »
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin		41,465 68	41,203 76
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		25,387 44	61,810 32
TOTAL. fr.		2,573,763 04	4,306,735 70

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	3,133 21	
2,158 85	»	
34,863 28	»	
529 99	»	
1,124 10	»	
10,338 44	»	
16,879 99	»	
7,986 29	»	
1,430 32	»	
»	7,344 94	
»	2,106 47	
»	6,151 12	
1,483 06	»	
1,064 39	»	
»	611 53	
4,871 11	»	
»	4,765 15	Produits soumis à l'influence du trafic.
618 83	»	
»	50 46	
»	64 18	
»	440 33	
5,015 31	»	
»	4,781 59	
»	210 85	
26,783 55	»	
9,144 10	»	
471 02	»	
125 61	»	
»	126 71	
»	11 14	
»	1,985 46	
83 20	»	
»	1,790,000 »	Retard dans la formation du compte de l'année 1911.
261 92	»	
»	36,422 88	
125,233 36	1,858,206 02	
1,732,972 66		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	96,418,486 93	101,168,298 58
	Bagages	2,697,431 38	2,931,734 89
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	205,240,274 56	194,154,577 74
	Produits extraordinaires	2,132,471 66	3,810,631 83
TOTALS . . . fr.		306,488,364 53	302,085,243 06

En plus . . .

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	4,749,814 65	<i>Voyageurs</i> : La diminution des recettes, constatée en 1911 comparativement à 1910, provient en partie de ce que pendant cette dernière année le chemin de fer a bénéficié du trafic exceptionnel attribuable à l'Exposition de Bruxelles. Pendant 1911, il a été constaté un accroissement de recettes du chef des abonnements d'ouvriers, des abonnements ordinaires et scolaires.
»	254,603 51	<i>Bagages</i> : La différence est attribuable à l'Exposition de Bruxelles, en 1910.
11,085,696 82	»	<i>Marchandises</i> : Prospérité des affaires industrielles et commerciales.
»	1,678,160 19	<i>Produits extraordinaires</i> : Diminution provenant notamment des sommes que l'État belge a dû bonifier aux administrations en relation pour l'usage du matériel roulant.
11,085,696 82	6,682,575 35	
4,403,121 47		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
Télégraphes et téléphones.		49,281,067 52	48,159,280 48
Postes.	Taxes des correspondances en général	22,404,260 93	22,087,067 »
	Taxes sur les mandats et bons de poste	724,798 71	693,107 80
	Taxes sur les versements et les paiements en compte courant.	40,907 »	29,430 85
	Taxes sur les abonnements aux journaux	103,046 45	91,830 79
	Taxes sur les effets de commerce	1,428,651 85	1,381,818 90
	Taxes sur les permis de pêche	9,864 20	9,341 40
TOTALS fr.		24,711,529 14	24,292,596 74

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,121,787 04	»	Augmentation due au développement du service téléphonique.
347,193 93	»	Accroissement normal.
31,690 91	»	
11,476 15	»	
11,215 66	»	
46,832 95	»	
522 80	»	
418,932 40	»	
418,932 40		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911	1910.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,717,836 04	1,978,521 81
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	149,547 45	142,131 74
Totaux fr	1,867,383 49	2,120,653 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	260,685 77	Le produit de 1911, comparé à celui des années précédentes, se chiffre, en fait par une augmentation. Il est rationnel, en effet, de faire abstraction de la somme de 525,000 francs représentant la recette exceptionnelle procurée en 1910 par l'Exposition universelle de Bruxelles et par la mise en ligne de deux nouveaux paquebots à turbines. Dès lors la recette de 1911 est supérieure de 64,400 francs à celle de 1910 (1,978,500 — 525,000 = 1,655,500), augmentation justifiée par la progression normale du trafic.
7,445 71	»	
7,445 71	260,685 77	Augmentation assez notable de tous les genres de transport.
253.270 06		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux.	18,235 39	50,064 26
	{ Routes	46,397 04	52,173 09
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	24,584 09	25,648 16
	Produits { des successions en déshérence	85,832 04	131,148 28
	{ nets des épaves	1,392 32	73 59
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,190 46	1,676 78
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	391 50	814 35
	Biens vacants et sans maître.	»	»
	provenant du Département des Affaires étrangères	»	36 »
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	70,230 60	83,346 23
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	195,301 28	4,161 01
	— — des Colonies	»	34 50
	— — des Finances	31,326 17	25,346 52
	— — de la Guerre	187,686 07	203,918 41
	— — de l'Industrie et du Travail	»	»
	— — de l'Intérieur	265 35	8,230 »
	— — de la Justice	25,433 35	22,308 03
	— — des Sciences et des Arts.	399 »	482 85
	— de la Cour des comptes	»	»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»
	{ de créances ordinaires	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	135 73	»
	Transactions en matière domaniale.	29 83	3 »
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	44,901 23	72,582 58
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	»	»
	Produits d'objets saisis et confisqués	12,133 65	7,411 55
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	2,188 22	5,789 18
A REPORTER fr.		746,053 32	695,213 37

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	31,828 87	
»	5,776 05	
»	4,064 07	
»	45,286 24	
4,348 73	»	
513 68	»	
»	422 85	
»	»	
»	36 »	
»	43,445 63	
191,140 27	»	
»	31 50	
5,979 65	»	Produits variables.
»	46,232 34	
»	»	
»	7,964 65	
3,125 32	»	
»	83 85	
»	»	
»	»	
»	»	
435 73	»	
26 83	»	
»	27,681 35	
»	»	
4,722 40	»	
»	3,500 96	
206,962 34	156,124 36	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
	REPORT. fr.	746,053 32	695,215 37
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	437,099 50	442,694 27
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	61,350 38	73,250 68
	— de glandée, paillage, foin et herbages.	949 50	796 50
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	28,149 95	30,612 72
	— du droit de chasse	56,894 47	56,899 47
	— — de pêche (baux et licences).	2,549 25	2,051 25
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,904 50	3,631 44
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	19,483 61	19,830 47
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	64,573 49	54,983 12
	— de bâtiments.	604,615 33	687,552 31
Dépendances du chemin de fer.	— d'herbages, d'oseraies, etc.	2,175 82	3,030 30
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	202 25	675 05
	Argent non réclamé	5,508 94	4,982 34
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	32,388 10	62,655 21
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	34,422 40	97,334 60
	— d'objets non réclamés.	30,481 06	29,582 19
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,726 35	18,910 60
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	15,362 60	14,876 30
		270 »	190 »
Établissements et services régis par l'Etat.	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 50 juillet 1889.	271 18	283 52
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,768 »	15,774 »
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	70 »	25 »
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	9,064 »	8,968 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	450 »	450 »
A REPORTER. fr.		2,179,784 09	2,325,274 71

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
206,962 31	156,124 36	
»	5,594 77	
»	11,900 30	
153 »	»	
»	2,462 77	
»	5 »	
498 »	»	
253 06	»	
»	346 86	
9,390 37	»	
»	85,936 98	
»	854 48	
»	472 80	
526 60	»	Produits variables. La diminution constatée dans le produit des locations de bâtiments dépendant des chemins de fer provient des démolitions faites pour la construction de la ligne de jonction des gares du Nord et du Midi à Bruxelles.
»	30,267 11	
»	62,912 11	
898 87	»	
»	8,184 25	
486 30	»	
80 »	»	
»	12 34	
»	6 »	
45 »	»	
96 »	»	
»	»	
219,589 51	365,080 13	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911	1910.
	REPORT. fr.	2,479,784 09	2,325,274 71
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	48,903 »	97,644 50
	— — et visa des diplômes	104,175 50	69,587 »
	— divers	900 »	1 83
	— des brevets d'invention.	873,920 »	836,740 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	69,959 50	67,592 08
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	8 »	10 08
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	15,120 »	16,290 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries	3,050 »	3,550 »
	Restitutions volontaires	110 »	100 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	750 »	100 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	6 65	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	156 56	33 25
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	32,021 03	25,440 37
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	173 77	608 55
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	2,650 »	»
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bacté- riologiques au laboratoire de l'Université de Gand	6,000 »	6,000 »
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	1,358,345 66	1,304,784 50
	Domaine de Tervueren. { Fermages et vente d'arbres	20,424 82	38,587 14
	{ Menus produits	9,810 10	5,786 »
	Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments	37,943 44	56,945 54
	militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	31,880 68	20,250 46
	{ Fermages de pêche et de chasse.	14,365 46	13,981 42
	Arrérages de rentes.	96 11	97 68
	Redevances pour concessions de prises d'eau	24,681 55	25,601 97
	Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État	12,145 »	26,384 50
	Abbaye de Villers. — Menus produits	»	10 »
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	603 77	8,926 90
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	379 03	»
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	2,435 54	818 54
	Location d'immeubles provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	108,355 71	94,400 83
	{ Routes	32,865 27	20,892 26
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	61,188 02	85,787 93
	{ Routes	139,310 56	61,274 74
	Droits de pêche (rivières et canaux).	38,102 37	45,897 17
	Revenus des biefs de cures (fermages et rentes)	26 25	26 25
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	63 »	571 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,460 »	2,620 »
TOTAUX. fr.		5,233,170 44	5,264,617 20

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
219,589 51	365,080 13	
»	48,741 50	
34,588 50	»	
898 17	»	
37,180 »	»	
2,367 42	»	
»	2 08	
»	»	
»	1,170 »	
»	2,500 »	
10 »	»	
650 »	»	
6 65	»	
123 31	»	
6,580 66	»	
»	434 78	
»	»	
2,650 »	»	
»	»	
53,561 16	»	Produits variables. L'augmentation des fermages de biens-fonds et bâtiments résulte principalement de la location des immeubles acquis au nord d'Anvers.
»	18,162 32	
4,024 10	»	
»	19,002 10	
11,630 22	»	
384 04	»	
»	1 57	
»	920 42	
»	14,239 50	
»	10 »	
»	»	
»	8,323 13	
379 03	»	
1,617 »	»	
13,954 88	»	
11,973 01	»	
»	24,599 91	
78,035 82	»	
»	7,794 80	
»	»	
»	508 »	
»	160 »	
480,203 48	514,650 24	
31,446 76		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,100 48	25,429 26
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	35 212 »	31,112 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	9,283 »	8,946 »
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i>	30,961 04	30,018 09
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	314 77	259 37
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	733 »	730 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	229 50	208 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	4,380 »	1,560 »
	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	572 02	588 31
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	78 45	80 57
Produit de la vente des permis de pêche		209,148 »	199,797 »
TOTAUX. fr.		313,014 26	298,729 10

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS	
»	328 78	Sans explication.
4,100 »	»	
339 »	»	
942 93	»	
55 40	»	
3 »	»	
24 »	»	
»	180 »	
»	46 29	
»	2 42	
9,351 »	»	
14,812 33	527 49	
14,285 46		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911.	1910.
Produits divers des prisons	528,599 58	498,612 54

NCS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
29 987 04	»	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail des détenus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911.	1910.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,006 550 97	2,970,902 45
Profits des droits de chancellerie	13,810 »	12,991 60
Produits des actes des commissariats maritimes	233,124 34	224,442 17
Produits des droits de pilotage	5,402,663 05	4,928,475 84
Produits des droits d'écluse	4,190 90	3,790 14
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	292,346 69	268,756 04
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	153,792 35	169,676 84
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	131,413 45	153,552 40
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	6,356,918 96	6,017,422 87
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,939,281 75	2,676,948 80
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	702,961 72	900,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	1,008,520 »	934,710 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,833,322 05	2,668,314 95
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	197,336 »	196,445 30
Quote part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1910 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	»
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	163,740 »	164,175 »
TOTAUX. fr.	23,159,972 23	22,290,604 40

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

mis avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
35,648 52	»	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le mouvement des valeurs du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations.
818 40	»	Produits variables.
8,682 17	»	{ L'accroissement continu dans le mouvement de la navigation sur Auvers, explique ces différences (154 navires de plus que l'année précédente).
174,187 21	»	
400 76	»	L'augmentation résulte de l'accroissement du nombre de navires en destination du canal de Bruges et qui doivent passer par les écluses de Slykens.
23,590 65	»	Augmentation : 1° Sur le produit des annonces fr. 4,098 81 2° — des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> . . . 18,059 » 3° — de la vente au numéro 2,006 75 24,164 56 Diminution sur le produit des tirés à part 573 91 Différence fr. 25,590 65
»	15,884 49	Diminution : 1° Des produits des ateliers fr. 8,770 54 2° — divers 9,534 59 18,104 95 Augmentation des produits de la ferme et du potager. 2,220 44 Différence. fr. 15,884 49
»	22,138 95	Diminution : 1° Du produit des analyses diverses fr. 9,087 » 2° Du produit des analyses de contrôle fr. 11,432 » 3° Du montant des subsides des provinces 2,000 » 22,519 » Augmentation des produits divers 580 05 Différence égale. fr. 22,138 95
339,496 09	»	Le Trésor avait reçu en 1910 une somme de fr. 5,581,982,90 représentant le produit de l'escompte au delà du taux de 5 1/2 %. Il a encaissé du même chef, pour l'année 1911, fr. 5,721,496,20, soit en plus fr. 559,515,50.
282,332 95	»	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 826,272,220 francs en 1910, s'est élevée en 1911 à 882,189,800 francs.
»	197,038 28	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le montant des fonds appliqués à l'achat de valeurs commerciales et avec le taux de l'escompte.
73,810 »	»	Le dividende attribué aux actions ordinaires en 1911 est de 100 francs par titre, contre fr. 87,50 en 1910; la plus-value de ce chef, à raison de 6,000 titres que possède l'Etat, est de 75,000 francs; elle est balancée, à concurrence de 1,190 francs, par la réduction résultant de l'amortissement de 44 actions de capital et de 12 actions ordinaires.
163,007 40	»	L'augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
890 70	»	Le nombre de journées payées présente, par rapport à l'année 1910, une augmentation de 15,545 unités pour les hommes et une diminution de 22,221 unités pour les chevaux.
»	»	
»	435 »	La diminution résulte de l'amortissement d'un capital nominal de 14,500 francs, effectué le 31 décembre 1910.
1,104,864 55	235,496 72	
869,367 83		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911.	1910.
Frais de perception des centimes provinciaux	180,390 93	180,179 32
— — communaux	721,996 54	711,773 86
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	301,285 21	284,970 42
TOTAUX fr.	1,203,672 68	1,176,923 60

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

tues avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
211 61	»	Effet des augmentations constatées dans le rendement des impôts directs.
10,922 68	»	Idem. idem.
16,314 79	»	Conséquence de l'augmentation des non-valeurs de l'exercice 1911, comparativement à celles de l'exercice 1910.
26,749 08	»	
26,749 08		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1911.	1910.
<i>Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	228 77	111 46
	Actes de chargement de divers chefs	107 56	135 21
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	52,041 63	1,354 44
	— divers	20,765 48	35,903 65
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Finances. { Frais de poursuites et d'instances	567 70	674 59
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions	2,565 27	4,163 45
	{ 5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,739 45	2,505 57
	{ Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	3,073 »	2,973 50
	{ Rétributions des surnuméraires	103,982 32	69,350 37
	{ Restitution de droits	0 41	»
	{ Remboursements divers	16,484 36	9,651 35
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers.	1,456 80	466 80
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»
	Ministère des Sciences et des Arts. { Remboursement de subsides	»	»
	{ Restitution de droits	»	»
	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	182,040 27	161,087 69
	{ — — de simple police	154,385 33	145,311 62
	{ — — de faillites	241 70	202 23
	{ — militaire	250 65	1,059 23
	{ — résultant de l'exécution de commissions rogatoires étrangères	753 90	764 82
	{ Frais de poursuites en matière forestière	7,065 90	236 53
	{ Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,283 33	5,951 09
	{ Remboursements divers	1,000 »	»
	{ Restitution de droits	»	»
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	14,657 78	12,512 42
	{ Restitution de droits	»	39 96
	{ Remboursements divers	»	»
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère l'Agriculture et des Travaux publics. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	270,620 46	131,927 71
	{ Frais de surveillance de travaux publics concédés	9,455 »	9,665 »
	{ Restitution de droits	»	»
	{ Remboursements divers	240 81	89,856 86
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. { Restitution de droits	»	»
	{ Remboursements divers.	»	»
Ministère des Colonies — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie.		17,066 72	14,640 »
TOTAUX. fr.		865,052 70	700,564 65

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
117 61	»	
»	47 65	
50,687 19	»	
»	15,138 47	
»	106 89	
»	1,597 88	
1,233 58	»	
99 50	»	
34 631 95	»	
0 11	»	
6,833 01	»	
990 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
20,952 58	»	Produits essentiellement variables.
9,073 71	»	
9 47	»	
»	808 58	
»	10 92	
6,829 37	»	
»	3,667 76	
1,000 »	»	
»	»	
2,145 66	»	
»	39 96	
»	»	
138,692 75	»	
»	210 »	
»	»	
»	89,607 05	
»	»	
»	»	
2,426 72	»	
275,723 21	111,235 16	
164,488 05		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911.	1910
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1911	1910.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	102,046 05	79,851 11
Recettes diverses et accidentelles	1,249,633 69	1,460,234 72
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,533 10	7,299 84
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	45,905 66	24,892 59
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	34,580 »	31,625 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.).	3,238,655 78	2,950,866 02
Établissements de bienfaisance de l'État	364,888 02	382,141 93
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	973,119 01	1,223,676 72
TOTAUX. . . fr.	6,263,721 31	6,411,947 93

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1911.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1911.
EN PLUS.	EN MOINS.	
22,191 94	»	Produits proportionnels aux cotisations admises en non-valeurs.
»	210,601 03	Produit variable.
»	»	
»	766 74	Mutation dans le personnel du service de la masse d'habillement.
21,013 07	»	Produit éventuel.
»	»	
»	45 »	Diminution des recouvrements sur exercices clos.
287,789 76	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
»	17,253 91	Diminution sur les frais d'entretien fr. 16,812 64
		— sur les frais de pension 441 27
»	»	ENSEMBLE fr. 17,255 91
»	250,557 71	Par suite de difficultés intérieures, la Chine s'est trouvée dans l'impossibilité de continuer ses versements mensuels, à partir d'octobre 1911.
330,997 77	479,224 39	
148,226 62		

A(8)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911

DÉPENSES

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1909.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
I		EXERCICE 1911. (Compte définitif.)					
		DÉPENSES IMPÛTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	»	198,450 »
	4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	»	21,000 »
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	15,001,901 24	452,646 »	1,545,454 72	17,000,001 96	17,000,001 96
	6	— (2 ^e série).	78,278,063 46	2,500,074 »	8,077,813 74	88,855,951 20	88,855,951 20
	7	— (3 ^e série).	7,463,760 »	232,749 »	769,650 90	8,466,159 90	8,466,159 90
		TOTAUX. fr.	106,242,715 48	3,185,469 »	10,392,919 36	119,821,103 84	
				13,578,388 36			
		A REPORTER fr.					120,121,191 34

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Inuits constatés — Ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749 495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
198,341 36	41,851 83	486,489 53	198,341 36	»	»	108 64	»	»
20,990 »	»	20,990 »	20,990 »	»	»	40 »	»	»
17,000,001 96	8,500,000 98	8,500,000 98	17 000,001 96	»	»	»	»	»
88,835,951 20	88,835,951 20	»	88,835,951 20	»	»	»	»	»
8,426,142 90	8,426,142 90	»	8,426 142 90	»	»	40,017 »	»	»
120,084,053 70	408,024,079 80	41,436,975 90	420,084,053 70	»	»	40,135 64	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	120,121,491 34	120,081,055 70	108,624,079 80	11,456,975 90
		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1^{er}. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas	8,225 89	7,678 99	3,898 17	3,780 82
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1910 et 1911 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; Intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (<i>Credit non limitatif</i>).	12,000,000 »	10,548,640 83	9,006,996 64	4,341,644 19
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300 000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Annuités à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471 837 »	8,471 837 »	8,181,837 »	290,000 »
	13	Annuités à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	14	Annuités à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	858,287 69	429,140 »	429,147 69
	15	Annuités à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	190,900 »	190,900 »	»
	16	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,650 »	8 650 »	3,425 »	5,225 »
	17	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160 44) »	160,440 »	41,970 »	118,470 »
	18	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,840 »	64,840 »	22,170 »	42,670 »
		A REPORTER fr.	143,468,701 92	141,976,660 21	127,938,716 61	14,037,913 60

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
120,081,055 70	»	»	40,135 64	»	»	
7,678 99	»	»	546 90	»	»	
10 548,640 83	»	»	1,431,359 17	»	»	
300,000 »	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	
672 330 »	»	»	»	»	»	
858,287 69	»	»	»	»	»	
190,900 »	»	»	»	»	»	
8,650 »	»	»	»	»	»	
160,440 »	»	»	»	»	»	
64,840 »	»	»	»	»	»	
141,976,660 21	»	»	1,492,041 71	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	143,468,701 92	141,976,060 21	127,938,746 61	14,037,913 60
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	49	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	33,965 »	33,485 »	32,982 50	502 50
	20	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,150 »	759,472 50	470,325 »	289,147 50
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	959,040 »	959,040 »	959,040 »	»
	22	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,645 »	16,645 »	16,645 »	»
	23	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,395 »	978,395 »	978,395 »	»
	24	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,085 »	137,085 »	48,292 50	88,792 50
	25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	133,587 50	133,587 50	82,322 50	51,265 »
	26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	796,697 50	796,697 50	562,525 »	234,172 50
	27	Annuités à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	1,328,670 »	1,328,670 »	478,485 »	850,185 »
	28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,720,000 »	3,614,835 50	3,614,835 50	»
	29	Annuités à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	350,000 »	350,000 »	350,000 »	»
	30	Fraction d'annuité à payer en 1911, du chef de la reprise du réseau téléphonique concédé de Malines	108 82	108 82	108 82	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	31	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	10,323 14	9,685 49	9,685 49	»
		A REPORTER. fr.	452,695,368 88	451,094,367 52	135,542,338 92	15,551,978 60

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS.	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances (d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
141,976,660 21	»	»	1,492,041 71	»	»	
33,485 »	»	»	480 »	»	»	
759,472 50	»	»	2,677 50	»	»	
939,040 »	»	»	»	»	»	
16,645 »	»	»	»	»	»	
978,395 »	»	»	»	»	»	
137,085 »	»	»	»	»	»	
133,587 50	»	»	»	»	»	
796,697 50	»	»	»	»	»	
1,328,670 »	»	»	»	»	»	
3,614,835 50	»	»	105,164 50	»	»	
350,000 »	»	»	»	»	»	
108 82	»	»	»	»	»	
9,685 49	»	»	637 65	»	»	
451,094,367 52	»	»	1,601,001 36	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	152,698,368 88	151,094,367 52	135,542,388 92	15,551,978 60
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	32	Rente annuelle à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	44,135 40	44,135 40	44,135 40	»
	33	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Mac-eyck ; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes (Crédit non limitatif).	150,000 »	56,284 15	54,320 56	1,963 59
	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 300,000 »	307,500 »	245,211 »	44,089 06	201,121 94
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »				
II.		Rémunérations et Pensions.				
	35	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1911 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,031,000 »	13,390,433 77	20,113 30	13,370,320 47
	36	Pensions diverses a)	17,709,474 »	17,599,794 14	11,701,120 38	5,412,183 50
	37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	6,517 60	6,380 71	4,503 80	1,817 04
	38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées b)	5,705,000 »	5,645,505 18	3,984,872 47	1,652,513 »
	39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 »	564,000 »	564,000 »	»
		A REPORTER. fr.	191,212,908 88	188,646,411 87	151,959,532 89	36,191,698 14

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	RECÉDANT LES DÉPENSES	A annuler définitivement.	excédant LES CRÉDITS.	
					Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.		
151,004,367 22	»	»	1601,001 36	»	»		
44,135 40	»	»	»	»	»		
56,284 15	»	»	58,715 85	35,000 »	»		
245,211 »	»	»	58,360 70	3,928 30	»		
13,390,433 77	»	»	640,566 23	»	»		
47,113,312 88	486,481 26	»	109,679 86	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 17,444,474 » Crédit supplémentaire 5,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222. Crédit supplémentaire 260,000 » alloué par la loi du 28 décembre 1912, <i>Moniteur</i> des 30 et 31, nos 365 et 366.	
6,320 84	59 87	»	136 89	»	»		
5,637,185 47	8,319 71	»	59,494 82	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,575,000 » Crédit supplémentaire 430,000 » alloué par la loi du 47 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143	
564,000 »	»	»	»	»	»		
188,151,251 03	494,860 84	»	2,527,955 71	38,928 30	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	191,212,993 88	188,646,111 87	151,939,352 89	36,191,698 14
III.		Intérêts sur cautionnements et consi- gnations.				
	40	A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . fr. 1,577,000 »	1,580,000 »	1,567,588 15	539 955 69	1,016,268 57
		B. Intérêts arriérés du même chef se rappor- tant à des exercices clos fr. 3,000 »				
	41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des rem- plaçants dans la milice nationale	3,050 »	2,963 13	»	2,963 13
	42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consigna- tions; intérêts à 3 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décem- bre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	844,242 12	41,267 03	786,063 09
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs.)				
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	193,646,045 88	191,0 0,875 27	152,540,775 61	37,996,992 93

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
188,151,251 03	494,860 84	»	2,527,955 71	38,928 30	»	
1,556,224 26	11,363 89	»	12,441 85	»	»	
2,963 43	»	»	86 87	»	»	
827,330 42	16,882 »	»	5,787 88	»	»	
190,537,768 54	523,106 73	»	2,546,242 34	38,928 30	»	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1911 a été fixé, par l'article unique de la loi du 7 août 1911,

Moniteur du 11, n° 223, à la somme de fr. 193,251,045 88

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 395,000 »

ENSEMBLE. fr. 193,646,045 88

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1911 (<i>Compte définitif.</i>)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909)	3,300,000	» 3,300,000	» 3,300,000	»
	2	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000	» 50,000	» 50,000	»
II.	3	Sénat	345,000	» 333,782	» 328,782	» 5,000
III.	4	Chambre des représentants	1,163,628	» 1,163 558 43	1,132,922 46	30,635 97
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	78,600	» 78,500	» 78,500	»
	6	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité.	355,700	» 355,700	» 340,434 33	15,265 67
	7	Matériel et dépenses diverses	30,000	» 29,987 78	20,094 57	9,893 21
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,200	» 1,000	» 1 000	»
	9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	2,000	» 1,900	» 1,825	» 75
TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Dotations			5,326,128	» 5,314,428 21	5,233 558 36	60,869 85

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
333,782 »	»	»	41,218 »	»	»	
1,463,358 43	»	»	69 57	»	»	
78,500 »	»	»	400 »	»	»	
333,700 »	»	»	»	»	»	
29,987 78	»	»	12 22	»	»	
1,000 »	»	»	200 »	»	»	
4,900 »	»	»	400 »	»	»	
5,314,428 21	»	»	11,699 79	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1911 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1910, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 5,326,428 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
XIII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a) — EXERCICE 1907 <i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1911, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i> Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles. Services divers.				
	68	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . .	6,527 40	2,409 30	»	»
		EXERCICE 1909 <i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1911.</i> — Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles. Services divers.				
XIII.	62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . .	84,858 33	54,000 »	»	54,000 »
		EXERCICE 1910. <i>Reports de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i> — Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles. Services divers.				
XIII.	61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	51,674 19	50,000 »	50,000 »	»
	62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . .	301,780 61	10,468 »	10,468 »	»
	64	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église . . .	16,470 »	16,470 »	»	16,470 »
	66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges .	32,472 36	20,000 »	20,000 »	»
	67	Asile d'aliénés de l'État à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels	6,968 64	6,968 64	»	6,968 64
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910. fr.	409,365 80	103,906 64	80,468 »	23,438 64

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		IMMÉDIAT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»		2,409 30	»	4,418 10	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 10 novembre 1911, n° 825844.
54,000 »		»	»	»	27,858 33	»	
50,000 »		»	»	1,674 49	»	»	
10,468 »		»	»	»	291,312 61	»	
16,470 »		»	»	»	»	»	
20,000 »		»	»	»	12,472 36	»	
6,968 64		»	»	»	»	»	
403,906 64		»	»	1,674 49	303,784 97	»	

TABLEAU LIII. P.

MINISTÈRE DE

Crédit ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTICES	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF.).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	673,000 »	672,997 99	636,699 16	16,298 83
	3	Matériel a)	95,851 82	95,851 82	71,383 06	24,468 76
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale b)	10,400 »	10,386 04	3,756 30	6,629 74
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . c)	16,359 80	16,048 30	14,897 75	1,450 55
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	292,000 »	288,043 93	286,416 09	300 »
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe d)	5,400 »	5,331 35	4,953 »	398 35
	8	Cours d'appel. — Personnel e)	1,471,000 »	1,470,446 49	1,468,022 49	2,424 »
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 »	33,646 44	32,484 50	1,161 64
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel f)	3,668,600 »	3,668,559 21	3,492,422 60	175,601 95
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes g)	29,500 »	29,483 43	28,900 50	582 93
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . . . h)	2,206,100 »	2,205,251 65	1,972,634 48	232,617 17
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 »	44,130 38	42,800 »	1,307 75
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	53,000 »	41,976 63	41,093 30	883 33
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,615 49	1,500 »	115 49
	16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	105,432 26	105,432 26	»
	17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	7,720 02	7,400 »	620 02
		A REPORTER fr.	8,728,211 62	8,717,920 83	8,251,475 49	464,560 21

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués, par année et par article du Budget.

RUBR.	TOTAL.	PAYEMENTS RESISTANT A EFFECTUATION OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
	21,000 "	"	"	"	"	"	
	672,997 99	"	"	2 01	"	"	
	95,851 82	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 90,000 "
							Crédit supplémentaire 5,851 82
	10,386 04	"	"	43 96	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 9,000 "
	16,048 30	"	"	311 50	"	"	Augmentation 1,400 "
							c) Crédit primitif . . . fr. 15,000 "
							Crédit supplémentaire 1,359 80
	286,716 09	1 327 84	"	3,956 07	"	"	
	5 331 35	"	"	68 65	"	"	d) Crédit primitif fr. 5,200 "
	1,170,145 49	"	"	353 51	"	"	Augmentation 200 "
	33,646 44	"	"	1,353 86	"	"	e) Crédit primitif fr. 1,479,000 "
							Diminution 8,000 "
	3,668,024 55	334 66	"	40 79	"	"	f) Crédit primitif fr. 3,660,000 "
							Augmentation 8,600 "
	29,483 43	"	"	16 57	"	"	g) Crédit primitif fr. 29,000 "
	2,205,251 65	"	"	848 35	"	"	Augmentation 500 "
	44,107 75	22 63	"	869 62	"	"	h) Crédit primitif fr. 2 210 000 "
							Diminution 3,900 "
	41,976 63	"	"	1,023 37	"	"	
	1,615 49	"	"	384 81	"	"	
	105,432 25	"	"	567 74	"	"	
	7,720 02	"	"	279 98	"	"	
	8,716,035 70	1,885 43	"	10,290 79	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,728,211 62	8,717,920 83	8,251,475 49	464,560 24
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Credit non limitatif.</i>) En charge temporaire : allocation destinée à la constitution de rentes au profit de la veuve et des enfants de l'agent de police Janssens, tué dans l'exercice de ses fonctions	2 400,000 »	2,851,784 88	189,181 01	2,661,865 83
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000 »	999 96	999 36	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000 »	12,941 06	12,041 06	900 »
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	80 000 »	79,932 50	61,393 52	18,538 98
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	346,700 »	346,649 13	216,190 24	130,458 89
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	148,042 76	147,996 82	119,821 84	28,174 98
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000 »	3,760 23	3,332 »	428 23
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	12,000 »	11,991 35	9,737 64	2,253 71
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	10,000 »	8,311 96	4,287 96	4,024 »
		A REPORTER. fr.	11,748,954 38	12,182,288 72	8,868,463 72	3,311,204 83

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		crédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,716,035 70	1,885 13	»	10,290 79	»	»	
2,851,049 84	735 04	»	»	»	451,784 88	
999 96	»	»	0 04	»	»	
12,941 06	»	»	2 038 94	»	»	
79,932 50	»	»	67 50	»	»	
346,649 13	»	»	50 87	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 325,000 » Crédit supplémentaire 24,700 »
147,936 82	»	»	45 94	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 140,000 » Crédit supplémentaire 8,042 76
3,760 23	»	»	4,239 77	»	»	
11 991 35	»	»	5 65	»	»	
8,311 96	»	»	1,688 04	»	»	
12,179,668 55	2,620 17	»	18,450 54	»	451,784 88	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État	En 1911.	En 1912. (jusqu'au 31 octobre)
VII.		REPORT. fr.	11,748,954 38	12,182 288 72	8,868,463 72	3,311,204 83
		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	318,600 »	317,233 33	238,083 33	79,150 »
	28	Clergé inférieur du culte catholique a)	6,017,000 »	6,016,999 79	4,303,799 88	1,709,133 23
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000 »	900,000 »	872,983 43	20,548 37
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	94,000 »	92,468 28	69,845 65	22,622 63
	31	Culte protestant et anglican — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	10,185 40	5,842 91	4,342 49
	32	Culte israélite. — Personnel	28,200 »	24,342 »	17,731 50	6,610 50
	33	Culte israélite — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1 000 »	»
	34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	8,275 56	775 16	7 500 »
VIII.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif)	3,500,000 »	4,719,721 49	1,809,984 21	2,891,024 61
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des com- munes, à des établissements de bienfaisance, à des insti- tutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000 »	150,000 »	400,017 57	49,982 43
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . . .	15,000 »	15,000 »	4,683 80	10,186 90
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements b)	661,000 »	656,719 31	625,170 44	31,547 67
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la dispo- sition du gouvernement	900,000 »	891,198 74	754,727 78	136,399 56
	40	Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel. — Bâtimens et immeubles	350,000 »	323,045 02	255,083 75	67,399 56
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	70,000 »	70,000 »	70,000 »	»
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	3 000 04	3,000 04	»
		A REPORTER. fr.	24,761,754 38	26,381 477 68	18,003,193 57	8,347,952 78

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.*Paiements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12.179.668 55	2.620 17	»	18.430 54	»	151.784 88	
317.233 33	»	»	1.366 67	»	»	
6.015.233 11	1.766 68	»	0 21	»	»	a) Crédit primitif fr. 6.045.000 » Diminution 29.000 »
893.531 80	6.468 20	»	»	»	»	
92.468 28	»	»	1.331 72	»	»	
10.185 40	»	»	2.814 60	»	»	
24.342 »	»	»	3.858 »	»	»	
1.000 »	»	»	»	»	»	
8.275 56	»	»	1.724 44	»	»	
4.701.008 82	18.712 67	»	»	»	1.219.721 49	
150.000 »	»	»	»	»	»	
44.870 70	129 30	»	»	»	»	
656.718 11	4 20	»	4.280 69	»	»	b) Crédit primitif fr. 625.000 » Crédit supplémentaire 36.000 »
891.127 34	71 40	»	8.801 26	»	»	
322.483 31	561 71	»	6.954 98	»	»	
70.000 »	»	»	»	»	»	
3.000 04	»	»	1.999 96	»	»	
26.351.146 35	30.331 33	»	51.783 07	»	1.671.506 37	

TABLEAU LXXI. P.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	24,761,734 38	26,381,477 68	18,003,193 57	8,347,952 78
IX.		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . a)	1,273,000 "	1,272,352 56	1,044,161 26	228,189 78
	44	Salaires des détenus. b)	223,300 "	223,290 81	199,135 31	26,155 50
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des sur- veillants — Armement du personnel. c)	44,900 "	44,830 69	37,000 "	7,830 69
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonc- tionnaires et employés d)	24,600 "	24,433 66	19,971 11	4,462 55
	47	Traitements des fonctionnaires et employés e)	1 640,340 "	1,639,313 22	1,623,251 32	14,001 90
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et em- ployés	30,200 "	28,658 33	28,658 33	"
	49	Frais d'impression et de bureau f)	26,400 "	26,400 "	17,877 76	8,522 24
	50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs	55,000 "	54,999 67	52,550 67	2,440 "
	51	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles g)	199,700 "	199,700 "	137,127 24	62,572 79
X.		Frais de police.				
	52	Mesures de sûreté publique	60,000 "	60 000 "	60,000 "	"
XI.		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Départe- ment h)	62,363 95	62,359 98	58,962 75	3,397 23
	54	Pensions civiles. (Payement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	20,000 "	24,513 58	22,557 35	1,956 23
	55	Pensions ecclésiastiques. (Payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	16,000 "	22,072 80	16,287 38	5,668 76
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000 "	30 000 "	19,265 "	10,735 "
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magis- trats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position mal- heureuse	31,000 "	28,769 "	28,769 "	"
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite des divers services ressortissant au Département	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
		REPORTER. . . . fr.	28,510 558 33	30,135,471 98	21,380,777 02	8,723,685 45

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EXÉCUTION OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,351,146 33		30,331 33	»	51,783 07	»	1,671,506 37	
1,272,351 04		1 52	»	647 11	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,210,000 » Crédit supplémentaire 63,000 »
225,290 81		»	»	9 19	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 215,000 » Augmentation 10,300 »
44,830 69		»	»	69 31	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 37,000 » Augmentation 7,900 »
24,433 66		»	»	166 34	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 4,600 »
1,639,253 22		60 »	»	1,026 78	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,614,000 » Crédit supplémentaire . 26,340 »
28,658 33		»	»	1,541 67	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 6,400 »
26,400 »		»	»	»	»	»	
54,799 67		200 »	»	0 33	»	»	
199,700 »		»	»	»	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 175,000 » Crédit supplémentaire 24,700 »
60 000 »		»	»	»	»	»	
62 350 98		»	»	3 97	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 2,363 95
24,513 58		»	»	»	»	4,513 58	
21,956 14		116 66	»	»	»	6,072 80	
30 000 »		»	»	»	»	»	
28,764 »		»	»	2,231 »	»	»	
10,000 »		»	»	»	»	»	
30,104 462 41		30,709 51	»	57,479 40	»	1,682,092 75	

TABLEAU LXX. P.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
XII.		Report. fr.	28,510,558 33	30,135,171 98	21,380,777 02	8,723,685 45
		Dépenses diverses et dépenses imprévues.				
	59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 »	15,926 57	5,077 55	10 849 02
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	28,527,558 33	30,151,098 55	21,385,854 57	8,734,534 47
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plaos. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement a)	417,000 »	144,435 23	4 862 71	439,572 52
	61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel b)	200,000 »	178,884 50	42,712 54	436 171 99
	62	Eglise de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement. . . .	460,000 »	51,313 89	18 082 96	33,230 93
	63	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlou	210,000 »	210,000 »	142,877 98	67,422 02
	64	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	30,000 »	3,320 07	1 421 34	1,898 73
	65	Subside à la commune de Watermaal-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.	200,000 »	190,450 21	2 343 66	188,106 55
	67	Asile d'aliénés de l'Etat, à Tournai. — Achats de terrains. — Construction d'une section pour aliénés criminels	200,000 »	176,405 96	205 762	176 200 34
	68	Asile d'aliénés de l'Etat, à Mons. — Transformation des locaux	25,000 »	11,432 08	»	11,432 08
	69	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	25,000 »	25,000 »	5,238 41	19 761 59
	70	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand	60,000 »	60 000 »	60,000 »	»
	71	Tables décennales des registres de l'état civil (années 1901-1910)	120,000 »	99,016 95	83,626 62	15,390 33
	72	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameublement d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes c)	500,000 »	500,000 »	»	486,310
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles	2,506,000 »	1,700 258 89	411,071 84	1,275,497 08
		TOTAUX pour le service ordinaire.	28,527,558 33	30,151,098 55	21,385,854 57	8,734,534 47
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	31,033,558 33	31 851,357 44	21,796,926 38	10,010,031 55

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectuées par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESIANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
30,104,462 47	30,709 51	»	57,479 10	»	1,682,092 75	
15,926 57	»	»	1,073 43	»	»	
30,120,389 04	30,709 51	»	58,552 53	»	1,682,092 75	
144,435 23	»	»	63,364 77	209,200 »	»	a) Crédit primitif . . . fr. 400,000 » Crédit supplémentaire . 17,000 »
178,884 50	»	»	23,565 05	6,550 45	»	b) Crédit primitif . . . fr. 170,000 » Crédit supplémentaire 39,000 »
51,313 89	»	»	408,686 11	»	»	
210,000 »	»	»	»	»	»	
3,320 07	»	»	26,679 93	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
190,450 21	»	»	»	9,549 79	»	
176,405 96	»	»	»	23,594 04	»	
14,432 08	»	»	3,735 72	9,832 20	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
99,016 95	»	»	20,983 05	»	»	
486,310 »	13,690 »	»	»	»	»	c) Crédit nouveau alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.
1,686,568 89	13,690 »	»	547,014 63	258,726 48	»	N B Les crédits supplémentaires ont été alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moni- teur</i> des 27, 28 et 29, n° 148, 149, 150
30,120,389 04	30,709 51	»	58,552 53	»	1,682,092 75	
31,806,957 93	44,399 51	»	605,567 16	258,726 48	1,682,092 75	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité) fr	6,527 40	2,409 30	»	»
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité)	81,858 33	54,000 »	»	54 000 »
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité)	409,365 80	103,906 64	80,468 »	23,438 64
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1911	31,033,558 33	31,834,357 44	21,796,926 38	10,010,031 55
		TOTAL. fr.	31,531,309 86	32,041,673 38	21,877,394 38	10,087,470 19

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- ptabilité.		
„	2,409 30	„	1,118 10	„	„	
54,000 „	„	„	„	27,858 33	„	
103,906 64	„	„	1,674 19	303,784 97	„	
31,806,937 93	44,399 51	„	605,567 16	258,726 48	1,682,092 75	
31,964,864 57	46,808 81	„	611,359 45	590,369 78	1,682,092 75	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1911 a été fixé par l'article unique de la loi du 12 août 1911, *Moniteur* des 21 et 22, nos 233-234 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 28,338,200 „
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	189,358 33
Total pour le service ordinaire.	fr. 28,527,558 33
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,951,000 „
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.	56,000 „
2° Le crédit nouveau	500,000 „
3° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer- cices 1907, 1909 et 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat	497,751 33
Total pour les dépenses exceptionnelles.	fr. 3,003,751 53
ENSEMBLE	fr. 31,531,309 86

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1914.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours a)	519,627 49	519,627 49	516,332 79	3,294 70
	3	Matériel. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.</i>) b)	84,000 »	83,900 94	49,334 81	34,532 97
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	9,500 »	3,500 »
	5	Achat de décorations d'Ordre de chevalerie c)	70,000 »	70,000 »	29,414 25	40,585 75
II.		Légations.				
	6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués (le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article) :				
			Traite- ments.	Frais de repré- sentation et de logement.	TOTAL.	
		A. Allemagne	21,000	50,000	71,000	
		B. Autriche-Hongrie	21,000	50,000	71,000	
		C. Brésil	16,000	20,000	36,000	
		D. Chine	16,000	30,000	46,000	
		E. Danemark et Norwege	21,000	12,000	33,000	
		F. Espagne	21,000	18,000	39,000	
		G. États-Unis	21,000	45,000	66,000	
		H. France	21,000	40,000	61,000	
		I. Grande-Bretagne	21,000	50,000	71,000	
		J. Grèce	16,000	11,000	27,000	
		K. Italie	21,000	25,000	46,000	
		L. Japon	21,000	20,000	41,000	
		M. Grand-Duché de Luxem- bourg	16,000	4,000	20,000	
		N. Maroc	16,000	12,000	28,000	
		O. Mexique	16,000	20,000	36,000	
		P. Pays-Bas	21,000	25,000	46,000	
		Q. Perse	16,000	20,000	36,000	
		R. Portugal	21,000	12,000	33,000	
		S. Roumanie	21,000	13,000	34,000	
		T. Russie	21,000	50,000	71,000	
		U. Saint-Siège	21,000	19,000	40,000	
		V. Serbie	21,000	11,000	32,000	
		W. Suède	16,000	12,000	28,000	
		X. Suisse	21,000	6,000	27,000	
		Y. Turquie	21,000	20,000	41,000	
		Traitement d'un chef de mis- sion occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000	12,000	28,000	
		A REPORTER. . . . fr.	2,461,627 49	2,441,028 63	1,931,533 19	208,560 01

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
519,627 49	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 518,570 " Crédit supplémentaire 1,057 49
83,867 78	33 16	"	99 06	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 " Crédit supplémentaire 9,000 "
13,000 "	"	"	"	"	"	
70 000 "	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 30,000 " Crédit supplémentaire 40,000 "
1,432,397 93	902 07	"	20,509 "	"	"	
2,140,093 20	935 23	"	20,509 06	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des cauciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS													
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.												
		REPORT. fr	2,161,627 49	2,441,028 43	1,931,533 19	208,560 01												
II (suite).		Légations (suite).																
		<table><tr><th>Traitement.</th><th>Frais de repré sentation et de logement.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Traitements des conseillers et secrétaires.</td><td>300,000 »</td><td>300,001</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence .</td><td>46,000 »</td><td>46,000</td></tr><tr><td></td><td>846,000</td><td>607,000 1,454,000</td></tr></table>	Traitement.	Frais de repré sentation et de logement.	TOTAL.	Traitements des conseillers et secrétaires.	300,000 »	300,001	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence .	46,000 »	46,000		846,000	607,000 1,454,000				
Traitement.	Frais de repré sentation et de logement.	TOTAL.																
Traitements des conseillers et secrétaires.	300,000 »	300,001																
Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence .	46,000 »	46,000																
	846,000	607,000 1,454,000																
III.		Consulats.																
	7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. .	1,176,900 »	1,174,548 23	1,125,890 95	48,657 28												
IV.		Frais de voyage.																
	8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	290,000 »	261,935 23	136,725 95	124,959 13												
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.																
	9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un chancelier à La Haye, traitement d'un commis de chancellerie à Berlin.	25,000 »	25,000 »	23,500 »	1,500 »												
	10	Traitements de drogmans, frais de lettres et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences b)	176,650 »	175,751 47	151,820 23	23,931 24												
	11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels (Y compris une somme de 133,000 francs en charge temporaire.) c)	373,284 86	248,551 04	131,952 32	146,569 25												
		A REPORTER fr	4,203,462 35	4,026,814 40	3,501,422 64	524,176 91												

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	TOTAL.	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
I	2,140,093 23	935 23	»	20,599 06	»	»	
	1,174,548 23	»	»	2,351 77	»	»	
	261,685 08	250 15	»	28,064 77	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire 130,000 »
	25,000 »	»	»	»	»	»	
	175,751 47	»	»	898 53	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 167,150 » Crédit supplémentaire 9,500 »
	248,521 57	29 47	»	124,733 82	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 353,000 » Crédit supplémentaire 20,284 86
	4,025,599 55	1,214 85	»	176,647 95	»	»	

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	4,203,462 35	4,026,814 40	3,501,422 64	524,176 91
V		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats (suite).				
(suite)	12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers a)	45,347 42	7,294 85	3 026 24	1,216 39
	13	Frais de chancellerie	32,000 »	27,300 »	27,000 »	300 »
	14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges excep- tionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . .	160,000 »	127,666 72	112,460 66	15,206 06
	15	Garde militaire de la légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au soldes de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engage- ment) b)	78,220 »	73,910 16	25,984 48	47,886 08
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget. c)	96,000 »	94,360 30	72,952 82	21,407 48
	17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 »	1,992 53	1,992 53	»
	18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	432 53	432 53	»
VII.		Commerce, émigration.				
	19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consu- laire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000 »	102,705 04	21,972 20	58,232 84
	20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire) d)	30,200 »	27,790 16	20,684 06	7,104 54
	21	Service de l'émigration.	34,000 »	29,742 30	25 343 35	3,169 47
	22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union-interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833 »	6,833 »	»	6,833 »
	23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau per- manent et de la Commission internationale des sucres. . .	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
		A REPORTER. fr.	4,786,262 77	4,540,341 99	3,826,771 51	685,532 74

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

FUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent:	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,025,399 53		1,214 85	»	176,647 95	»	»	
4,242 63		3,052 22	»	8,052 57	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15 000 »
27,300 »		»	»	4,700 »	»	»	Crédit supplémentaire 347 42
127,666 72		»	»	32,333 28	»	»	
73,870 56		39 60	»	4,309 84	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 78,200 »
							Crédit supplémentaire 20 »
94,360 30		»	»	4,639 70	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 75,000 »
1,992 53		»	»	2,007 47	»	»	Crédit supplémentaire 21,000 »
432 53		»	»	267 47	»	»	
80,205 04		22,500 »	»	9,294 96	»	»	
27,788 57		1 59	»	2,409 84	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 30,000 »
28,512 82		4,229 48	»	4,257 70	»	»	Crédit supplémentaire 200 »
6,833 »		»	»	»	»	»	
3,500 »		»	»	»	»	»	
10,000 »		»	»	»	»	»	
4,512,304 25		28,037 74	»	245,920 78	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,786,262 77	4,540,341 99	3,826 771 51	685,532 74
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)	2,000 »	1,044 25	»	1,044 25
	26	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	299 60	714 »	285 60
	27	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent	4,000 »	926 80	117 50	809 30
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Etrangères fr.	4,792,262 77	4,543,312 64	3,827,603 01	687,671 89

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
4,512,304 25	28,037 74	»	245,920 78	»	»	
1,044 25	»	»	955 75	»	»	
999 60	»	»	2,000 40	»	»	N B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, n° 148, 149, 150.
926 80	»	»	73 20	»	»	
4,515,274 90	28,037 74	»	248,950 13	»	»	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 août 1911, *Moniteur* du 19, n° 231, à la somme de fr. 4,560,853 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 231,409 77

ENSEMBLE fr. 4,792,262 77

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
XI.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1910				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	49	Subsides exceptionnels aux communes éprouvées par les récentes inondations, pour travaux de voirie, d'hy- giène et de mise en état des habitations envahies par les eaux, ainsi que pour aider les familles ayant souffert de ce désastre à reprendre leur travail.	3,000 "	"	"	"
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	I	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
I.		Administration centrale.				
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; traitements de disponibilité; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les con- seils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Dé partement.)	381,150 "	381,135 52	377,953 98	3,181 54
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 "	62,124 40	41,511 40	20,529 30
	4	Frais de route et de séjour; missions.	5,500 "	5,016 40	4,628 05	388 35
		Pensions et secours.				
	5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, et prenant cours en 1911 ou anté- rieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>)	5,000 "	3,906 39	3,906 39	"
II.	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861).	56,000 "	56,000 "	56,000 "	"
		A REPORTER . . . fr.	530,775 "	529,182 71	504,999 82	24,099 19

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1941.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT AFFECTUKE OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture du crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	3,000 »	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 1 décembre 1941, n° 827807.
21,000 »	»	»	»	»	»	
381,135 52	»	»	14 48	»	»	
62,010 40	84 »	»	0 60	»	»	
5,016 40	»	»	483 60	»	»	
3,906 39	»	»	1,093 61	»	»	
56,000 »	»	»	»	»	»	
529,098 71	84 »	»	1,592 29	»	»	

TABLEAU LXX. B

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profil des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	530,775 »	529,182 71	504,999 52	24,099 19
II (suite).		Pensions et secours (suite).				
	7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,500 »	14,500 »	12,650 »	1,850 »
III.		Statistique générale.				
	8	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire (Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire) . . .	6,000 »	5,986 »	5,324 »	662 »
	9	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 »	»	»	»
	10	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	10,800 »	10,606 50	5,332 77	5,273 73
	11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	5,500 »	5,409 98	4,754 77	743 21
IV.		Affaires provinciales et communales				
	12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	448,800 »	447,383 27	436,583 27	10,800 »
	13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :				
		Province d'Auvergne fr.	125,420 »			
		— de Brabant	193,270 »			
		— de la Flandre occidentale	152,375 »			
		— de la Flandre orientale	159,810 »			
		— de Hainaut	156,795 »			
		— de Liège	150,710 »			
		— de Limbourg	96,830 »			
		— de Luxembourg	88,450 »			
		— de Namur	107,050 »			
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	18,260 »			
		Traitements de disponibilité	3,610 »			
		A REPORTER. fr.	2,269,385 »	2,261,598 03	2,190,778 40	73,647 19

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
TOTAL						
529,098 71	84 »	»	1,592 29	»	»	
14,500 »	»	»	»	»	»	
5,986 »	»	»	14 »	»	»	
»	»	»	400 »	»	»	
10,606 50	»	»	193 50	»	»	
5,499 98	»	»	0 02	»	»	
447,383 27	»	»	1,416 73	»	»	
1,251,351 13	88 46	»	1,170 41	»	»	
2 264,425 59	172 46	»	4,786 95	»	»	

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,269,385 »	2,264,598 05	2,190,778 40	73,647 19
IV (suite).		Affaires provinciales et communales (suite).				
	14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:				
		Province d'Anvers fr. 28,000 »				
		— de Brabant 31,000 »				
		— de la Flandre occidentale 27,000 »				
		— de la Flandre orientale 29,000 »				
		— de Hainaut 31,000 »	248,900 »	247,810 35	146,444 16	98,161 64
		— de Liège 33,500 »				
		— de Limbourg 22,700 »				
		— de Luxembourg 22,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
V.	45	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:				
		Traitements des commissaires . . . fr. 244,000 »				
		Frais de bureau 43,800 »	496,610 »	489,541 11	465,607 75	23,933 36
		Traitements des employés 239,700 »				
		Traitements de disponibilité et secours 2,440 »				
	46	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales.	70,000 »	63,093 35	38,475 94	24,450 46
	17	Participation de l'Etat dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	350,000 »	350,000 »	350,000 »	»
		Affaires électorales.				
	18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1911. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. a)	32,439 66	32,439 34	29,771 13	2,668 21
	19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 74 du Code électoral	19,000 »	18,408 »	»	18,408 »
		A REPORTER. fr	3,486,334 66	3,465,890 20	3,221,077 38	241,268 86

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,264,425 50	172 46	»	4,786 95	»	»	
244,605 80	3,204 55	»	1,089 65	»	»	
489,541 11	»	»	7,068 89	»	»	
62 926 40	166 95	»	6,906 65	»	»	
350,000 »	»	»	»	»	»	
32,439 34	»	»	0 32	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire 2,439 66
18,408 »	»	»	592 »	»	»	
3,462,346 24	3,543 96	»	20,444 46	»	»	

TABLEAU LXXI. B.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,486,334 66	3,465,890 20	3,221,077 38	241,268 86
V		Affaires électorales (suite).				
(suite).	20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Elaboration de statistiques électorales. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	14,902 96	11,807 45	3,095 81
	21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>Credit non limitatif</i>).	5,000 »	11,605 33	40,942 58	662 75
	22	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat (<i>Credit non limitatif</i>).	50,000 »	34,932 05	723 80	34,208 25
VI.		Milice.				
	23	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacation des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions	134,000 »	133,982 44	14,257 77	119,193 87
	24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	35,000 »	24,744 96	44,270 44	10,457 02
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	25	Commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline. Secrétaire archiviste de l'inspection générale: traitement de disponibilité	321,100 »	316,367 81	254,106 11	61,814 70
	26	Commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	15,000 »	14,995 20	12,000 »	2,995 20
	27	Conseils civiques de revision: indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins ainsi qu'au délégué près de ces conseils	77,500 »	70,321 40	38,494 60	31,366 80
	28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 »	9,956 27	9,381 27	375 »
		Σ REPORTER. fr.	4,148,934 66	4,097,698 62	3,587,261 40	505,435 26

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,462,346 24	3,511 96	»	20,444 46	»	»	
14,902 96	»	»	97 04	»	»	
11,605 33	»	»	»	»	6,605 33	
34,932 05	»	»	15,067 95	»	»	
133,451 64	330 80	»	17 36	»	»	
24,727 46	17 50	»	10,255 04	»	»	
345,917 81	450 »	»	4,732 19	»	»	
14,995 20	»	»	4 80	»	»	
69,861 40	460 »	»	7,178 60	»	»	
9,956 27	»	»	43 73	»	»	
4,092,696 36	5,002 26	»	57,841 37	»	6,605 33	

TABLEAU LXX. R.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PARTS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,448,934 66	4,097,698 62	3,587,261 10	505,635 26
VII (suite).		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	29	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masques d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	30,000 »	23,825 48	13,633 90	10 191 58
	30	Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	37,600 »	36,917 32	34,067 32	2,850 »
	31	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 »	7 340 »	7,340 »	»
	32	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	50,000 »	42,449 80	7,550 20
	33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000 »	74,393 40	73,313 60	879 80
	34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	30,000 »	29,754 80	245 20
	35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000 »	31,482 50	29,933 80	1,548 70
	36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmités résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »	4,796 90	»	4,796 90
	37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,900 »	9,900 »	»
	38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant le corps des sapeurs-pompiers; impressions et reliures	50,000 »	47,152 90	8,434 25	30,698 65
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	39	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	41,500 »	41,218 96	29,704 76	11,514 20
	40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,700 10	4,700 10	»
		A REPORTER. fr.	4,515,374 66	4,457,426 18	3,870,693 43	575,710 49

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Contingents à l'exercice suivant en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,092,696 36	5,002 26	»	57,841 37	»	6,605 33	
23,825 48	»	»	6,174 52	»	»	
36,917 32	»	»	682 68	»	»	
7,340 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
74,393 40	»	»	606 60	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
31,482 50	»	»	»	»	6,482 50	
4,796 90	»	»	203 40	»	»	
9,900 »	»	»	100 »	»	»	
39,132 90	6,020 »	»	4,847 10	»	»	
41,218 96	»	»	281 04	»	»	
4,700 10	»	»	299 90	»	»	
4,446,403 92	11,022 26	»	71,036 31	»	13,087 83	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,515,374 66	4,457,426 48	3,870,693 43	375,710 49
IX.		Croix de fer.				
	41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	200,000 "	199,979 63	179,230 56	19,733 08
X.		Service de santé et de l'hygiène.				
	42	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières. — Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. — Laboratoires d'analyses. — Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose (dispensaire de prophylaxie antituberculeuse) ainsi que pour la protection de la première enfance; subsides; dépenses diverses. Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique	457,900 "	457,895 26	281,980 52	175,117 24
	43	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Impressions et dépenses diverses. — Laboratoires d'analyses : personnel, matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès.	172,000 "	171,963 83	147,075 40	24,862 43
	44	Inspection des travaux d'hygiène. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et congrès. Impressions et dépenses diverses	29,000 "	28,962 57	24,851 28	4,111 29
		A REPORTER. fr.	5,374,274 66	5,316,227 47	4,503,831 19	799,334 53

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,446,403 92	11,022 26	»	71,036 34	»	13,087 83	
198,963 64	1,015 99	»	20 37	»	»	
457,997 76	797 30	»	4 74	»	»	
171,937 83	26 »	»	36 17	»	»	
28,962 57	»	»	37 43	»	»	
5,303,365 72	12,861 75	»	71,135 02	»	13,087 83	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	5,374,274 66	5,316,227 47	4,503,831 19	799,534 53
X (suite).		Service de santé et de l'hygiène (suite).				
	45	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,250,000 »	1,249,979 »	993,108 »	256,871 »
	46	Académie royale de médecine.	38,000 »	38,000 »	34,377 78	3,622 22
XI.		Dépenses diverses et imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,200 »	2,115 »	1,650 »	465 »
	48	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	34,345 »	6,045 »	28,300 »
	49	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,000 »	900 »	825 »	75 »
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	6,705,474 66	6,641,566 47	5,539,836 97	1,088,867 75
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	50	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900	5,000 »	4,760 84	1,760 84	»
	51	Recensement général de la population a)	430,000 »	430,000 »	86,743 28	339,325 36
	52	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899; achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc	200,000 »	199,339,16	152,836 36	45,473 30
	53	Reconstruction du lazaret de Doel.	100,000 »	»	»	»
	54	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1906-1910	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
	55	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial du Hainaut	15,000 »	14,976 90	9,070 »	5,604 90
		A REPORTER. fr.	755,000 »	654,076 90	258,410 48	358,403 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTION OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,303,365 72	12,861 75	»	71,135 02	»	13,087 83	
1,259,979 »	»	»	21 »	»	»	
38,000 »	»	»	»	»	»	
2,115 »	»	»	4,085 »	»	»	
34,345 »	»	»	1,655 »	»	»	
900 »	»	»	100 »	»	»	
6,628,704 72	12,861 75	»	76,496 02	»	13,087 83	
4,760 84	»	»	239 46	»	»	
426,068 64	3,931 36	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 400 000 » Crédit supplémentaire 30,000 »
166,309 66	33,029 50	»	660 84	»	»	
»	»	»	100,000 »	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
14,674 90	302 »	»	23 10	»	»	
616,814 04	37,262 86	»	100,923 10	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
XII (suite).		REPORT. fr.	755,000 »	654,076 90	258,410 48	358,403 56
		Services divers (suite).				
	56	Station sanitaire de l'Escaut. — Travaux d'amélioration. Achat d'un terrain	30,000 »	29,756 39	29,756 39	»
	57	Secours extraordinaire à une personne privée de soutien par la mort de son fils, garde-civique, décédé à la suite de blessures reçues accidentellement en service commandé (a)	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	790,000 »	688,833 29	288,166 87	363,403 56
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	6,705,474 66	6,641,566 47	5,539,836 97	1,088,867 75
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles.	790,000 »	688,833 29	288,166 87	363,403 56
		TOTAUX. fr.	7,495,474 66	7,330,399 76	5,828,003 84	1,452,271 31
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1910. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	3,000 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . . .	7,495,474 66	7,330,399 76	5,828,003 84	1,452,271 31
		TOTAUX. fr.	7,495,474 66	7,330,399 76	5,828,003 84	1,452,271 31

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant les crédits.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
616,814 04	37,262 86	»	100,923 10	»	»	
29,756 39	»	»	243 61	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
651,570 43	37,262 86	»	101,166 71	»	»	a) Crédit nouveau, alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143. N. B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moni- teur</i> des 27, 28 et 29, n°s 148, 149, 150.
6,628,704 72	12,861 75	»	76,996 02	»	13,087 83	
651,570 43	37,262 86	»	101,166 71	»	»	
7,280,275 15	50,124 61	»	178,162 73	»	13,087 83	
»	»	»	»	3,000 »	»	
7,280,275 15	50,124 61	»	178,162 73	»	13,087 83	
7,280,275 15	50,124 61	»	178,162 73	3,000 »	13,087 83	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 juillet 1911, *Moniteur* du 4 août, n° 216 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 6,703,035 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 2,439 66

TOTAL pour le service ordinaire fr. 6,705,474 66

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 733,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 30,000 »
2° Le crédit nouveau 5,000 »
3° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice-
1910, conformément à l'article 30 de la loi du
15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 3,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles . . fr. 793,000 »

ENSEMBLE fr. 7,498,474 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
VII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1908.				
		<i>Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1911, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 45 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaille; aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides, fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	25,000 "	"	"	"
IV.		EXERCICE 1910.				
		<i>Reports de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Enseignement supérieur.				
	30	Bourses universitaires: bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnité du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires.	2,000 "	2,000 "	"	1,000 "

TABLEAU LXXI S.

MINISTÈRE DES SCIENCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912. jusqu'au 31 octobre
IX.		<i>Reports de l'exercice 1910 à l'exercice 1911 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	114	Construction d'un pavillon destiné à recevoir les œuvres des artistes belges qui participeront à l'Exposition universelle de Rome fr.	21,875 »	21,875 »	4,000 »	17,875 »
		Totaux pour le service ordinaire	2,000 »	2,000 »	»	1,000 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910 fr.	23,875 »	23,875 »	4,000 »	18,875 »
I.		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité	515,110 »	515,064 77	181,935 95	32,928 82
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> a)	63,815 20	63,707 19	26,639 67	37,076 32
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	7,000 »	6,999 88	3,042 11	3,708 77
	5	Frais de route et de séjour; missions b)	5,184 80	5,184 80	4,625 65	559 15
		Pensions et secours.				
II.	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées, et prenant cours en 1911 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>)	145,000 »	153,497 42	105,645 92	41,436 65
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1911	458,000 »	151,502 42	127,889 11	4,288 34
		A REPORTER. fr.	915,110 »	916,056 48	770,769 41	122,998 25

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFETUATION OU A JUSTIFICATION		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
21,875 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	
22,875 »	1,000 »	»	»	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
514,864 77	200 »	»	43 93	»	»	
63,707 19	»	»	108 01	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 64,000 » Diminution 184 80
6 730 88	249 »	»	0 12	»	»	
5,184 80	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Augmentation 184 80
433,082 57	444 85	»	»	»	8,497 42	
129,177 45	22,324 97	»	6,497 58	»	»	
893,767 66	23,188 82	»	6,650 94	»	8,497 42	

TABLEAU ANN. S.

MINISTÈRE DES SCIENCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	En 1911.	En 1912 (jusqu'au 31 octobre).
		REPORT. fr.	915,410 »	916,936 48	770,769 41	122,998 25
II		Pensions et secours (suite).				
(suite)	8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »	25,000 »	24,883 »	117 »
	9	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 13 mars 1867)	797 »	797 »	»	797 »
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	67,543 »	138,401 »	21,239 »
III.		Sciences et lettres.				
	11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie: rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location de deux tables d'études à la station zoologique et physiologique de Naples et d'une table d'études à la station biologique de Roscoff. Part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres	292,850 »	292,848 57	191,760 66	99,033 91
	12	Institut historique belge de Rome.	26,400 »	26,396 56	11,453 64	14,942 92
	13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	123,700 »	123,624 37	107,541 28	16,083 09
		A REPORTER fr.	1,451,457 »	1,453,215 98	1,144,811 99	278,211 17

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués, par année et par article du Budget.

RUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant :	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
893,767 66		23,188 82	»	6,630 94	»	8,497 42	
25,000 »		»	»	»	»	»	
797 »		»	»	»	»	»	
62,643 »		4,950 »	»	7 »	»	»	
290,794 57		2,054 »	»	1 43	»	»	
26,396 56		»	»	3 44	»	»	
123 624 37		»	»	75 63	»	»	
1,423,023 46		30,192 82	»	6,738 44	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	1,451,457	1,433,215 98	1,144,811 99	278,211 17
III (suite).		Sciences et lettres (suite).				
	14	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	47,400	47,400	32,241 55	13 138 45
	15	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité	131,225	131,225	127,501 59	3,723 41
	16	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	99,150	99,148 43	75,971 64	22,815 39
	17	Bibliothèque royale: personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) a)	157,674	157,674	155,811 49	1,862 51
	18	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire)	245,100	245,050 62	133,437 98	111,612 64
	19	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité	117,100	117 087 08	108,451 66	8,635 42
	20	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) b)	92,450	92 440 23	58,672 83	21,767 40
	21	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel; traitements de disponibilité	92,950	92,950	92,441 51	508 49
	22	Archives générales du royaume à Bruxelles: matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)	14,200	14,199 31	7 002 97	7,496 34
	23	Archives de l'Etat dans les provinces: personnel; traitements de disponibilité	94 550	94,549 69	89,559 69	4,990
	24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire.) c)	27 000	26,999 79	8,110 28	18,889 51
	25	Echanges littéraires internationaux: traitements du personnel; matériel; frais d'expédition et d'emballage; frais divers d)	23,635 28	23,635 28	21,781 18	1,854 10
		A REPORTER. . . . fr.	2,593,891 28	2,595,575 11	2,055,796 36	497,224 83

ET DES ARTS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,423,023 16	30,192 82	»	6,738 44	»	8,497 42	
47,400 »	»	»	»	»	»	
131,225 »	»	»	»	»	»	
98,787 03	361 10	»	1 87	»	»	
157,674 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 157,100 » Crédit supplémentaire 574 »
245,050 62	»	»	49 38	»	»	
117,087 08	»	»	12 92	»	»	
80,440 23	12,000 »	»	9 77	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 80,450 » Crédit supplémentaire . 12,000 »
92,950 »	»	»	»	»	»	
14,199 31	»	»	0 69	»	»	
94,549 69	»	»	0 31	»	»	
26,999 79	»	»	0 21	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 24,700 » Crédit supplémentaire 2,300 »
23,635 28	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 23,050 » Crédit supplémentaire 585 28
2 553,021 19	42,553 92	»	6,813 59	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	2,593,891 28	2,593,575 11	2,033,796 36	497,224 83
IV.		Enseignement supérieur.				
	26	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 »	999 96	999 96	»
	27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	1,979 33	306 08	1,673 25
	28	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire a)	1,893,180 »	1 893,177 48	1,630,519 47	239,996 47
	29	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager, dans les universités, le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants b)	741,785 »	741,739 53	321,672 82	399,772 04
	30	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnités du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires c)	125,300 »	125,262 95	89,661 80	30,601 15
	31	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys d)	75,200 »	75,192 15	47,026 40	28,165 75
	32	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	4,993 60	1,480 60	3,513 »
	33	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894) e)	11,381 »	11,380 20	9,286 20	2,094 »
	34	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,000 »	985 90	458 75	527 15
	35	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission f)	6,240 »	6,238 10	3,001 80	3,236 30
	36	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du secrétaire adjoint	2,000 »	1,999 92	1,999 92	»
	37	Frais du concours universitaire: impression des mémoires cotés et d'autres ouvrages intéressant les universités	18,000 »	17,998 53	15,119 08	2,879 47
		A REPORTER. . . . fr.	5,475,977 28	5,477,522 50	4,177,320 24	1,229,613 41

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2 553,021 19	42,553 92	»	6,813 59	»	8,497 42	
909 96	»	»	0 04	»	»	
1,979 33	»	»	20 67	»	»	
1,890,445 94	2,731 24	»	2 82	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,895,680 » Diminution 2,500 »
721,444 86	20,294 69	»	45 45	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 725,485 » Augmentation 2,500 » Crédit supplémentaire 13,800 »
120,262 95	5,000 »	»	37 05	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 122,000 » Crédit supplémentaire 3,300 »
75,192 45	»	»	7 85	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 15,200 »
4,993 60	»	»	6 40	»	»	
11,380 20	»	»	0 80	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 9,500 » Crédit supplémentaire 1,881 »
985 90	»	»	14 10	»	»	
6,238 40	»	»	1 90	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 5,100 » Crédit supplémentaire 1,140 »
1,999 92	»	»	0 08	»	»	
17,998 55	»	»	1 45	»	»	
5,406,942 65	70,579 85	»	6,952 20	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit d'exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,475,977 28	5,477,522 50	4,177,329 24	1,229,613 41
IV <i>suite</i> .		Enseignement supérieur (suite).				
	38	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . .	21,000 »	21,000 »	14,900 »	5,600 »
	39	Frais de publication du vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat . . .	2,500 »	2,468 10	»	2,468 10
V.		Enseignement moyen.				
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire et du bibliothécaire . . .	2 000 »	1,699 92	1,699 92	»
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la commission de réforme de l'enseignement moyen (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) . . .	12,920 »	8,452 94	1,577 51	6,875 43
	42	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat: traitements du personnel. Indemnités . . .	65,900 »	63,138 71	63,138 71	»
	43	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat: frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau . . .	20,000 »	18,196 10	13,241 10	4,955 »
	44	Traitements en indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gaud; pour filles, à Bruxelles et à Liège. . . a)	105,921 43	105,921 43	95,746 76	10,041 34
	45	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gaud; pour filles, à Bruxelles et à Liège . . . b)	12,428 79	12,428 79	6,460 01	5,668 78
	46	Jurys d'examen de l'enseignement moyen: frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . c)	70,995 »	70,995 »	69,570 50	1,403 50
	47	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	2,800 »	2,799 79	2,510 29	289 50
	48	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles) . . .	4,303,180 »	4,303,152 14	3,706,785 67	596,166 47
		A REPORTER . . . fr.	10,095,322 50	10,087,475 42	8,152,959 71	1,863,081 53

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excedant LES CREDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,406,942 65	70,379 85	»	6,952 20	»	8,497 42	
20,500 »	500 »	»	»	»	»	
2,468 40	»	»	31 90	»	»	
1,699 92	»	»	300 08	»	»	
8,452 94	»	»	4,467 06	»	»	
63,438 71	»	»	2,751 29	»	»	
18,196 10	»	»	4,803 90	»	»	
105,788 40	133 33	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 105,100 » Augmentation 821 43
12,428 79	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 41,000 » Augmentation 4,428 79
70,974 »	21 »	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 70,030 » Augmentation 995 »
2,799 79	»	»	0 21	»	»	
4,302,952 14	200 »	»	27 86	»	»	
10,016,041 24	71,434 48	»	16,344 50	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	10,095,392 50	10,087,475 42	8,152,959 71	1,863,081 53
V (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	49	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	34,500 »	33,000 »	31,800 »	1,150 »
	50	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^e degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres. supprimé a)	179,303 72	179,303 72	154,131 60	25,172 12
	51	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	43,900 »	43,900 »	34,843 93	9,056 07
	52	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	30,500 »	30,472 96	28,607 46	1,865 50
	53	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	54	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements. b)	89,233 81	72,827 46	71,410 97	1,416 49
	55	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impression intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage c)	22,425 25	22,420 36	19,826 94	2,089 42
		Enseignement primaire.				
	56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	1,999 95	1,949 96	49 99
VI.	57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,421 30	2,247 »	2,174 30
	58	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité . d)	493,850 »	488,453 10	476,994 56	11,458 54
	59	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^{re} aux inspecteurs principaux; 2 ^e aux inspecteurs cantonaux; 3 ^e aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire.	208,300 »	208,204 39	154,698 14	53,506 25
		A REPORTER . . . fr.	11,205,835 28	11,174,478 66	9,131,470 27	1,971,020 21

ET DES ARTS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,016,041 24	71,434 48	»	16,344 50	»	8,497 42	
32,950 »	50 »	»	1,500 »	»	»	
179,303 72	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 178,908 » Augmentation 395 72
43,900 »	»	»	»	»	»	
30,472 96	»	»	27 04	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
72,827 46	»	»	16,406 35	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 93,000 » Diminution 5,766 19
21,916 36	504 »	»	4 89	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 2,425 25
1,999 95	»	»	0 05	»	»	
4,421 30	»	»	78 70	»	»	
488,453 10	»	»	5,396 90	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 493,850 » Diminution 2,000 »
208,204 39	»	»	95 61	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 206,300 » Augmentation 2,000 »
11,102,490 48	71,988 18	»	39,854 04	»	8,497 42	50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . fr.	11,203,835 28	11,174,478 66	9,131,470 27	1,971,020 21
VI		Enseignement primaire (suite).				
suite.	60	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	421,100 »	120,025 »	119,125 »	900 »
	61	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1 ^{er} pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2 ^e pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . .	901,150 »	900,002 45	783,095 40	408,607 05
	62	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours froebeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	35,000 »	34,842 30	30,283 50	4,558 80
	63	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,989 01	4,602 82	1,386 19
	64	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000 »	77,988 70	49,222 83	28,739 97
	65	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000 »	498,429 »	94,739 92	403,689 08
	66	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	207,000 »	206,333 »	7,809 »	198,342 »
	67	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 »	37,560 70	8 404 55	26,769 25
	68	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsidés à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	12,346,000 »	12,330,640 45	10,868,492 »	1,462,148 45
		A REPORTER. . . . fr.	25,500,085 28	25,386,289 27	21,097,245 29	4,206,161 »

ET DES ARTS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
44,102,490 48		71,988 18	»	39,854 04	»	8,497 42	
120,025 »	»	»	»	1,075 »	»	»	
891,702 45		8,300 »	»	1,147 55	»	»	
34,842 30	»	»	»	457 70	»	»	
5,989 01	»	»	»	40 99	»	»	
77,962 80	25 90	»	»	41 30	»	»	
498,429 »	»	»	»	1,571 »	»	»	
206,151 »	182 »	»	»	667 »	»	»	
35,173 80	2,386 90	»	»	62,439 30	»	»	
12,330,640 45	»	»	»	15,359 55	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 12,291 000 » Augmentation . . . 35,000 »
25,303,406 29	82,882 98	»	»	122,293 43	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	25,500,085 28	25,386,289 27	21,097,245 29	4,206,161 »
VI		Enseignement primaire (suite).				
(suite).	69	Suppléments de traitement à accorder, en attendant la revision de la loi organique sur l'enseignement primaire, à partir de l'année scolaire 1911-1912, aux instituteurs communaux, ainsi qu'aux instituteurs adoptés et adoptables autres que ceux visés par l'article 14, § 4, de la loi du 15 septembre 1893, sur des bases à fixer par arrêté royal : part afférente au dernier trimestre de l'exercice 1911	1,000,000 »	981,712 36	»	978,366 79
	70	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^r , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1893 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné (Une somme de 50 000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 70 à l'article 69).	920,000 »	920,000 »	688,452 »	234,548 »
	71	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidees pour garçons a)	23,014 »	23,014 »	18,915 »	4,099 »
	72	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1911 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs b)	1,783,986 »	1,687,980 73	»	1,685,420 73
	73	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés malades, pour l'exercice 1911 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs c)	153,000 »	153,021 37	48,294 54	104,405 73
	74	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1911 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs d)	130,000 »	116,771 47	66,658 49	49,947 98
	75	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 19 de la loi organique de 1893	1,000,000 »	999,819 »	110,633 »	889,186 »
	76	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial e)	10,000 »	8,480 49	»	8,480 49
	77	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 77 à l'article 68 et vice-versa) f)	2,902,000 »	2,843,045 »	1,667,003 »	1,175,792 »
	78	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités. g)	5,200 »	4,800 »	4,800 »	»
	79	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger h)	8,300 »	7,846 07	3,538 67	3,045 20
		A REPORTER fr.	33,437,585 28	33,132,779 76	23,705,539 99	9,336,452 92

ET DES ARTS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payments effectués par année et par article du Budget.

FCS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EXERCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
25,303,406 99	82,882 98	»	192,293 43	»	8,497 42	
978 366 79	3,345 57	»	18,287 64	»	»	
920,000 »	»	»	»	»	»	
23,014 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 22,000 » Augmentation 1,014 »
1,685,420 73	2,560 »	»	96,005 27	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,800,000 » Diminution 16,014 »
152,700 27	321 10	»	1,978 63	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 145,000 » Augmentation 10,000 »
116,606 47	165 »	»	13,228 53	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 140,000 » Diminution 10,000 »
999,819 »	»	»	181 »	»	»	
8,480 49	»	»	1,519 51	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Diminution 10,000 »
2,842,795 »	250 »	»	58,955 »	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 2,932,000 » Diminution 30,000 »
4,800 »	»	»	400 »	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 9,200 » Diminution 4,000 »
6,583 87	1,262 20	»	453 93	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 4,300 » Augmentation 4,000 »
33,041,992 91	90,786 85	»	313,302 94	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914	En 1912 jusqu'au 1 ^{er} octobre
		REPORT. fr.	33,437,385 28	33,132,779 76	23,705,539 99	9,336,452 92
VI <i>suite</i> .		Enseignement primaire (suite).				
	80	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	55,950 »	55,942 51	38,755 33	17,162 18
VII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	393,900 »	393,806 27	248,718 32	129,382 12
	82	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000 »	99,948 54	91,662 54	5,786 »
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	83	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	153,405 »	153,405 »	153,405 »	»
		A REPORTER. fr	34,140,840 28	33,835,972 08	24,238,081 18	9,488,783 22

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
33,041,992 91	90,786 85	»	343,302 94	»	8,497 42	
55,917 51	25 »	»	7 49	»	»	
378,400 44	15,795 83	»	3 73	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 275,000 » Augmentation 18,900 » Crédit supplémentaire 100,000 »
97,448 54	2,500 »	»	51 46	»	»	
153,405 »	»	»	»	»	»	
33,726,864 40	109,107 68	»	343,365 62	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	34,140,840 28	33,835,972 08	24,238,081 18	9,488,783 22
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	84	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . . a)	238,006 97	237,963 48	229,848 54	2,614 94
	85	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles b)	7,700 »	7,607 20	6,547 20	1,060 »
	86	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin c)	»	»	»	»
	87	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	17,000 »	15,850 »	1,150 »
	88	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome d)	32,337 »	32,308 24	13,098 30	16,550 74
	89	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges inter- nationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 »	19,986 58	19,866 15	120 43
		Musées royaux et musée Wiertz.				
	90	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance.	64,350 »	63,822 44	62,904 12	918 32
	91	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acqui- sitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	115,700 »	115,700 »	21,743 39	93,956 61
	92	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'études des collections	144,500 »	144,498 47	140,956 47	3,542 »
	93	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. e)	224,000 »	223,997 72	94,296 16	129,618 01
		Monuments publics.				
	94	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables f)	111,000 »	110,057 »	9,657 »	100,400 »
		A REPORTER. fr.	35,115,433 55	34,808,913 21	24,852,848 51	9,838,714 27

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
33,726,864 40	109,107 68	»	313,365 62	»	8,497 42	
232,463 48	5,500 »	»	42 79	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 245,000 » Diminution 6,993 73
7,607 20	»	»	92 80	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution 2,300 »
»	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,000 » Diminution 1,000 »
17,000 »	»	»	»	»	»	
29,649 04	2,639 20	»	28 76	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 38,937 » Diminution 6,600 »
19,986 58	»	»	13 42	»	»	
63,822 44	»	»	527 56	»	»	
115,700 »	»	»	»	»	»	
144,498 47	»	»	1 53	»	»	
223,914 17	83 55	»	2 28	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 159,000 » Crédit supplémentaire 65,000 »
110,057 »	»	»	943 »	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 46,000 » Crédit supplémentaire 65,000 »
34,601,562 78	117,350 43	»	315,017 76	»	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	35,115,433 55	34,808,913 24	24,852,848 51	9,838,714 27
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	95	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux. a)	925,000 »	220,820 01	31,082 97	185,903 71
	96	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. b)	400,000 »	400,000 »	38,719 20	361,280 80
	97	Commission royale des monuments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité. c)	15,625 03	15,625 03	15,625 03	»
	98	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	22,700 »	22,679 24	16,015 70	6,649 11
	99	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Com- mission. d)	8,368 70	8,356 85	3,082 65	5 173 20
	100	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses. e)	12,379 85	12,360 37	1,483 51	10,876 86
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	101	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique.	175,000 »	175,000 »	175,000 »	»
	102	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	95,815 »	95,835 »	95,835 »	»
		A REPORTER. fr.	36,070,342 13	35,759,589 68	25,229,692 57	10,408,597 95

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À VOYERCTURE OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
34,694,562 78	147,350 43	»	315,017 76	»	8,497 42		
216,986 68	3,833 33	»	»	4,179 99	»	a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Crédit supplémentaire 100,000 »	
400,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire 200,000 »	
45,625 03	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 14,300 » Augmentation 4,325 03	
22,664 81	14 40	»	20 79	»	»		
8,255 85	101 »	»	11 85	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 7,500 » Augmentation 868 70	
12,360 37	»	»	19 48	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 2,500 » Crédit supplémentaire 9,879 85	
175,000 »	»	»	»	»	»		
95,835 »	»	»	»	»	»		
35,638,290 52	121,299 16	»	315,069 88	4,179 99	8,497 42		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	36,070,342 43	35,759,589 68	25,229 692 57	10,408,597 95
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	103	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	104	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,595 »	60,595 »	60,595 »	»
	105	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. (Y compris une somme de 13,000 francs en charge temporaire.)	498,200 »	498,131 63	158,295 93	25,235 70
	106	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales a)	8,800 »	8,768 46	8,679 86	88 60
	107	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts. b)	»	»	»	»
VIII.		Dépenses imprévues.				
	108	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'Etat par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,500 »	6,708 72	2,075 »	4,633 72
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	36,406,437 43	36,093,793 40	25 519 338 36	10,438,555 97

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
35,638,290 52		124,299 16	»	315,069 88	4,179 99	8,497 42	
60,000 »		»	»	»	»	»	
60,595 »		»	»	»	»	»	
183,531 63		14,600 »	»	68 37	»	»	
8,768 46		»	»	31 54	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 » Diminution 2,200 »
»		»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 » Diminution 2,000 »
6,708 72		»	»	1,791 28	»	»	
35,937 894 33		135,899 16	»	316,961 07	4,179 99	8,497 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914	En 1912 jusqu'au 31 octobre
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	409	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement de locaux universitaires; matériel et outillage scientifiques. a)	161,059 60	161,055 28	»	86,076 72
	440	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	16,140 59	7,878 37	8,262 22
	441	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles. Construction d'une école normale à Verviers b)	2,300,000 »	2,053,753 03	»	1,788,604 05
	412	Observatoire royal : perfectionnement de l'outillage scientifique; achèvement de travaux scientifiques; acquisition d'un mobilier complémentaire nécessaire au service astronomique.	22,000 »	22,000 »	17,953 52	4,046 48
	443	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer . .	18,000 »	18,000 »	10,000 »	8,000 »
	444	Musée des beaux-arts de Saint-Nicolas. Part d'intervention de l'Etat (2 ^e annuité)	8,500 »	8,500 »	»	8,500 »
	445	Conservatoire royal de musique de Gand. — Quote-part de l'Etat dans les frais de placement du buffet d'orgue et décoration de la salle des concerts	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »
	446	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — Surveillance extraordinaire, emballage, transport, déballage, réception et exposition de collections d'antiquités léguées aux musées; confection d'un mobilier spécial	100,000 »	99,996 50	21,301 85	78,694 65
	447	Construction d'un pavillon destiné à recevoir les œuvres des artistes belges qui participeront à l'Exposition universelle de Rome, et autres dépenses relatives à cette participation c)	20,000 »	13,285 58	»	13,285 58
	448	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions d)	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . fr.	2,705,559 60	2,448,731 »	57,133 74	2,054,469 70
		TOTAUX pour le service ordinaire	36,406,437 13	36,093,793 49	25,519,338 36	10,438,555 97
		TOTAUX. . . . fr.	39,111,996 73	38,542,524 49	25,576,472 10	12,493,025 67

ET DES ARTS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPECTURER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transféré de l'exercice suivant en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
86 076 72	74,978 56	»	4 32	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 137,566 » Crédit supplémentaire . . 23,493 60
16,140 59	»	»	3,859 41	»	»	
1 788,604 03	265,149 »	»	246,246 98	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Crédit supplémentaire . . 1,300,000 » alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.
22,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
8,500 »	»	»	»	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	
99,996 50	»	»	3 50	»	»	
13,283 58	»	»	»	6,714 42	»	c) Crédit nouveau . . . fr. 20,000 »
50,000 »	»	»	»	»	»	d) Crédit nouveau . . . fr. 50,000 » alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.
2,108,603 44	340,127 56	»	250,114 48	6,714 42	»	
35,957,814 33	135,899 16	»	316,961 07	4,179 99	8,497 42	
38,066,497 77	476,026 72	»	567,075 25	10 894 41	8,497 42	N. B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, n°s 148, 149, 150

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.) fr.	25,000 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	23,875 »	23,875 »	4,000 »	18,875 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . fr.	39,144,996 73	38,542,524 49	25,576,472 10	12,490,023 67
		TOTAUX . . . fr.	39,160,871 73	38,566,399 49	25,580,472 10	12,508,900 67

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUERS OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	»	»	»	»	25,000 »	»	
	22,875 »	1,000 »	»	»	»	»	
	38,066,497 77	476,026 72	»	567,075 25	10,894 41	8,497 42	
	38,089,372 77	477,026 72	»	567,075 25	35,894 41	8,497 42	

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 août 1911, *Moniteur* du 23, n° 235 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 38,815,777 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 590,660 13

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1908 et 1910, conformément à l'article 30 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 27,000 »

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 36,433,437 13

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,312,066 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,323,493 60

2° Les crédits nouveaux 70,000 »

3° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1910 21,875 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 2,727,434 60

ENSEMBLE fr. 39,160,871 73

TABLEAU LITT. 7

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

(Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	600,450 »	579,265 14	565,861 36	43,402 46
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . a)	60,416 »	52,697 95	26,425 11	22,550 69
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour. b)	34,000 »	33,522 85	26 132 »	7,390 85
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	3,000 »	1,767 41	418 75	1,648 66
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheu- reuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	4,450 »	4,450 »	»
III.		Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoce.				
	7	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	39,000 »	35,696 58	34,039 32	1,637 26
	8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses. .	3,500 »	3,441 88	2,148 55	4,293 33
	9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route.	83,000 »	79,619 20	72 764 87	6,854 33
	10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses . .	1,000 »	324 75	263 50	41 40
		A REPORTER fr.	850,366 »	808,755 76	750,493 46	54,818 98

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANTA EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
579,263 82	1 32	»	21,184 86	»	»	
48,975 80	3,722 15	»	7,718 05	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 416 »
33,522 85	»	»	477 15	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 28,500 » Crédit supplémentaire 5,500 »
1,767 41	»	»	1,232 59	»	»	
1,450 »	»	»	3,550 »	»	»	
35,696 53	»	»	3,303 42	»	»	
3,411 88	»	»	88 12	»	»	
79,619 20	»	»	3,380 80	»	»	
304 90	19 85	»	675 25	»	»	
805,012 44	3,743 32	»	41,610 24	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	850,366 »	808,755 76	750,193 46	54,818 98
III (suite).		Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoce (suite).				
	11	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la Ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses. — Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . a)	95 500 »	95 435 20	88,240 »	7,195 20
	12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses b)	2,265,000 »	2,264,814 71	2,201,437 »	63,377 71
	13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses.	46,000 »	45,421 43	43,617 26	1,800 03
	14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	10,000 »	9,978 50	6,800 »	2,978 50
	15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans c)	35,000 »	34,998 88	13,238 92	21,739 21
	16	Office des métiers et négoce : statistiques, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office des métiers et négoce; dépenses diverses — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Subside à l'institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . . .	16,000 »	8,774 11	3,447 02	3,327 09
	17	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	17,500 »	17,495 33	11,463 52	5,667 31
	18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	3,619 30	3,600 04	19 26
	19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	6,014 36	6,008 36	6 »
	20	Conseil supérieur des métiers et négoce — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	7,965 03	7,121 30	833 73
		Poids et mesures.				
IV.	21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. d)	163,280 »	150,124 04	145,484 69	4,639 35
	22	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	78,900 »	75 237 50	74,212 50	1,025 »
		A REPORTER. fr.	3,606,046 »	3,528,634 15	3,356,864 07	167,427 37

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
803,012 44		3,743 32	»	41,610 24	»	»	
95,435 20		»	»	64 80	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 92,000 » Crédit supplémentaire 3,500 »
2,264,814 71		»	»	185 29	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,230,000 » Crédit supplémentaire 35,000 »
45,417 29		4 14	»	578 57	»	»	
9,778 50		200 »	»	21 50	»	»	
34,978 13		20 75	»	1 12	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire 15,000 »
8,774 11		»	»	7,225 89	»	»	
17,130 83		364 50	»	4 67	»	»	
3,619 30		»	»	8,880 70	»	»	
6,014 36		»	»	1,985 64	»	»	
7,935 03		10 »	»	34 97	»	»	
150,124 04		»	»	13,155 96	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 163,000 » Crédit supplémentaire 280 »
75,237 50		»	»	3,662 50	»	»	
3,524,291 44		4,342 71	»	77,411 85	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	3,606,046 »	3,528,634 15	3,356,864 07	167,427 37
IV (suite).		Poids et mesures (suite).				
	23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Frais de la commission consultative d'électricité	17,000 »	7,730 46	2,458 08	4 965 58
V.		Travail.				
	24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. — Subsidés à l'Office international du travail et au comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs	92,000 »	92,000 »	51,362 95	39,104 15
	25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 »	41,996 82	29,695 15	5,601 67
	26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	600,000 »	598,931 84	128,753 55	435,831 51
	27	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires — Frais divers. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	10,000 »	7,786 53	6,318 80	1,457 73
	28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	30,000 »	26,590 36	1,596 58	15,677 78
	29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Frais divers de la Commission permanente des unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. Dépenses diverses	40,000 »	39,665 66	16,256 63	22,347 43
	30	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	37,000 »	33,812 89	31,219 65	2,338 24
	31	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	27,000 »	19,285 16	16,833 99	2,062 58
	32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	325,000 »	293,528 17	268,521 33	24,656 84
		A REPORTER. . . . fr.	4,829,046 »	4,689,962 04	3,909,880 78	721,470 88

ET DU TRAVAIL. (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,524,291 44	4,342 71	»	77,411 85	»	»	
7,423 66	306 80	»	9,269 54	»	»	
90,467 10	4,532 90	»	»	»	»	
35,296 82	6,700 »	»	3,003 48	»	»	
564,585 06	34,346 78	»	1,068 46	»	»	
7,776 53	40 »	»	2,243 47	»	»	
47,274 36	9,316 »	»	3,409 64	»	»	
38,601 06	1,061 60	»	334 34	»	»	
33,557 89	235 »	»	3,487 41	»	»	
18,896 57	388 59	»	7,714 84	»	»	
293,178 47	350 »	»	31,471 83	»	»	
4,034,351 66	58,610 38	»	439,083 96	»	»	

TABLEAU LIII. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,829,046 »	4,689,962 04	3,909,880 78	721,470 88
V (suite).		Travail (suite).				
	33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses. . .	20,000 »	10,223 69	5,244 24	4,979 45
VI.		Participation de l'Etat à la constitution des pensions de vieillesse.				
	34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	16,000,000 »	16,000,000 »	»
	35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 42 de la loi du 10 mai 1900) (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,200,000 »	1,212,646 »	328,418 »	883,414 »
	36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi	175,000 »	170,243 60	144,829 05	24,991 43
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	37	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	44,700 »	44,600 06	44,230 06	330 »
	38	Matériel	2,000 »	2,000 »	1,220 50	779 50
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	39	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	445,617 »	436,812 01	394,243 68	40,043 33
	40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	80,000 »	76,865 89	64,375 54	12,490 35
	41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes ou aux proches parents de personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	25,000 »	23,464 59	19,160 02	4,304 57
		A REPORTER . . . fr.	22,821,365 »	22,666,817 88	20,914,321 87	1,692,823 51

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À RÉPECTURE OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,631,351 66		58,610 38	»	139,083 96	»	»	
10,223 69		»	»	9,776 31	»	»	
16,000,000 »		»	»	»	»	»	
1,211,532 »		1,114 »	»	»	»	12,646 »	
169,820 48		423 12	»	4,756 40	»	»	
44,600 06		»	»	99 94	»	»	
2,000 »		»	»	»	»	»	
434,287 01		2,525 »	»	8,804 99	»	»	
76,865 89		»	»	3,134 11	»	»	
23,464 59		»	»	1,535 41	»	»	
22,604,145 38		62,672 50	»	167,191 12	»	12,646 »	

TABLEAU LIII. 1.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
VII (suite).		REPORT fr.	22,821,363	» 22,666,817 88	20,911,321 87	1,692,823 51
		Mines (suite).				
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000	» 5,619 47	4,777 76	841 71
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS.				
	43	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission.	45,000	» 43,033 92	2,398 76	40,635 46
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel.	49,000	» 42,901 05	39,880 57	3,020 48
	45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole de la Belgique.	14,000	» 7,490 57	3,356 46	3,054 66
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
VIII.	46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	1,500	» 643 45	520 15	123 30
		§ 7. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS ET LABORATOIRE D'ESSAIS.				
IX.	47	Frais de déplacements des membres; expériences, publica- tions, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage (Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire) a)	62,500	» 37,139 88	22,498 03	14,661 85
		Traitements de disponibilité.				
IX.	48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000	» 6,955 50	6,955 50	»
		Dépenses imprévues.				
IX.	49	Dépenses im prévues non libellées au budget. b)	5,610	» 4,182 56	177 05	4,005 51
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	23,012,973	» 22,811,804 28	20,994,885 85	1,756,166 18

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,604,145 38	62,672 50	»	167,191 42	»	12,646 »	
5,619 47	»	»	380 53	»	»	
43,033 92	»	»	1,966 08	»	»	
42,901 05	»	»	6,098 95	»	»	
6,410 82	1,079 75	»	6,509 43	»	»	
643 45	»	»	856 55	»	»	
37,159 88	»	»	840 42	24,500 »	»	a) Crédit primitif . . . fr 46,000 » Crédit supplémentaire 16,500 »
6,955 50	»	»	1,044 50	»	»	
1,182 56	»	»	1,127 44	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 5,000 » Crédit supplémentaire 610 »
22,748,052 03	63,752 25	»	189,314 72	24,500 »	12,646 »	

TABLEAU ANN. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
	51	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays ; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs ; études des mesures prophylactiques — Dépenses diverses	45,000 »	5,092 30	3 004 34	2,087 96
	52	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910 a)	218 517 39	215,599 34	52,600 91	162,805 45
	53	Exposition de Charleroi en 1911 : subside éventuel à la société organisatrice. — Exposition internationale de Turin en 1911 : subside au comité belge des expositions à l'étranger. — Frais de fonctionnement des commissariats généraux du gouvernement auprès de ces expositions. Exposition de Bordeaux de 1907 : solde des dépenses. b)	735,000 »	214,114 89	212,655 28	25,350 86
	54	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Garantie due par le Gouvernement en vertu de l'article XXIV de la Convention du 12 octobre 1907, approuvée par l'article 2 de la loi du 20 mai 1908. — Subside complémentaire. — Exposition internationale d'Amsterdam de 1907. — Subside au Comité de patronage. c)	1,455,000 »	455,000 »	»	455,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . fr.	2,513,517 39	1,009 806 53	358,260 53	645,244 27
		TOTAUX pour le service ordinaire.	23,012,973 »	22,811,801 28	20,991,885 85	1,756,166 18
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	25,526,490 39	23,821,610 81	21,350,146 38	2,401,410 45

ET DU TRAVAIL. (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
90,000 »	»	»	»	»	»	
5,092 30	»	»	9,907 70	»	»	
215,406 36	192 98	»	2,918 05	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire 58,517 39
238,006 14	6,408 75	»	65,885 14	425,000 »	»	b) Crédit primitif . . . fr. 485,000 » Crédit supplémentaire 250,000 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.
455,000 »	»	»	»	1,000,000 »	»	c) Crédit nouveau . . . fr. 1,400,000 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143 Crédit supplémentaire 55,000 »
1,003,504 80	6,301 73	»	78,710 86	1,425,000 »	»	
22,748,052 03	63,752 25	»	189,314 72	24,500 »	12,646 »	
23,751,556 83	70,053 98	»	268,025 58	1,449,500 »	12,646 »	N. B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, n° 148, 149, 150.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article 1er de la loi du 8 août 1911, *Moniteur* des 16 et 17, n° 228-229 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 22,936,167 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 76,806 »

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 23,012,973 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 750,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 363,517 39
2° Le crédit nouveau 1,400,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 2,513,517 39

ENSEMBLE fr. 25,526,490 39

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1911, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	46	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.)	246 88	»	»	»
	19, 20	Abonnement des lignes autres que celles de Menin à Roulers reprises en exécution de la convention du 5 mai 1906. a)	48,797 26	688 »	»	688 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	49,044 14	688 »	»	688 »
		EXERCICE 1909.				
II.		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway	72 92	72 92	»	72 92

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 8 décembre 1911, n° 828418.
»	»	»	246 88	»	»	
688 »	»	»	48,109 26	»	»	a) Loi du 18 août 1907, articles 2, 2°, littéras A et B (Moniteur, n° 304).
688 »	»	»	48,356 14	»	»	
72 22	»	»	»	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1910.				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel.</i>				
		Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc.				
II.	21	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc.	2,720,845 72	2,401,772 69	»	2,401,772 69
		Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.)				
		Renouvellement de locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons				
IV.		Marine.				
		TRACTION ET MATÉRIEL.				
		Combustible. huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. .				
		Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	21,140 60	21,129 15	»	21,129 15
	51	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spriel				
		Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.				
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	2,741,986 32	2,422,901 84	»	2,422,901 84
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	58	Marine : Acquisition d'un groupe de chaudière pour paquebots, etc.	27,447 »	22,608 50	»	22,608 50
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	2,741,986 32	2,422,901 84	»	2,422,901 84
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910 fr.	2,769,433 32	2,445,510 34	»	2,445,510 34

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUBR.	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,401,772 69	»	»	15,704 59	303,368 44	»	
21,129 15	»	»	11 45	»	»	
2,422,901 84	»	»	15,716 04	303,368 44	»	
22,608 50	»	»	4,838 50	»	»	
2,422,901 84	»	»	15,716 04	303,368 44	»	
2,445,510 34	»	»	20,554 54	303,368 44	»	

TABLEAU LIII U

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires a)	588,040 »	543 387 52	405,851 01	437,536 51
		(Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressort- issent au département.)				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale b)	26,000 »	19,760 75	4,861 05	14,899 70
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature. c)	694,992 »	694,992 »	36,579 01	658,412 99
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc. d)	400,000 »	99 991 72	59,985 19	40,006 53
	6	Honoraires des avocats du département e)	81,000 »	78,929 92	59,899 98	19,029 94
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1re. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	683,071 »	683,062 46	119,606 57	563,205 89
	8	Salaires des ouvriers. g)	457,943 »	167,943 »	888 76	457,054 24
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. h)	4,298,577 »	4,288,496 26	1,055,685 48	232,510 78
	40	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonction- naires et employés repris du Grand-Central belge et de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	265,500 »	265,500 »	265,500 »	»
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service i)	202,090 36	202,090 36	36,547 »	465,543 36
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer. j)	16,042 72	10,485 10	7,145 45	3,326 95
		A REPORTER. fr.	4,134,256 08	4,065,339 09	2,073,549 20	4,991,526 89

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 70 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	»	»	»	»	»	
543,387 52	»	»	44,652 48	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 393,500 » Augmentation 20,000 » Augmentation 25 000 » Crédit supplémentaire 149,540 »
49,760 75	»	»	6,239 25	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 4,500 » Augmentation 6,500 » Augmentation 1,000 » Crédit supplémentaire 14,000 »
694,992 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 679,092 » Crédit supplémentaire 15,900 »
99,991 72	»	»	8 28	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 20,000 »
78,929 02	»	»	2 070 08	»	»	alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Monteur</i> du 22, n° 143. Crédit supplémentaire 20,000 »
						e) Crédit primitif . . . fr. 61,000 » Crédit supplémentaire 20,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
682 812 46	250 »	»	8 54	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 646,371 » Augmentation 18,000 » Augmentation 2 200 » Crédit supplémentaire 16,500 »
157,943 »	»	»	»	»	»	
1,288 196 26	»	»	10,380 74	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 152,543 » Crédit supplémentaire 5,400 »
263,590 »	»	»	»	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 1,241,957 » Crédit supplémentaire 50,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 6,620 »
202,090 36	»	»	»	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire 2 090 36
10,472 10	13 »	»	5,557 62	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Crédit supplémentaire . . 2,042 72
4,063,076 09	263 »	»	68,916 09	»	»	

TABLEAU LIII. V

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
II (suite).		REPORT. fr.	4,134,256 08	4,065,339 09	2,073,549 20	1,991,526 89
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	3,468,346 »	3,468,312 67	559,312 71	2,908,624 96
	14	Salaires des agents de surveillance et de police de la route. b)	10,770,350 »	10,751,646 12	3,449 60	10,748,196 52
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . .	7,472,788 »	7,472,310 94	7,464,860 09	7,450 85
	46	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire) c)	15,934,585 »	15,676,611 69	2,669,366 55	12,997,634 43
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	3,551,871 »	3,521,246 20	551,493 18	2,968,753 02
	18	Salaires des ouvriers. e)	34,203,000 »	34,202,758 04	6,875 60	34,195,882 44
	49	Primes d'économie et de régularité f)	4,784,827 »	4,784,467 06	»	1 784,467 06
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois g)	31,692,856 »	31,692,846 »	26,231,848 93	5,460,997 07
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . h)	36,763,858 »	35,756,267 14	17,263 186 32	18,492,428 68
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . i)	23,642,256 »	22,708,709 10	3 519 883 95	19 187,575 45
	23	Salaires des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux j)	14,062,984 »	14,062,984 »	2,067,696 46	11,995,287 54
	24	Primes de régularité. k)	4,402,666 »	4,392,520 95	324,791 45	1,067,729 80
	25	Frais d'exploitation l)	5,896,703 »	5,874,010 54	4,117,144 »	1,755,440 25
	26	Publicité commerciale m)	310,077 50	301,470 55	126,853 46	174,450 19
	27	Portes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Bougres. n)	6,367,000 »	6,366,238 74	1,953,482 10	4,393,432 74
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »	9,994 90	»	9,994 90
		A REPORTER. fr.	201,468,423 58	199,107,433 73	68,933,793 »	130,139,562 46

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,065,076 09	263 »	»	68,916 99	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,073,296 » Crédit supplémentaire 110,000 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143. Crédit supplémentaire 118,200 » Augmentation . . . 157,500 » Augmentation . . . 9,350 »
3,467,937 67	375 »	»	33 33	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,420,350 » Crédit supplémentaire 200,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 150,000 »
10,751,646 12	»	»	18,703 88	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 15,374,585 » Crédit supplémentaire 250,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 216,648 » Augmentation . . . 93,352 »
7,472,310 94	»	»	477 06	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 3,085,571 » Crédit supplémentaire 140,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 104,700 » Augmentation . . . 234,500 » Augmentation . . . 17,100 »
15,667,000 68	9,611 01	»	172,525 27	85,448 04	»	e) Crédit primitif . . . fr. 32,598,339 » Crédit supplémentaire 1,212,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 392,661 »
3,520,246 20	1 000 »	»	30 624 80	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 1,619,827 » Crédit supplémentaire 140,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 25,000 »
34,202,758 04	»	»	241 96	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 29,492,856 » Crédit supplémentaire 2 000,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 200,000 »
1,784,467 06	»	»	359 94	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 34,898,590 » Crédit supplémentaire 1,940,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Diminution . . . 74,732 »
31,692,846 »	»	»	10 »	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 22,461,141 » Crédit supplémentaire 890,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 1,069,400 » Diminution . . . 726,725 »
35,755,615 »	652 14	»	1,007,272 86	318 »	»	j) Crédit primitif . . . fr. 43,547,417 » Crédit supplémentaire 340,000 » alloué par loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 235,567 »
22,707,439 10	1,250 »	»	933,546 90	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 832,176 » Crédit supplémentaire 540,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 30,490 »
14,062,984 »	»	»	»	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 5 696 703 » Crédit supplémentaire 200,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
1,392,520 95	»	»	10,145 05	»	»	m) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Crédit supplémentaire 10,077 50
5,872,534 25	1,456 29	»	21,428 79	4,263 67	»	n) Crédit primitif . . . fr. 2,600,000 » Crédit supplémentaire 3,200,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire 567,000 »
301,003 35	167 20	»	8,906 95	»	»	
6,346,934 81	19,303 93	»	761 26	»	»	
9,994 90	»	»	5 10	»	»	
109,073,333 16	34,078 57	»	2,273,960 14	87,029 71	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	201,468,423 58	199,107,433 73	68,933,793 »	130,139,362 46
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,871,840 »	2,871,667 23	445,368 53	2,426,298 68
	30	Salaires des ouvriers. b)	128,759 »	128,746 50	300 »	128,446 50
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	186,495 »	186,492 52	1,860 »	184,632 52
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	263,772 »	254,013 37	71,473 15	482,542 22
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	339,934 10	254,434 28	405,496 82
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	8,493,145 »	8,493,121 99	1,287,887 17	7,205,209 85
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. e)	11,010,497 »	10,831,385 64	2,293,669 01	8,537,716 63
	36	Part d'intervention de l'administration dans les frais d'habil- lement des facteurs f)	305,000 »	304,845 10	280,020 60	24,824 50
	37	Transport des dépêches	353,200 »	345,537 44	63,525 31	282,012 13
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 »	118,400 »	88,400 »	29,700 »
	39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expédi- tions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	5,822 46	234 65	5,587 51
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'acci- dents survenus en service g)	1,786,260 85	1,783,495 31	536,925 49	1,247,721 08
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	2,430 »	»	2,430 »
		A REPORTER. fr.	227,370,642 43	224,794,721 09	74,257,891 21	150,502,180 60

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
199,073,335 10	31,078 57	»	2,273,960 14	87,029 71	»	
2,871,667 23	»	»	172 77	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,508,540 » Crédit supplémentaire 400 000 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143. Crédit supplémentaire 94,100 » Augmentation 169,200 »
128,746 50	»	»	12 50	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 429,522 » Diminution 763 »
186,492 52	»	»	2 48	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 167,090 » Augmentation 19,405 »
254,015 37	»	»	9,756 63	»	»	
359,931 10	»	»	10,068 90	»	»	
8,493,097 02	24 97	»	23 01	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 7,935,645 » Crédit supplémentaire 414,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Augmentation 143,500 »
10,831,385 64	»	»	179,111 36	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 11,065,497 » Diminution 55,000 »
304,845 10	»	»	154 90	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 295,000 » Crédit supplémentaire 10,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
345,537 44	»	»	7 662 56	»	»	
118,100 »	»	»	1,900 »	»	»	
5,822 16	»	»	4,177 84	»	»	
1,784,616 57	548 74	»	1,065 54	»	»	g) Crédit primitif 1,696,137 » Crédit supplémentaire 423 85 alloué par la loi rappelée ci-dessus. Augmentation 10,000 »
2,430 »	»	»	890 »	»	»	
224,760,071 81	34,652 28	»	2,488,888 63	87,029 71	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des repreneurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912. jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	227,370,652 43	224,791,724 09	74,257,891 24	150,502,180 60
III (suite).		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	6,959,555 »	6,778,224 64	84 861 49	6,686,150 65
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire)	2,680,321 »	2,680,244 03	645,378 12	2,034,865 91
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. b)	4,063,795 25	4,063,715 27	641,453 92	421,848 96
	45	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . . .	14,000 »	11,259 84	6,195 47	5,064 37
	46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	4,500 »	3,652 29	»	3,652 29
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges c) (Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	38,242 25	38,242 25	38,242 25	»
IV.		Marine.				
	48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	1,653,221 »	1,650,162 45	1,159,677 07	490,472 89
	49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	345,492 »	338 614 45	118,951 59	219,662 86
	50	Remises. (Crédit non limitatif.)	3,122,000 »	3,693,663 79	1,702,949 16	1,990,714 63
	51	Subsides	99,735 »	95,036 23	63 460 22	31,461 45
	52	Traction et matériel	2,728,376 »	2,726,322 62	2,018,511 07	707,811 55
V.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.	190,000 »	178,691 61	28,248 46	150,443 15
VI.		Pensions.				
	54	Pensions: paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif.)	60,000 »	73,096 97	49,123 75	23,918 30
		A REPORTER. . . . fr.	246,334,879 93	244,125,650 53	80,814,943 78	163,268,247 61

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		crédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
221,760,071 81	34,652 28	»	2,188,888 63	87,029 71	»	
6,771,012 14	7 212 50	»	481,330 36	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 6,584,655 » Crédit supplémentaire 359,400 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moni- teur</i> du 22, n° 143. Crédit supplémentaire 18,500 »
2,680,244 03	»	»	76 97	»	»	
1,063,302 88	412 30	»	79 98	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,042,000 » Crédit supplémentaire 37 50 Augmentation 21,757 75
11,259 84	»	»	2,740 16	»	»	
3,652 29	»	»	847 71	»	»	
38,212 25	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 21,757 75
1,630,149 96	12 49	»	5,058 55	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,640,621 » Crédit supplémentaire 14,600 »
338,614 45	»	»	6,877 55	»	»	
3,693,663 79	»	»	»	»	574 663 79	
94,921 67	144 56	»	4,698 77	»	»	
2,726,322 62	»	»	653 38	1,400 »	»	
178,691 61	»	»	11,308 39	»	»	
73 042 03	54 92	»	»	»	13,096 97	
214,083,191 39	42,459 14	»	2,702,560 45	88,429 71	584,760 76	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	246,331,879 93	244,123,650 53	80,814,943 78	163,268,247 61
VII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	45,000 »	45 000 »	34,147 »	40,853 »
VIII.		Caisse des ouvriers.				
	56	Subside a)	3,317,169 »	3,317,168 33	3,435,026 »	182,142 33
IX.	57	Exécution des obligations incombant au département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail . . . b)	1,270,560 »	1,234,436 20	285,661 43	948,185 24
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	58	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. c) (Les crédits portés aux articles 2, 3, 7, 15, 17, 22, 29, 51, 54, 52 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	69,832 58	66,581 74	15,944 53	50,627 21
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	251,034,441 51	248,808,856 80	84,285,722 74	164,166,055 39
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	59	Marine. — Installation d'un groupe de chaudières au paquebot « Princesse Henriette ». — Acquisition de deux bateaux-pilote, etc. d)	425 000 »	336,475 28	190,176 74	146,298 54
	60	Marine. — Acquisition de deux malles à turbines.	2,500,000 »	2 500,000 »	»	2,500,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . fr.	2,925,000 »	2,836,475 28	190,176 74	2,646,298 54
		TOTAUX pour le service ordinaire	251,034,441 51	248,808,856 80	84,285,722 74	164,166,055 39
		TOTAUX fr.	253,959,441 51	251,645,332 08	84,475 899 48	167,166,353 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉSULTANT DES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
244,083,491 39	42,459 44	»	2,702,560 45	88,429 71	584,760 76	
45,000 »	»	»	»	»	»	
3,317,168 33	»	»	0 67	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,435,026 » Crédit supplémentaire. 200,000 » alloué par la loi du 17 mai 1912, <i>Moni- teur</i> du 22, n° 143. Diminution 17,857 »
1,233,846 67	20,609 53	»	46,103 80	»	»	b) Crédit primitif 614,125 » Crédit supplémentaire . 180,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus. Crédit supplémentaire. 476,435 »
66,571 74	10 »	»	3,250 84	»	»	c) Crédit primitif fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. 5,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus Crédit supplémentaire. 44,832 58
218,745,778 13	63,078 67	»	2,721,915 76	88,429 71	584,760 76	
336,475 28	»	»	24,687 22	63,837 50	»	d) Crédit primitif . . . fr. 360,000 » Crédit supplémentaire. 65,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
2,500,000 »	»	»	»	»	»	
2,836,475 28	»	»	24,687 22	63,837 50	»	
248,745,778 13	63,078 67	»	2,721,915 76	88,429 71	584,760 76	N. B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par les lois du 17 mai 1912, <i>Moni- teur</i> du 22, n° 143, et <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, nos 148, 149 et 150.
251,582,253 41	63 078 67	»	2,746,602 98	152,267 21	584,760 76	

Credit ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de compta- bilité) fr.	19,044 14	688 »	»	688 »
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	72 22	72 22	»	72 22
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	2,769,433 32	2,445,510 34	»	2,445,510 34
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . .	253,955,441 51	251,645,332 08	84,475,899 48	167,106,353 93
		TOTAUX fr.	256,747,991 49	254,091,602 64	84,475,899 48	169,552,624 49

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
688 »	»	»	18,356 14	»	»	
72 22	»	»	»	»	»	
2,445,510 34	»	»	20,554 54	303,368 44	»	
251,582,353 41	63,078 67	»	2,746,602 98	152,267 21	584,760 76	
251,028,523 97	63,078 67	»	2,785,513 66	455,635 65	584,760 76	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article premier de la loi du 12 août 1911, *Moniteur* du 27, n° 239 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 234,493,576 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires, 16,540,865 51

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1907, 1909 et 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat . . . 2,761,102 68

TOTAL pour le service ordinaire fr. 253,795,544 19

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,860,000 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire, 65,000 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1910 27,447 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles, fr. 2,952,447 »

ENSEMBLE fr. 256,747,991 19

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1908				
		<i>Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1911, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	37	Amélioration du casernement	2,000 »	»	»	»
	43	Routes militaires de Liège, de Namur et de Zwyndrecht à l'Escaut et réseaux téléphoniques dans ces positions. . .	18,000 »	»	»	»
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr.	20,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1909.				
		<i>Reports de l'exercice 1909 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Matériel du génie.				
VI.	23	Matériel du génie	13,104 »	13,101 60	»	13,101 60
		EXERCICE 1910				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires				
		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
III.	16	Service pharmaceutique	5,465 »	5,465 »	»	5,465 »
		Matériel du génie.				
VI.	23	Matériel du génie.	342 »	»	»	»
		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
VII.	24	Nourriture des troupes. — Fourrages	14,196 »	14,196 »	»	14,196 »
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	13,134 52	11,649 76	3,608 67	8,041 09
		Totaux pour le service ordinaire. fr.	33,137 52	31,310 76	3,608 67	27,702 09

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RÉSULTANT EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 24 novembre 1914, n° 827183.
»	»	»	»	»	2,000 »	»	
»	»	»	»	»	48,000 »	»	
»	»	»	»	»	20,000 »	»	
13.101 60	»	»	»	2 40	»	»	
5,465 »	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	342 »	»	»	
14,196 »	»	»	»	»	»	»	
11,649 76	»	»	»	1,484 76	»	»	
31 310 76	»	»	»	1,826 76	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
XI.		<i>Reports de l'exercice 1910 à l'exercice 1911 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	37	Amélioration du casernement	11,987 45	7,823 56	330 »	7 293 56
		TOTAUX pour le service ordinaire fr	33,137 52	31,310 76	3,608 67	27,702 09
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910 fr	45,124 97	39,134 32	4,138 67	34,995 65
I.		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités du personnel civil a)	492,400 »	492,374 39	486,753 11	5,621 28
	3	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Dépar- tement de la Guerre b)	8,850 »	8,818 74	5,926 74	2,892 »
	4	Matériel c)	90,400 »	90,290 41	58,817 85	31,472 56
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire	217,200 »	216 949 52	188,786 89	28,460 63
		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1^{re} Section. — Traitements et indemnités des états majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . d)	871,700 »	871,134 13	»	871,134 13
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places e)	274,200 »	273,862 96	»	273,862 96
	8	— et indemnités du service de l'intendance. . . f)	278,340 »	278,016 07	300 »	277,716 07
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux g)	455,050 »	454,685 29	»	454,680 29
		A REPORTER. fr	2,709,140 »	2,707,131 51	761,586 59	1,945,539 92

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À APPRÉHENDER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,823 56	»	»	»	1,373 89	2,790 »	»	
31,310 76	»	»	»	1,826 76	»	»	
39,134 32	»	»	»	3,200 65	2,790 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
492,374 39	»	»	»	25 61	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 493,000 » Diminution 600 »
8,818 74	»	»	»	31 26	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,500 » Augmentation 1,350 »
90,290 41	»	»	»	109 59	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 58,900 » Crédit supplémentaire. 25,000 » Augmentation 6,500 »
216,949 52	»	»	»	250 48	»	»	
871,134 13	»	»	»	565 87	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 884,000 » Diminution 12,300 »
273,862 96	»	»	»	337 04	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 270,300 » Augmentation 3,900 »
278,016 07	»	»	»	323 93	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 287,940 » Diminution 9,600 »
454,680 20	5 »	»	»	364 71	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 458,530 » Diminution 3,500 »
2,707,426 51	5 »	»	»	2,008 49	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	2,709,140	» 2,707,134 51	761,586 59	4,945,539 92	
II (suite).		Traitements, indemnités solde et accessoires (suite).					
		2 ^e SECTION. — <i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>					
	40	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie et du batail- lon d'administration a)	14,145,230	» 14,144,472 79	2,817 50	14,141,630 29	
	41	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie b)	3,466,160	» 3,465,763 47	»	3,465,728 47	
	42	— — de l'artillerie c)	5,338,140	» 5,337,430 30	1,050 »	5,336,305 30	
	13	— — du génie d)	1,661,900	» 1,661,534 12	350 »	1,661,184 12	
	44	— — du train e)	273,400	» 273,192 »	»	273,192 »	
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance. Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs alloca- tions; le solde est reporté à l'exercice suivant.					
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.					
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux f)	1,045,000	» 1,041,682 33	135,874 75	905,767 83	
	16	Service pharmaceutique g)	365,500	» 365,496 63	348,909 49	16,587 14	
IV.		Académie militaire.					
	17	Personnel de l'École militaire h)	163,000	» 162,722 05	»	162,722 05	
	18	— — de guerre i)	29,500	» 29,405 26	»	29,405 26	
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	100,000	» 99,436 »	50,616 44	48,421 92	
	20	— — de l'École de guerre	6,550	» 6,506 49	3,600 48	2,906 01	
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.					
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000	» 119,800 79	»	119,800 79	
	22	Matériel de l'artillerie. j)	2,718,000	» 2,683,000 »	1,675,617 92	1,009,382 08	
VI.		Matériel du génie.					
	23	Matériel du génie k)	1,978,150	» 1,962,624 80	1,162,318 19	778,855 65	
		A REPORTER. fr.	34,119,670	» 34,062,198 54	4,143,241 36	29,897,398 83	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,707,126 51	5 "	"	2,008 49	"	"	
14,144,447 79	25 "	"	757 21	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 14,058,230 "
3,465,728 47	35 "	"	396 53	"	"	Augmentation 87,000 "
5,337,355 30	75 "	"	709 70	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 3,831,760 "
1,661,504 12	30 "	"	365 88	"	"	Diminution 365,600 "
273,192 "	"	"	208 "	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 5,702,140 "
						Diminution 364,000 "
						d) Crédit primitif . . . fr. 1,698,300 "
						Diminution 36,400 "
						e) Crédit primitif . . . fr. 267,800 "
						Augmentation 5,600 "
1,041,642 58	39 75	"	3,347 67	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 890,000 "
365,496 63	"	"	3 37	"	"	Augmentation 155,000 "
						g) Crédit primitif . . . fr. 360,000 "
						Augmentation 5,500 "
162,722 05	"	"	277 95	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 164,200 "
29,405 26	"	"	94 74	"	"	Diminution 1,200 "
99,038 36	397 64	"	564 "	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 30,700 "
6,506 49	"	"	43 51	"	"	Diminution 1,200 "
419,800 79	"	"	199 21	"	"	
2,685,000 "	"	"	33,000 "	"	"	j) Crédit primitif . . . fr. 2,415,000 "
						Crédit supplémentaire . . . 270,000 "
						Augmentation 33,000 "
1,941,673 84	20,950 96	"	9,305 03	6 220 17	"	k) Crédit primitif . . . fr. 1,710,000 "
						Crédit supplémentaire . . . 262,500 "
						Augmentation 5,650 "
34,040,640 19	21,558 35	"	51,251 29	6,220 17	"	

TABLEAU LIII. V.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	34,119,670	» 34,062,198 54	4,143,241 36	29,897 398 83
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	24	Nourriture des troupes. — Fourrages a)	12,655,000	» 12,652,846 81	81,673 73	12,570,039 76
	25	Service du couchage. b)	599,850	» 599,815 39	191,642 11	406,404 38
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie c)	6,330,000	» 6,318,074 12	3 510,891 95	2,803,101 45
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche d)	1,045,000	» 1,041,574 29	437,899 04	603,019 75
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde e)	182,500	» 178,979 72	106,903 57	72,071 75
	29	Remonte	920,000	» 920,000 »	58,784 73	861,215 27
		* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires f)	187,100	» 179,948 04	18,324 87	161,623 17
	31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation. g)	343,500	» 343,191 91	5,249 55	337,563 71
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours h)	431,300	» 430,662 78	120,665 20	309,094 66
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget i)	86,100	» 81,433 16	50,589 50	30,843 31
		Totaux pour le service ordinaire fr.	56,900,020	» 56,808 724 76	8,725 865 61	48,052,376 04

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
34 040,640 19		24,558 35	»	51,254 29	6,220 17	»	
12,651,713 49		4,133 32	»	2,153 19	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,210,000 » Crédit supplémentaire . . . 780,000 » Augmentation 138,550 » Crédit supplémentaire . . . 526,450 »
598,046 49		1,768 90	»	34 61	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 600,000 » Diminution 150 »
6,313,993 40		4 080 72	»	946 96	10,978 92	»	c) Crédit primitif . . . fr. 5,430,000 » Crédit supplémentaire . . . 695,000 » Augmentation 205,000 »
1,040,918 79		655 50	»	3,425 74	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 980,000 » Augmentation 65,000 »
178,975 32		4 40	»	3,520 28	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 165,000 » Augmentation 17,500 »
920,000 »		»	»	»	»	»	
179,948 04		»	»	7,451 96	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 176,000 » Augmentation 11,100 »
342 813 26		378 65	»	308 09	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 290,000 » Augmentation 53,500 »
429,759 86		902 92	»	637 22	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 417,000 » Augmentation 14,300 »
81,432 81		0 35	»	4,666 84	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 100,000 » Diminution 13,900 »
56,778,244 65		30,483 11	»	74,096 15	17,199 09	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	34	Participation dans les frais de certains stands communaux.	37,500 »	12,000 »	12,000 »	»
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	35,000 »	4 40	4 40	»
	36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	432,000 »	116,711 03	605 02	46,086 01
	37	Amélioration du casernement	1,917,270 »	1,836,633 77	531 047 13	1,277,583 82
	38	Armement de l'artillerie de campagne	1,160,500 »	1,160,500 »	1,052 758 65	107,741 35
	39	Aménagement de gymnases	50 000 »	33,987 28	39 50	30,476 49
	40	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.	260,000 »	259,797 56	72,010 49	187,787 37
	41	Outillage scientifique de l'Ecole militaire	50,000 »	49,996 21	2,400 »	38,465 71
	42	Aménagement des trains sanitaires	36,000 »	35,992 08	35,992 08	»
	43	Munitions d'exercice pour batteries de campagne	250,000 »	250,000 »	439,368 72	410,631 28
	44	Acquisition de consoles-soutiens	10,000 »	6,982 03	»	6,982 03
	45	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique . .	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	46	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers	1,000,000 »	771,588 12	466,469 87	305,118 25
	47	Achat de chevaux	259,100 »	259,100 »	33,775 »	225,325 »
	48	Complètement ou transformation du charroi de l'armée . .	150,000 »	149,770 41	90,289 49	59,028 04
	49	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	12,000 »	10 968 85	7,428 22	3,540 63
	50	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays.	80,000 »	57,183 23	36,654 21	20,464 07
	51	Matériel et explosifs pour travaux du génie	18,000 »	7,232 81	5,240 81	1,992 »
	52	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie	25,000 »	20,462 09	»	4,571 »
	53	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances	52,000 »	51,648 25	45,148 25	6,500 »
	54	Acquisition de mitrailleuses a)	2,000,000 »	1,941,769 10	»	1,941,769 10
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	7,594 370 »	7,092,327 22	2 391,231 56	4,374,061 85
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	56,900,020 »	56,808,724 76	8 725,865 61	48,052,376 04
		TOTAUX fr	64,494,390 »	63,901,051 98	11,317,097 17	52,426,437 89

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
12,000 »	»	»	25,500 »	»	»	
4 40	»	»	5,677 60	29,318 »	»	
46,691 03	70,020 »	»	9,638 97	5 650 »	»	
1,808,630 97	28,002 80	»	40,851 61	69,784 62	»	
1,160,500 »	»	»	»	»	»	
30,515 69	3,471 39	»	240 30	15,772 42	»	
239,797 56	»	»	202 44	»	»	
40,865 71	9,130 50	»	3 79	»	»	
35,992 08	»	»	7 92	»	»	
250,000 »	»	»	»	»	»	
6,982 03	»	»	3,017 97	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
771,588 12	»	»	»	228,411 88	»	
259,100 »	»	»	»	»	»	
149,317 53	452 88	»	229 59	»	»	
10,968 85	»	»	1,031 15	»	»	
57,118 28	61 95	»	116 77	22,700 »	»	
7,232 81	»	»	713 44	10,053 75	»	
4,571 »	45,891 09	»	4,537 91	»	»	
51,648 25	»	»	351 75	»	»	
1,941,760 10	»	»	258 90	57,972 »	»	a) Crédit nouveau alloué par la loi du 17 mai 1912. <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.
6,965,293 41	127,033 81	»	62,383 44	439,662 67	»	
56,778,241 65	30,483 11	»	74,096 15	17,199 09	»	
63,543,535 06	157,516 92	»	136,476 26	456,861 76	»	N. B. Les crédits supplémentaires ont été alloués par les lois du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143 et <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, nos 148, 149, 150.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1911	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	20,000 »	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	13,104 »	13,101 60	»	13,101 60
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	43 124 97	39,134 32	4,138 67	34,995 65
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . fr.	64,494,390 »	63,901,051 98	11,317,097 17	52,426,437 89
		TOTAUX . . . fr.	64,572,618 97	63,953,287 90	11,321,235 84	52,474,535 14

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
»	»	»	»	20,000 »	»	
13,401 60	»	»	2 40	»	»	
39,134 32	»	»	3,200 65	2,790 »	»	
63,743,535 06	457,516 92	»	136,476 26	456,861 76	»	
63,795,770 98	457,516 92	»	139,679 34	479,651 76	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article premier de la loi du 3 août 1911, *Moniteur* du 4, n° 216 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 54,341,070 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 2,538,950 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1909 et 1910, conformément à l'article 30 de la
loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 46,241 52

TOTAL pour le service ordinaire fr. 56,946,261 52

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 5,394,370 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit nouveau 2,000,000 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1908 et 1910 31,987 45

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 7,626,357 45

ENSEMBLE fr. 64,572,618 97

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT. a)				
		EXERCICE 1910				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	58,222 07	56,046 52	»	56,046 52
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations . . . a)	8,521,500 »	8,469,567 40	693,538 99	7,775,631 81
II.	2	Pensions et secours	50,000 »	49,576 95	29,096 32	19,962 87
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	8,571,500 »	8,519,144 05	722,635 31	7,795,594 68
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	700,000 »	683,232 01	301,222 72	335,836 62
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	15 010 »	9 120 »	»	9 120 »
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	7,950 »	7,941 54	»	7,941 54
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	722,960 »	700,293 55	301,222 72	372,898 16
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	8,571,500 »	8,519,144 05	722,635 31	7,795,594 68
		TOTAUX. fr.	9,294,460 »	9,219,437 60	1,023,858 03	8,168,492 84

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

CUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 24 novembre 1911, n° 827183.
56,046 52	»	»	2,175 53	»	»	
8,460,170 80	396 30	»	51,932 90	»	»	
49,059 19	517 76	»	423 05	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 8,386,500 » Crédit supplémentaire 125 05 Crédit supplémentaire 134,874 95 alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, nos 148, 149, 150
8,518,229 99	914 06	»	52,355 95	»	»	
657,059 34	26,172 67	»	2,886 26	13,881 73	»	
9,120 »	»	»	5,890 »	»	»	
7,941 54	»	»	8 46	»	»	
674,120 88	26,172 67	»	8,784 72	13,881 73	»	
8,518,229 99	914 06	»	52,355 95	»	»	
9,192,350 87	27,086 73	»	61,140 67	13,881 73	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de comptabilité) fr.	58,222 07	56,046 52	»	56,046 52
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . .	9,294,460 »	9,219,437 60	4,023,858 03	8,168,492 84
		TOTAUX. . . . fr.	9,352,682 07	9,275 484 12	4,023,858 03	8,224,539 36

GENDARMERIE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
56,046 52	»	»	»	2,175 55	»	»	
9,192,350 87	27,086 73	»	»	61,140 67	13,881 73	»	
9,248,397 39	27,086 73	»	»	63,316 22	13,881 73	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 3 août 1911, *Moniteur* du 4, n° 216 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 8,436,500 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 135,000 »

Total pour le service ordinaire fr. 8,571,500 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 722,960 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 58,222 07

Total pour les dépenses exceptionnelles fr. 781,182 07

ENSEMBLE fr. 9,352,682 07

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
IV.		TRANSFERT D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT. a)				
		EXERCICE 1909.				
		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1911, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	30	Dépenses du domaine	413 76	»	»	»
		EXERCICE 1911. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	I.	Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	»	21,000	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements des employés de provinces détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	1,479,275	»	1,469,161 26	1,412,848 77
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. a)	83,250	»	83,685 20	62,368 32
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale	11,500	»	8 697 55	7,045 65
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . . b)	477,000	»	476,128 94	337,253 53
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage	13,950	»	»	»
	7	Service de la monnaie	16,900	»	15,333 01	7,039 98
	8	Documents statistiques	20,000	»	18,846 94	18,036 94
		A REPORTER fr	2,124,875	»	2,092,852 87	1,865,593 19
						226,351 74

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 22 décembre 1911.
»	»	»	»	»	41,376 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
1,469,062 26	99 »	»	»	10,113 74	»	»	
82,876 26	808 94	»	»	1,564 80	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 80,000 » Crédit supplémentaire. 5,250 »
8,697 55	»	»	»	2,802 45	»	»	
476,128 91	»	»	»	871 09	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 462,000 » Crédit supplémentaire. 13,000 »
»	»	»	»	13,950 »	»	»	
15,333 01	»	»	»	1,566 99	»	»	
18,846 94	»	»	»	1,153 06	»	»	
2,091,944 93	907 94	»	»	32,022 13	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,124,875 »	2,092,852 87	1,865,593 19	226,351 74
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements des agents du trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,400 »	180,337 38	180,337 38	»
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	66,950 »	66,675 »	66,675 »	»
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	530,000 »	518,717 48	40,490 93	478,226 55
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,130,000 »	1,126,218 74	89 039 78	1,037,178 96
	13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes . a)	3,325,000 »	3,320,131 98	252,024 67	3,068,107 31
	14		2,780,000 »	2,974,275 84	60 »	2,974,215 84
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . b)	8,000,000 »	7,991,179 93	662,672 47	7,328,507 46
	16	Service des laboratoires	26,500 »	21,005 75	2,715 92	18,289 83
	17	Suppléments de traitement. c)	368,126 80	343,138 23	116,767 85	226,320 38
	18	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . d)	47,600 »	47,568 28	4,123 68	43,444 60
	19	Frais de bureau et de tournées	100,000 »	95,880 »	37,400 »	58,480 »
	20	Indemnités, primes et dépenses diverses e)	1,050,084 »	1,050 083 66	4,147 31	1,021,122 35
	21	Police en matière de douane et d'accise f)	13,150 »	12,835 »	2,150 »	10,685 »
	22	Matériel g)	351,004 40	323,205 91	98,332 »	223,841 89
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre h)	732,000 »	728,862 36	14,879 06	713,978 30
	24	Traitements du personnel du domaine i)	204,500 »	204,473 09	400 »	204,073 09
	25	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif.)	1,800,000 »	1,789,913 59	»	1,789,913 59
	26	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 »	33,962 42	»	33,962 42
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	34,300 »	33,200 »	32,200 »	1,000 »
		A REPORTER. fr.	22,908,190 20	22,954,537 51	3,470,029 24	19,457,699 31

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFACTURER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,091,944 93	907 94	»	32,022 13	»	»	
480,357 38	»	»	8,742 62	»	»	
66,675 »	»	»	275 »	»	»	
518,717 48	»	»	41,282 52	»	»	
1,126,218 74	»	»	3,781 26	»	»	
3,320,131 98	»	»	4,868 02	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,321,600 » Crédit supplémentaire 3,400 »
2,974,275 84	»	»	»	»	194,275 84	
7,991,179 93	»	»	8,820 07	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,885,000 » Crédit supplémentaire. 115,000 »
21,005 75	»	»	5,494 25	»	»	
343,088 23	50 »	»	24,988 57	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 320,000 » Crédit supplémentaire. 48,126 80
47,568 28	»	»	31 72	»	»	
95,880 »	»	»	4,120 »	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 45,000 » Crédit supplémentaire. 2,600 »
1,025,269 66	24,814 »	»	0 34	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 870 400 » Crédit supplémentaire. 179,684 »
12,835 »	»	»	315 »	»	»	
322,173 89	1,032 02	»	27,798 49	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 8,000 » Crédit supplémentaire 5,150 »
						g) Crédit primitif . . . fr. 350,000 » Crédit supplémentaire. 1,004 40
728,857 36	5 »	»	3,137 64	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 710,000 » Crédit supplémentaire. 22,000 »
201,473 09	»	»	26 91	»	»	
1,789 913 59	»	»	10,086 41	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 224,500 » Diminution 20,000 »
33,962 42	»	»	1,037 58	»	»	
33,200 »	»	»	1 100 »	»	»	
22,927,728 55	26,808 96	»	147,928 53	»	194,275 84	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,908,190 20	22,954,537 51	3,470,029 24	19,457,699 31
IV (suite).		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces (suite).				
	28	Matériel (y compris une somme de 2,300 francs en charge temporaire)	30,000 »	26,784 16	20,743 31	6,040 85
	29	Dépenses du domaine. (Y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire.) a)	364,000 »	347,564 71	50,814 64	281,662 11
	30	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500 »	1,656 68	180 »	1,476 68
V.		Pensions et secours. Dépenses imprévues.				
	31	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	27,200 »	39,395 68	34,154 77	5,240 91
	32	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonction- naires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions b)	30,800 »	30,781 23	27,213 75	3,567 50
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'arti- cle 32. c)	6,500 »	5,961 22	3,943 75	2,017 47
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	23,368,190 20	23,406,681 21	3,607 079 46	19,787,704 83
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
VI.		Services divers.				
	34	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistre- ment, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	8,000 »	5,077 94	»	5,077 94
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	8,000 »	5,077 94	»	5,077 94
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	23,368,190 20	23,406,681 21	3,607,079 46	19,787,704 83
		TOTAUX. fr.	23,376,190 20	23,411,759 15	3,607,079 46	19,792,782 77

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFETUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
22,927,728 33	20,808 96	»	147,928 33	»	194,275 84	
26,784 16	»	»	3,215 84	»	»	
332,476 75	15,087 96	»	15,715 80	719 49	»	a) Crédit primitif . . . fr. 315,000 » Augmentation 21,000 » Crédit supplémentaire. 29,000 »
1,656 68	»	»	»	»	156 68	
39,395 68	»	»	»	»	12,195 68	
30,781 25	»	»	18 75	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 28,000 » Crédit supplémentaire. 2,800 »
5,961 22	»	»	538 78	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Crédit supplémentaire 1,500 »
23,364,784 29	41,896 92	»	167,417 70	719 49	206,628 20	
5,077 94	»	»	2,922 06	»	»	
5,077 94	»	»	2,922 06	»	»	
23,364,784 29	41,896 92	»	167,417 70	719 49	206,628 20	
23,369,862 23	41,896 92	»	170,339 76	719 49	206,628 20	N. B. — Les crédits supplémentaires ont été alloués par les lois du 17 mai 1912. <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, nos 148, 149, 150, et <i>Moniteur</i> du 22, n° 143.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.) fr.	413 76	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . .	23,376,190 20	23,411,759 45	3,607,079 46	19,762,782 77
		Forcux . . . fr.	23,376,603 96	23,411,759 45	3,607,079 46	19,762 782 77

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
»	»	»	»	413 76	»	
23 369,862 23	41,896 92	»	170,339 76	719 49	206,628 20	
23 369,862 23	41,896 92	»	170,339 76	1,133 25	206,628 20	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 7 août 1911, *Moniteur* du 11, n° 223 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 22,937,675 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 430,515 20

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1909,
conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846,
sur la comptabilité de l'État 413 76

Total pour le service ordinaire fr. 23,368,603 96

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 8,000 »

ENSEMBLE fr. 23,376,603 96

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des organismes de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1909.				
		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1911, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
V.	29	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État fr.	505 60	505 60	»	505 60
		EXERCICE 1910.				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts				
V.	30	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	3,266 99	3,266 99	»	3,266 99
VI.		Service de santé et de l'hygiène.				
	33	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémie; encouragement à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subsidés à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. — Laboratoire d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose (dispensaires de prophylaxie antituberculeuse) ainsi que pour la protection de la première enfance; subsides; dépenses diverses. Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique.	393 60	393 60	»	393 60
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910 fr.	3,660 59	3,660 59	»	3,660 59

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

RUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		effectuées	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
505 60		»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 29 décembre 1911, n° 830209.
3,266 99		»	»	»	»	»	
393 60		»	»	»	»	»	
3.660 59		»	»	»	»	»	

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1911 (COMPTÉ DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
		Personnel.				
	2	Traitement d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	242,608 »	240,595 70	231,034 42	9,561 28
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, menues dépenses	16,000 »	16,000 »	12,933 97	3,062 93
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	7,500 »	4 539 73	2,974 94	1,564 79
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du département	3,000 »	2,500 »	2,500 »	»
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Credit non limitatif.)	4,800 »	3,711 88	3,397 22	314 66
	7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	2,900 »	2,600 »	2,575 »	25 »
		A REPORTER. fr.	297,808 »	270,947 31	276,415 45	14,528 66

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (*suite*).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		PRÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
240,595 70	»	»	»	2,012 30	»	»	
45,996 90	3 10	»	»	»	»	»	
4,539 73	»	»	»	2,960 27	»	»	
2,500 »	»	»	»	500 »	»	»	
3,711 88	»	»	»	1,088 12	»	»	
2,600 »	»	»	»	300 »	»	»	
290,944 21	3 10	»	»	6,860 69	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	— Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	297,808 »	290,947 31	276,415 35	14,528 66
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route. Matériel.	193,800 »	189,714 04	161,778 17	26,271 92
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation : frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers a)	3,002,166 44	2,926,380 10	1 330,644 22	1,437,860 93
	10	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés : indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires b)	350,000 »	336,531 70	166,637 08	169,260 77
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. c)	22,284 99	21,327 01	13,123 96	7,753 05
	12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole; subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. . . d)	317,000 »	316,983 31	243,031 66	73,912 25
		Enseignement vétérinaire.				
	13	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité	138,090 »	135,867 02	132,753 74	3,113 28
	14	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études e)	113,877 »	113,874 28	80,613 13	33,261 15
		A REPORTER. . . . fr.	4,435,026 43	4,331,624 77	2,404,997 51	1,765,962 01

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Paiements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
290,944 21	3 40	»	6,860 69	»	»	
188,050 09	1,663 95	»	4,085 96	»	»	
2,768,505 15	157,874 95	»	75,786 34	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,800,000 » Crédit supplémentaire. 200,000 » Crédit supplémentaire. 2,166 44
335,897 85	633 85	»	13,468 30	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire. 40,000 » Crédit supplémentaire. 110,000 »
20,877 01	450 »	»	957 98	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 19,000 » Crédit supplémentaire. 3,284 99
316,943 91	39 40	»	16 69	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 314,000 » Crédit supplémentaire. 3,000 »
135,867 02	»	»	2,222 98	»	»	
113,874 28	»	»	2 72	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 108,725 » Crédit supplémentaire. 5,152 »
4,170,959 52	160,665 25	»	103,401 66	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,435,026 43	4,331,624 77	2,404,997 54	1,765,962 01
		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	15	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	147,000 »	137,931 79	133,541 39	4,390 90
	16	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. . .	70,000 »	67,385 85	43,106 43	24,479 42
	17	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	14,500 »	14,500 »	»	14,500 »
	18	Conférences agricoles; traitement du personnel; indemnités; frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Ecole centrale pratique de maréchalerie . . .	351,150 »	351,131 64	272,526 25	78,142 39
IV.		Office rural et laboratoires d'analyse.				
	19	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture et l'horticulture; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole et horticole du Musée commercial de l'Etat: traitements, indemnités, frais de route, frais d'étude, matériel. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques	92,700 »	92,621 36	39,456 99	49,489 42
	20	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles: subsides. Concours expositions ou congrès horticoles: subsides. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes: statistiques; impressions; divers et imprévus. Institut international d'agriculture; frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence Divers. a)	93,000 »	92,841 93	50,759 12	41,965 61
	21	Recensement général agricole: frais de bureau et de matériel; frais de transport des documents (Y compris une somme de 162,000 francs en charge temporaire) . . .	250,000 »	249,906 62	216,995 47	32,014 87
	22	Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat: traitement d'activité et de disponibilité; indemnités	68,000 »	65,082 79	59,566 17	5,516 62
	23	Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat: améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys	42,400 »	42,400 »	39,870 68	2,529 32
	24	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	5,970 »	»	5,970 »
		A REPORTER. . . . fr.	5,570,276 43	5,431,686 75	3,261,119 91	2,024,929 56

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,170,959 52	160,665 25	»	103,401 66	»	»	
137,931 79	»	»	9,068 24	»	»	
67,585 85	»	»	2,414 45	»	»	
14,500 »	»	»	»	»	»	
350,938 64	193 »	»	18 36	»	»	
88,946 11	3,675 25	»	78 64	»	»	
92 724 73	417 20	»	158 07	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire. 18 000 »
249,010 04	986 58	»	3 38	»	»	
65,082 79	»	»	2 917 21	»	»	
12,400 »	»	»	»	»	»	
5,970 »	»	»	530 »	»	»	
5,286,049 47	163,637 28	»	118,589 68	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,370,276 43	5,451,686 75	3,261,119 91	2,024,929 56
IV (suite).		Office rural et laboratoires d'analyse (suite).				
	25	Conférences horticoles; traitements du personnel; indemnités, frais divers Enseignement horticole moyen et primaire: subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. Enseignement horticole dans les écoles normales; enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Concours entre les élèves des différentes écoles d'horticulture. Cours colonial. Inspection de l'horticulture; traitements, indemnités et frais de route	92,400 »	89,673 92	79,690 13	9 863 79
	26	Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	47,400	46,966 33	44,291 33	2,675 »
	27	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier a)	82,000 »	81,999 93	59,415 22	22,584 71
	28	Station agronomique de l'Etat: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'Etat: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'Etat. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais. — Station laitière	276,869 »	276,642 04	244,826 95	31,799 44
V.		Eaux et forêts.				
	29	Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses b)	862,375 »	862,374 08	696,704 06	164,732 02
	30	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques Encouragements à des sociétés forestières. Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de conservation et de protection. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers	53,900 »	53,887 18	39,820 56	14,027 62
	31	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat. c)	157,500 »	146,140 »	46,330 88	99,809 12
	32	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	90,000 »	89,969 18	65,445 54	24,508 64
	33	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses	46,000 »	45,968 91	22,458 09	22,066 02
		A REPORTER. . . . fr.	7,278,720 43	7,145,308 32	4,360,103 57	2,416,995 92

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFETUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,286,049 47		165,637 28	»	448,589 68	»	»	
89,553 92		120 »	»	2,726 08	»	»	
46,966 33		»	»	433 67	»	»	
81,999 93		»	»	0 07	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 78,000 » Crédit supplémentaire. 4,000 »
276,626 39		15 65	»	226 96	»	»	
861,436 08		938 »	»	0 92	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 858,875 » Augmentation 3,500 »
53,848 18		39 »	»	12 82	»	»	
146,140 »		»	»	11,360 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 161,000 » Diminution 3,500 »
89,954 18		15 »	»	30 82	»	»	
44,525 01		1,443 90	»	31 09	»	»	
6,977,099 40		168,208 83	»	433,412 11	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	7,278,720 43	7,145,308 32	4,560,103 37	2,416,995 92
VI.		Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries.				
	34	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole, transport des matériaux d'empierrement.	3,200,000 »	3,199,348 70	1,837,548 25	1,361,770 45
	35	Subsides aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés. a)	1,077,500 »	1,074,531 »	666,225 »	333,848 »
	36	Inspection de la voirie communale et des cours d'eau; service de l'hydraulique agricole; service des tramways et des messageries; traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités du personnel. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Indemnités aux commissaires voyers. Frais d'études et d'expériences. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs. Dépenses diverses.	114,300 »	107,180 22	77,151 64	29,858 53
	37	Frais de route et de séjour du personnel de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique agricole. . . .	30,000 »	27,088 41	19,428 17	7,660 24
	38	Frais et matériel de bureau de l'inspection ainsi que du service de l'hydraulique agricole. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences.	8,500 »	8,223 44	7,085 38	1,137 76
VII.		Dépenses imprévues.				
	39	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7.	4,800 »	2,250 »	1,800 »	450 »
	40	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.	1,500 »	266 64	199 98	66 66
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	11,715,320 43	11,561,166 43	7,169,541 99	4,151,787 61
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	41	École de médecine vétérinaire de l'État.	50,000 »	49,998 20	13,570 65	36,427 55
	42	École moyenne pratique d'agriculture de Huy. Acquisition d'un immeuble. b)	154,000 »	152,843 75	150,000 »	2,562 50
		A REPORTER. . . . fr.	204,000 »	202,841 95	163,570 65	38,990 05

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Paiements effectués, par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,977 099 49	168 208 83	»	133,412 11	»	»	
3,199 318 70	»	»	681 30	»	»	
1,000,073 »	71,458 »	»	5,969 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 697,500 » Crédit supplémentaire. 380,000 »
107,010 22	170 »	»	7 149 78	»	»	
27,088 41	»	»	2,914 39	»	»	
8,223 44	»	»	276 86	»	»	
2,250 »	»	»	2,550 »	»	»	
266 64	»	»	1,233 36	»	»	
11,321,329 60	230,836 83	»	154,154 »	»	»	
49,998 20	»	»	1 80	»	»	
152,562 50	281 25	»	1,156 25	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 150,000 » Crédit supplémentaire. 4,000 »
202,560 70	281 25	»	1,158 05	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1911.	En 1912. jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	204,000 »	202,841 95	163,370 65	38,990 05
VIII (suite).		Services divers (suite).				
		<i>Agriculture (suite).</i>				
	43	Ecole moyenne pratique d'agriculture de l'Etat, à Huy. Travaux d'aménagement des étables; construction d'un silo et d'une salle d'écremage.	6,500 »	»	»	»
	44	Institut agricole de l'Etat	3,000 »	»	»	»
		<i>Office rural.</i>				
	45	Jardin botanique de l'Etat	2,500 »	2,493 34	1,360 83	1,132 51
		<i>Office horticole.</i>				
	46	Exposition régionale et internationale d'horticulture à Namur.	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
	47	Stomatite aphteuse — Subsidés et indemnités pour perte de bétail en vue de la reconstitution du cheptel. Mesures sanitaires	250,000 »	249,958 58	250 »	248,808 58
	48	Incendies d'août 1911 dans les forêts domaniales de Hertog- enwald, Gospinal et la Vecquée. — Réquisition et con- cours de l'armée, salaires, etc a)	60,000 »	48,039 01	»	18,867 62
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	541,000 »	518,332 88	480,181 48	307,798 76
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	11,715,320 43	11,561,166 43	7,169,541 99	4,151,787 61
		TOTAUX. fr.	12,256,320 43	12,079,499 31	7,349,723 47	4,459,586 37
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de compa- bilité) fr.	505 60	505 60	»	505 60
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de compa- bilité)	3,660 59	3,660 59	»	3,660 59
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1911. fr.	12,256,320 43	12,079,499 31	7,349,723 47	4,459,586 37
		TOTAUX. fr.	12,260,186 62	12,083,665 50	7,349,723 47	4,463,752 56

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		RECÉDANT LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Prélevées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité		
202,560 70	281 25	»	1,138 05	»	»	
»	»	»	6,500 »	»	»	
»	»	»	3,000 »	»	»	
2,493 34	»	»	6 66	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
249,058 58	900 »	»	41 42	»	»	
18,867 62	29,471 39	»	4 886 02	7,074 97	»	a) Crédit nouveau . . . fr 50,000 » Crédit nouveau . . . fr 40,000 » alloués par les lois du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143, et <i>Moniteur</i> des 27, 28 et 29, n° 148, 149, 150.
487,980 24	30,352 64	»	15,392 45	7,074 97	»	
14,321,329 60	239,836 83	»	134,454 »	»	»	
11,809,309 84	270,189 47	»	169,746 45	7,074 97	»	N. B. — Les crédits supplémentaires ont été alloués par les lois rappelées ci-dessus
505 60	»	»	»	»	»	
3,460 59	»	»	»	»	»	
11,809,309 84	270,189 47	»	169,746 45	7,074 97	»	
11,813,476 03	270,189 47	»	169,746 45	7,074 97	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	En 1911.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1911, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comp- tabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
II.	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Frais de concours et d'exa- mens	1,600 »	»	»	»
		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
II.	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements — Frais de concours et d'examens	1,600 »	»	»	»
		EXERCICE 1909.				
		<i>Reports de l'exercice 1909 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
II.	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Pares publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien — Frais d'expertise. — Subsides	8,090 »	4,845 »	»	4,845 »
		A REPORTER. . . . fr.	8,090 »	4,845 »	»	4,845 »

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 20 décembre 1914, n° 829314.
»	»	»	1,600 »	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
4,845 »	»	»	3,245 »	»	»	
4,845 »	»	»	3,245 »	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre
II (suite).		REPORT. . . . fr.	8,090 »	4,845 »	»	4,845 »
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées; traitements, indemnités, frai de déplacements. Frais de concours et d'examen	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses des transferts de l'exer- cice 1909 fr.	9,690 »	4,845 »	»	4,845 »
II.		EXERCICE 1910.				
		<i>Report de l'exercice 1910 à l'exercice 1911.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	8	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. — Frais d'expertise.	220,719 33	195,612 19	»	195,612 19
	9	Plantations nouvelles; frais d'expertise.	471 42	»	»	»
	10	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat; entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandisse- ment, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. — Loyers (y compris celui de la maison occu- pée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail) — Imposi- tions — Divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire)	59,030 82	57,296 68	»	34,615 11
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	16	Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées: hydro- graphes et hydrographes adjoints: traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement. — Frais de concours et d'examen. — Indemnités allouées à des agents du service extérieur par arrêté royal du 8 octobre 1908 et non liquidées	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	281,821 57	252,908 87	»	230 227 30

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (*suite*).DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉVANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,845 »	»	»	3,245 »	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
4,845 »	»	»	3,245 »	1,600 »	»	
195,612 19	»	»	8,315 30	46,791 84	»	
»	»	»	471 42	»	»	
34,613 11	22,681 57	»	1,734 14	»	»	
»	»	»	»	4,600 »	»	
230,227 30	22,681 57	»	10,520 86	48,391 84	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	23	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	15,970 »	7,000 »	»	7,000 »
	26	Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges. — Achève- ment.	32,150 22	13,810 19	»	13,810 19
	28	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand — Restau- ration	21,190 »	»	»	»
	36	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. — Construction, reconstruction et amélioration	540 28	540 28	»	540 28
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	69,850 50	21,350 47	»	21,350 47
		TOTAUX pour le service ordinaire	281,821 57	252,908 87	»	230,227 30
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1910. fr.	351,672 07	274,259 34	»	251,577 77
I.		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitements des fonctionnaire, employés et gens de ser- vice. — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale	551,200 »	517,142 63	502,146 79	14,845 84
	2	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Départe- ment	30,000 »	26,992 60	26,593 80	398 80
	3	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. a)	15,800 »	15,561 28	10,886 12	4 675 16
	4	Matériel. — Bibliothèque. b)	85,000 »	85,000 »	46,687 72	38,299 52
		A REPORTER. . . . fr.	682,000 »	644,696 51	586,314 43	58,219 32

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (*suite*).DEVELOPPEMENTS
DU COMPTA DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1914.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Tant qu'il n'est pas annulé, en vertu de l'art. 300, la loi sur l'incapacité.	LES CREDITS.	
7,000 »	»	»	»	8,970 »	»	
13,810 19	»	»	48,340 03	»	»	
»	»	»	»	21,190 »	»	
540 28	»	»	»	»	»	
21,350 47	»	»	18,340 03	30,160 »	»	
230,227 30	22,681 57	»	10,520 86	48,391 84	»	
251,577 77	22,681 57	»	28,860 89	48,551 84	»	
516,992 63	150 »	»	34,057 37	»	»	
26,992 60	»	»	3,007 40	»	»	
15,561 28	»	»	238 72	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 42,000 » Crédit supplémentaire. 3,800 »
84,987 24	42 76	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire. 25,000 »
644,533 75	462 76	»	37,303 49	»	»	

TABLEAU LIII. X^{bis}.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	682,000 »	644,696 51	586,314 43	58,249 32
II.		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	5	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des ponts et chaussées (Y compris une somme de 35,000 francs en charge temporaire)	80,000 »	77,514 11	47,062 64	30,447 27
	6	Congrès de navigation et Congrès de la route. Subsidés	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés. — Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de l'État a)	7,800,000 »	7,514,614 71	1,895,227 »	5,448,513 18
	8	Plantations nouvelles; frais d'expertise b)	110,000 »	97,357 03	17,159 60	79,384 93
	9	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées — Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions, divers. (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire) c)	1,850,000 »	1,695,026 61	610,465 17	1,068,659 93
	10	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage Achats et réparations de meubles. — Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc.	90,000 »	69,759 96	41,522 45	28,222 36
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	11	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. d)	3,395,000 »	3,308,473 98	1,094,912 81	2,193,209 89
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement, exploitation	65,000 »	32,716 43	3,372 08	29,237 61
	13	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés	950,000 »	950,000 »	437,133 01	512,861 96
		A REPORTER. fr.	15,030,000 »	14,398,159 34	4,741,169 22	9,450,776 45

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS		
644,533 75	162 76	»	37,303 49	»	»		
77 509 91	4 20	»	485 89	2,000 »	»		
8,000 »	»	»	»	»	»		
7,313,740 48	170 874 53	»	33,673 83	251,711 46	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,000,000 » Crédit supplémentaire 800,000 »	
96,544 53	812 50	»	4,398 47	8,244 80	»	b) Crédit primitif . . . fr. 85,000 » Crédit supplémentaire. 25,000 »	
4,679,125 40	45,901 51	»	»	154,973 39	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 » Crédit supplémentaire. 600,000 »	
69,744 81	15 15	»	20,240 04	»	»		
3,290,122 70	18,351 28	»	»	86,526 02	»	d) Crédit primitif . . . fr. 2,595,000 » Crédit supplémentaire. 800,000 »	
32,629 69	86 74	»	32,283 57	»	»		
949,995 »	5 »	»	»	»	»		
44,491,945 67	206,213 87	»	123,384 99	503,433 67	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1914.	En 1912, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,030,000 »	14,398,159 34	4,744,169 22	9,450,776 45
II (suite).		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	14	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traite- ments, frais de bureau et de déplacements. — Juries d'examen; frais divers	1 704,600 »	1 537,443 44	1,323,728 »	233,575 79
	15	Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées : hydro- graphes et hydrographes adjoints : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement. — Frais de concours et d'examen.	1,787,650 »	1,745,313 »	1,521 678 72	222,880 12
	16	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen. — Gardiens de monuments : frais d'habillement	263 782 »	256,464 58	240 043 78	16,420 80
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	17	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 »	13,291 78	8,132 78	5,159 »
III		Traitements de Disponibilités. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.				
	18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 »	31,593 76	31,443 75	150 01
	19	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)	15,000 »	6,356 98	6,305 48	51 50
	20	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et d'employés décédés en activité de service ou en retraite, dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentés annuelles et pensions accordées en vertu de déci- sions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	20,500 »	24,976 88	22,500 91	2,475 97
	21	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 21	3,000 »	1,012 71	355 80	637 11
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	18,882,532 »	18,034,612 47	7,895,358 44	9,932,126 75

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (*suite*).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant ou versées à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
11 191,945 67	206,213 67	»	128,384 99	503,455 67	»	
1,557 303 70	439 65	»	147,156 56	»	»	
1,744,538 84	754 46	»	40,737 »	1,600 »	»	
256,464 58	»	»	7,317 42	»	»	
13,291 78	»	»	708 22	»	»	
31,393 76	»	»	3,406 24	»	»	
6,356 98	»	»	8,643 02	»	»	
24,976 88	»	»	4,523 12	»	»	
992 91	19 80	»	1,987 29	»	»	
17 827,485 49	207,127 28	»	342,863 86	505,055 67	»	

TABLEAU LXX. X^{bis}.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	22	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transfor- mation.	55,000 »	12,810 28	7,213 14	3,597 14
	23	Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandisse- ment	120,000 »	104,858 77	22,792 12	82,066 65
	24	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. Achèvement.	250,000 »	97,535 22	1,439 10	96,096 12
	25	Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Améliora- tion et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard	130,000 »	3,220 10	1,500 »	1,720 40
	26	Hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement	75,000 »	»	»	»
	27	Conservatoire royal de musique de Liège.	17,055 »	»	»	»
	28	Yzer. Entretien extraordinaire et amélioration	60,000 »	22,505 48	6,073 93	16,431 55
	29	Canal de Plasschemlaele à Nieupoort. Entretien extraordi- naire et amélioration	70,000 »	70,000 »	70,000 »	»
	30	Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	75,000 »	73,592 73	54,639 44	18,953 29
	31	Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration	85,000 »	83,326 30	19,020 62	64,305 88
	32	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration.	25,000 »	3,918 62	1,457 41	2,461 21
	33	Ports et côtes. Entretien extraordinaire et améliora- tion	170,000 »	169,999 70	5,230 66	164,769 04
	34	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers et de Termonde.	50,000 »	42,642 12	34,424 95	8,217 47
	35	Canal de Gand à Terneuzen. Entretien extraordinaire et amélioration	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»
	36	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand.	14,527 »	14,527 »	8,641 »	5,886 »
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	4,316,582 »	798,936 52	332,432 57	466,504 15
		Totaux pour le service ordinaire	18,882,532 »	18,034,612 47	7,895,358 44	9,932,126 75
		Totaux. . . . fr.	20,199,114 »	18,833,548 99	8,227,790 81	10,398,630 90

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (*suite*).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,810 28	»	»	42,189 72	»	»	
104,838 77	»	»	45,141 23	»	»	
97,535 22	»	»	152,464 78	»	»	
3,220 40	»	»	146,779 90	»	»	
»	»	»	75,000 »	»	»	
»	»	»	»	17,055 »	»	
22,505 48	»	»	37,494 52	»	»	
70,000 »	»	»	»	»	»	
73,592 73	»	»	»	1,407 97	»	
83,326 50	»	»	»	1,673 50	»	
3,918 62	»	»	21,081 38	»	»	
169,999 70	»	»	0 30	»	»	
42,642 12	»	»	3,574 88	1,783 »	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	
14,527 »	»	»	»	»	»	
708,936 52	»	»	495,726 74	21,918 77	»	
17,827,485 19	207,127 28	»	312,863 86	505,055 67	»	
18,626,421 71	207,127 28	»	838,590 57	526,974 44	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911	En 1912, jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	1,600 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1908 (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	1,600 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	9,690 »	4,845 »	»	4,845 »
		Transferts de l'exercice 1910. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.	331,672 07	274,259 34	»	251,577 77
		TOTAUX des crédits et des dépenses de l'exercice 1911 . fr.	20,199,114 »	18,833,548 99	8,227,790 81	10,398,630 90
		TOTAUX. . . . fr.	20,563,676 07	19,112,653 33	8,227,790 81	10,655,053 67

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS (*suite*).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		précédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	1,600 »	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
4,845 »	»	»	3,245 »	1,600 »	»	
251,377 77	22,681 57	»	28,860 89	48,551 84	»	
18,626,441 71	207,127 28	»	838,590 57	526,974 44	»	
18,882,844 48	229,808 85	»	872,296 46	578,726 28	»	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 août 1911, *Moniteur* du 20, n° 232 :

I. — Tableau A. Service de l'Agriculture :

A. Pour le service ordinaire à la somme de	fr. 10,949,717 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	763,603 43
2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1909 et 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat	4,166 19
TOTAL pour le service ordinaire.	fr. 11,719,486 62
B. Pour les dépenses exceptionnelles à la somme	fr. 477,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.	4,000 »
2° Les crédits nouveaux	60,000 »
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr. 541,000 »
ENSEMBLE.	fr. 12,260,486 62

II. — Tableau B. Services des Travaux publics :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 16 628,732 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	2,253,800 »
2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1907, 1908, 1909 et 1910	294,711 57
TOTAL pour le service ordinaire.	fr. 19,177,243 57
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,316,582 »
A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1910	69,850 50
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr. 1,386,432 50
ENSEMBLE	fr. 20,563,676 07

RÉCAPITULATION.

Tableau A (Agriculture)	fr. 12,260,486 62
Tableau B (Travaux publics)	20,563,676 07
TOTAL	fr. 32,824,162 69

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
1		Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
2		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonction- naires détachés à l'administration centrale	882,170 »	860,152 96	840,199 89	19,953 07
3		Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . a)	8,100 »	8,097 40	7,482 55	614 85
4		Matériel — Entretien des bureaux — Mobilier — Biblio- thèque. — Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. b)	188,200 »	188,022 56	138,880 80	49,096 81
5		Publication du <i>Bulletin officiel</i>	16,000 »	15,786 63	13,655 43	2,130 60
6		Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. — Participation dans les frais de bureaux internationaux	2,600 »	2,134 18	1,600 »	534 18
7		Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,000 »	1,170 »	»	1,170 »
8		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à accorder exception- nellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-devant	2,000 »	550 »	150 »	400 »
9		Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »	514 »	250 »	254 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Colonies fr.	1,123,070 »	1,097,427 13	1,023,218 67	74,163 51

COLONIES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
860,152 96	»	»	22,017 04	»	»	
8,097 40	»	»	2 60	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,500 » Crédit supplémentaire. 600 »
187,977 61	44 95	»	177 44	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 148,200 » Crédit supplémentaire. 40,000 » alloués par la loi du 17 mai 1912, <i>Moniteur</i> des 27, 28, 29, nos 148, 149, 150
45,786 03	»	»	213 97	»	»	
2,134 18	»	»	465 82	»	»	
1,170 »	»	»	»	»	170 »	
550 »	»	»	1,450 »	»	»	
514 »	»	»	1,486 »	»	»	
1,097,382 18	44 95	»	23,812 87	»	170 »	

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 29 mars 1911, *Moniteur* du 31, n° 90, à la somme de fr. 1,082,470 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 40,600 »

ENSEMBLE fr. 1,123,070 »

TABLEAU LIII. P^{bis}.

NON-VALEURS ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1911 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	375,000 »	419,248 65	1,214 56	418,034 09
	2	— — — personnelle	475,000 »	546,131 41	42 82	546,088 29
	3	— sur le droit de patente	200,000 »	199 436 14	84 95	199,351 19
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	7,916 97	»	7,916 97
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	8,762 17	»	8,762 17
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	1,000,000 »	918,402 96	165 412 22	752,967 99
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	450,000 »	973,730 62	47,709 41	924,990 06
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	100,000 »	137,129 30	60,417 36	76,711 94
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . .	2,000 »	4,370 43	»	4,370 43
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage . .	195,000 »	195,659 14	195,659 11	»
	11	Déficit de comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40 000 »	80,300 53	5,782 58	74,517 95
		TOTAUX des crédits et des dépenses du Budget des Non- Valeurs et des Remboursements fr.	2,811,000 »	3,494,087 99	476,323 01	3,013,711 08

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RENTENT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGÉDANT LES DÉPENSES		excedant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CREDITS	
419,248 65	»	»	»	»	44,248 65	
546,131 11	»	»	»	»	71,131 11	
199,436 44	»	»	563 86	»	»	
7,916 97	»	»	»	»	2 916 97	
8,762 17	»	»	237 83	»	»	
918,380 21	22 75	»	81,597 04	»	»	
972,699 47	1,031 15	»	»	»	573,730 62	
137,129 30	»	»	»	»	37,129 30	
4,370 43	»	»	»	»	2,370 43	
195,659 11	»	»	»	»	659 11	
80,300 53	»	»	»	»	40,300 53	
3,490,034 09	1,053 90	»	82,398 73	»	772,486 72	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1911, a été fixé par l'article unique de la loi du 7 août 1911, *Moniteur* du 11, n° 223, à la somme de fr. 2,801,000 »

EXERCICE 1911. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1911.	En 1912 jusqu'au 31 octobre.
Dette publique	193,646,043 88	191,060,875 27	152,510,775 61	37,996,992 93
Dotations	5,326,128 »	5,314,428 21	5,253,558 36	60,869 85
Ministère de la Justice	31,531,309 86	32,011,673 38	21,877,394 38	10,087,470 19
— des Affaires Étrangères	4,792,262 77	4,543,312 64	3,827,603 01	687,671 89
— de l'Intérieur	7,498,474 66	7,330,399 76	5,823,003 84	1,452,271 31
— des Sciences et des Arts	39,160,871 73	38,566,399 49	25,580,472 10	12,508,900 67
— de l'Industrie et du Travail	25,526,490 39	23,821,610 81	21,350,146 38	2,401,410 45
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	236,747,991 19	234,091,602 64	84,475,899 48	160,552,621 49
— de la Guerre	64,572,618 97	63,953,287 90	11,321,235 84	52,474,535 14
Corps de la Gendarmerie	9,352,682 07	9,275,484 12	1,023,858 03	8,224,539 36
Ministère des Finances	23,376,603 96	23,411,759 15	3,607,079 46	19,762,782 77
— de l'Agriculture et des Travaux publics	12,260,486 62	12,083,665 50	7,349,723 47	4,463,752 56
— des Colonies	1,123,070 »	1,097,427 13	1,023,218 67	74,163 51
Non-Valeurs et Remboursements	2,801,000 »	3,401,087 99	476,323 01	3,013,711 08
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	698,279,712 17	689,165,667 32	353,763,082 45	333,416,749 87

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1911.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
190,537,768 54	523,106 73	»	2,546,242 31	36,928 30	»	
5,314,428 21	»	»	41,699 79	»	»	
31,964,864 57	46,808 81	»	614,359 45	590,369 78	1,682,092 75	
4,515,274 90	28,037 74	»	248,950 13	»	»	
7,280,275 15	50,124 61	»	178,162 73	3,000 »	13,087 83	
38,089,372 77	477,026 72	»	567,075 25	35,894 41	8,497 42	
23,751,556 83	70,053 98	»	268,025 58	1,449,500 »	12,646 »	
24,028,523 97	63,078 67	»	2,785,513 66	455,635 65	584,760 76	
63,795,770 98	157,516 92	»	439,679 31	479,651 76	»	
9,248,397 39	27,086 73	»	63,316 22	13,881 73	»	
23,369,862 23	41,896 92	»	470,339 76	1,133 25	206,628 20	
11,813,476 03	270,189 47	»	169,746 15	7,074 97	»	
18,882,844 48	229,808 85	»	872,296 46	578,726 28	»	
1,097,382 18	44 95	»	25,812 87	»	170 »	
3,490,034 09	1,033 90	»	82,398 73	»	772,486 72	
687,179,832 22	1,985,835 »	»	8,740,618 40	3,653,796 13	3,280,369 68	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1911, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1911.	
	1911.	1910.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	491,060,875 27	486,588,426 68	4,472,748 59	»
Dotations	5,344,428 24	5,342,422 03	»	27,693 82
Ministère de la Justice	32,044,673 38	32,814,562 99	»	799,889 61
— des Affaires Étrangères.	4,543,312 64	4,483,497 60	60,115 04	»
— de l'Intérieur.	7,330,399 76	5,087,868 97	2,242,530 79	»
— des Sciences et des Arts	38,566,399 49	38,064,876 63	501,522 86	»
— de l'Industrie et du Travail	23,824,610 81	24,188,810 44	»	367,199 30
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	254,091,602 64	244,100,797 99	12,990,804 65	»
— de la Guerre.	63,953,287 90	67,492,043 13	»	3,538,755 23
Corps de la Gendarmerie	9,275,484 42	9,194,547 57	80,936 55	»
Ministère des Finances	23,411,759 45	22,778,354 75	633,404 40	»
— de l'Agriculture et des Travaux publics. { Tableau A	12,083,665 50	12,096,849 65	»	943,184 15
— de l'Agriculture et des Travaux publics. { Tableau B	49,412,653 33	48,457,446 58	655,206 75	»
— des Colonies	1,097,427 43	960,901 46	136,525 97	»
Non-Valeurs et Remboursements.	3,491,087 99	3,406,640 54	84,447 45	»
TOTAUXfr.	689,165,667 32	672,954,446 38	21,858,243 05	5,646,722 14
EN PLUS . . .fr.			16,244,520 94	

TABLEAU LITT. Z.
—

TABLEAU
DES
RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS
DE 1830 A 1910 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851.	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 05
1852.	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853.	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854.	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855.	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1856.	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857.	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858.	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859.	104,025,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860.	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861.	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,316 92
1862.	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863.	109,650,055 "	50,000 "	16,556,735 56	1,699,763 61	127,916,571 97
1864.	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865.	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866.	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867.	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851.	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852.	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 13
1856.	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1857.	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859.	147,652,999 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860.	149,188,790 "	1,723,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861.	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	936,758 44	59,110,581 35	202,557,900 07
1869.	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
A REPORTER.	1,968,466,124 59	145,104,585 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,725,217,597 52

CLOS DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RESULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	RECouvreMENTS effectués	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués
26,502,221 56	•	•	
115,225,815 03	•	•	
152,464,505 97	•	•	
88,058,515 92	•	1,965,728 44	
96,701,557 76	•	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	•	
102,652,652 59	•	1,256,517 92	
101,715,250 24	•	5,494,915 99	
125,509,914 81	•	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	•	
169,576,255 86	1,596,820 41	•	
101,542,826 17	160,690 75	•	
126,706,956 55	1,542,114 90	•	
125,289,847 48	4,626,721 49	•	
198,810,508 75	•	844,604 59	
129,855,951 97	•	1,158,478 98	
114,061,045 57	•	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	•	
146,117,886 55	9,764,401 46	•	
115,871,457 58	5,749,882 48	•	
152,877,187 86	1,581,500 85	•	
119,545,651 94	•	1,220,817 10	
128,451,208 79	•	6,017,817 80	
159,468,270 19	•	4,065,675 59	
152,675,052 50	•	5,849,252 04	
144,502,166 65	•	8,821,605 50	
146,259,211 91	•	9,044,557 42	
149,145,925 95	•	5,026,452 01	
155,880,759 57½	•	10,977,250 60½	
158,549,645 85	•	7,995,286 70	
169,709,218 61½	•	4,621,745 26½	
172,254,411 84	•	5,815,516 92	
164,557,914 52½	•	6,501,849 51½	
168,925,520 49	•	6,194,851 14	
181,514,254 97½	•	5,666,540 74½	
178,086,951 17	•	8,626,870 28	
187,047,478 55	•	4,751,611 54	
225,404,895 42	•	7,175,642 24	
209,641,495 41	•	7,105,595 54	
211,092,455 85	•	10,509,472 59	
205,412,109 40	•	15,812,001 95	
5,847,511,963 25	29,814,272 60	155,908,658 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS À des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,585 55	160,547,204 68	440,299,882 50	5,725,217,597 52
1871.	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	203,985,500 "	"	5,909,558 34	110,148,510 97	520,045,149 51
1874.	229,645,000 "	"	7,997,355 52	64,462,094 30	502,102,447 82
1875.	245,052,600 "	"	6,378,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	521,244,504 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	510,737,029 54
1878.	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	569,584,800 49
1879.	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	576,761,649 99
1881.	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	568,745,209 65
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	452,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	452,645,457 22
1884.	520,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	575,472,106 "
1885.	519,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 55	540,451,292 55
1886.	520,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,795 87	567,188,705 87
1887.	514,421,809 "	"	2,556,584 "	17,248,549 "	554,026,742 "
1888.	519,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	554,547,920 50
1889.	550,514,902 "	"	1,105,584 "	46,085,629 17	577,702,115 17
1890.	551,552,202 "	"	1,027,515 "	55,976,145 24	568,555,658 24
1891.	541,692,712 40	"	2,558,000 "	55,150,607 01	599,181,519 41
1892.	542,546,190 40	"	1,768,000 "	65,553,565 57	409,649,755 97
1893.	544,750,828 40	"	6,488,000 "	40,987,756 65	592,226,585 05
1894.	549,516,198 40	"	4,378,000 "	55,408,777 25	589,102,975 65
1895.	557,727,028 40	"	728,000 "	21,954,954 15	580,409,962 55
1896.	565,927,578 40	"	4,558,846 "	85,000,829 47	455,467,053 87
1897.	586,925,178 40	"	6,198,600 62	62,575,246 79	455,695,025 81
1898.	422,050,548 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,108 25
1899.	455,037,428 40	"	2,800,000 "	10,560,512 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,684 38
1901.	488,429,760 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 "	"	995,000 "	106,602,785 59	596,635,835 59
1903.	506,342,470 "	"	4,197,755 27	116,285,166 95	626,825,300 22
1904.	529,572,510 "	"	2,549,299 80	156,850,515 74	688,572,525 54
1905.	545,574,427 "	"	1,410,407 59	116,298,455 91	661,285,268 50
1906.	558,865,927 90	"	1,059,500 "	75,051,552 45	634,974,760 55
1907.	596,570,450 "	"	1,609,500 "	88,984,911 41	687,164,841 41
1908.	261,404,924 "	"	1,509,500 "	81,605,150 99	704,519,554 99
1909.	619,200,944 "	"	1,509,500 "	149,056,958 98	769,767,402 98
1910.	655,199,519 "	"	2,745,500 "	127,195,425 78	765,158,242 78
	49,838,046,121 09	145,104,585 55	309,647,944 75	5,461,122,170 94	23,753,920,622 31
	10,985,150,506 64				

CLOS DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
RECouvreMENTS effectués.			
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,658 55	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,065,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,103 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,594,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 55	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,520,481 90	
480,959,955 56	"	27,472,881 60	
499,612,888 52	"	45,917,862 51	
679,986,220 84	"	1,857,022 61	
485,271,551 65	"	55,075,790 60	
542,778,105 55	"	42,172,419 17	
655,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	51,114,226 69	
652,416,809 77	"	5,595,419 55	
672,128,650 59	"	5,556,527 05	
706,584,998 90	"	45,101,750 60	
675,687,915 98	"	40,715,155 65	
708,258,896 88	"	21,094,035 47	
699,420,091 45	4,809,465 56	"	
795,216,515 29	"	25,449,110 51	
815,404,779 45	"	52,266,556 67	
24,461,837,123 06	67,505,917 59	775,220,418 14	
	707,916,500 75		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTES ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1850 (1 ^{er} trimestre)	27,981,168 79	•	•	•	27,981,168 79	•	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	•	•	•	115,806,850 65	•	115,806,850 65
1852.	(1) 151,505,175 28	12,892,226 55	•	•	164,395,401 81	•	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	•	•	•	94,149,855 53	•	94,149,855 53
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	•	•	88,874,000 45	•	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	•	•	88,069,554 28	•	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	•	•	86,225,788 04	•	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	•	•	95,226,105 69	•	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	•	•	96,796,959 08	•	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	•	•	112,695,015 45	•	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	•	•	105,584,425 58	•	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	•	117,467,425 97	•	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	•	•	109,089,410 44	•	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	•	120,289,725 95	•	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,639,150 59	12,775 60	•	116,795,700 66	•	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	•	114,872,558 75	•	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	•	118,895,188 25	•	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	•	125,216,752 87	•	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	•	151,652,865 81	•	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	•	117,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,735,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,011,885 48	2,625,140 25	151,468,756 25
1853.	125,615,369 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,140 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	6,546,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 •	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,737 •	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,591,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,591,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	171,911,649 77	5,240,519 16	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,027,541,079 13	287,160,595 78	17,752,080 15	55,901,720 64	5,566,155,275 70	56,567,274 92	5,520,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT (suite). — DEPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DEPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CREDITS à annuler. (Service ordinaire)	Observations.
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	2,560,599 47	
1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	
15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	
10,000,000	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,595,401 54	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26	
"	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	
1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25	
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57	
21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,835,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05	
5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 99	1,412,999 99	
8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	5,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	5,559,511 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	5,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	5,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	5,196,279 95	
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52	
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,598,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50	
27,594,688 25	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 16	
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	

a) Après déduction de fr. 37,546,540 74 c² pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.

b) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accusés des par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives de budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
Report	5,027,511,079 15	287,160,595 78	17,752,080 15	53,901,720 64	5,566,155,275 70	56,567,274 92	1,529,787,998 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,981,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,920,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,599,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,412 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1885.	522,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	528,659,652 06	950,574 55	527,709,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	531,206,629 51	1,044,414 50	530,162,215 21
1885.	519,405,295 "	199,650 10	1,208,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,369 45
1886.	516,509,150 77	1,597,904 25	1,757,085 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,604 47
1887.	512,156,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,549,472 05
1888.	514,545,558 65	1,792,654 10	1,252,951 92	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,455 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	527,218,559 29	942,545 59	526,276,195 90
1890.	535,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	538,695,671 08	684,752 82	538,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	541,964,460 78	612,296 71	541,352,164 07
1892.	540,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	544,682,825 87	565,129 79	544,519,696 08
1895.	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
1894.	547,725,508 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	557,172,179 82	1,589,058 45	555,785,121 59
1895.	560,677,481 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	575,171,517 19	2,167,748 42	575,005,568 77
1896.	567,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	590,555,554 95	1,454,419 09	588,898,955 84
1897.	587,469,574 67	45,804,980 56	1,452,715 18	1,454,419 09	644,161,687 50	1,489,568 50	642,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,552 29	4,577,015 01	1,489,568 50	459,122,998 29	4,216,141 "	454,906,857 29
1899.	455,868,019 78	21,568,069 57	2,995,981 51	4,216,141 "	462,648,211 48	2,564,276 20	460,285,935 28
1900.	455,025,428 52	54,165,561 24	1,854,829 51	2,564,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 59
1901.	488,967,501 59	11,758,102 47	2,715,092 65	4,409,846 88	507,848,545 57	1,560,506 26	506,288,057 51
1902.	491,568,524 56	10,725,489 72	6,255,041 92	1,560,506 26	509,907,565 46	2,409,254 71	507,507,110 75
1905.	510,108,489 52	7,955,628 06	5,072,185 82	2,409,254 71	525,554,556 11	5,094,515 05	522,440,041 06
1904.	527,572,875 27	7,926,741 91	5,459,980 88	5,094,515 05	545,851,111 11	1,859,501 48	541,994,809 65
1905.	541,866,492 52	22,415,129 42	10,671,448 62	1,859,501 48	576,790,281 84	2,712,755 75	574,077,548 11
1906.	566,618,195 02	54,891,575 86	2,116,945 63	2,712,755 75	606,589,444 24	4,658,878 87	601,750,565 57
1907.	597,526,294 12	26,521,560 51	1,746,809 66	4,658,878 87	659,455,545 16	2,125,959 97	628,500,405 19
1908.	621,185,766 27	5,821,456 76	5,175,927 57	2,125,959 97	659,507,090 57	1,546,161 62	628,760,928 75
1909.	619,108,800 11	16,588,805 22	7,675,994 79	1,546,161 62	644,917,759 74	1,551,400 54	645,586,559 40
1910.	655,719,582 25	59,620,501 98	5,085,046 58	1,551,400 54	681,954,550 95	5,845,769 27	678,110,561 66
	10,987,944,268 53	762,942,725 29	119,808,378 52	106,565,858 64	20,947,261,230 78	110,409,627 91	20,836,851,602 87

DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

S E R V I C E S S P É C I A U X. C R É D I T S rattachés à l'exercice.		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. D É P E N S E S résultant des services faits.		Excédents DE CRÉDITS à annuler. (Service ordinaire)		Observations.	
645,742,846	94	5,975,530,845	72	5,851,586,720	74	142,144,124	98	
45,924,116	81	241,568,865	54	258,191,223	11	3,377,642	25	
51,086,552	17	255,754,558	55	251,974,512	80	3,759,825	55	
154,141,616	24	554,245,429	12	550,898,578	60	3,547,050	52	
60,599,200	54	506,192,571	25	501,642,754	68	4,549,656	55	
45,164,484	58	296,990,205	65	292,222,495	21	4,767,710	42	
44,586,605	24	298,659,555	54	294,555,925	86	4,503,427	68	
124,628,774	20	590,955,656	06	586,075,145	99	4,862,492	07	
85,552,952	14	552,678,927	28	549,427,757	90	3,251,169	38	
70,952,545	17	549,005,157	40	545,659,016	07	5,564,141	55	
90,898,774	97	587,687,521	21	582,908,428	75	4,779,092	46	
99,490,450	45	406,658,274	40	402,528,405	96	4,529,868	44	
106,625,652	87	427,244,218	01	422,949,551	05	4,294,666	98	
85,065,072	49	412,794,150	*	406,422,707	95	6,571,442	05	
59,526,942	75	569,689,157	96	561,699,505	71	7,989,852	25	
57,555,587	58	558,550,957	01	551,251,438	55	7,299,518	48	
55,799,486	41	555,450,890	88	549,556,608	52	5,894,282	56	
56,922,266	79	552,271,758	82	546,157,851	68	6,155,887	14	
41,599,420	81	559,190,856	58	555,595,911	90	5,596,944	68	
51,111,786	72	577,587,982	62	575,287,881	*	4,100,101	62	
82,662,977	70	420,675,915	96	417,895,629	09	2,789,286	87	
65,445,199	26	404,797,565	55	402,167,955	94	2,629,429	59	
64,906,072	98	409,225,769	06	405,910,417	90	2,515,551	16	
49,828,505	52	596,977,191	12	594,529,146	07	2,448,045	05	
49,218,904	72	405,002,026	11	402,558,551	29	2,445,494	82	
45,564,255	76	418,567,804	55	410,585,401	42	8,184,405	11	
55,055,985	91	445,952,921	75	457,608,281	89	6,544,659	86	
86,529,585	24	519,001,704	24	511,598,214	45	7,605,489	79	
266,444,251	92	701,551,089	21	695,625,188	05	7,725,901	16	
119,011,862	61	579,295,797	89	570,442,110	68	8,853,687	21	
95,102,409	55	582,098,657	74	574,158,192	21	7,940,465	55	
104,919,454	88	611,207,472	19	605,629,159	64	7,578,552	55	
114,266,228	42	621,775,539	17	615,556,076	21	6,417,262	96	
117,025,598	04	639,465,659	10	627,975,568	54	11,490,070	76	
161,559,796	26	705,554,605	89	628,527,575	59	15,027,050	50	
59,885,176	58	655,960,724	69	626,498,501	76	7,462,222	95	
180,844,565	94	782,594,951	51	772,565,942	89	10,228,988	42	
152,555,642	99	780,845,940	18	767,772,762	56	15,072,285	62	
157,429,706	55	786,190,655	50	770,451,015	59	15,759,621	91	
151,747,457	90	795,155,817	50	786,197,824	45	8,955,992	85	
156,502,101	16	854,612,662	82	829,456,247	54	5,156,415	28	
4,259,676,389	46	25,096,527,992	03	24,700,633,699	35	595,894,292	08	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
1830 (4 ^e trimestre)	25,869,417 13	27,548,564 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,354 60	115,225,815 05	112,415,965 51
1832.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94
1834.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,239 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96
1835.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96
1836.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,374,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96
1837.	89,406,615 99	93,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	123,509,914 81	120,198,578 44
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	63,074,257 63	169,576,255 86	165,914,570 95
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,439 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29
1845.	112,276,618 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99
1848.	108,937,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41
1854.	152,551,582 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84	165,451,869 51
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	3,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,320 49	187,062,322 17
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58
1865.	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50
A REPORTER.	5,116,094,566 99	5,066,213,251 21	751,217,606 26	765,175,469 53	5,847,311,963 25	5,851,586,720 74

DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
•	1,478,947 45	•	•	Réglé définitivement par la loi du 3 mars 1846.
735,602 91	•	78,248 61	•	Idem.
•	6,096,512 78	60,099 80	•	Idem.
•	5,901,264 50	54,605 48	•	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
•	153,502 55	321,259 55	•	Idem.
5,557,529 54	•	413,891 40	•	Idem.
1,659,544 70	•	1,444,799 73	•	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
•	5,925,117 65	2,508,656 25	•	Idem.
5,266,701 07	•	44,835 50	•	Idem.
•	8,510,794 19	151,714 65	•	Idem.
•	2,281,364 75	5,745,247 64	•	Idem.
•	15,672,812 86	59,052 92	•	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
•	1,736,417 61	•	870,535 72	Idem.
•	15,102,858 21	16,556,755 56	•	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
•	105,968 90	5,728,820 54	•	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
•	760,554 08	•	5,775,065 84	Idem.
•	4,284,262 48	•	4,404,695 44	Idem.
•	10,459,372 16	•	5,584,958 99	Idem.
•	17,198,256 15	28,255,547 55	•	Idem.
2,527,046 29	•	•	922,677 84	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
558,547 70	•	13,787,955 40	•	Idem.
1,482,051 57	•	•	765,860 27	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
•	5,180,128 14	1,782,772 •	•	Idem.
•	705,156 26	5,660,519 04	•	Idem.
•	1,164,594 42	10,665,569 90	•	Idem.
2,805,505 56	•	•	5,227,348 88	Idem.
2,158,526 41	•	•	5,646,764 42	Idem.
9,582,210 90	•	•	6,520,425 88	Idem.
16,019,598 52½	•	•	4,885,864 51	Idem.
8,254,091 77	•	•	2,794,125 54	Idem.
12,751,801 27½	•	•	2,047,959 98	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
10,997,065 54	•	•	2,194,520 81	Idem.
11,785,118 22½	•	•	24,529,484 50	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
12,145,265 99	•	•	50,282,265 67	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
10,555,651 85½	•	•	15,242,526 46	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
12,297,748 58	•	•	25,004,554 12	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
5,559,154 25	•	•	19,518,527 84	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
5,271,225 •	•	28,529,352 50	•	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
5,596,746 52	•	14,125,808 57	•	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
12,961,987 76	•	•	1,505,427 67	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
•	1,506,924 44	•	10,158,766 66	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
145,881,695 52	96,000,589 54	135,751,249 57	167,687,112 84	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉGION.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
REPORT.	5,116,094,556 99	5,060,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 53	3,847,511,963 25	5,851,586,720 74
1871.	907,705,992 90	194,267,106 50	48,937,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	238,191,225 11
1872.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	239,940,437 90	251,974,512 80
1873.	227,028,520 52	216,756,762 56	114,037,649 51	134,141,616 24	341,086,178 65	350,898,378 60
1874.	245,454,102 59	241,043,554 54	72,459,447 82	60,599,200 34	515,915,640 21	501,642,754 68
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,073,145 99
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,053,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75
1881.	296,777,625 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05
1883.	505,105,767 55	521,357,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95
1884.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71
1885.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	37,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,008 52
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68
1888.	535,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90
1889.	537,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881 .
1890.	540,525,672 04	535,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07
1894.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 20
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 91	480,959,955 56	457,608,281 89
1897.	450,859,645 64	425,068,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 52	511,598,214 45
1898.	459,281,905 68	427,180,956 15	240,704,515 16	266,444,251 92	679,986,220 84	695,625,188 05
1899.	469,031,404 51	451,450,248 07	14,240,127 14	119,011,862 61	485,271,551 66	570,442,110 68
1900.	494,105,772 85	479,035,782 86	48,672,550 72	95,102,409 55	542,778,105 55	574,158,192 21
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	134,466,551 85	104,919,454 88	655,715,761 70	605,629,159 64
1902.	504,305,186 51	501,089,847 79	123,444,875 57	114,266,228 42	627,750,060 08	615,556,086 21
1903.	515,851,261 21	510,949,970 50	118,565,548 56	117,025,598 04	652,416,809 77	627,975,568 54
1904.	535,199,545 90	526,967,779 55	138,929,106 69	161,559,796 26	672,128,650 59	688,527,575 59
1905.	581,552,555 56	566,615,525 18	125,052,645 54	59,885,176 58	706,584,998 90	626,498,501 76
1906.	597,168,157 06	591,521,576 95	78,519,756 92	180,844,565 94	675,687,915 98	772,565,942 89
1907.	617,808,505 95	615,257,119 57	90,450,592 95	152,555,642 99	708,258,896 88	767,772,762 56
1908.	616,985,960 28	615,021,506 84	82,454,151 15	157,420,706 55	699,420,091 45	770,451,015 59
1909.	645,107,015 55	654,450,566 55	150,109,497 96	151,747,457 90	795,216,515 29	786,197,824 45
1910.	682,487,152 25	672,954,146 58	152,917,647 20	156,502,101 16	815,404,779 45	829,456,247 54
	20,555,970,264 03	20,319,526,687 60	3,905,866,859 03	4,381,107,011 75	24,461,337,123 06	21,700,633,699 55

DE 1850 A 1910 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
145,881,695 52	96,000,589 54	133,751,249 57	167,687,112 84	
15,458,886 60	"	5,015,858 75	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
10,271,766 96	"	"	20,083,966 93	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
"	1,080,475 16	"	12,450,455 42	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
5,554,402 08	"	26,950,415 72	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
"	5,859,449 52	"	55,929,168 40	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
"	5,645,202 35	25,807,906 58	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
"	5,115,555 "	"	59,721,849 70	Idem.
"	88,525 15	11,596,028 09	"	Idem.
"	6,060,552 45	"	18,264,265 66	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
"	15,211,844 22	28,769,215 03	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
"	18,255,868 11	66,808,085 64	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
"	16,257,254 65	4,560,061 04	"	Idem.
"	745,548 56	"	17,420,466 21	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
2,184,831 11	"	19,549,665 51	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
14,500,102 61	"	"	19,275,800 45	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
18,767,454 79	"	"	27,694,580 75	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
15,705,052 57	"	"	1,956,596 88	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
5,295,020 65	"	"	44,784,350 48	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
7,625,572 80	"	"	7,844,402 35	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
6,259,552 77	"	1,874,711 54	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
7,584,105 43	"	"	4,455,217 75	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
9,260,196 34	"	"	6,654,527 10	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
7,516,855 05	"	"	21,969,790 02	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
6,105,286 56	"	57,228,567 11	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
5,771,014 43	"	"	17,556,540 56	Idem.
12,100,949 55	"	"	25,739,916 76	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1905.
17,601,156 44	"	"	104,771,755 47	Idem.
15,049,989 97	"	"	46,450,078 65	Réglé définitivement par la loi du 4 mai 1905.
2,559,525 11	"	29,547,096 95	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
5,215,558 72	"	9,178,645 15	"	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1906.
2,901,290 91	"	1,559,950 52	"	Réglé définitivement par la loi du 18 août 1907.
6,251,764 57	"	"	22,430,689 57	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1908.
14,757,050 58	"	65,140,466 76	"	Réglé définitivement par la loi du 7 août 1911.
5,646,580 11	"	"	102,324,609 02	Idem.
2,571,184 58	"	"	62,085,050 06	Idem.
5,964,655 44	"	"	74,995,575 40	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1912.
10,656,648 78	"	"	1,657,959 94	Réglé définitivement par la loi du 50 août 1915.
9,552,985 87	"	"	25,584,455 96	
402,742,016 92	166,298,440 49	476,944,969 22	952,185,121 94	(1) RESULTAT GÉNÉRAL.
256,443,576 45		(1) 475,240,152 72		Services extraordinaires. — Excédents de dépenses . . . fr. 475,240,152 72
				Services ordinaires. — Bonis . . . 236,443,576 43
				Excédents de dépenses . . . fr. 238,796,576 29

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 695,252,236 09
et pour les ressources extraordinaires, à 42,771,402 90

ENSEMBLE. fr. 738,023,638 99

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 689,165,667 32
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à 121,760,768 10

ENSEMBLE. fr. 810,926,435 42

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 72,902,796 45

Mais comme l'exercice 1910 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 238,796,576 29 c¹ qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 238,796,576 29

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1911, présente un excédent de
dépenses de fr. 311,699,372 72

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1911.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1911, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	52,161,501 60
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	311,699,372 72
Soit une différence de fr.	259,537,871 12

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	10,405,445 56	»
	Enregistrement et domaines	»	1,168,407 53
	»	53,883 87	»
<i>Peages</i>	Enregistrement et domaines	122,089 86	»
	Chemins de fer, etc.	6,843 73	»
	Enregistrement et domaines	63,964 04	»
<i>Capitaux et revenus</i>	Prisons	110,211 54	»
	Trésorerie générale, etc.	43,197 08	»
	Contributions directes, etc.	»	54,310 98
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines	»	»
	Prisons	»	524,897 70
	Trésorerie générale, etc.	»	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenne	»	»	52,158 15
Remboursement d'avances faites sur fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	»	130,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»	»	100,289 15
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1893; 13 ^e annuité	»	»	4,356,775 08
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	0 79	»	»
	»	»	25,418 51
		10,805,636 44	6,411,957 10

Reste en augmentation de recettes. fr. 4,393,679 34

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Dettes publiques</i>		390,000 »	»
<i>Dotations</i>		»	»
<i>Ministère de la justice</i>		2,427,451 08	»
— des affaires étrangères		231,409 77	»
— de l'intérieur		50,527 49	»
— des sciences et des arts		1,992,651 15	»
— de l'industrie et du travail		1,852,969 39	»
— des chemins de fer, postes et télégraphes		17,190,626 27	»
— de la guerre		4,558,950 »	»
<i>Corps de la gendarmerie</i>		135,000 »	»
<i>Ministère des finances</i>		637,143 40	»
— de l'agriculture et des travaux publics		3,083,403 43	»
— des colonies		40,770 »	»
<i>Non-valeurs et remboursements</i>		772,436 72	»
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,166,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 8,740,618 40; par conséquent, une diminution de dépenses de		»	4,574,618 40
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1908 à 1911 et dont le transfert à l'exercice 1912 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		»	3,633,796 13
Excédent de dépenses de l'exercice 1910		238,796,576 29	»
		272,159,964 99	8,228,414 53

Reste en augmentation de dépenses fr. 263,931,550 46

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1911. fr. 259,537,871 12

COMPTE PROVISOIRE

, DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1912

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1912, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1912, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1912 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 703,882,594 »
<i>Dépenses</i> , à	708,080,510 58
Excédent présumé de dépenses.	fr. 4,197,916 58

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Part revenant à l'État dans la onzième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	97,700 »
2° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	200,000 »
3° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	100,000 »
A REPORTER	fr. 397,700 »

REPORT. fr.	397,700 »
4° Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 14° annuité) . . .	540,000 »
5° Prix de vente des terrains de l'ancien arsenal d'Anvers . . .	1,528,000 »
6° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1912.) . . .	19,512,589 40
ENSEMBLE. fr.	<u>21,775,289 40</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	708,080,510 58
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à.	15,855,555 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1908, 1909, 1910 et 1911, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 50 de la loi de comptabilité	3,655,796 13
ENSEMBLE. fr.	<u>727,587,861 71</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1912 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1910 :

Article 6 de la loi du 30 mars 1906 . . . fr.	24,673,000 »
Article 2 de la loi du 16 septembre 1908 . .	55,816,701 65
Article 3 de la loi du 17 août 1909 . . .	15,827,314 96
Article 10 de la loi du 25 mai 1910 . . .	12,040,571 26
	<u>88,357,587 87</u>

b) De l'exercice 1911. — Art. 11 de la loi du

7 août 1911 fr.	71,131,014 03
---------------------------	---------------

159,488,601 90

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 15 mai 1912, article 2 fr.	15,000,000 »
Loi du 18 mai 1912. { Art. 1 ^{er}	119,541,500 »
— 2	2,000,000 »
— 3	692,208 64
— 4	2,000,000 »
Loi du 20 mai 1912, art. 2	550,000 »
Loi du 28 décembre 1912, art. 3	11,800,000 »
	<u>151,183,708 64</u>
ENSEMBLE. fr.	<u>310,672,310 54</u>

Il y a lieu d'en déduire :

1^o Le transfert à l'exercice 1913, effectué en conformité de l'article 11 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses autres lois, ci fr. 159,804,187 94

2^o La somme à annuler en exécution de l'article 10,

§ 2, de la loi du 25 mai 1910, ci 4,350,218 46

164,154,406 40

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1912 s'élèvent à fr. 146,517,904 14

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 703,882,594	»	} 725,657,883 40
— extraordinaires	21,775,289 40		

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 727,587,861 71	} 874,105,763 85
Services spéciaux	146,517,904 14	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de. . fr. 148,447,882 45

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1912, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1912 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 725,657,883 40

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 772,001,207 42

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1912 sont de 739,366,301 94

Au 1^{er} janvier 1913, il restait à recouvrer . . fr. 32,634,905 48

Les droits constatés 772,001,207 42

sont donc supérieurs aux évaluations de. fr. 46,343,324 02

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 874,105,765 85

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au
1^{er} janvier 1913, montent à fr. 598,389,296 78
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à. . . . 274,731,469 07

ENSEMBLE. . . fr. 873,120,765 85

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1912 n'ont été que de 518,888,995 20

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1913 fr. 354,231,770 65

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1912. . . . 873,120,765 85

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les
dépenses de. . . . fr. 985,000 »

§ 3.**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1912.**

La situation du budget de l'exercice 1912 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	772,001,207 42
Dépenses — — — — —	873,120,765 85
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr.	101,119,558 43

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1912.

MINISTÈRES et SERVICES.	DATES des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le Budget primitif.	d'après les lois spéciales.	
<i>Dette publique.</i>	18 mai 1912 (MON. n° 141-142.)	Budget primitif	498,744,930 72	»	200,473,275 72
	20 mai 1912. (MON. n° 147.)	Augmentation	»	206,345 »	
	25 mai 1912. (MON. n° 147.)	Id.	»	15,000 »	
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Id.	»	1,680,000 »	
				1,901,345 »	
<i>Dotations.</i>	20 mai 1912. (MON. n° 147.)	Diminution		140,000 »	
	29 déc. 1911. (MON. n° 368.)	Budget primitif	5,479,090 86	»	5,524,090,86
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Augmentation	»	45,000 »	
<i>Ministère de la justice.</i>	3 mai 1912. (MON. n° 151-155.)	Budget primitif	30,636,400 »	»	31,136,400 »
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Augmentation	»	500,000 »	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	6 mai 1912. (MON. n° 144.)	Budget primitif	4,990,846 »	»	5,040,846 »
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Augmentation	»	20,000 »	
<i>Ministère de l'intérieur.</i>	4 mai 1912. (MON. n° 149.)	Budget primitif	7,792,915 »	»	7,892,915 »
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Augmentation	»	100,000 »	
<i>Ministère des sciences et des arts.</i>	18 mai 1912. (MON. n° 148, 149 et 150.)	Budget primitif	40,679,402 »	»	41,379,402 »
		Id.	»	10,000 »	
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Id.	»	690,000 »	
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	6 mai 1912. (MON. n° 149.)	Budget primitif	26,764,217 »	»	26,764,217 »
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	18 mai 1912. (MON. n° 151.)	Budget primitif	255,728,463 »	»	256,543,463 »
	20 mai 1912. (MON. n° 147.)	Augmentation	»	250,000 »	
	28 déc. 1912. (MON. n° 363-366.)	Id.	»	535,000 »	
A REPORTER.			570,783,264 58	3,911,345 »	574,694,609 58

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1912 (suite).

MINISTÈRES et SERVICES.	DATES des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le Budget primitif	d'après les lois spéciales.	
		REPORT.	570,783,264 58	3,911,345 »	574,694,609 58
Ministère de la guerre.	25 mai 1912. (Mon. n° 147.)	Budget primitif	67,976,440 »	»	77,846,170 »
	28 déc. 1912. (Mon. n° 363-366.)	Augmentation	»	9,869,730 »	
Corps de la Gendarmerie.	25 mai 1912. (Mon. n° 147.)	Budget primitif	10,379,460 »	»	10,566,840 »
	28 déc. 1912. (Mon. n° 363-366.)	Augmentation	»	187,380 »	
Ministère des finances.	7 mai 1912. (Mon. n° 130.)	Budget primitif	24,385,900 »	»	24,435,500 »
	28 déc. 1912. (Mon. n° 363-366.)	Augmentation	»	49,600 »	
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	7 mai 1912. (Mon. n° 140.)	Budget primitif	12,447,814 »	»	12,633,314 »
	17 mai 1912. (Mon. n° 148, 149 et 150.)	Augmentation	»	25,000 »	
	28 déc. 1912. (Mon. n° 363-366.)	Id.	»	160,500 »	
	7 mai 1912. (Mon. n° 140.)	Budget primitif	18,018,932 »	»	19,608,932 »
	17 mai 1912. (Mon. n° 148, 149 et 150.)	Augmentation	»	50,000 »	
	28 déc. 1912. (Mon. n° 363-366.)	Id.	»	1,540,000 »	
Ministère des colonies.	5 mars 1912. (Mon. n° 76.)	Budget primitif	1,262,700 »	»	1,322,700 »
	17 mai 1912. (Mon. n° 148, 149 et 150.)	Augmentation	»	60,000 »	
Non-valeurs et remboursements.	7 mai 1912. (Mon. n° 130.)	Budget primitif	2,826,000 »	»	2,826,000 »
		TOTAUX. . . fr.	708,080,510 58	15,853,555 »	723,934,065 58

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1912

AU 1^{er} JANVIER 1913.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	214.610,450 »
	{ Enregistrement et domaines.	77,253,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	3,230,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	368,695,730 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	5,145,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	{ Prisons.	450,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	25,745,090 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	1,065,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	670,000 »
	{ Prisons.	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	6,700,340 »
TOTAL. fr.		703,882,594 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Part revenant à l'État dans la onzième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		97 700 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		200,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		100,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898 Loi du 9 mai suivant -- 14 ^e annuité.).		540,000 »
Prix de vente des terrains de l'ancien arsenal d'Anvers.		1,325,000 »
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.		»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyc.		»
A REPORTER. fr.		2,262,700 »

L'EXERCICE 1912.

recettes au 1^{er} janvier 1913.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1912.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURUS et à recouvrer.		
228,572,667 78	222,871,119 01	5,701,548 77	»	13,962,217 78	228,572,667 78	
87,342,318 50	86,557,334 46	784,984 04	»	10,089,318 50	87,342,318 50	
3,779,525 71	3,768,987 21	10,538 50	»	549,525 71	3,779,525 71	
372,994,645 11	369,943,701 52	3,048,943 59	»	4,298,915 14	372,994,645 11	
5,652,604 70	5,242,831 22	409,773 48	»	507,604 70	5,652,604 70	
339,928 73	339,928 73	»	»	44,928 73	339,928 73	
496,624 67	472,191 62	24,433 05	»	46,624 67	496,624 67	
32,350,524 33	17,517,570 75	14,832,953 58	»	6,605,434 33	32,350,524 33	
1,248,774 17	1,212,864 47	35,909 70	»	183,774 17	1,248,774 17	
877,765 92	725,263 56	152,502 36	»	207,765 92	877,765 92	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
11,167,621 60	8,985,146 73	2,182,474 87	»	4,467,281 60	11,167,621 60	
744,845,985 22	717,661,923 28	27,184,061 94	»	40,963,391 22	744,845,985 22	
126,031 29	»	126,031 29	»	28,331 29	126,031 29	
760,358 16	667,282 12	93,076 04	»	560,358 16	760,358 16	
140,730 66	138,498 10	2,232 56	»	40,730 66	140,730 66	
5,040,387 45	10,428 »	5,029,959 45	»	4,500,387 45	5,040,387 45	
1,325,000 »	1,325,000 »	»	»	»	1,325,000 »	
130,000 »	»	130,000 »	»	130,000 »	130,000 »	
71,891 32	2,347 12	69,544 20	»	71,891 32	71,891 32	
7,594,398 88	2,143,555 34	5,450,843 54	»	5,331,698 88	7,594,398 88	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	2,262,700 »
Remboursement de neuf actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école.	»
Amortissement d'un capital nominal de 15,500 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910 — Partie rattachée à 1912.)	19,512,589 40
TOTAUX fr.	21,775,289 40
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	703,882,594 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	725,657,883 40

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1913.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
7,594,398 88	2,143,555 34	5,450,843 54	»	5,331,698 88	7,594,398 88	
31,000 »	31,000 »	»	»	31,000 »	31,000 »	
398 08	398 08	»	»	398 08	398 08	
1,335 84	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84	
15,500 »	15,500 »	»	»	15,500 »	15,500 »	
19,512,589 40	19,512,589 40	»	»	»	19,512,589 40	
27,155,222 20	21,704,378 66	5,450,843 54	»	5,379,932 80	27,155,222 20	
744,845,985 22	717,661,923 28	27,184,061 94	»	40,963,301 22	744,845,985 22	
772,001,207 42	739,366,301 94	32,634,905 48	»	46,343,324 02	772,001,207 42	
			46,343,324 02			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercise 1908.

Ministère des Sciences et des Arts	100
— de la Guerre	100
— des Travaux publics	100

Exercice 1909.

Ministère de la Justice

— des Finances

— des Travaux publics

Exercice 1910

Ministère de la Justice	1
— de l'Intérieur	1
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1
— de la Guerre	1
— des Travaux publics.	1

Exercice 1944.

Dette publique	
Ministère de la Justice	
— des Sciences et des Arts	
— de l'Industrie et du Travail	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	
— de la Guerre	
Corps de la Gendarmerie	
Ministère des Finances	
— de l'Agriculture et des Travaux publics.	Tableau A Tableau B

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913.

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
25,000 »	»	»	»	25,000 »	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
46,600 »	»	»	»	46,600 »	
27,858 33	»	»	»	27,858 33	
413 76	»	»	»	413 76	
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
29,872 09	»	»	»	29,872 09	
303,784 97	»	»	»	303,784 97	
3,000 »	»	»	»	3,000 »	
303,368 44	»	»	»	303,368 44	
2,790 »	»	»	»	2,790 »	
48,551 84	»	»	»	48,551 84	
661,495 25	»	»	»	661,495 25	
38,928 30	»	»	»	38,928 30	
258,726 48	»	»	»	258,726 48	
10,894 41	»	»	»	10,894 41	
1 449,500 »	25,000 »	»	25,000 »	1,424,500 »	
152,267 21	31,820 70	31,820 70	»	120,446 51	
456,861 76	»	»	»	456,861 76	
13,881 73	»	»	»	13,881 73	
719 49	»	»	»	719 49	
7,074 97	7,074 97	14 10	7,060 87	»	
526,974 44	»	»	»	526,974 44	
2 915,828 79	63,895 67	31,834 80	32,060 87	2,851,933 12	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE (suite).

DEPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique	
Dotations	
Ministère de la Justice.	
— des Affaires Étrangères	
— de l'Intérieur.	
— des Sciences et des Arts.	
— de l'Industrie et du Travail	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
— de la Guerre	
Corps de la Gendarmerie	
Ministère des Finances	
— de l'Agriculture et des Travaux publics. {	Tableau A
	Tableau B
— des Colonies	
Non-valeurs et Remboursements	

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
200,473,275 72	167,319,395 50	158,963,489 89	8,355,905 61	33,153,880 22	
5,524,090 86	5,407,662 67	5,399,965 55	7,697 12	116,428 19	
31,136,400 »	23,734,094 45	22,471,434 70	1,262,659 75	7,402,305 55	
5,010,846 »	4,416,053 37	4,332,013 53	84,039 84	594,792 63	
7,892,915 »	6,617,624 05	6,522,932 60	94,691 45	1,275,290 95	
41,379,402 »	31,831,676 44	28,978,145 23	2,833,331 21	9,547,725 56	
26,764,217 »	25,191,845 49	24,017,010 63	1,174,834 86	1,572,371 51	
256,513,463 »	89,074,433 71	86,204,171 15	2,870,264 56	167,439,027 29	
77,846,170 »	67,019,943 38	17,511,149 79	49,508,793 59	10,826,226 62	
10,566,840 »	9,273,954 14	1,135,100 73	8,138,853 41	1,292,885 86	
24,435,500 »	2,747,539 94	2,711,193 08	36,366 86	21,687,940 06	
12,633,314 »	8,610,206 41	8,064,417 50	545,788 91	4,023,107 59	
19,608,932 »	9,109,833 75	8,426,346 57	683,487 18	10,499,098 25	
1,322,700 »	1,218,987 28	1,217,675 44	1,341 84	103,712 72	
2,826,000 »	234,224 39	234,224 39	»	2,591,775 61	
723,944,065 58	451,807,496 97	376,189,270 78	75,618,226 19	272,126,568 61	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	»	2	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	»	4,514 20	»
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	»	4,514 20	»
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
2	»	3	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	296,248 51	»	»
3	»	5	Sources minérales de Spa. — Frais d'études et premiers travaux d'aménagement	»	98,206 85	»
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur fr.	296,248 51	98,206 85	»
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
			Domaines.			
4	»	6	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	150,455 20	»	»
4a	»	6a	Id.	»	200,000 »	»
5	»	7b	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	»	107,945 69	»
5a	36	»	Id.	»	»	550,000 » (*) 300 000 »
6	»	8a	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.	100,000 »	»	»
6a	37	»	Id.	»	»	400,000 »
			TOTAUX. fr.	250,455 20	307,945 69	1,250,000 »
			Divers.			
7	2	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.	»	»	2,000,000 »
8	»	10	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	20,000 »	»
			A REPORTER. fr.	»	20,000 »	2,000,000 »

(*) Loi du 28 décembre 1912, art. 3 B.

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 11 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
4,514 20	»	»	»	4,514 20	4,514 20	»
4,514 20	»	»	»	4,514 20	4,514 20	»
296,248 51	25,379 37	25,379 37	»	270,869 14	»	270,869 14
98,206 85	23,021 43	22,541 43	480 »	75,185 42	75,185 42	»
394,455 36	48,400 80	47,920 80	480 »	346,034 56	75,185 42	270,869 14
350,455 20	18,447 27	18,447 27	»	132,007 93	»	132,007 93
	»	»	»	200 000 »	200,000 »	»
957,945 69	107,945 69	107,945 69	»	»	»	»
	193,667 03	193,066 11	2 600 92	654 332 97	654,332 97	»
500,000 »	70,728 53	70,507 91	220 62	29,271 47	»	29,271 47
	»	»	»	400,000 »	400 000 »	»
1,808,400 89	392,788 52	389,966 98	2,821 54	1,415,612 37	1,254,332 97	161,279 40
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»	»
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20,000 »	»
2,020,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	
			REPORT. . . . fr.	»	20,000 »	2,000,000 »
9	»	11	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	6,408,000 »	»
10	»	12	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	250,000 »	»	»
11	»	13	Société pour la construction et l'exploitation d'un port de pêche à La Panne. — Souscription de la moitié du capital	1,000,000 »	»	»
			TOTAUX. . . . fr.	1,250,000 »	6,428,000 »	2,000,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	1,500,455 20	6,735,945 69	3,250,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			SERVICES DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts.			
12	»	14	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	20,000 »	»	»
12a	»	14a	Id.	»	180,236 17	»
12b	1	»	Id.	»	»	200,000 »
			Voirie vicinale.			
13	»	15a	Voirie vicinale. — Travaux de construction	»	1,082,033 »	»
13a	2	»	Id.	»	»	4,000,000 »
			TOTAUX fr.	20,000 »	1,262,269 17	4,200,000 »
			SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Routes et bâtiments civils.			
14	»	16a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	31,224 12	»	»
14a	»	16b	Id.	»	7,274,619 34	»
14b	3	»	Id.	»	»	13,000,000 »
15	»	17	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	202,424 25	»	»
15a	»	17a	Id.	»	247,768 80	»
			A REPORTER. . . . fr.	233,648 37	7,522,388 14	13,000,000 »

CICE 1912 (suite).

du 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 41 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
2,020,000 »	2 000,000 »	2,000,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»
6,408,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	»	2,408,000 »	2,408,000 »	»
250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »
1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
9,678 000 »	6,000 000 »	6 000,000 »	»	3,678,000 »	2,428,000 »	1,250,000 »
11,486,400 89	6,392,783 52	6,389,966 98	2,821 54	5,036,612 37	3,682,332 97	1,411,279 40
400,236 17	20,000 » 120,236 17 9,482 23	20,000 » 120,236 17 7,881 75	» » 1,600 48	» 60,000 » 190,517 77	» 60,000 » 190,517 77	» » »
5,082,033 »	1,081,919 » 1,346 382 »	1,081,919 » 1 346,382 »	» »	114 » 2 653,618 »	114 » 2,653,618 »	» »
5,482,269 17	2,578,019 40	2,576,418 92	1,600 48	2,904,249 77	2,904,249 77	»
20,305 843 46	31,224 12 7,236,161 69 6,778 044 33	31,224 12 7,207,336 87 6,304,334 33	» 28,824 82 473,710 »	» 38,457 65 6,221 955 67	» 38,457 65 6,221,955 67	» » »
450.193 05	202,424 25 139,766 67	202,424 25 139,766 67	» »	» 108,002 13	» 108,002 13	» »
20,756,036 51	14,387,621 06	13,885,086 24	502 534 82	6,368,415 45	6,368,415 45	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	
			REPORT. . . . fr.	233,648 37	7,522,388 44	13,000,000 »
16	»	18	Ecole de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	49,434 91	»	»
17	»	19a	Palais du Cinquantenaire. — Musée royaux des arts décoratifs et industriels, — Expositions d'art en 1910.	800,178 18	»	»
17a	4	»	Palais du Cinquantenaire — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	»	450,000 »
18	»	20a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	467,036 68	»	»
18a	5	»	Dépenses du palais de Bruxelles. — Travaux d'agrandissement et de transformation	»	»	500,000 »
19	»	21	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte	(1) 35,816,701 65	»	»
			TOTAUX. . . . fr.	37,036,996 79	7,522 388 44	13,950,000 »
Travaux hydrauliques.						
20	»	22a	Meuse. — Expropriations et travaux	309,938 58	»	»
20a	»	22b	Id. id.	»	900,000 »	»
20b	6	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »
21	»	23a	Ourthe. — Expropriations et travaux	339,500 »	»	»
21a	»	23b	Id. id.	»	20,000 »	»
21b	8	»	Id. id.	»	»	450,000 »
22	»	24	Sambre. — Expropriations et travaux	1,162,472 42	»	»
22a	»	24a	Id id.	»	420,000 »	»
22b	7	»	Id id.	»	»	550 000 »
23	»	25a	Escaut. — Expropriations et travaux	29 05	»	»
23a	»	25b	Id. id.	»	708 662 59	»
23b	11	»	Id. id.	»	»	1,030,000 »
24	»	26a	Lys — Expropriations et travaux	204 552 14	»	»
24a	»	26b	Id. id.	»	420,000 »	»
24b	12	»	Id. id.	»	»	1,450,000 »
25	»	27a	Durme. — Expropriations et travaux	»	45,522 76	»
25a	13	»	Id. id.	»	»	30,000 »
			A REPORTER . . . fr	2,036,492 19	2,314 185 35	5,210,000 »

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 41 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
20,756,036 51	14,387,621 06	13,885,086 24	502,534 82	6,368,415 45	6,368,415 45	»
19,431 91	14,285 48	14,285 48	»	5,146 73	»	5,146 73
1,250,178 48	126,846 92	126,846 92	»	673,331 26	»	673,331 26
667,036 68	»	»	»	450,000 »	450,000 »	»
	166,297 26	166,297 26	»	739 42	»	739 42
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
35,816,701 65	3,207,269 87	3,193,899 71	13,370 16	32,609,431 78	32,609,431 78	»
38,509,384 93	17,902,320 29	17,386,415 31	515,904 98	40,607,064 64	39,927,847 23	679,217 41
3,209,938 58	309,938 58	309,871 91	66 67	»	»	»
	900,000 »	823,943 27	76,056 73	»	»	»
	12,519 »	383 34	12,135 66	1,987,481 »	1,987,481 »	»
529,500 »	65,208 72	64,470 34	738 38	294,291 28	»	294,291 28
	»	»	»	20,000 »	20,000 »	»
	»	»	»	150,000 »	150,000 »	»
2,432,472 42	350,016 20	345,572 73	4,443 47	812,456 22	»	812,456 22
	»	»	»	420,000 »	420,000 »	»
	»	»	»	550,000 »	550,000 »	»
	29 05	29 05	»	»	»	»
1,738,691 64	708,595 09	708,590 53	4 56	67 50	67 50	»
	813,442 03	811 641 29	1,800 74	216,557 97	216,557 97	»
2,074,552 14	204,552 14	204,552 14	»	»	»	»
	492,160 44	192,043 77	446 67	227,839 56	227,839 56	»
	»	»	»	1,450,000 »	1,450,000 »	»
75,522 76	41,562 01	41,437 01	125 »	3,960 75	3,960 75	»
	»	»	»	30,000 »	30,000 »	»
9,760,677 54	3,598,023 26	3,502,535 38	95,487 88	6,162,654 28	5,035,906 78	1,106,747 50

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS de 18, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910	de l'exercice 1911.	
			REPORT. fr.	2,036,492 49	2,514,185 35	5,210,000 »
26	»	28a	Rupel. — Expropriations et travaux	49,729 52	»	»
26a	»	28b	Id. id.	»	450,000 »	»
26b	14	»	Id. id.	»	»	100,000 »
27	»	29a	Nèthes. — Expropriations et travaux	»	49,500 »	»
27a	16	»	Id. id.	»	»	250,000 »
28	»	30	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	95,328 51	»	»
28a	»	30a	Id. id.	»	450,000 »	»
28b	15	»	Id. id.	»	»	450,000 »
29	»	31	Démer. — Expropriations et travaux	»	10,747 20	»
30	»	32a	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	»	964,174 19	»
30a	17	»	Id. id.	»	»	500,000 »
31	»	34	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	»	75,000 »	»
32	»	35a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	»	50,000 »	»
32a	21	»	Id. id.	»	»	50,000 »
33	»	36	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	116,385 75	»	»
33a	»	36a	Id. id.	»	430,000 »	»
33b	18	»	Id. id.	»	»	500,000 »
34	»	37a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	814,752 77	»	»
34a	»	37b	Id. id.	»	300,000 »	»
34b	19	»	Id. id.	»	»	500,000 »
35	»	38a	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) — Etudes. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
35a	20	»	Id. id.	»	»	50,000 »
36	»	39a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropriations et travaux	»	1,000,000 »	»
36a	10	»	Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements et leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin. — Expropriations et travaux	»	»	1,750,000 »
37	»	40	Amélioration du canal de Louvain à la Dyle et prolongement de ce canal jusqu'à Hasselt. Frais d'études.	»	48,627 20	»
38	»	41a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	200,000 »	»	»
38a	»	41b	Id. id.	»	500,000 »	»
38b	25	»	Id. id.	»	»	25,000 »
39	»	42a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	462,602 84	»	»
39a	»	42b	Id. id.	»	3,080,000 »	»
39b	9	»	Id. id.	»	»	3,700,000 »
40	»	43	Port de Nieupoort.	477,520 84	»	»
40a	26	»	Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux	»	»	900,000 »
			A REPORTER. fr.	4,352,812 42	9,622,233 94	13,985,000 »

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 41 de la loi du 16 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
9,760,677 54	3,598,023 26	3,502,535 38	95,487 88	6,162,654 28	5,055,906 78	1,106,747 50
	49,729 52	49,729 52	»	»	»	»
599,729 52	257,182 »	257,182 »	»	192,818 »	192,818 »	»
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
299,500 »	49,500 »	49,500 »	»	»	»	»
	61,340 99	61,062 07	278 92	188,659 01	188,659 01	»
	64,083 13	64,021 13	62 »	31,245 38	»	31,245 38
695,328 51	500 »	»	500 »	149,500 »	149,500 »	»
	»	»	»	450,000 »	450,000 »	»
10,747 20	»	»	»	10,747 20	10,747 20	»
1,464,174 19	780,002 98	779,030 77	972 21	184,171 21	184 171 21	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
75,000 »	45,000 »	45,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»
100,000 »	5,950 03	5,531 67	418 36	44,049 97	44,049 97	»
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
	116,385 75	116,385 75	»	»	»	»
1,046,385 75	101,481 41	101,458 91	22 50	328,518 59	328,518 59	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	814,752 77	814,752 77	»	»	»	»
1,614,752 77	244,166 92	241,797 61	2,369 31	55,833 08	55,833 08	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »
150,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
	454,368 72	425,373 37	28,995 35	545,631 28	545,631 28	»
2,750,000 »	»	»	»	1,750,000 »	1,750,000 »	»
48,627 20	6,606 76	6,312 76	294 »	42,020 44	42,020 44	»
	4,668 27	4,418 27	250 »	195,331 73	»	195,331 73
725,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	»	»	»	25,000 »	25,000 »	»
	462,602 84	462,602 84	»	»	»	»
7,242,602 84	2,252,623 07	2,166,523 47	86,099 60	827,376 93	827,376 93	»
	»	»	»	3,700,000 »	3,700,000 »	»
	191,007 13	190,578 35	428 78	286,513 71	»	286,513 71
1,377,520 84	»	»	»	900,000 »	900,000 »	»
27,960,046 36	9,559,975 55	9,343,796 61	216,178 91	18,400,070 81	16,680,2 32 49	1,719,838 32

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles pour extraor.	Articles du budget extraordinaire de 1912	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 19 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	1912.
			REPORT . . . fr.	4,352,812 42	9,622,233 94	13,985,000 »
41	»	44	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port. . .	513,758 02	»	»
41a	»	44a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port. Construction d'un port de pêche sur la rive est du chenal. Établissement d'un pont à transbordeur sur le chenal	»	3,000,000 »	»
41b	24	»	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux	»	»	300,000 »
42	»	45a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	»	50,000 »	»
42a	25	»	Id.	»	»	500,000 »
43	»	46a	Port d'Escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	»	580,000 »	»
43a	27	»	Port d'Escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Établissement d'une station sanitaire à Zeebrugge	»	»	600,000 »
44	4	»	Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges — Souscription	»	»	2,000,000 »
45	»	47	Côte. — Expropriations et travaux.	530 80	»	»
45a	»	47a	Id.	»	570,333 42	»
45b	29	»	Id.	»	»	200,000 »
46	»	48a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2, 1 ^o , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruis-schans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^o , de la dite loi)	263,325 79	»	»
46a	»	48b	Id. — Id. — Expropriations en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords, résultant de la transformation des quartiers, par suite de la suppression de l'enceinte actuelle; exécution des conventions avec la ville d'Anvers, la commune de Merssem et la commune de Berchem.	»	3,264,500 »	»
46b	22	»	Id. — Id. — Exécution des conventions avec les communes intéressées. — Expropriations et travaux en vue de l'élargissement ou du redressement de la route d'Anvers à Boom et de l'aménagement des abords; exécution des conventions avec les communes intéressées	»	»	10,200,000 »
			A REPORTER. fr.	5,130 427 03	19,087,067 06	27,985,000 »

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910	de l'exercice 1911.	
			REPORT. fr.	5,130,427 03	19,087,067 06	27,985,000 »
47	1	»	Amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruischans. — Expropriations d'immeubles situés sur le territoire des communes de Calloo, Zwynendrecht et Melsele. — Travaux. (Loi du 15 mai 1912.)	»	»	15,000,000 »
48	»	49a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2°, de la dite loi)	1,504,653 80	»	»
48a	»	49b	Id.	»	3,250,000 »	»
48b	23	»	Id.	»	»	700,000 »
49	»	50	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	3,859 39	»	»
49a	»	50a	Id.	»	3,642,046 97	»
			TOTAUX. fr.	6,638,940 22	25,979,114 03	43,685,000 »
			TOTAUX pour le Ministère l'Agriculture et des Travaux publics . fr.	43,695,937 01	34,763,771 34	61,835,000 »
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.			
			Chemins de fer.			
50	»	51a	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	9,481 81	»	»
50a	»	51b	Id.	»	8,289,688 72	»
50b	30	»	Id.	»	»	38,500,000 »
51	»	52	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	(1) 15,827,314 96	»	»
52	»	53	Chemins de fer de la Flandre occidentale — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	104,153 74	»	»
53	»	53a	Chemins de fer. — Traction et matériel	5,575 79	»	»
53a	»	53b	Id.	»	8,135,523 86	»
53b	31	»	Id.	»	»	20,100,000 »
			A REPORTER fr.	15,946,526 30	16,425,212 58	58,600,000 »

(1) Des imputations pourront être faites sur ce crédit jusqu'au 31 décembre 1915.

CICE 1912 (suite).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 11 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
52 202,404 09	17,094,969 06	16,413,404 49	681,564 57	33,407,525 03	33,387,686 71	1,719,838 32
15,000,000 »	545 75	545 75	»	14,999,454 25	14,999,454 25	»
	1,504,653 80	1,504,653 80	»	»	»	»
5,454,653 80	51,496 47	51,371 47	125 »	3,198,503 53	3,198,503 53	»
	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
	»	»	»	3,859 39	»	3,859 39
3,615,906 36	1,242,715 10	1,231,786 31	10,928 79	2,399,331 87	2,399,331 87	»
76,303,054 25	19,894 380 18	19,201 761 82	692,618 36	36,408,674 07	51,684,976 36	1,723,697 71
140,294,708 33	40,374,719 87	39,164,596 05	1,210,123 82	99,919,938 48	97,517,073 36	2,402,915 12
	9,481 81	850 »	8,631 81	»	»	»
46,799,170 53	8,226,108 62	8,214,923 62	11,185 »	63,580 10	63,580 10	»
	33,603,839 39	34,330,258 »	1,273,581 39	2 896,160 61	2,896,160 61	»
15 827,314 96	10,066,865 66	9 757 700 56	309,165 10	5,760,449 30	5,760,449 30	»
104,153 74	104,152 74	104,152 74	»	1 »	»	1 »
	5,575 79	»	5,575 79	»	»	»
25 244,009 65	8,071,882 52	7,962,635 90	112,246 62	60 641 34	60,641 34	»
	2,039,789 05	1,794,517 83	245,271 22	18,060,210 95	18,060,210 95	»
90,971,738 88	64,130,605 58	62 165,038 65	1,965,656 93	26,841,013 30	26,841,042 30	1 »

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 30 mai et 18 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	
			REPORT. . . . fr.	15,946,526 30	16,425,212 58	58,600,000 »
56	»	58	Direction de l'électricité — Premier établissement et extension d'installations électriques	»	1,444,489 39	»
56a	33	»	Id. id.	»	»	1,956,500 »
»	»	»	Chemin de fer de Hasselt à Maeseyck. — Reprise de la concession. (Loi du 20 mai 1912, art. 2, 4 ^e B.).	»	»	350,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer. . . fr.	15,946,526 30	17,869,701 97	60,906,500 »
MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.						
54	»	56a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	93 01	»	»
54a	»	56b	Id. id.	»	670,229 67	»
54b	32	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
55	»	57a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,766,484 »	»	»
55a	»	57b	Id. id.	»	10,825,000 »	»
55b	33	»	Id. id.	»	»	10,000,000 »
57	»	59	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue, le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut.	»	52,245 71	»
58	»	60a	Marine	281,779 30	»	»
58a	34	»	Id.	»	»	2,000,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de la Marine, des Postes et Télégraphes. fr.	2,048,356 31	11,547,475 38	43,000,000 »
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
59	»	61	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	»	109,483 01	»
60	3	»	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.	»	»	692,208 64
61	»	63	Achat de coupes	197,064 54	»	»
62	»	64	Système défensif d'Anvers — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6)	(1) 24,673,000 »	»	»
			A REPORTER. . . . fr.	24 870,064 54	109,483 01	692,208 64

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art 11 de la loi du 18 mai 1913 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
90,971,738 88	64,430,695 58	62,465,038 65	4,965,656 93	26,841,043 30	26,841,042 30	1 »
3 400,989 39	915,439 63	888,074 59	27,365 04	529 049 76	529,049 76	»
	»	»	»	1,956,500 »	1,956,500 »	»
350,000 »	242,916 96	242,916 96	»	107,083 04	107,083 04	»
94,722 728 27	65,289,052 17	63,296 030 20	4,993,021 97	29,433,676 10	29,433,675 10	1 »
1,670,322 68	93 01	»	93 01	»	»	»
	601,573 40	569,357 40	32,216 »	68,656 27	68,656 27	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
22,591,484 »	1,766,484 »	1,766,484 »	»	»	»	»
	6,714,620 74	6,489,376 77	225,243 97	4,110,379 26	4,110,379 26	»
	»	»	»	10,000,000 »	10,000,000 »	»
52,245 71	12,546 17	12,546 17	»	39,699 54	39,699 54	»
2,281,779 30	16,625 50	16,625 50	»	265,153 80	»	265,153 80
	»	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»
26,595,831 69	9,111,942 82	8,854,389 84	257,552 98	17,483,888 87	17,218,735 07	265,153 80
109,483 01	48,069 59	45,308 59	2,761 »	61,413 42	61,413 42	»
692,208 64	381,163 81	194,975 14	186,188 67	311,044 83	311,044 83	»
197,064 54	197,064 54	»	197,064 54	»	»	»
24,673,000 »	24,673,000 »	24,673,000 »	»	»	»	»
23,671,756 19	25,299,297 94	24,913,283 73	386,014 21	372,458 25	372,458 25	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1912.	Articles de l'arrêté royal du 7 août 1911.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912.
				de l'exercice 1910.	de l'exercice 1911.	
			REPORT. . . . fr.	24,870,064 54	109,483 01	692,208 64
63	»	66	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	»	1,915 59	»
»	»	»	Armement de l'artillerie de campagne. (Loi du 28 décembre 1912, art. 3, A 1 ^{re}).	»	»	4,500,000 »
»	»	»	Armement des nouveaux ouvrages défensifs autres que ceux de l'Escaut, en construction dans la position fortifiée d'Anvers. (Même loi, art. 3, A 2 ^o).	»	»	7,000,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	24,870,064 54	111,398 60	12,192,208 64
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	»	4,514 20	»
			— — de l'Intérieur	296,248 54	98,206 85	»
			— — des Finances.	1,500,455 20	6,735,945 69	3,250,000 »
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	43,695,937 01	34 763,771 34	61,835,000 »
			— — des Chemins de fer.	15,946,526 30	17,869,701 97	60,906,500 »
			— — de la Marine, des Postes et des Télégraphes	2,048,356 31	11,547,475 38	13,000,000 »
			— — de la Guerre.	24,870,064 54	111,398 60	12,192,208 64
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr	88,357,587 87	71,131,014 03	151,183,708 64

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 11 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
25,671,756 49	25,299,297 94	24,913,283 73	386,014 21	372,458 25	372,458 25	»
1,915 59	1,702 02	1,702 02	»	213 57	213 57	»
4,500,000 »	»	»	»	4,500,000 »	4,500,000 »	»
7,000,000 »	»	»	»	7,000,000 »	7,000,000 »	»
37,173,671 78	25,300,999 96	24,914,985 75	386,014 21	11,872,671 82	11,872,671 82	»
4,514 20	»	»	»	4,514 20	4,514 20	»
394,455 36	48,400 80	47,920 80	480 »	346,054 56	75,185 42	270,869 14
11,486,400 89	6,392,788 52	6,389,966 98	2,821 54	5,093,612 37	3,682,332 97	1,411,279 40
140,294,708 35	40,374,719 87	39,164,596 05	1,210,123 82	99,919,988 48	97,517,073 36	2,402,915 12
94,722,728 27	65,289,052 17	63,296,030 20	1,993,021 97	29,433,676 10	29,433,675 10	1 »
26,595,831 69	9,411,942 82	8,854,389 84	257,552 98	17,483,888 87	17,218,735 07	265,153 80
37,173,671 78	25,300,999 96	24,914,985 75	386,014 21	11,872,671 82	11,872,671 82	»
310,672,310 54	146,517,904 14	142,667,889 62	3,850,014 52	164,154,406 40	159,804,187 94	4,350,218 46

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1908			
	—	—	— 1909	
	—	—	— 1910	
	—	—	— 1911	
	—	propres à l'exercice		

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1912 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 15, 18 et 20 mai et 28 décembre 1912 et à l'arrêté royal du 21 mai 1912

TOTAUX. fr.

CICE 1912 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1913 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1913, en vertu de l'art. 41 de la loi du 18 mai 1912 et de diverses lois spéciales.	CRÉDITS à annuler.
46,600 »	»	»	»	46,600 »	»	»
29,872 09	»	»	»	29,872 09	»	»
661,495 25	»	»	»	661,495 25	»	»
2,915,828 79	63,895 67	31,834 80	32,060 87	2,851,933 12	»	»
723,934,065 58	451,807,496 97	376,189,270 78	75,618,226 19	272,126,568 61	»	»
340,672,310 54	146,517,904 14	142,667,889 62	3 850,014 52	164,154,406 40	159,804,187 94	4,350,218 46
1,038,260,172 25	598,389,296 78	518,888,995 20	79,500,301 58	439,870,875 47	159,804,187 94	4,350,218 46

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1907 A 1911

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1907 A 1911.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1907 à 1911 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1912 pour l'apurement final de l'exercice 1907, périmé depuis le 31 décembre 1911, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1913, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1907.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1911, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1908)	
étaient de	fr. 6,445,976 79

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1911.	fr. 6,408,614 79
---	------------------

Il a été versé, en 1912, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,703 62
---	----------

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1912, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	33,636 58
--	-----------

SOMME ÉGALE.	fr. 6,445,976 79
----------------------	------------------

EXERCICE 1908.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1912, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1909).	fr.	1,558,266 03
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1909 à 1912		1,513,453 55
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1913	fr.	<u>44,812 48</u>

EXERCICE 1909.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1913, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1910).	fr.	1,681,083 11
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1910 à 1912		1,610,618 11
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1913	fr.	<u>70,465 »</u>

EXERCICE 1910.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1914, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1911).	fr.	4,275,197 13
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1911 et 1912.		4,167,947 54
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1913	fr.	<u>107,249 59</u>

EXERCICE 1911.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1915, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1912).	fr.	2,094,319 49
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1912		1,578,532 07
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1913	fr.	<u>515,787 42</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1907

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 25 mai 1908.		EN 1908 (nov. et déc.).	EN 1909.	EN 1910.	
			MINISTÈRES ET SERVICES.				
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1904.				
			Ministère des Travaux publics	1,752 46	1,752 46	"	"
			EXERCICE 1905.				
			Ministère de la Guerre.	2,345 10	2,345 10	"	"
			Corps de la Gendarmerie.	1,328 "	"	"	"
			EXERCICE 1906.				
			Ministère de la Guerre	36,016 25	36,016 25	"	"
			Corps de la Gendarmerie	10,098 24	"	10,098 24	"
			Ministère des Travaux publics	2,940 84	2,940 84	"	"
				54,480 89	43,054 65	10,098 24	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique.	353,646 23	304,388 11	17,889 63	3,376 80
			Ministère de la Justice	34,173 68	13,269 19	18,674 30	726 10
			— des Affaires Étrangères	178,840 04	14,912 34	162,453 33	1,472 07
			— de l'Intérieur	7,527 79	1,925 26	1,533 20	200 "
			— des Sciences et des Arts	201,873 69	158 831 29	29,693 67	7,328 56
			— de l'Agriculture	108,477 74	100,564 49	7,325 70	1,56 90
			— de l'Industrie et du Travail	19,856 90	18 213 69	954 31	82 "
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	9,535 53	6,326 71	2,092 24	421 02
			— de la Guerre	5,206,798 27	1 932,798 04	3,274,961 77	"
			Corps de la Gendarmerie	39,739 13	38 520 53	4,180 "	8 60
			Ministère des Finances	8,237 89	8,051 89	69 50	"
			— des Travaux publics.	186,479 58	166,121 21	10,945 43	7,496 13
			Non-Valeurs et Remboursements	3,601 80	521 72	846 90	7 39
				6,358,788 27	2,764,475 47	3,525,619 98	23,391 57
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère des Finances.				
			<i>Domaines.</i>				
7a	"	6b	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales	52 67	52 67	"	"
			A REPORTER	52 67	52 67	"	"

RIMÉ DE 1907.

à l'époque du 1^{er} janvier 1912.

ET JUSTIFIÉS CÉLATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
LA 1911.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposition, et dont le montant est versé à la Caisse des dépôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1912.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1912.	
»	1,752 46	»	»	»	»	
»	2,345 40	1,328 »	»	»	»	
»	»	»	1,328 »	»	1,328 »	
»	36,016 25	»	»	»	»	
»	10,098 24	»	»	»	»	
»	2,940 84	»	»	»	»	
»	53,152 89	1,328 »	1,328 »	»	1,328 »	
6,088 28	333,942 82	19,703 41	377 62	19,325 79	19,703 41	
990 69	33,660 28	513 40	»	513 40	513 40	
»	178 837 74	2 30	»	2 30	2 30	
209 81	3,868 27	3,639 52	»	3,639 52	3,639 52	
837 11	196,710 63	5,163 06	»	5,163 06	5,163 06	
135 20	108,092 29	385 45	»	385 45	385 45	
224 50	19,474 50	382 40	»	382 40	382 40	
516 06	9,362 03	173 50	»	173 50	173 50	
56 21	5,204,816 02	1,982 25	»	1,982 25	1,982 25	
»	39,739 13	»	»	»	»	
22 »	8,143 39	94 50	»	94 50	94 50	
336 83	184,899 60	1,579 98	»	1,579 98	1,579 98	
1,751 71	3,128 72	473 08	»	473 08	473 08	
11,188 40	6,324,675 42	34,112 85	377 62	33,735 23	34,112 85	
»	52 67	»	»	»	»	
»	52 67	»	»	»	»	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement.

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté du royal du 25 mai 1906			EN 1908 (novemb. et déc.).	EN 1909.	EN 1910.	
			REPORT. fr	52 67	52 67	»	»	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).					
			Ministère des Travaux publics.					
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
18	»	48a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration ; subsides aux communes pour tra- vaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	14 50	»	14 50	»	
48a	»	48b	Id.	1,097 77	»	135 72	»	
48b	42	»	Id.	6,881 40	2,513 92	3,652 38	314 80	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
25	»	25a	Ourthe. — Expropriations et travaux	2 60	»	»	»	
38	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux.	1,462 »	»	875 »	»	
40	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux . .	570 25	»	»	420 25	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
49a	»	48a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,437 46	»	112 40	1,200 »	
49b	4	»	Id.	21,189 58	12,176 44	6,988 36	1,605 41	
				32,707 63	14,743 03	11,778 36	3,540 46	
			RECAPITULATION.					
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés. . .	54,480 89	43,054 65	10,098 24	»	
			{ Dépenses propres à l'exercice . . .	6,338,788 27	2,764,475 47	3,525,619 98	23 391 57	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour .	32,707 63	14,743 03	11,778 36	3,540 46	
			TOTAUX. fr.	6,445,976 79	2,822,273 15	3,547,496 58	26,932 03	

RIMÉ DE 1907 (sortie).

à l'époque du 1^{er} janvier 1912 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATIONS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EX 1911.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant à réverser à la fin de des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1912.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1912.	
»	52 67	»	»	»	»	
»	14 50	»	»	»	»	
»	435 72	962 05	»	962 05	962 05	
400 »	6,881 40	»	»	»	»	
»	»	2 60	»	2 60	2 60	
»	875 »	587 »	»	587 »	587 »	
»	490 25	150 »	»	150 »	150 »	
124 76	1,437 16	»	»	»	»	
199 87	20,970 08	219 50	»	219 50	219 50	
724 63	30,786 48	1,921 15	»	1,921 15	1,921 15	
»	53,152 80	1,328 »	1,328 »	»	1,328 »	
11,188 40	6,324,675 42	34,112 85	377 62	33,735 23	34,112 85	
724 63	30,786 48	1,921 15	»	1,921 15	1,921 15	
11,913 03	6,408,614 79	37,362 »	1,705 62	35,656 38	37,362 »	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1908 A 1911

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1915

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 18 août 1907.		EN 1909 (nouveau, étalé.)	EN 1910.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1906		
			Corps de la Gendarmerie	533 22	533 22 »
			EXERCICE 1907.		
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	253 45	253 45 »
			Corps de la Gendarmerie	1 210 58	1 210 58 »
				1,997 25	1,997 25 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	303,756 32	489,027 12 80,937 53
			Ministère de la Justice	17,468 06	11,962 21 1,774 56
			— des Affaires Étrangères	31,854 43	26,712 12 4,500 »
			— de l'Intérieur	6,839 20	3,911 64 241 28
			— des Sciences et des Arts	319,270 01	104,682 78 492,626 40
			— de l'Agriculture	179,186 42	166,308 82 42,037 25
			— de l'Industrie et du Travail	14,851 11	11,786 26 1,567 85
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	162,394 63	453,986 49 1,645 02
			— de la Guerre	301,914 42	104,436 61 493,458 74
			Corps de la Gendarmerie	71,249 95	69,728 12 1,374 83
			Ministère des Finances	9,521 00	9,127 32 41 45
			— des Travaux publics	83,421 33	78,976 65 2,692 86
			Non-Valeurs et Remboursements	3 040 36	447 44 320 75
				1,504,767 33	931,173 58 492,908 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Travaux publics.		
			<i>Routes et bdtiments civils.</i>		
22a	"	18b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	4,935 78	2,687 50 2,240 28
			A REPORTER fr.	4,935 78	2,687 50 2,240 28

1908.

à payer au 1^{er} janvier 1913.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
EN 1911.	EN 1912.	TOTAL.		
»	»	533 22	»	
»	»	253 45	»	
»	»	1,240 58	»	
»	»	1,997 25	»	
7,684 93	3,589 57	281,239 13	22,517 17	
483 51	1,729 84	15,950 12	1,517 94	
65 65	106 66	31,524 43	330 »	
134 20	33 »	4,320 12	2,519 08	
10,335 25	2,415 78	310,080 21	9,189 80	
22 90	407 90	178,796 87	389 55	
84 »	560 »	13,998 11	853 »	
4,389 »	417 44	160,407 95	1,986 68	
803 99	41 70	298,443 04	3,471 38	
17 »	»	71,119 95	130 »	
66 67	101 40	9,336 84	184 25	
663 69	94 64	82,427 84	993 49	
1,243 04	704 04	2,715 27	325 09	
26,015 83	10,261 97	1,460,359 90	44,407 43	
»	»	4,927 78	8 »	
»	»	4,927 78	8 »	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909.)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 18 août 1907.			EN 1909 (novembre et déc.).	EN 1910.
			REPORT. fr.	4,935 78	2,687 50	2,240 28
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère des Travaux publics (suite).			
			Routes et bâtiments civils (suite).			
22b	13	»	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. . .	8,308 »	1,436 »	2,411 »
24a	»	20b	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	202 41	202 41	»
			Travaux hydrauliques.			
33a	»	27b	Escaut. — Expropriations et travaux	127 44	»	»
44	»	38	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	4,336 75	»	3,526 75
47a	»	40b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	2 »	»	2 »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.			
57a	»	49b	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,323 25	1,885 72	267 13
57b	4	»	Id. id.	18,255 39	805 60	16,737 96
61	»	55a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	12,989 43	»	12,989 43
62	»	56b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	21 »	»	»
				51,501 45	7,017 23	37,874 55
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,997 25	1,997 25	»
			{ — propres à l'exercice	1,504,767 33	931 173 58	492,908 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	51,501 45	7,017 23	37,874 55
			TOTAUX. fr.	1,558,266 03	940,188 06	530,783 07

1908 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1913 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
EN 1911.	EN 1912.	TOTAL.		
»	»	4,927 78	8 »	
2,261 »	2,500 »	8 308 »	»	
»	»	202 41	»	
»	127 44	127 44	»	
800 »	»	4,326 75	10 »	
»	»	2 »	»	
52 20	»	2,205 05	118 20	
92 54	350 44	17,986 54	258 85	
»	»	12,989 43	»	
»	21 »	21 »	»	
3,205 74	2 998 88	51,096 40	405 05	
»	»	1,997 25	»	
26,015 83	10,261 97	1 460,350 90	44,407 43	
3,205 74	2 998 88	51,096 40	405 05	
29,221 57	13 260 85	1,513,453 55	44,812 48	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1910)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		EN 1910 (novemb. et déc.)	EN 1911.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1905.					
		Ministère de l'Intérieur.	2,723 50.	»	2 723 50
EXERCICE 1907.					
		Ministère des Chemins de fer, Postes, etc.	492 »	492 »	»
EXERCICE 1908.					
		Ministère de la Justice	18,547 52	18,547 52	»
		— des Sciences et des Arts	35,342 18	»	35,342 18
		— de l'Agriculture	2,420 06	2,420 06	»
		— de la Guerre	4,201 21	»	4,201 21
		Corps de la Gendarmerie	5,183 »	4,490 »	»
			68,909 47.	25 949 58	42,266 80
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dettes publiques.	59,420 82	10,835 83	15,076 32
		Ministère de la Justice	41,035 19	35,495 47	3,636 59
		— des Affaires Étrangères.	23,107 13	5,868 53	12,701 56
		— de l'Intérieur et de l'Agriculture.	135,992 75	110,773 »	10,603 96
		— des Sciences et des Arts	425,292 14	353,185 39	58,430 40
		— de l'Industrie et du Travail	218,535 59	212,063 98	4,260 55
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	388,232 36	377,692 46	1,855 28
		— de la Guerre	121,364 19	115,771 49	5,378 65
		Corps de la Gendarmerie	4,676 23	4,441 24	80 98
		Ministère des Finances	24,402 24	24,109 90	115 »
		— des Travaux publics.	116,667 96	91,149 10	20,850 82
		— des Colonies	32,775 07	22,775 07	»
		Non-Valeurs et Remboursements.	1,056 68	195 86	194 41
			1,592,598 35	1,374,357 32	133,184 52
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Ministère des Travaux publics.					
<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
19	»	22b Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . .	10,706 63	1,445 »	2 095 41
19a	12	» Id.	935 36	138 27	36 »
A REPORTER fr.			11,641 99	1,583 27	2,131 41

1909.

à payer au 1^{er} janvier 1913.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
EN 1912.	TOTAL.		
»	2,723 50	»	
»	492 »	»	
»	18,547 52	»	
»	35,342 18	»	
»	2,420 06	»	
»	4,201 21	»	
693 »	5,183 »	»	
693 »	68,909 47	»	
4,643 54	30,555 69	28,865 13	
4 »	39,136 06	1,919 13	
»	18,570 00	4,537 04	
714 40	122,091 36	13,901 39	
8,444 42	420,060 21	5,231 93	
196 50	216,521 03	2,034 56	
7,610 34	387,158 08	1,074 28	
22 »	121,172 14	192 05	
»	4,522 22	154 01	
»	24,224 90	177 34	
1,820 25	113,829 17	2,838 79	
»	32,775 07	»	
7 »	397 27	659 41	
23,471 45	1,531,013 29	61,585 06	
315 »	3,855 41	6,851 22	
528 59	702 86	232 50	
843 59	4,558 27	7,083 72	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1910.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 46 sept 1908.			EN 1910 (novemb. et déc.)	EN 1911.
			REPORT. fr.	11,641 99	1,583 27	2,131 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
28	»	32	Sambre. — Expropriations et travaux	0 94	»	»
29	»	33a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,137 47	1,136 63	»
29a	»	33b	Id. id.	511 76	306 46	104 »
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,267 40	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
53a	»	57b	Chemins de fer. — Voies et travaux	499 79	»	»
53b	3	»	Id. id.	1,896 65	507 70	863 76
55	»	59	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indis- pensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	65 32	»	»
57	»	60b	Chemins de fer. — Traction et Travaux	103 87	»	103 87
59a	»	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	69 95	»	69 95
			Ministère de la Guerre.			
68a	41	»	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet.	2,377 95	»	2,377 95
				19,575 29	3,534 06	5,652 94
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	68,909 47	25,949 58	42,266 89
			— propres à l'exercice	1,592,598 35	1,374,337 32	133,184 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909	19,575 29	3,534 06	5,652 94
			TOTAUX. fr.	1,681,083 11	1,403,840 96	181,104 35

1909 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1913 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
EN 1912.	TOTAL.	en circulation restent encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	
843 59	4,558 27	7,083 72	
»	»	0 94	
»	1,136 63	0 84	
84 15	494 61	17 15	
460 »	460 »	807 40	
120 61	120 61	379 18	
»	1,371 46	525 19	
»	»	65 52	
»	105 87	»	
»	69 95	»	
»	2,377 95	»	
1,508 35	10,695 35	8,879 94	
693 »	68,909 47	»	
23,474 45	1,531,013 29	61,585 06	
1,508 35	10,695 35	8,879 94	
25,672 80	1,640,618 11	70,465 »	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1911.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1910.	de l'arrêté royal du 17 août 1909.			EN 1911 (novemb. et déc.).	EN 1912.	
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			Exercice 1909.				
			Corps de la Gendarmerie	300 »	300 »	»	
			Ministère des Travaux publics	2,388 85	»	»	
				2,688 85	300 »	»	
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dettes publiques	65,479 69	16,221 46	18,779 33	
			Dotations	10,000 »	6,000 »	»	
			Ministère de la Justice	118,296 08	103,045 97	10,846 21	
			— des Affaires Étrangères	28,166 68	12,166 68	9,000 »	
			— de l'Intérieur et de l'Agriculture	41,354 31	27,062 78	9,621 60	
			— des Sciences et des Arts	817,827 51	730,157 01	71,310 54	
			— de l'Industrie et du Travail	157,902 52	151,186 88	5,232 80	
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,309,499 68	2,303,341 29	3,374 39	
			— de la Guerre	336,193 45	295,715 78	39,566 59	
			Corps de la Gendarmerie	117,180 44	103,521 63	11,489 46	
			Ministère des Finances	6,120 24	5,960 66	90 »	
			— des Travaux publics	162,748 35	156,144 02	2,892 68	
			— des Colonies	1,652 50	1,647 25	»	
			Non-Valeurs et Remboursements	1,001 11	139 80	453 47	
				4,173,423 26	3,916,311 21	182,657 07	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
13a	»	19a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . .	36,042 64	»	35,000 »	
13b	13	»	Id.	28,428 08	2,666 66	7,847 34	
			A REPORTER. fr	64,470 72	2,666 66	42,847 34	

1910.

à payer au 1^{er} janvier 1913.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
300 »	»	
»	2,388 85	
300 »	2,388 85	
35,000 79	30,478 90	
6,000 »	4,000 »	
113,892 18	4,403 90	
21,466 68	7,000 »	
36,684 38	4,670 43	
801,467 55	16,359 96	
156,419 68	1,482 84	
2,308,715 68	784 »	
333,282 37	911 08	
117,011 09	169 35	
6,050 66	69 58	
159,036 70	3,711 85	
1,647 25	5 25	
593 27	407 84	
4,098,968 28	74,434 98	
35,000 »	1,042 64	
10,514 »	17,914 08	
45 514 »	18,956 72	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1911.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS			
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1910.	de l'arrêté royal du 17 août 1909.		EN 1911 (novemb. et déc.).	EN 1912.		
			REPORT. . . . fr.	64,470 72	2,666 66	42,847 34	
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			—				
			Ministère des Travaux publics (suite).				
			Travaux hydrauliques.				
22	»	26a	Meuse. — Expropriations et travaux	5 »	»	»	
25a	»	29b	Escaut. — Expropriations et travaux	1,503 »	»	806 12	
25b	24	»	Id. id.	1 32	»	0 83	
37	»	40a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	406 40	»	»	
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.				
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.				
49	»	53a	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,000 »	2,000 »	»	
49a	»	53b	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-inté- rêts pour inexécution de travaux)	5,539 07	»	»	
49b	5	»	Id. id.	25,057 04	17,083 84	3,220 47	
55	»	59a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	54 »	»	54 »	
55a	»	59b	Id. id.	48 50	»	»	
				99,085 02	21,750 50	46,928 76	
			RÉCAPITULATION.				
			—				
			SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits transférés	2,688 85	300 »	»
				— propres à l'exercice	4,173,423 26	3,916,341 21	182,637 07
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910				
				99,085 02	21,750 50	46,928 76	
			TOTAUX. . . . fr.	4,275,197 13	3,938,361 71	229,585 83	

1910 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1913 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
	45,514 »	18,956 72	
	»	5 »	
	806 12	696 88	
	0 83	0 49	
	»	406 40	
	2,000 »	»	
	»	5,539 07	
	20,304 31	4,752 70	
	54 »	»	
	»	48 50	
	68,679 26	30,405 76	
	300 »	2,388 85	
	4,098,968 28	74,454 98	
	68,679 26	30,405 76	
	4,167,947 54	107,249 59	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1912.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1911.	de l'arrêté royal du 5 juil. 1910.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1907.	
			Ministère de la Justice	2,409 30
			EXERCICE 1910.	
			Ministère des Sciences et des Arts	1,000 »
			Ministère des Travaux publics	22,684 57
				26,090 87
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	523,106 73
			Ministère de la Justice	44,399 51
			— des Affaires Étrangères	28,037 74
			— de l'Intérieur	50,124 61
			— des Sciences et des Arts.	476,026 72
			— de l'Industrie et du Travail.	70,053 98
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	63,078 67
			— de la Guerre	137,516 92
			Corps de la Gendarmerie	27,086 73
			Ministère des Finances	41,896 92
			— de l'Agriculture et des Travaux publics { Tableau A	270,189 47
			— de l'Agriculture et des Travaux publics { Tableau B.	207,127 28
			— des Colonies	14 95
			Non-Valeurs et Remboursements	1,053 90
				1,939,744 13
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	
			SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
16a	»	15b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	480 63
16b	3	»	Id.	2,501 07
			A REPORTER. . . . fr.	9,981 70

1911.

à payer au 1^{er} janvier 1913.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1912 (novembre et décembre).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
2,409 30	»	
»	1,000 »	
22 681 37	»	
23 090 87	1,000 »	
389,428 35	433,678 38	
23,458 45	20,941 06	
5,505 74	22,532 »	
9,830 44	40,294 17	
394,276 23	81,750 49	
64,413 88	5,640 10	
53,838 71	7,239 96	
151,767 06	5,749 86	
26,693 87	392 86	
39,819 29	2,077 63	
200,671 94	69 517 53	
173,723 37	33,403 91	
23 95	21 »	
440 94	912 96	
1,535,592 22	424,151 91	
»	489 63	
5,529 38	3,971 69	
5,529 38	4,452 32	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1919.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1914.	de l'arrêté royal du 5 juil. 1910.		
			REPORT. fr.	9,984 70
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
25b	10	»	Écluse. — Expropriations et travaux.	1 35
29	»	29	Nèthes. — Expropriations et travaux.	70,000 »
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.	
51a	»	49b	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	2,337 58
51b	34	»	Id.	24,030 96
53	»	51	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	2,038 50
57a	»	55b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc. . . .	94 40
				108,484 49
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	26,090 87
			— propres à l'exercice.	1,959,744 13
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1911 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 7 août 1911 et à l'arrêté royal du même jour	108,484 49
			TOTAUX fr.	2,094,319 49

1911 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1913 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1912 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1913.	OBSERVATIONS.
5,529 38	4,452 32	
1 35	»	
»	70,000 »	
»	2,337 58	
12,318 25	11,712 71	
»	2,038 50	
»	94 40	
17,848 98	90,635 51	
25,090 87	1,000 »	
1,535,592 22	424,151 91	
17,848 98	90,635 51	
1,578,532 07	515,787 42	

(416)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR

L'ANNÉE 1912

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1912.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1912, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1912; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1912.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	376,938,948 75
		Encaisses au 31 décembre 1911	2,572,878,032 14
			2,949,816,980 87
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,949,816,980 87

Situation au 1^{er} janvier 1913.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	458,282,522 27
		Encaisses au 31 décembre 1912	2,689,537,970 15
			3,127,620,492 42
PASSIF	.	.	fr. 3,127,620,492 42

Les opérations de l'année 1912 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	11,256,535,351 26
Dépenses		11,139,875,413 25
Les recettes excèdent les dépenses de	fr.	116,459,938 01

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1911	fr.	2,572,878,032 14
— au 31 décembre 1912		2,689,537,970 15
DIFFÉRENCE EGALE.	fr.	116,459,938 01

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PRÉSENTANT

la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations de l'année 1912
et la situation au 1^{er} janvier 1913.

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

ENCAISSES AU 31 DECEMBRE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	NUMÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL	ACTIF. (sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,253,565 78	35,906,718 32	44,160,284 10		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	625,581 75	2,041,534 92	2,667,116 67		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,454,836 12	10,669,603 27	16,124,439 39		
— de l'administration des postes et télé- graphes	50,547,601 51	46,360,636 78	96,908,238 29		
— de l'administration de la marine. . .	22,705 03	180,801 06	203,506 09		
— de l'administration des prisons . . .	66,964 50	176,270 63	243,235 13		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	30,791 61	493,696 15	524,487 76		
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	»	»	»		
— des laboratoires d'analyses de l'État .	1,188 »	»	1,188 »		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	41,846 01	»	41,846 01		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	2,478 51	»	2,478 51		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	408 35	7 90	416 25		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . . .	30,640,693 49	»	30,640,693 49	
	S/C portefeuille du Trésor	16,389,920 06	»	16,389,920 06	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	946,629 »	2,116,980,631 66	2,117,927,260 66	
Agents du Trésor dans les provinces	»	32,594,551 70	32,594,551 70		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	»	214,448,650 03	214,448,650 03		
	113,024,909 72	2,459,853,122 42	2,572,878,032 14	2,572,878,032 14	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1911.	238,796,576 29	236,849,529 62
— — 1912.	»	»
b. Opérations sur les budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1907.	»	37,362 »
— — — 1908.	»	58,073 33
— — — 1909.	»	96,137 80
— — — 1910.	»	336 835 42
— — — 1911.	»	2 094,319 49
	238,796,576 29	239,472,257 66

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

TITRE I ^{er} . — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE 1. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautiounnements d'agents comptables et de contribuables	»	52,784,582 07
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	9 545,167 24
Fonds provinciaux	»	10,642,255 10
Fonds commun	»	350,485 37
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	13,558,328 14
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	14,913,500 47
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	8,794,500 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	586,949 49
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,377,569 34	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	58,829 47
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	1,000 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	215,007 39
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	»	48,405 58
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	7,386,601 31
— des veuves et orphelins du département des finances	»	483,866 29
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	1,200,751 16
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur	»	491,031 35
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	73,554 70
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	308,526 50
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	91,137 90
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	739,546 78
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	15,390 88
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	175,061 34
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	485,141 62
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	49,560 48
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	239,084 45
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	605,125 84
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	557,338 37
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	1,976,291 06	»
— des veuves et orphelins du Ministère des Colonies	»	35,457 58
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	3,412,443 26
A REPORTER. fr.	3,353,860 60	127,548,630 03

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
8,111,300 »	10,958,501 20	»	2,847,201 90	»	49,937,380 87	
6,674,748 08	5,240,287 96	1,434,460 12	»	»	10,979,627 36	
33,023,121 64	32,005,441 54	1,017,980 10	»	»	11,660,235 20	
4,273,754 78	4,302,469 83	»	28,715 05	»	321,770 52	
18,342,885 05	18,458,780 33	»	115,895 28	»	43,442,432 86	
513,978 50	49,436 19	464,542 31	»	»	15,378,042 78	
3,526,528 04	7,533,462 »	»	4,006,933 96	»	4,787,566 04	
900,744 48	1,043,137 99	»	142,393 51	»	444,555 68	
17,187,011 37	17,635,563 47	»	448,552 10	1,826,121 64	»	
286,120 30	266,329 47	19,790 83	»	»	78,620 30	
61,842 81	61,442 81	400 »	»	»	1,400 »	
2,212,109 56	2,226,770 95	»	14,661 39	»	200,346 »	
541,823,125 11	544,665,272 01	»	2,842,146 90	2,793,741 32	»	
11,694,041 69	11,264,447 68	429,594 01	»	»	7,816,195 32	
2,626,444 »	2,550,409 80	76,034 20	»	»	559,900 49	
4,274,157 »	4,390,729 10	»	116,572 10	»	1,084,179 06	
1,027,920 10	1,001,038 36	26,881 74	»	»	217,913 09	
202,959 43	196,212 62	6,746 51	»	»	80,361 21	
843,613 49	906,690 22	»	63,077 03	»	243,449 47	
903,128 63	847,462 76	55,665 89	»	»	446,803 79	
3,649,710 66	3,360,449 84	289,260 82	»	»	1,028,807 60	
92,191 83	81,413 92	10,777 91	»	»	26,168 79	
840,038 26	819,640 41	20,397 85	»	»	195,459 49	
1,332,030 60	1,388,308 87	»	56,278 18	»	428,863 44	
334,854 52	308,421 47	26,433 05	»	»	73,993 53	
586,249 09	694,742 78	»	108,493 69	»	430,890 76	
1,777,307 53	1,779,590 39	»	2,282 77	»	602,843 07	
1,888,910 69	2,362,987 24	2,325,923 45	»	»	2,883,261 82	
11,771,527 97	8,402,436 82	3,369,091 15	»	»	1,392,800 09	
131,626 21	144,083 26	»	12,457 05	»	23,000 53	
16,442,762 64	15,962,977 06	479,785 58	»	»	3,892,228 84	
730,356,743 57	731,108,638 26	10,053,765 52	40,805,660 21	4,619,862 96	128,062,737 70	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Report. fr.	3 353,860 60	127,548,630 03
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	»	65,993 10
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	»	1,360,029 26
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	3,967 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'Etat pour le compte de tiers	»	2,189,852 79
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	38,118,734 42
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	42,500 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	98,358 03
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	268,633 76
Fondation G. Montefiore-Levi	»	63 25
Fondation Emile Harzé	»	49 95
Fonds provenant du legs Heuschütz instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	»	37 68
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	»	21,201 50
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	»	11,642,682 84
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	19,718 38
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	»	83,233 27
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles.	»	7,139 33
Fonds disponibles de l'École de médecine vétérinaire et de l'Institut agricole de l'Etat.	»	77,904 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	»	24,349,184 30
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	»	44 14
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	»	28,265 78
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903)	»	10,465 19
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	»	250,000 »
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	»	69,012 99
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer la Flandre occidentale	»	29,935 45
Transport de correspondances internationales	»	»
Congo belge, son compte courant	(1) 10,122,536 66	8,225,648 39
Donation André Carnegie Fonds des Héros.	»	»
Fonds de prévoyance du bureau international des tarifs douaniers	»	248 »
Fondation Baron Janssen.	»	»
Frais d'encaissement des impôts par quittance postale	»	»
	13,476,397 26	214,511,553 62

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
730,556 743 57	731,108,638 26	10,053,765 52	10,805,660 21	4,619,862 96	128,062,737 70	
20,131,526 60	20,121,841 18	9,685 42	»	»	75,678 52	
2,789,714 80	2,730,883 12	58,831 68	»	»	1,418,860 94	
42,000 »	10,615 »	1,385 »	»	»	5,352 34	
7,461,782 99	3,484,433 88	3,977,349 11	»	»	6,167,201 90	
973,127,004 03	972,256,309 25	870,694 78	»	»	38,989,429 20	
59,184 56	59,184 56	»	»	»	»	
100,000 »	78,000 »	22,000 »	»	»	64,500 »	
2,950 68	»	2,950 68	»	»	101,308 71	
2,963 13	»	2,963 13	»	»	271,396 89	
10,338 »	10,322 27	15 73	»	»	78 98	
1,461 »	1,509 92	»	48 92	»	1 03	
1,365 »	1,333 46	31 54	»	»	69 22	
269,526 58	267,657 49	1,869 09	»	»	23,070 59	
4,996,225 »	4,996,225 »	»	»	»	»	
1,151,736 56	298,555 93	853,180 63	»	»	12,495,863 47	
354 »	354 »	»	»	»	»	
126,237 69	138,630 92	»	12,393 23	»	7,325 15	
127,760 71	154,384 63	»	126,623 92	43,390 65	»	
9,842 95	10,296 98	»	454 03	»	6,685 30	
58 000 »	20,250 »	37,750 »	»	»	115 654 75	
17,840,650 »	19,771,280 »	»	1,930,630 »	»	22,418,554 30	
1,494 »	1,467 91	26 09	»	»	70 23	
29,115 62	39,682 90	»	10,567 28	»	17,698 50	
65,086 50	64,881 36	205 14	»	»	10,670 33	
»	»	»	»	»	250,000 »	
97,595 93	92,420 93	5,175 »	»	»	74,187 99	
68,112 68	62,585 70	5,526 98	»	»	35,482 13	
66,383 71	65,383 71	»	»	»	»	
120,221,708 27	115,782,759 51	4,438,948 76	»	»	2,542,060 49	
59,856 25	1914 07	54,742 18	»	»	54,742 18	
2,630 71	»	2,630 71	»	»	2,878 71	
35,021 40	»	35,021 40	»	»	35,021 40	
337 05	»	337 05	»	»	337 05	
1,879,484,550 97	1,871,935,801 35	20,435,085 62	12,886,377 59	4,663,253 61	213,247,118 »	(1) Réunion des comptes « Congo belge, s/c du Budget » et « Congo belge, s/c des recettes et dépenses pour ordre », conformément à la loi du 7 mai 1912, contenant le Budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(1) Réunion des comptes « Congo belge, c/c du Budget » et « Congo belge, s/c des recettes et dépenses pour ordre », conformément à la loi du 7 mai 1912, contenant le Budget des recettes et des dépenses pour ordre.

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	» 501,536 32
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	» 1,448,818 23
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	» 33,187,304 79
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	» 889,119 49
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	» 450 75
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	» 640,866 21
Amendes et frais de justice en matière forestière	» 4,172 83
Consignations de toute nature	» 31,272,260 63
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	» 341,669 03
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	» »
Compte pour ordre	» »
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	» 642,914 »
Service d'exploitation du Chemin de fer de Hasselt-Maeseyck	» »
B. Administration des postes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	» 15,938,643 22
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	» 11,232,971 02
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	» 2,118,354 60
Encaissement et paiement de coupons	» 6,836 95
C. Administration des télégraphes.	
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	» 976,976 34
D. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	» »
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822).	» 332 38
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	» 242,106 54
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	» 422 928 »
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	» 79,418 01
Institution royale de Messines	» 22,141 75
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	» 41,846 01
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	» 2,478 51
»	100,034,145 58

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.	
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT.		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
		de recettes.	de dépenses.		
2,554,926 93	2,372,801 98	182,124 95	»	»	683 661 27
324,599 23	305,696 47	18,903 06	»	»	1,467,721 29
36,800,368 93	36,233 016 33	567,352 62	»	»	33,754,637 41
4,744,904 59	4,563,705 82	181,198 77	»	»	1,070,318 26
1,461 44	4,557 54	»	96 40	»	354 65
576,347 77	278 370 99	297,976 78	»	»	938,842 99
4,942 87	5,376 28	»	433 41	»	3,739 42
15,892,896 26	19,540,318 61	»	3,647,422 35	»	27,624,838 28
135,142,600 46	135,134,117 13	8,483 33	»	»	350,152 36
185,725 76	185,725 76	»	»	»	»
6,601,286 31	6,601,286 31	»	»	»	»
361,319 »	263,409 »	97,910 »	»	»	740,824 »
193,024 02	144,525 79	48,698 23	»	»	48,698 23
568,339,661 80	567,292,607 62	1,047,054 18	»	»	16,985,697 40
572,215,365 62	571,036,234 60	1,129,131 02	»	»	12,382,102 04
3,345 186 36	3,252,481 22	92,705 14	»	»	2,211,039 74
951,707 95	953,797 25	»	2,089 30	»	4,747 65
204,834 55	104,744 25	100,090 30	»	»	1,077,066 64
65,703 98	65,703 98	»	»	»	»
3,192 15	3,524 50	»	332 35	»	»
615 462 13	616,125 57	»	663 44	»	241,443 10
3,320,501 65	3,289,966 74	30,534 91	»	»	453,462 91
2,113,602 48	2,138,310 73	»	24,708 25	»	54,709 76
137,849 39	138,151 24	»	301 85	»	21,839 90
82,178 33	113,113 50	»	30,935 17	»	10,910 84
42,700 »	42,622 18	77 82	»	»	2,556 33
1,334,822,319 98	1,354,727,691 09	3,802,241 11	3,706,982 22	»	100,129,404 47

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	1,735,903 38
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»	269,347 91
Id. pour entretien et amélioration des routes	»	44,825 79
Id. id. des bâtiments civils.	»	4,996 56
Id. id. des prisons	»	3 61
Id. id. des canaux et rivières	»	914,316 93
Intervention de la ville de Gand dans les dépenses relatives à l'amélioration du casernement	»	398,200 »
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	»	247 16
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	»	118,403 90
Travaux d'amélioration de l'Yser	»	»
Frais de construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	»	22,902 32
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»	890,194 62
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Produit du tir national	»	43 697 62
Produit des taxes d'expertise des viandes; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes; prélèvement et analyse d'échantillons.	»	75,023 22
Produit de la vente du bulletin de l'administration du service de santé et de l'hygiène	»	667 80
Service sanitaire des ports de mer et des frontières; produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	»	49,554 78
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
A. — AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	»	280 244 28
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand	»	356 83
— — à Vilvorde	»	5,566 13
— Agriculture de l'État, à Huy	»	6,441 39
B. — TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le rentrouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	»	98 468 58
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	8,691 69
A REPORTER fr.	»	4,952,261 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
»	282,471 03	»	282,471 03	»	4,473,434 35	
527,380 28	397,746 83	129,533 45	»	»	398,881 36	
19,151 61	41,649 79	»	22,498 18	»	19,327 61	
413 46	2,401 38	»	1,988 42	»	8 44	
»	3 61	»	3 61	»	»	
310,062 17	313,407 96	»	3,045 79	»	911,274 14	
100,000 »	»	100,000 »	»	»	498,200 »	
»	30 »	»	30 »	»	247 46	
2,358 81	120,450 07	»	118,091 26	»	312 64	
»	»	»	»	»	»	
18,333 67	45,000 »	3,333 67	»	»	26,235 99	
731,433 90	502,985 59	228,448 31	»	»	4,148,642 93	
15,467 90	45,091 63	376 27	»	»	44,073 89	
40,429 42	44,358 40	»	3,928 98	»	71,099 24	
448 05	282 50	»	434 45	»	533 35	
115,930 90	149,497 91	»	33,567 01	»	45,987 77	
247,144 80	164,662 21	82,482 59	»	»	362,726 87	
379 21	858 45	»	479 24	»	77 59	
12,282 31	8,785 89	3,496 42	»	»	9,062 55	
5,241 93	6,147 25	»	905 32	»	5,536 07	
20,951 48	48,954 22	1,997 26	»	»	400,465 84	
11,281 46	11,763 95	»	482 49	»	8,209 20	
2,178,291 06	2,096,248 57	549,667 97	467,625 48	»	5,034,303 99	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT fr.	»	4,952,261 50
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»	756 96
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wiltert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	»	1,971 »
Expositions générales des beaux-arts	»	1 33
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»	6,290 39
Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels.	»	320 22
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»	95,712 05
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées.	»	1,209 20
Produit des biens des unions professionnelles dissoutes	»	347 93
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. ADMINISTRATION CENTRALE.		
Secrétariat général. — Prestations diverses	»	»
B. CHEMINS DE FER.		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	1,318,355 61
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	321,656 63
Service de la traction et du matériel	»	3,763,310 27
Service des transports	»	481,926 53
Services en général.	»	473,814 40
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	16,431 40
C. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	»	70,685 44
Service des postes	»	177,017 22
Service des télégraphes et des téléphones	»	1,095,461 54
D. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	»	89,055 61
E. DIRECTION DE L'ÉLECTRICITÉ.		
Service de l'éclairage et de transport de force par l'électricité	»	»
A REPORTER. fr.	»	12,866,585 23

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,178,291 06	2,096,248 57	549,667 97	467,625 48	»	5,034,303 99	
2,850 »	2,577 50	272 50	»	»	1,029 46	
1,933 »	1,970 72	»	37 72	»	1,933 28	
»	»	»	»	»	1 33	
23,470 10	17,432 40	6,037 70	»	»	12,328 09	
1,320 »	1,445 08	»	125 08	»	195 14	
»	41,637 40	»	41,637 40	»	54,074 65	
880 »	»	880 »	»	»	2,089 20	
64 78	»	64 78	»	»	412 71	
2,713 20	1,936 79	776 41	»	»	776 41	
1,950,935 56	1,859,063 88	91,871 68	»	»	1,410,227 29	
475,093 06	612,264 45	»	137,171 39	»	184,485 24	
6,366,598 23	7,035,981 88	»	669,383 65	»	3,093 926 62	
215,501 02	383,244 73	»	167,743 71	»	314,182 82	
294,970 08	239,898 55	55,071 53	»	»	528,885 93	
65,000 »	65,000 »	»	»	»	16,431 40	
11,104 73	38,071 65	»	26,666 92	»	44,018 52	
51,095 09	54,641 79	»	3,546 70	»	173,470 52	
579,672 11	401,841 76	177,830 35	»	»	1,273,291 80	
62,405 49	101,635 61	»	39,230 12	»	49,825 19	
114,131 61	11,461 44	102,670 17	»	»	102,670 17	
12,398,328 82	12,966,354 20	985,143 09	1,553,168 17	»	12,298,550 85	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Report. fr	»	12,866,585 23
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	138,269 56
Service de l'Institut cartographique militaire.	»	43,674 80
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	89,948 29
Service de la remonte spéciale des officiers	»	86,440 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	25,312 77
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»	48,403 40
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier.)	»	3 83
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	415,359 35
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903, pour l'exécution de la convention conclue entre l'Etat et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	»	5,487,370 43
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera A	»	787,978 80
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera B	»	3,393,406 64
Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	»	4,238,401 72
	»	27,491,155 63

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
12,398,328 82	12,966,354 20	985,143 09	1,533,168 47	»	12,298,559 85	
530,924 67	635,087 83	»	104,163 16	»	34,106 40	
131,012 20	66,323 20	64,689 »	»	»	78,363 80	
169,911 22	256,021 47	»	86,110 25	»	3,838 04	
349,387 »	435,575 »	»	86,188 ,»	»	252 81	
128,245 59	116,786 90	11,458 69	»	»	36,771 46	
773 79	5,680 09	»	4,906 30	»	43,497 10	
»	»	»	»	»	3 83	
24,886 55	26,012 50	»	1,125 95	»	114,233 40	
2,311,575 80	2,397,359 27	»	85,783 47	»	5,401,586 96	
16,642,354 40	8,204,841 81	8,437,512 59	»	»	9,225,491 39	
8,935,000 »	1,617,907 48	6,415,092 52	»	»	10,008,199 16	
»	2,473,446 82	»	2,473,446 82	»	1,764,954 90	
10,720,400 04	29,201,596 57	15,913,895 89	4,394,892 42	»	39,010,159 40	

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les		
{ inscriptions nominatives	»	24,644,417 59
{ titres au porteur en circulation	»	3,423,661 25
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique	1,000,541 19	»
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	1,255 45	»
Société Générale de crédit industriel et commercial, à Paris, S/C courant	5,934 70	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement	»	4,117,974 58
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'amortissement dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houilliers)	»	184,239 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'amortissement dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houilliers)	»	351,594 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'amortissement dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,871,672 45
Amortissement des obligations émises par la caisse d'amortissement dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	3,272,315 13
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	5,343 36	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	4,050 »
Remboursement des actions ordinaires de la grande compagnie du Luxembourg	»	18,450 »
Bonification de la prime sur actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg, soumises à la conversion	»	11,240 75
Bons du trésor en circulation	»	201,565,500 »
Coupons d'intérêt des bons du trésor en circulation	»	270 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand	»	29,000 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et de Tongres à Bilsen	»	418,500 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht	»	21,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse	»	4,500 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	»	265,400 »
Intérêts et amortissement des actions et obligations des chemins de fer de la Flandre occidentale, pendant les années 1906 et 1907	»	8,424 »
Amortissement des actions et des obligations de la Société du Chemin de fer de Hasselt-Maeseyck	»	»
	1,013 074 70	241,212,209 25

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
62,350,033 87	62,086,737 94	263,295 93	»	»	24 907,713 52	
52 977,981 50	53,262,265 75	»	284,284 25	»	3,439,377 »	
41,788,243 89	41,609,751 »	178,492 89	»	822,048 30	»	
44,834 37	15,150 »	»	315 63	4,571 08	»	
2,042 95	»	2,042 95	»	3,891 75	»	
15,292,535 56	44,878,253 59	414,281 97	»	»	4,532,256 55	
358,398 »	364,466 50	»	3,068 50	»	181,171 »	
253,602 »	233,400 »	20,202 »	»	»	371,796 »	
5,567,400 50	5,590,137 10	»	23,036 60	»	2,848,635 85	
2,094,736 50	2,169,680 »	»	74,943 50	»	3 197,371 63	
1,335 84	»	1,335 84	»	4,007 52	»	
1,800 »	2,400 »	»	600 »	»	3,450 »	
»	»	»	»	»	18,450 »	
»	»	»	»	»	11,240 75	
500,014 500 »	351,594,500 »	148,420,000 »	»	»	349,985,500 »	
195,000 »	195,040 »	»	40 »	»	230 »	
97,000 »	91,000 »	6,000 »	»	»	35,000 »	
872,500 »	874,500 »	»	2,000 »	»	416,500 »	
40,500 »	42,500 »	»	2,000 »	»	49,000 »	
74,500 »	74,500 »	»	»	»	4 500 »	
704,700 »	698,400 »	6,300 »	»	»	274,700 »	
»	1,105 »	»	1,105 »	»	7,319 »	
67,000 »	62,500 »	4,500 »	»	»	4 500 »	
682 768,344 98	533,843 286 88	149,316,451 58	391,393 48	831,518 65	389,955,711 30	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

OPERATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	101,939,629 45	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	14,913,471 34	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	70,735 30
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,839,472 61	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	2,013,491 99	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	2,117,927,260 66
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	200 »
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	833,195 68
Emissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	5,400,351 89
Trésor public, S/C de placements	2,271,088 34	»
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	5,343 36
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	57 46
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	122,709 03	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	31,675 56	»
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des sciences et des arts, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'agriculture et des travaux publics, S/C d'avances à régulariser	55,944 04	»
Id. des colonies, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	156,493 81	»
Id. de l'industrie et du travail, S/C d'avances à régulariser	150,000 »	»
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	20,000 »	»
Id. de l'intérieur, S/C d'avances à régulariser	393 60	»
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904 (Indemnités chinoises.)	»	60,810 63
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	7,849 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	56 63
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	2,769,798 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	545 45	»
Congo belge, S/C d'achat de valeurs diverses	528,584 30	»
Rapatriement de monnaies divisionnaires grecques	289,400 96	»
Valeurs encaissées par la Banque nationale de Belgique, P/C des receveurs des impôts	»	»
	123,652,900 48	2,127,095,659 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1912.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.	
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
		de recettes.	de dépenses.		
137,192 687 45	156,485,199 86	707,487 59	»	400,532,141 86	»
»	461,514 44	»	464,514 44	15,377,985 78	»
2,169,927 89	2,204,821 97	»	35,594 08	»	35 141 22
4,691,588 70	4,691,588 70	»	»	»	»
6,620,537 46	6,083,172 31	537,364 95	»	4,302,407 66	»
382,930,197 96	382,406,542 45	523,655 51	»	4,489,836 48	»
1,037,119,513 32	1,037,119,513 32	»	»	»	»
334,169,888 75	297,553,544 75	36,616,344 »	»	»	2,154,543,604 66
1,465 54	200 »	1,265 54	»	»	1,465 54
2,019,127,466 34	2,019,898,690 80	»	371,224 46	»	481,971 22
2,011,250,980 07	2,032,504,692 91	»	1,253,693 84	»	4,146,638 05
536,851,360 53	532,976,272 15	3,875,088 38	»	»	1,604,000 04
»	1,335 84	»	1,335 84	»	4,007 52
2,742 »	2,729 32	»	17 32	»	40 14
4,821,993 36	5,754,049 44	»	932,055 78	1,054,764 81	»
114,780 45	117,011 83	»	2,231 38	33,906 94	»
»	»	»	»	»	»
802 79	82,012 79	»	81,210 »	81,210 »	»
78,944 04	601,500 »	»	522,555 96	578,500 »	»
9,510 »	9,510 »	»	»	»	»
316,265 82	459,772 01	156,493 81	»	»	»
»	»	»	»	150,000 »	»
20,000 »	28,000 »	»	8,000 »	28,000 »	»
393 60	»	393 60	»	»	»
124,606 50	122,486 35	2,120 15	»	»	62,930 78
»	»	»	»	»	7,849 »
»	»	»	»	»	56 65
11,486,596 50	11,081,641 50	404,955 »	»	»	3,174,753 50
47,914 72	47,663 72	251 »	»	294 45	»
2,303,217 44	1,997,211 73	306,005 71	»	222,578 59	»
72,350 24	»	72,350 24	»	217,050 72	»
899.013 11	899.013 11	»	»	»	»
6,532,124,033 58	6,492,892,691 20	43,203,775 48	3,672,433 10	121,088 377 29	2,164,062,418 32

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1912, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1912.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	AUTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,283,244 78	35,987,270 41	43,270,515 19	
— de l'enregistrement et des domaines . .	476,243 83	2,243,686 37	2,719,930 20	
Comptables de l'administration des chemins de fer .	7,686,423 36	10,607,556 95	18,293,980 31	
— de l'administration des postes et télé- graphes	51,451,446 50	47,356,554 33	98,808,000 83	
— de l'administration de la marine . .	41,915 25	188,055 16	229,970 41	
— de l'administration des prisons . . .	67,992 87	178,045 08	246,037 95	
— du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck L/C courant.	48,698 23	»	48,698 23	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	17,754 06	512,258 51	530,012 57	
— des écoles de bienfaisance de l'État . .	2,816 98	5,724 99	8,541 97	
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	1,320 48	»	1,320 48	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	10,910 84	»	10,910 84	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	2,556 33	»	2,556 33	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	31 79	8 10	39 89	
Caissier de l'État, { S/C de recettes et de paiements . . .	12,689,752 47	»	12,689,752 47	
{ S/C portefeuille du trésor	75,354,323 47	»	75,354,323 47	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	4,113,006 50	2,133,428,398 16	2,154,543,604 66	
Agents du trésor dans les provinces	»	35,518,749 25	35,518,749 25	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	247,061,025 10	247,061,025 10	
	156,250,437 74	2,333,087,532 41	2,689,337,970 15	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1912.

Service des recettes et dépenses de l'État.	238,796,576 29	239,472,257 66
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	13,476,397 26	214,511,553 62
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	»	100,034,145 58
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	27,491,155 63
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,013,074 70	241,212,209 25
Opérations diverses en dehors du service des budgets	123,652,900 48	2,127,095,659 13
	376,938,948 73	2,949,816,980 87
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1912	2,572,378,032 14	»
	2,949,816,980 87	2,949,816,980 87

de l'année 1912, et la situation au 1^{er} janvier 1913 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

766,445,742 71	857,275,445 57	220,477,306 74	314,636,739 60	314,699,372 72	221,215,621 23
1,879,484,509 97	1,871,935,801 94	20,435,085 62	42,886,377 59	4,663,253 61	213,247,118 »
1,354,822,349 98	1,354,727,091 09	3,802,241 41	3,706,982 22	»	100,129,404 47
40,720,400 01	29,201,396 57	15,913,895 89	4,394,892 42	»	39,010,159 10
682,768,344 98	533,843,286 88	449,316,451 58	391,393 48	831,518 65	389,955,714 30
6,532,424,033 58	6,492,892,691 20	43,203,775 48	3,672,433 10	421,088,377 29	2,164,062,478 32
11,256,3 5,351 26	11,130,875,413 25	453,148,756 42	336,688,818 41	438,282,522 27	3,127,620,492 42
116,459,938 01		416,459,938 01			
				2,689,337,970 15	»
				3,127,620,492 42	3,127,620,492 42

(416)

COMPTE
DE
LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1912

NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1912.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1^o *Dette à 2 1/2 p. c.*

2^o *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*

3^o *Dette à 3 p. c., 2^e série.*

4^o *Dette à 3 p. c., 3^e série.*

5^o *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

6^o *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions, formant ensemble une rente annuelle de fr. 380,637 50, figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 559), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La seconde, d'une rente annuelle de fr. 80,637 50 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée avec jouissance du 1^{er} novembre 1909, au nom de S. G. Arthur-Charles Wellesley, duc de Wellington, prince de Waterloo; elle provient de la réunion de quatre rentes inscrites au nom du même titulaire en vertu des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 65 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

A REPORTER. fr. 24,475,767 20

REPORT . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. fr. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1893, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	.	.	.	fr.	20,000,000	»
2,000 — — — 5,000 — — —	.	.	.	.	10,000,000	»
30,000 — — — 2,000 — — —	.	.	.	.	60,000,000	»
50,000 — — — 1,000 — — —	.	.	.	.	50,000,000	»
15,000 — — — 500 — — —	.	.	.	.	7,500,000	»
15,000 — — — 200 — — —	.	.	.	.	3,000,000	»
15,000 — — — 100 — — —	.	.	.	.	1,500,000	»
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de					fr. 152,000,000	»

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 13 février 1893 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1893. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1893 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1913, se montait à 544,936,273 francs ; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 13 février 1893 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,913,973 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de 404,040,500 »

ENSEMBLE fr. 544,936,273 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif
Loi du 29 juin 1897 (Arrêté royal du 21 déc 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,293,800	p. % pair.	francs. 9,293,800 »
	Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898.	185,964,200	pair.	185,964,200 »
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	40,234,500	pair.	40,234,500 »
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		4 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,350 25
		1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96. » à 96.70	2,173,063 90
	Divers	1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
	Divers	Id.	3,728,800	96.25 à 96.55	3,594,424 07
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} juill. 1901	1,722,300	96.50 à 99. »	1,685,790 90
	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99.30	4,938,146 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} janv. 1902.	7,365,500	99.25 à 99.50	7,314,464 90
	Divers	Id.	732,300	99.50 à 99.70	728,856 87
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899 (Arrêté royal du 18 février 1902.)		1 ^{er} juill. 1902.	4,923,500	99.65 à 99.70	4,907,129 60
		Id.	500,000	99.70	498,500 »
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} janv. 1903	3,591,300	99.75 à 99.80	3,583,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)		Id.	34,000	99.80	33,932 »
	Divers	1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99.70 à 99.80	3,078,969 34
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904.)	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99.80	1,433,826 60
		1 ^{er} janv. 1904.	29,471,000	pair.	29,471,000 »
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)		1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99.70 à 99.80	1,497,805 20
	Divers	1 ^{er} janv. 1905	2,287,600	id.	2,282,231 60
		1 ^{er} juill. 1905.	18,301,400	id.	18,256,022 76
A REPORTER fr.			331,915,400		

ÉMISSIONS	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		Report. fr.	331,913,400		
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1905.	432,200	99.75	131,869 50
		1 ^{er} janv. 1906.	7,094,700	99.50 à 99.80	7,062,783 09
		1 ^{er} juill. 1906.	8,508,900	99.60 à 99.75	8,477,307 40
		1 ^{er} janv. 1907.	1,942,100	99.65 à 99.77 ⁵	1,936,852 37
		Id.	1,297,400	98. » à 99. »	1,279,077 »
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1907.	3,335,200	96. » à 98. »	3,239,400 30
		1 ^{er} janv. 1908.	480,500	94.50 à 96. »	458,709 »
		1 ^{er} juill. 1908.	3,521,000	94.75 à 95.20	3,346,169 15
		Id.	1,279,700	94.50 à 95.40	1,244,570 50
		1 ^{er} janv. 1909.	9,652,000	94.50 à 95.80	9,164,460 09
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1909.	121,000	95.70 et 95.75	115,807 50
		Id.	8,603,400	95.15 et 95.47 ⁵	8,188,096 15
		1 ^{er} janv. 1910.	8,447,600	94.40 à 100. »	8,163,738 65
		Id.	12,480,000	93.15 à 94.60	11,788,620 »
		1 ^{er} juill. 1910.	3,281,800	92. » à 93.95	3,024,031 10
Lois des 30 mars 1906 et 10 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910.)	Divers.	1 ^{er} janv. 1911.	631,200	91.95 et 92.40	581,138 40
		1 ^{er} juill. 1911.	665,000	87.70	583,205 »
		1 ^{er} janv. 1912.	654,500	87.05 à 88.60	578,362 »
Total des emprunts fr.			404,040,300		

Elle est représentée, à concurrence de 594,456,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

10,298 obligations de 10,000 francs	fr. 102,980,000 »
5,562 — 5,000 —	17,810,000 »
66,000 — 2,000 —	132,000,000 »
120,000 — 1,000 —	120,000,000 »
28,000 — 500 —	14,000,000 »
21,000 — 200 —	4,200,000 »
34,465 — 100 —	3,446,500 »
<u>285,525 obligations.</u>	<u>fr. 594,456,500 »</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 50 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1912, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1910	fr. 178,648,761 79	18,614,838 97	197,263,600 76
Année 1911	15,640,755 74	2,188,014 22	17,828,769 96
— 1912	15,595,240 24	2,269,065 27	17,862,305 51
	<u>Fr. 209,882,757 77</u>	<u>23,071,916 46</u>	<u>232,954,674 25</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1912 s'élevait donc, au 31 décembre 1912, à fr. 23,071,916 46 c^s, dont fr. 21,220,450 73 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 22,252,000 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 706,006 91 c^s; une somme de fr. 11 31 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 1,145,447 51 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,630,927 02 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 3,644,600 francs (Voir page 458 du compte de la Dette publique pour l'exercice 1911).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1913, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 25,876,600 francs, et le capital en circulation, à 519,079,675 francs.

3° DETTE A 5 P. C. — 2^e série.

La dette à 5 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1912, se montait à fr. 2,873,010,682 22 c; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,912,520,800 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,873,010,682 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.	
			francs.	p. o/o.	francs.	
Loi du 29 avril 1873	Convent ^{lon} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	—	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,630,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,833,000	73.15	22,390.483 50
			1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
	1 ^{er} mai 1878 .	16,000,000				
Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 23 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,300	82. »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882 .	36,414,700			
Lois des 13 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889 (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. » à	23,484,181 31	
		1 ^{er} nov. 1891 .	4,201,200	98.50 à	4,142,488 70	
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,514,600	98. » à	29,023,133 74	
				98.75		
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. » à	11,754,349 19	
				98.70		
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à	12,863,320 70	
				98.80		
		Id.	15,077,400	98.25 à	14,865,133 74	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers		15,077,400	98.85	14,865,133 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,033,600	99.75 à	18,201,985 40	
				101.90		
A REPORTER fr.			635,367,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
	REPORT. fr.		635,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,438,804 67
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 43
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	Divers	1 ^{er} nov. 1893	9,316,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.42	10,892,846 57
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 »
		1 ^{er} nov 1894	19,223,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,413,700	102. » à 102.50	2,468,525 35
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,453,400	100.90 à 102. »	14,487,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895.	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.30	740,214 »
Loi du 1 ^{er} sept. 1893. (Arrêté royal du 9 juin 1896.)	Divers	1 ^{er} mai 1896	17,414,700	100.75 à 101.25	17,552,955 »
		1 ^{er} nov. 1896.	23,911,900	100.75 à 101.80	24,229,995 30
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	263,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.75	16,647,877 92
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	1 ^{er} mai 1897	14,358,000	100 » à 101.70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
		1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,914,939 75
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} mai 1899	1,052,000	97.75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96 » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95 » à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,368,200	93.25 à 95.25	17,187,081 05
	A REPORTER. fr.		914,713,500		

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	914,713,500		
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899) .	Divers	1 ^{er} nov. 1900.	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900) .	Divers	Id.	35,206,500	95.70 à 96.25	33,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) .	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99 40	39,343,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
		Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,731 10
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902) . . .	Divers	1 ^{er} mai 1902.	26,135,300	99.625 à 99 80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902	5,530,700	99.70 à 99 80	5,519,467 79
		Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,301 32
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	1 ^{er} mai 1903	41,859,200	99.775 à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903	10,496,900	99 60 à 99.75	10,462,909 30
		1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 »
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} nov. 1903	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
		1 ^{er} mai 1904.	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
		Id.	8,638,500	99.675 à 99.80	8,635,627 90
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	1 ^{er} nov 1904.	61,243,000	99.65 à 99 80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905	22,344,200	99.65 à 99.80	22,285,878 59
		1 ^{er} nov 1905.	9,678,100	99.55 à 99.80	9,639,737 98
		Id.	34,624,800	99 » à 100. »	34,348,086 48
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906) .	Divers	1 ^{er} mai 1906	22,974,900	99.60 à 100. »	22,909,502 08
		1 ^{er} nov. 1906.	43,292,600	99. » à 100. »	42,955,542 80
		A REPORTER fr.	1,481,261,800		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT	fr. 1,481,261,800		
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} nov. 1906.	4,011,500	98.80 à 99.50	3,971,117 40
		1 ^{er} mai 1907.	15,645,700	96.40 à 99.25	15,186,812 80
		1 ^{er} nov. 1907.	40,857,100	93.85 à 97. »	39,129,140 32
		1 ^{er} mai 1908.	26,778,300	93. » à 96. »	25,413,116 57
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers	Id.	6,242,100	94.85 à 95.80	5,923,049 25
		1 ^{er} nov. 1908.	94,375,100	93.70 à 96.50	89,136,587 02
		1 ^{er} mai 1909.	7,835,800	95.07 ⁵ à 95.70	7,483,772 79
		1 ^{er} nov. 1908	7,438,000	96.25 à 96.45	6,885,232 84
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} mai 1909.	45,373,800	94.75 à 96.25	42,237,039 51
		1 ^{er} nov. 1909.	57,308,000	94.25 à 95.15	53,253,460 59
		Id.	32,568,000	94.25 à 94.90	29,627,132 13
		1 ^{er} mai 1910.	3,690,000	92.75 à 94.65	3,434,579 42
Lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910.)	Divers	1 ^{er} nov. 1910.	36,412,300	91.80 à 92.90	33,604,759 85
		1 ^{er} mai 1911.	7,812,600	87.70 à 91.50	6,921,497 70
		1 ^{er} nov. 1911.	43,921,700	86.05 à 89. »	38,231,229 31
		1 ^{er} mai 1912.	969,000	86.15 à 86.50	836,187 30
Total des emprunts.			fr. 1,912,520,800		

La dette à 5 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 2,067,506,200 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

39,589 obligations de 10,000 francs	fr. 395,890,000 »
16,656 — 5,000 —	83,180,000 »
419,000 — 2,000 —	838,000,000 »
564,555 — 1,000 —	564,553,000 »
255,000 — 500 —	127,500,000 »
140,000 — 200 —	28,000,000 »
502,052 — 100 —	50,205,200 »
1,756,790 obligations.	fr. 2,067,506,200 »

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 50 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,083,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 25,774,000 francs, émis avec jouissance du 4^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1885 pour le capital de 155,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1875 à 1912, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1910	fr. 1,282,304,815 63	121,721,770 84	1,404,026,586 47
Année 1911	81,670,416 96	11,458,588 69	93,108,805 65
— 1912	82,725,560 96	11,978,558 49	94,702,119 45
	<u>Fr. 1,446,698,795 55</u>	<u>143,158,718 02</u>	<u>1,591,857,511 57</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1912 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1912, à fr. 143,158,718 02 c^s. A la date du 1^{er} novembre 1912, une somme de fr. 111,858,421 92 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 117,855,900 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1912, une somme de fr. 1,602,072 10 c^s a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 2,012,800 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1912, un total de fr. 27,225,481 85 c^s. Le complément, soit fr. 4,472,742 17 c^s, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 711,474 92 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'Etat du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 724,500 francs. (Voir page 458 du compte de la Dette publique pour l'exercice 1911.)

Au 1^{er} novembre 1912, le capital amorti et éteint de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, s'élevait donc à 118,580,400 francs, et le capital en circulation à fr. 2,754,450,282 22 c^s.

4^e DETTE A 5 P. C. — 3^e série.

La dette à 5 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1912, se montait à 259,896,600 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de. 59,856,600 »

ENSEMBLE. fr. 259,896,600 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs.	p. 100.	francs
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 oct. 1899.)	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,036 40
		1 ^{er} août 1900.	754,600	95 » à 95.65	718,887 60
Loi du 26 juin 1896 (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	Id.	99,000	95.65	94,693 50
		1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
		1 ^{er} août 1901.	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	264,300	99.10 à 99.50	262,739 »
		1 ^{er} févr. 1902.	577,300	99.10 à 99.50	573,217 40
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
		1 ^{er} août 1902.	853,700	99.80	851,992 60
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903.)	Divers	Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
		1 ^{er} févr. 1903.	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904.)	Divers	1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
		Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} fév. 1904.	2,251,300	99.70 à 99.80	2,245,661 05
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905.)	Divers	Id.	11,100	99.80	11,077 80
		1 ^{er} août 1904.	8,280,700	99.65 à 99.80	8,224,980 40
		1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.75 à 99.80	2,312,056 40
		1 ^{er} août 1905.	1,967,100	99.70 à 99.80	1,962,865 80
		Id.	117,200	99.775 à 99.80	116,953 35
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} fév. 1906.	2,139,700	99.65 à 99.80	2,134,530 72
		1 ^{er} août 1906.	919,700	99.70 à 99.75	917,390 75
		1 ^{er} fév. 1907.	393,900	99.60 à 99.75	392,589 »
		Id.	656,700	98 » à 99 »	644,209 50
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} août 1907.	10,227,200	95.65 à 96.50	9,783,152 »
		1 ^{er} fév. 1908.	1,435,300	94.85 à 95.90	1,372,468 70
		1 ^{er} août 1908.	433,700	95 » à 95.20	412,719 85
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers	Id.	800,600	94.50 à 95 »	759,833 90
		1 ^{er} fév. 1909.	685,400	94.75 à 95.75	652,375 30
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	Id.	67,700	95.75	64,822 75
		1 ^{er} août 1909.	124,800	95.70	119,433 60
Lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907 (Arrêté royal du 16 février 1910.)	Divers	1 ^{er} août 1910.	237,000	93.35 et 93.50	241,318 25
		1 ^{er} août 1911.	533,100	88.35 à 88.50	471,551 70
TOTAL des emprunts . . . fr.			59,856,600		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000	»
25,000 — 2,000 —		50,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
15,000 — 100 —		1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>		<u>fr. 146,700,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 50 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1912, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1895 à 1910.	fr. 100,556,007	»	9,970,570 80		110,526,577 80
Année 1911	7,425,745	»	1,049,882 40		8,475,625 40
— 1912	7,404,019 50		1,086,754 05		8,490,773 55
	<u>Fr. 115,385,769 50</u>		<u>12,107,207 25</u>		<u>127,490,976 75</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1912 s'élevait donc, au 31 décembre 1912, à fr. 12,107,207 25 c^s. A la date du 1^{er} août 1912, une somme de fr. 10,449,528 50 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 10,852.200 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1912, une somme de fr. 488,960 55 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 605.500 francs.

Au 31 décembre 1912, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,109,415 15 c^s; le complément, soit fr. 59,505 07 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 2,540,400 53 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 2,576,200 francs. (Voir page 458 du compte de la Dette publique pour l'exercice 1911).

Au 1^{er} août 1912, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait donc à 13,408,400 francs, et le capital en circulation, à 246,488,200 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

—

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25^c, sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 %/o était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1905 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 50 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 565; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 %/o suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 5, 50 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin, et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures ; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces ;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1911, à 244,011 francs ; ceux de l'exercice 1912 se montent, au 31 décembre 1912, à fr. 51,475 88 c.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,654 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette dernière somme a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 15 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 25 mars 1896, du 9 décembre 1897, du 6 février 1904, du 15 juillet 1906, du 5 février 1909 et du 14 mars 1910 ; ces rentes s'élèvent à fr. 52,602 25 c., et correspondent à un capital de fr. 1,086,765 82 c.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 15 avril 1912, est réduit à 577, et le montant à fr. 9,685 49 c., correspondant à un capital de fr. 522,869 15 c.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1895, de 2,557 rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

93 rentes, s'élevant à fr. 864 60 c^s et correspondant à un capital de 28,820 francs, ont été annulées, en suite du déclassement de certains ouvrages défensifs, par l'arrêté royal du 15 juillet 1906; il en résulte que le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 1^{er} septembre 1912, est réduit à 2,464, et le montant à fr. 44,135 40 c^s, correspondant à un capital de 1,471,180 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1913 .	249,959,631 74	42,441,000 »	177,518,631 74	4,060	4,437,965 78
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1913 .	549,079,675 »	243,610,200 »	305,469,475 »	6,549	9,464,084 24
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1912.	2,754,430,282 22	1,326,800,450 »	1,427,630,432 22	37,707	42,828,903 96
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1912 . .	246,488,200 »	64,216,000 »	182,272,200 »	4,037	5,468,166 »
3 p. c. (servitudes mili- taires Loi du 2 avril 1873)	13 avril 1912 . .	322,869 43	»	322,869 43	377	9,685 49
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septembre 1912.	1,471,180 »	»	1,471,180 »	2,464	44,135 40
TOTAL . . . fr.		3,741,751,838 09	1,647,067,350 »	2,094,684,488 09	55,394	61,952,940 87

6^e DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1912, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de. fr. 201,565,500 »

Pendant l'année 1912, il a été créé des bons, à des échéances différentes,
à concurrence d'un capital de. 503,014,500 »

TOTAL. fr. 704,580,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 351,594,500 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1913, se
monte à fr. 352,985,500 »
y compris un bon de 2,500 francs et un bon de 1,000 francs, échus le 2 janvier 1910 et
non remboursés à la date du 31 décembre 1912.

L'article 9 du Budget de la Dette publique supporte les charges d'intérêt et les frais relatifs
aux émissions de bons du Trésor.

Au 31 décembre 1912, les sommes imputées de ce chef sur le Budget de 1912 se mon-
taient à fr. 9,524,060 67 c^s; elles s'élèveront à la clôture de l'exercice, à fr. 12,052,494 78 c^s.

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^{re} Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 15,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1912, l'article 11 du Budget de la Dette publique.

2^{es} Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 12 du Budget de l'exercice 1912.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 53, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1912, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 53, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1912, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	Kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	13.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. . .	72 » »	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n° 3	72 » »	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. . .	88 » »	
Gilly à Châtelain	2.647	Id. id. G. . .	88 » »	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. . .	88 » »	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. . .	88 » »	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. . .	88 » »	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. . .	88 » »	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. . .	88 » »	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. . .	89 » »	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89 » »	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. . .	89 » »	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. . .	90 » »	413,949
TOTAL . . .	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

3^e Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1912.) fr. 672,530 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

4^e Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1912). fr. 858,287 69

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 555) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

La Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de la ligne, reçoit une annuité de fr. 858,287 69 c., égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, augmenté d'une prime de 15 p. c.

Cette annuité, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1900, est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession; elle est payable en deux termes, savoir : fr. 429,140 le 30 juin et fr. 429,147 69 c le 31 décembre.

5^e Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 13 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1912). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

6^e Annuités à payer pour le service des actions et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1912.				Observations.
	Article du Budget	INTERÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	6,775 »	1,800 »	8,575 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	17	81,645 »	79,000 »	160,645 »	
Eclou à Gand	18	43,725 »	21,000 »	64,725 »	
Tongres à Bilsen	19	502 50	33,500 »	34,002 50	
Liégeois-Limbourgeois.	20	575,550 »	183,000 »	758,550 »	
Est-Belge	21	597,427 50	362,500 »	959,927 50	
Charleroi à Louvain	22	3,060 »	13,000 »	16,060 »	
Anvers à Rotterdam	23	698,235 »	280,500 »	978,735 »	
Liège à Maestricht	24	95,370 »	42,500 »	137,870 »	
Entre-Sambre et Meuse	25	56,585 »	75,500 »	132,085 »	
Flandre occidentale	26 et 27	1,409,169 »	715,900 »	2,125,069 »	
Maeseyck.	27bis, 27ter et 27quater.	116,470 »	87,000 »	203,470 »	
		3,684,514 »	1,895,200 »	5,579,714 »	

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 25), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 25 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185), 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237), 24 et 25 mai 1912 (*Moniteur* nos 146 et 147).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Léopold II.* — Lois des 11 juillet 1852 (*Moniteur* n° 193) et 22 mai 1912 (*Moniteur* n° 144).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 24 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121), 20 avril 1905 (*Moniteur* n° 117), 17 février 1908 (*Moniteur* n° 50), 30 avril 1910 (*Moniteur* n° 124) et 7 août 1911 (*Moniteur* n° 222).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 159), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109), du 25 août 1901 (*Moniteur* n° 245) et du 18 mai 1912 (*Moniteur* nos 148-149-150).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1912 et au 1^{er} janvier 1913, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1912, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i>	»	»	»	380,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,447,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c., 1^{re} série</i>	544,956,275 »	25,876,600 »	519,079,675 »	15,572,390 24
— 2 ^e série	2,873,010,682 22	118,580,400 »	2,754,430,282 22	82,632,908 46
— 3 ^e série	259,896,600 »	13,408,400 »	246,488,200 »	7,394,646 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1873	4,409,634 95	1,086,765 82	322,869 13	9,685 49
b) Loi du 19 août 1893	1,500,000 »	28,820 »	1,471,180 »	44,135 40
Fr.	4,070,190,823 91	328,438,985 82	3,741,751,838 09	111,533,393 87
<i>Dette flottante</i>	704,580,000 »	351,594,500 »	352,985,500 »	12,052,494 78
TROISIÈME PARTIE.				
<i>Annuités résultant de la reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^{re} Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 »
2 ^e Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,837 »
3 ^e Ligne de Mons à Manège				672,330 »
4 ^e Ligne de Landen à Ciney				858,287 69
5 ^e Ligne de Landen à Hasselt				190,900 »
6 ^e Service des actions et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecclou à Gand, du Liegeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de la Flandre occidentale et de Maeseyck				5,579,714 »
Fr.				16,385,068 69
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i>				(1) 25,657,328 10

(1) Y compris 6,069,780 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, etc., et dont une part est recouvrable à charge des provinces et des communes.

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1912

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1911 et 1912.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés d'actionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1911	41,928,500 »	178,031,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1912	41,906,100 »	178,053,531 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1912	42,054,500 »	177,905,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1913	42,441,000 »	177,518,631 74	219,959,631 74
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1911	220,374,800 »	301,259,675 »	521,634,475 »
	1 ^{er} janvier 1912	220,120,000 »	300,962,575 »	521,082,575 »
	1 ^{er} juillet 1912	215,350,800 »	305,118,875 »	520,469,675 »
	1 ^{er} janvier 1913	213,610,200 »	305,469,475 »	519,079,675 »
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1911	1,308,264,650 »	1,413,303,532 22	2,721,568,182 22
	1 ^{er} novembre 1911	1,311,911,950 »	1,411,214,332 22	2,723,126,282 22
	1 ^{er} mai 1912	1,327,120,750 »	1,433,353,032 22	2,760,473,782 22
	1 ^{er} novembre 1912	1,326,800,150 »	1,427,630,132 22	2,754,430,282 22
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1911	65,398,200 »	182,344,000 »	247,742,200 »
	1 ^{er} août 1911	65,406,900 »	181,677,100 »	247,174,000 »
	1 ^{er} février 1912	65,417,100 »	181,696,000 »	247,113,100 »
	1 ^{er} août 1912	64,216,000 »	182,272,200 »	246,488,200 »
3 p. c. — Services militaires.	Loi du 2 avril 1873.	13 avril 1911	»	322,869 13
		13 avril 1912	»	322,869 13
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} septembre 1911	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1912	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1911	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1912	»	1,471,180 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1911 et 1912.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 ^e p. c.	1 ^{er} juillet 1911	521,106 25	2,225,389 14	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1912	523,826 25	2,225,609 14	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1911.	1,047,932 50	1,451,038 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1912	525,081 25	2,225,814 14	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1913	530,512 50	2,218,982 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1912	1,056,193 75	4,442,797 03	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1911	3,305,622 »	4,518,895 12	7,824,517 12	1,084,406 96
	1 ^{er} janvier 1912	3,301,800 »	4,514,638 62	7,816,238 62	1,103,607 26
	Charges de l'année 1911.	6,607,422 »	9,033,333 74	15,640,755 74	2,188,014 92
	1 ^{er} juillet 1912	3,230,262 »	4,576,783 12	7,807,045 12	1,123,615 76
	1 ^{er} janvier 1913	3,204,153 »	4,582,012 12	7,786,195 12	1,145,447 51
	Charges de l'année 1912	6,434,415 »	9,158,825 24	15,593,240 24	2,269,063 27
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1911	19,623,969 75	21,499,552 98	40,823,522 73	5,644,976 37
	1 ^{er} novembre 1911	19,678,679 25	21,168,214 98	40,846,894 23	5,793,412 32
	Charges de l'année 1911.	39,302,649 »	42,367,767 96	81,670,416 96	11,438,388 69
	1 ^{er} mai 1912	19,906,811 25	21,500,295 68	41,407,106 73	5,903,744 22
	1 ^{er} novembre 1912	19,902,902 25	21,111,451 98	41,316,454 23	6,074,814 27
	Charges de l'année 1912	39,808,813 50	42,911,747 46	82,723,560 96	11,978,558 49
3 p. c. — 3 ^e série	4 ^{re} février 1911	980,973 »	2,735,160 »	3,716,133 »	520,501 95
	1 ^{er} août 1911	982,453 50	2,725,156 50	3,707,610 »	529,380 45
	Charges de l'année 1911.	1,963,426 50	5,460,316 50	7,423,743 »	1,049,882 40
	4 ^{re} février 1912	981,256 50	2,725,440 »	3,706,696 50	538,290 45
	1 ^{er} août 1912	963,240 »	2,734,083 »	3,697,323 »	548,493 60
	Charges de l'année 1912	1,944,496 50	5,459,523 »	7,404,019 50	1,086,754 05
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873	13 avril 1911 (une année) .	»	9,685 49	»
		13 avril 1912 (une année) .	»	9,685 49	»
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} sept. 1911 (une année) .	»	44,135 40	»
		1 ^{er} sept. 1912 (une année) .	»	44,135 40	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT		
	au	pendant l'année 1912.		au	au	pendant l'année 1912.		
	1 ^{er} janv. 1912.	Accroissem.	Décroissem.	1 ^{er} janv. 1913.	1 ^{er} janv. 1912.	Accroissem.	Décroissem.	
Ordre de Léopold et ordre de Léopold II	72	43	8	77	7,200 »	1,300	800 »	
Marine (Militaires de la)	2	»	»	2	474 »	»	»	
Ecclésiastiques :								
Département de la Justice	581	107	54	634	706,714 »	145,528	71,214 »	
— de la Guerre	4	1	»	5	5,445 »	4,000	»	
Militaires.	3,511	259	178	3,592	5,641,140 »	(1) 2,065,159	404,243 »	
Civiles :								
Département des Finances	1,840	145	121	1,834	2,683,169 »	257,909	193,911 »	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,735	312	167	2,880	4,237,751 »	615,210	305,810 »	
— des Sciences et des Arts.	921	88	44	965	1,707,053 »	202,047	83,011 »	
— de l'Intérieur	113	5	11	107	245,863 »	12,062	20,623 »	
— de l'Agriculture et des Travaux publics	382	39	30	391	508,419 »	50,569	32,492 »	
— de la Justice	356	52	29	379	1,070,539 »	241,029	97,365 »	
— des Colonies	»	1	»	1	»	4,680	»	
— des Affaires Étrangères	22	9	5	26	100,402 »	38,690	33,236 »	
— de la Guerre	72	23	10	85	132,334 »	29,691	15,208 »	
— de l'Industrie et du Travail	20	16	1	35	56,838 »	46,328	7,113 »	
Cour des Comptes	5	3	»	8	19,963 »	9,098	»	
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand								
	19	»	»	19	5,970 10	»	»	
Professeurs et instituteurs communaux, etc. (2)	5,201	482	299	5,384	5,713,894 »	(3) 732,237	376,351 »	
TOTAUX	15,856	1,525	957	16,424	22,843,168 10	4,455,537	1,641,377 »	
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :				
568 pensions				fr. 2,814,160 »				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1915.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS			Observations.
SITUATION		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
au 1 ^{er} janv. 1915.		nouvellement.	par suite de revision	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
7,700	»	43	»	»	8	»	»	(1) Y compris une augmen- tation de 1,592,102 francs accordée en vertu des lois du 24 et du 25 mai 1912, du chef de la revision de 3,649 pen- sions.
474	»	»	»	»	»	»	»	
781,028	»	107	»	»	54	»	»	
9,445	»	1	»	»	»	»	»	
7,302,056	»	257	2	»	173	2	3	
2,747,167	»	113	2	»	118	2	1	
4,547,151	»	300	12	»	155	12	»	
1,826,089	»	85	3	»	40	3	1	
237,302	»	4	»	1	11	»	»	
526,496	»	38	1	»	29	1	»	
1,214,203	»	52	»	»	28	»	1	
4,680	»	1	»	»	»	»	»	
103,856	»	9	»	»	5	»	»	
146,817	»	23	»	»	10	»	»	
96,053	»	16	»	»	1	»	»	
29,061	»	3	»	»	»	»	»	
5,970	10	»	»	»	»	»	»	
6,069,780	»	414	68	»	218	68	13	
25,657,328	10	1,436	88	1	850	88	19	
		1,525			957			(2) Les pensions de cette nature sont recouvrables en partie au profit du Trésor à charge des provinces et des communes. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
								(3) Y compris une augmen- tation de 36,470 francs accor- dée en vertu de la loi du 18 mai 1912, du chef de la revision de 332 pensions.